THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES

THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES

THÉORIES SOCIALES

ET

POLITICIENS

(1870-1898)

A PARAITRE

Théoriciens et praticiens politiques (1870-1899).

Histoire psychologique et morale du parlementarisme (1870-1899).

Essai sur la décentralisation.

L'Universelle vie médiocre. Roman.

PARIS. — IMPRIMERIE F. IMBERT, 7, RUE DES CANETTES.

ERNEST CHARLES

THÉORIES SOCIALES

ET

POLITICIENS

(1870 — 1898)

> Quant aux personnes qui ont besoin, dans l'intérêt de leur croyance, que je sois un ignorant, un esprit faux ou un homme de mauvaise foi, je n'ai pas la prétention de modifier leur avis.
>
> ERNEST RENAN. — Préface de la 13e édition de la *Vie de Jésus*.

PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1898

Tous droits réservés.

Stack
Annex
5
06 2
950

PRÉFACE

> Désintéressez-vous des autres, mais ne vous désintéressez pas de vous-même. Là sont vos meilleures et plus vives jouissances. Pensez, écrivez comme si vous étiez seul, uniquement occupé de bien faire.
>
> ROYER-COLLARD.

La politique est une science, disent de braves gens. Et de bonnes gens aussi disent qu'elle est un art. Elle pourrait être l'un et l'autre; elle n'est souvent ni l'un ni l'autre. Toutefois, si cette science ou cet art ne réside pas exclusivement dans la répartition des fonds secrets, il est tolérable, peut-être, que, moi, j'adjoigne un livre aux pauvres innombrables livres par d'autres amoncelés sans fin sur d'autres livres. Au surplus, je ne veux pas écrire; je prétends agir. Même, commettrai-je le crime d'accomplir une œuvre inutile, des circonstances existent

2073245

qui sont atténuantes. Et j'aurai de vraisemblables excuses pour avoir agi vainement.

*
* *

Cependant la conception de mon livre peut paraître à beaucoup impliquer une noirceur d'âme si intense que, pour que le pardon ne me soit pas dénié, il faut la publicité de l'aveu.

Et donc, je le confesse. Je n'hésite pas à effectuer une étude scientifique des théories parlementaires d'abord. Ensuite... ensuite je veux faire pis, et je veux perpétrer une littéraire étude des parlementaires eux-mêmes.

Les parlementaires peuvent-ils avoir descendu le cours de trente années sans laisser sur les rives du temps des traces de leur passage? Peuvent-ils régner à Paris, tyranniser dans les provinces, voyager gratuitement parmi la France entière, parler toujours, parler quand même et penser quelquefois aux heures d'oisiveté, sans que, dans l'histoire des idées, quelque chose ne demeure par hasard de leurs agitations? En un mot, peuvent-ils exister innocemment?

On se l'est demandé peut-être, mais, aucun moment, — je le pense et je le dis, — avec la persistance que j'y mets.

Or, de partout, un état d'esprit se révèle qui, affectant des formes diverses, dénonce, à

l'égard des parlementaires, un inaltérable dédain.

Ici, on dédaigne en termes louangeurs. Un tel est ministre, dit-on, ministre du Commerce et de quelque chose avec. Il en ignore tout, naturellement. Mais, grande faculté d'assimilation! Il apprendra vite : six mois au plus. Alors il tombera, car les députés veillent. Ainsi, il n'aura pas pu mal faire, n'ayant rien fait. On affirme : c'est un patriote, — mieux, un citoyen, — mieux, un démocrate. On écrit : espoir de la République. On écrit : l'avenir l'attend; il n'a pas dit son dernier mot; la France a les yeux sur lui. Avec de la philosophie on aggrave : « il a compris son époque », ou même : « il comprend son époque », ce qui est plus flatteur, parce que cela suppose une activité d'esprit toujours présente. Puis on termine : « Cet homme attachera son nom à quelques-unes de ces réformes qui... que... pour le triomphe (autant que possible, définitif) de la démocratie!.. » On ne loue pas autrement les parlementaires. C'est tant la ligne, payable contre livraison. Au deuxième article, le parlementaire vous tend la main. — Et qui ne voit que l'organisation même de ce système d'éloges témoigne que l'opinion réfléchie ne croit pas pouvoir faire du parlementarisme un objet de son travail et que

la louange quotidienne ou hebdomadaire d'un ministre est identique en soi à la réclame d'une maison de commerce.

C'est ici la forme indirecte du dédain. Là, le dédain s'exprime directement; il monte de la nation elle-même.

Non seulement l'immense majorité des électeurs ne s'applique plus à reconnaître, parmi les comptes-rendus parlementaires, la suite des idées politiques ou sociales de ses représentants, et, certes, cela est si difficile — j'en parle savamment — qu'elle peut s'être rebutée sans dégoût; — mais les électeurs ne sont plus captivés même par les phrases. Ils sourient; ils doutent; ils savent que si les phrases résonnent, c'est à cause qu'elles sont creuses. Ouvriers et paysans se sont presque unanimement désistés de lire les débats des Chambres, qui font les délices des seuls jeunes gens, parce que, affirment ceux-ci, « c'est drôle quand ils s'insultent. » Et ce fait est un redoutable symptôme. Il signifie que le détachement du parlementarisme à cause des parlementaires est universel.

Autant que quiconque, je perçois les causes de ce détachement. Mais, faisant effort sur moi-même, je prends le courage de ne pas y participer. Des indécisions invraisemblables et pourtant vraies des parlementaires je veux extraire

les idées cohérentes, et, rétablissant l'histoire de la théorie sociale au Parlement et le développement des théories sociales de quelques rares esprits à peu près libres, je veux marquer le travail réel du Parlement, et que lui aussi contribue peut-être, dans une mesure, sensible bien qu'elle soit infime, à la transformation nécessaire de la théorie sociale et même à la rénovation désirée de la vie du monde.

Et, je sais bien que l'imprévu de ma tentative exceptionnelle choque de bons esprits. Mais qu'on m'accorde la grâce de constater qu'elle tend à hausser le Parlement dans l'opinion des gens qui pensent et des électeurs. Elle n'est pas la manifestation d'un esprit méchant.

*
* *

Toutefois j'essaye d'accomplir autre chose.

J'ai averti déjà, par précaution, que je veux tenter une étude littéraire des théoriciens du Parlement. A cet égard, on ne songe pas à s'étonner aussitôt, car on ne comprend pas. Le sentiment général est si détourné d'attribuer quelque valeur de littérature aux émanations verbales des politiciens qu'on affirmerait plutôt qu'éloquence politique et littérature sont incompatibles. On concède, parce que les faits le prouvent, qu'un orateur politique peut, s'il

possède un beau nom, entrer à l'Académie ; on évite avec soin de lire ses discours, et l'estime qu'on en a, se garde de monter. Mais, en vérité, c'est méconnaître l'histoire. Et rappellerai-je le souvenir de ces députés d'autrefois qui étaient philosophes, de ces ministres de naguère qui comprenaient l'histoire et savaient l'écrire, de ces hommes de jadis qui, au-dedans de l'enceinte parlementaire, exprimaient en noble langage des idées nobles, qui, bien qu'ils fussent académiciens, se manifestaient penseurs, et qu'on applaudissait cependant ? Mais, au surplus, toute conception de l'intelligence qui se dévoile est susceptible de ne pas rester étrangère à la littérature : des conceptions politiques et sociales, il doit en aller ainsi. Elles concourent, pareillement aux autres, à composer le patrimoine intellectuel que telle génération qui passe transmet à telle génération qui vient à la suite, exprimant à l'avenir qu'elle a travaillé pour lui. Puis, la beauté de la forme n'existe pas en soi, quoi que l'esthétisme en prétende ; elle n'est rien autre que la traduction sensible de la beauté de l'idée. C'est pourquoi, étudiant les idées sociales des parlementaires, je les blâme sans remords de ce qu'ils parlent mal. Ils disent incorrectement ; c'est qu'ils pensent sans rectitude. Ils sont coupables deux

fois. Et ils sont coupables surtout parce qu'ils s'adressent à une foule primitive pour laquelle il est nécesaire que les images de la pensée s'offrent agréables. Par conséquent, la conception de mon étude n'est point extensive. Elle est simplement complète. Mais, par là encore, je veux hausser les parlementaires dans l'opinion. Que d'hostilités nouvelles pourront surgir !

*
* *

D'autant que si ma tentative semble hardie, les procédés que j'emploie paraîtront téméraires. Ma méthode s'appliquant à être scientifique, on pensera qu'elle est impropre.

En effet, je n'apprécie pas les hommes suivant la variété de leurs discours, non plus que suivant la multiplicité ou la diversité de leurs ministères. Parmi les expressions vaines de leur pensée qui tremble, je cherche la réalité. Il n'est aucune, aucune de mes affirmations qu'un document ne justifie. Lorsqu'il est possible, je cite le texte même de l'orateur. Il guide seul mon jugement. Et, certes, elles sont tristes les proses de Gambetta, de Léon Say ; et les proses de Bourgeois ou de Guesde sont tristes. Mon livre est sans gaieté ; le charme en est absent. Hélas ! Les femmes ne me liront pas ! Ou bien,

elle me liront peu, très peu, feront semblant... et ce sera pour pénitence en un jeu, un petit jeu, un joli jeu, un jeu gentil de société... Tant pis pour moi. Il faut être véridique, sincère; et j'ai de la résignation. Et je cite, je cite avec vaillance. J'alourdis les pages, ralentis la marche. Mais qu'on me respecte pour mon scrupule. Cette erreur, ce n'est pas moi qui la commets; prenez garde, c'est le comte de Mun. C'est Léon Say qui dit cette sottise prudhommesque, mais ce n'est pas moi; et ce n'est pas moi qui contredis Jaurès, c'est lui-même qui se contredit. Lisez plutôt. Sinon, voyez au bas mes références.

Ce n'est pas tout. Soucieux de n'apporter en témoignage des idées d'un parlementaire que ses paroles mêmes, je n'exclus pas davantage sa personne de l'étude que je tente de ses idées. Je veux ignorer si, pour tel homme, la vie politique n'est qu'une application accessoire de ses facultés. Je crois que son âme ne reste pas extérieure à son action. Je suppose qu'il ne parle pas comme ceci parce qu'il pense comme cela. Avec beaucoup de sincérité et quelque candeur, je fais la psychologie de chacun, et veux savoir comment le milieu modifie sa pensée, ou comment son caractère influe sur le milieu. Qu'il puisse y avoir réciprocité d'influence, nul doute. Mais il n'est pas contestable que des

intelligences belles se soient déprimées au Parlement, parce que la force leur manqua pour dominer le Parlement. Et si j'exprime nettement les regrets que j'éprouve violemment, en quoi peut-on me blâmer ?

Ainsi mon but et ma méthode se correspondent. J'essaie une étude scientifique et littéraire des théories sociales au Parlement, psychologique des théoriciens sociaux. Et de ces façons diverses, je travaille, — on l'apercevra sans doute, — à hausser le Parlement.

*
* *

Et je veux qu'on le sache. Mon étude est impartiale. D'une impartialité pour laquelle je ne me sens pas le moindre mérite parce qu'elle ne me procure nulle fatigue.

Certes, je ne suis pas enclin à l'admiration. Et dans ce livre, au reste, un tel penchant ne pourrait se contenter que malaisément. Mais rien ne dirige mon choix des épithètes, rien, si ce n'est le seul amour de la logique et la passion seule de la vérité.

Or, tous les obstacles qui ont coutume d'empêcher, dans la reconnaissance de la vérité, les esprits qui considèrent les idées politiques et les hommes, tous ces obstacles me paraissent s'écarter nécessairement devant moi.

L'attachement à des principes déterminés ?... Mais en quoi cela importe-t-il dans une étude des théoriciens parlementaires ? Puis-je leur en vouloir s'ils ne cessent pas d'être opportunistes en devenant progressistes, s'ils sont radicaux, ou s'ils l'ont été, ou bien s'ils menacent de le devenir ? Non, je leur pardonne, car ils ne savent ce qu'ils font. Pardon facile. Les idées m'attirent, mais non pas les hommes ; et les hommes pour moi ne valent que par leurs idées. Et pourrais-je incriminer des parlementaires de paraître croire en telles sonorités symboliques ? D'abord ils n'y croient pas. Puis, ces symboles, doués, dit-on, d'une valeur parlementaire, n'ont pas d'existence logique. Ils échappent à toute discussion. Donc, je suis là d'une impartialité fatale.

En outre, je m'interdis d'apprécier ces hommes pour la moralité vulgaire : et chacun voit que, par ce moyen, je fuis les occasions de partialité.

Je crois, en vérité, que l'irréflexion publique se porte trop aisément sur des faits de l'ordre moral et qu'elle les exagère. Quant à moi, je n'hésite pas à professer que les politiciens sont de braves gens, en somme. Et bien peu sont capables de commettre une malhonnêteté qui ne leur serait point utile.

Au surplus, leur moralité intéresse peu le développement des idées sociales. — Qu'un parlementaire, à l'intelligence infirme, ait volé dix mille francs pour mener sa maîtresse à Nice, cela m'indiffère autant que de connaître si la fille fut satisfaite du voyage. — Mais il importe que l'intelligence de cet homme fût infirme vraiment. Or la maîtresse exigeait d'aller à Nice quand l'amant parlementaire ne pouvait l'y conduire. Donc la maîtresse n'aimait pas l'amant. Il vola néanmoins ; on partit et, au retour, la maîtresse l'abandonna. Il vola, que dis-je ? il raisonna mal. Il fut ridicule de n'être pas honnête.

Acte regrettable, car il manifeste le vice parlementaire : le vice par quoi seul mon esprit s'émeut. Non, les parlementaires n'ont pas une haine robuste pour celui qui raisonne mal, parce que chacun croît se reconnaître en lui. Aussi bien, il peut advenir ainsi que, parfois, je m'irrite logiquement, car je hais le méchant raisonneur, je le hais.

Non pas que je néglige d'attribuer à chacun la part de louanges dont il est digne au nom de la logique. Et d'abord, qu'en trente ans, sept parlementaires seulement, puissent, sans qu'il y faille une excessive bienveillance, trouver place en un exposé de théories sociales, cela

prouve combien il est difficile au Parlement d'avoir une suffisante conception théorique, et cela démontre que le mérite de ceux-ci est plus estimable pour ce qu'ils ont exprimé, toutefois, des idées aptes à se rassembler en théories. Et, déjà il faut ne pas les confondre parmi l'infirmité générale du parlementarisme. C'est fait.

Mais, en outre, de ces sept parlementaires — et sauf l'aristocratique Deschanel, habile à concevoir des idées cohérentes et dépensant une vertu notable pour les faire accessibles, — qui donc peut susciter longtemps une haine logique? Gambetta, sentimental sympathique et doux, esprit élémentaire, et simple, et si simple, exalté par les circonstances, mais dont les idées rares se découvrent péniblement parmi la profusion des mots ; — Léon Say, d'une vulgarité ineffable, désolant matérialiste, pour qui la hausse de la rente est la seule raison d'être du progrès social ; — de Mun, de médiocrité si distinguée, au corps bien fait, de voix sonore, et beau de gestes : ce qui communique un charme à son éloquence modique ; — Bourgeois, exhalant en petits souffles philosophiques sa pauvre âme préfectorale ; — Jules Guesde, viciant par un sentimentalisme de cabaret une aptitude merveilleuse au raisonnement ; — Jaurès, incapable d'avoir, deux jours durant, des

idées pareilles, irresponsable même de son éloquence, paraphrase animée de ses incertitudes : — qui donc parmi ceux-là est tel que, pour l'un ou contre l'un, le sentiment de qui les étudie se surexcite au point qu'il en corromprait la critique ? Aucun. C'est pourquoi, je le dis sans détour : intellectuellement, je les méprise assez pour leur rendre justice.

Mais parce qu'en eux se reflète la faiblesse même du parlementarisme et l'essentielle infériorité de toute une époque de l'histoire sociale, je veux travailler à ce que l'indécision de leurs pensées apparaisse dans toute sa laideur. Satisfait qu'on la voie, je m'abstiendrai de la qualifier. Et je déclarerai les fautes contre la logique implacablement. Et je ne ferai jamais grâce au crime de contradiction.

Et la fête, en mon âme, sera triomphante, si l'on veut enfin conclure, après moi, derrière moi, que, dans la vie sociale, un mauvais raisonnement est la pire des immoralités.

*
* *

La sévérité même que, plusieurs, trop superficiels vraiment, croiront entrevoir en ces pages, est la traduction énergique des espoirs que je repose sur le parlementarisme régénéré. Ces trente années furent l'enfance et l'adolescence de

la République parlementaire ; il est temps, il est temps que l'âge ingrat soit passé. J'en marque les disgrâces, et par là, peut-être, la maturité de la République semblera pourvue d'une beauté plus rare. On l'aimera davantage et mieux.

Et qu'on ne dise pas que je m'efforce à diminuer les hommes républicains ; je n'enlève à aucun les mérites dont on peut dire qu'ils sont, ses mérites. Et je ne suis pas coupable, si les mérites s'effacent bien des fois lorsqu'on veut les préciser. — Aussi bien, j'ai la gravité qu'il faut : je l'ai toute. Nul ne pourra dire, par exemple, que je manque à Gambetta de respect. Je n'oserais ; et j'écrirai plutôt une étude morne sur son éloquence morte. D'ailleurs j'aime Gambetta : je l'aime raisonnablement, — c'est-à-dire modérément. Et les autres... mais est-ce donc à moi qu'il faut s'en prendre si, parfois, au travers de mes phrases, un reste de l'ironie des choses transparaît. Et qu'importent leurs naïvetés indécises et les balbutiements de leurs théories, qu'importe l'exposition que j'en fais ! Qu'importe ! et si, par leur travail inconscient, ils ont préparé pour demain l'éclosion puissante de la République nouvelle, gloire à eux !

*
* *

Au surplus, parce que je prétends décider ce

qui, du travail qu'accomplirent les politiciens, constitue l'élément durable d'une rénovation, tel critique bien perspicace s'en ira disant : quelque chose là ne se peut contester et c'est que l'auteur ignore toute modestie. Certes, je ne prendrai pas le soin, pour enlever un argument à un critique (il faut bien que chacun vive), d'exprimer, avec des métaphores ou du moins des périphrases, que j'ai de la modestie quand même. Mais, j'éprouverais du chagrin qu'on pût croire que j'en ai tant, et tant, et tant, parce que, discourant parmi la vie du Parlement, j'ai vu que la vanité soucieuse des applaudissements du monde, incapable de s'ennoblir en orgueil qui en est insoucieux, que la vanité, travestissement d'une modestie qui est une défiance, un encouragement à n'avoir pas de fermeté, a stérilisé en nos parlementaires trop de nobles et de hautaines aspirations. L'orgueil, l'orgueil pur et grand, l'orgueil, source de force et principe d'action, heureux celui qui peut atteindre à la sérénité sublime de l'orgueil !

Il va seul, il va droit. Il ose tout, peut faire beaucoup. Et, quant à moi, je mesure ma faiblesse même à mon incapacité d'être totalement orgueilleux.

En vérité, eussé-je subi la pitoyable ambition

du succès, j'aurais écrit un roman tout de suite. Maintenant qu'on les fait psychologiques, qui donc n'en peut écrire? Mais il me convint d'élire, pour le cultiver, un domaine méprisé, où la gloire argentifère ne vient plus chercher personne. Et j'ai composé sur la politique un livre qui ne sera pas lu : ce qui est assez noble. Oui, cela est assez noble encore, bien que ce genre de noblesse se soit de nos jours prodigieusement répandu.

Et je dis ce que je crois, comme je le crois, parce que je le crois. Le reste m'est étranger.

Ah! sans doute, je ne consens pas à dénaturer ma pensée pour attirer sur moi une estime sympathique et vulgaire : je me juge digne aussi qu'on ne me l'inflige pas. Sans doute, si j'éprouve la crainte, douloureuse à quelques points de vue, que peu de gens sensés lisent en entier mon ouvrage, j'ai du moins la certitude, à tous égards réconfortante, que nul imbécile n'en pourra lire la moitié seulement. Sans doute, je suis indifférent passionnément à ce que pourraient dire ou même penser un réactionnaire ou bien un conservateur, un rallié peut être, rallié sans conditions ou rallié sous réserves, un opportuniste aussi qui se change en un progressiste, ou encore un radical qui serait en même temps socialiste, en un mot

tous ces politiciens hermaphrodites par qui notre République parlementaire est devenue, sinon le plus sérieux, en tout cas le plus drôle des gouvernements. Sans doute cette indifférence, dont je ne saurais me départir, me procure quelque plaisir intime. Mais pour, m'appliquant à réfléchir avec force sur la vie sociale, projeter hors de moi quelque chose de moi et me développer, je ne possède pas néanmoins dans mon cœur un contentement définitif. En effet, loin de moi j'écarte en mon effort le prix inestimable de l'effort, qui est le sourire charmé de la femme. O hélas ! hélas ! hélas ! nulle femme jamais ne m'écrira que, ne m'ayant point vu, elle m'admire, elle m'aime et qu'assurément je suis beau.

CHAPITRE PREMIER

LA THÉORIE SOCIALE AU PARLEMENT ET LE PARLEMENTARISME

> Nous ne connaissons, ni les uns ni les autres, les questions d'ordre social que nous traitons, pas plus les ouvriers qui y sont intéressés que nous, membres de la Chambre des députés, qui sommes chargés de les résoudre.
>
> (Léon Say, 4 novembre 1890).

Aujourd'hui, séance d'affaires.

La vie intellectuelle du Parlement se concentre dans la buvette. On y parle sur les petites misères de la vie d'un député.

— Ah ! s'écrie celui-ci, je n'y puis rien comprendre, et ne sais pas quelles idées il convient d'avoir. J'étais nettement anticlérial et fermement anticollectiviste. Je demandais les progrès possibles et nécessaires, la réalisation graduelle de la démocratie. Modérés, progressistes, radicaux votaient pour moi tout ensemble. Et je les ménageais tous, partageant judicieusement entre tous les groupes les faveurs

obtenues. Mais ils ne s'accordent plus. Les uns me disent trop avancé, les autres pas assez, menacent de m'abandonner. Arrangez cela si vous pouvez! Ah! c'est difficile. Si, du moins, j'obtenais l'agrandissement des écoles, ou l'exécution d'une route nouvelle! — ce n'est pas que ce soit utile, les écoles sont assez grandes et les routes suffisamment nombreuses, mais ça les flatterait! Eh bien! concevez-vous, je suis allé voir le ministre. Il n'a pas voulu promettre. Quel clérical!

— Eh! reprend celui-là, chez moi c'est tout le contraire et, au fond, c'est la même chose. Je suis radical, vous savez; il faut ça dans ma circonscription. Fermement anticlérical, je répudie, bien sûr, toute compromission avec les partisans de cette doctrine antipatriotique qui.... Mais ma réprobation doit être discrète, elle s'applique seulement aux principes, ce qui n'a pas d'importance, et j'accepte les voix de tous les électeurs indifféremment. En réalité, radical, radical-socialiste, socialiste, bien habile qui les distingue. Moi je ne finasse pas. J'y vais franchement, bravement; je veux faire contre la réaction, qui relève la tête, l'union de tous les vrais républicains. Ne faut-il pas surtout affermir les conquêtes de la Révolution et réaliser progressivement la démocratie! Mais voici qu'une manœuvre souterraine de mes adversaires met tout le monde en querelles. Socialistes et radicaux se séparent et, pour prouver qu'ils ont raison chacun, se disent des insultes. Ah! si je pouvais seulement « emballer » mon sous-préfet qui fait le jeu de la réaction! Ensuite il me faudrait des palmes académiques, pas beaucoup, trois suffiraient, et puis des palmes, ça ne se refuse pas. — Là, je déco-

rais l'agent-voyer (quelle joie pour sa femme, qui est jolie, du reste...), le vétérinaire de l'abattoir (il attend depuis longtemps, c'est un titre), le professeur de gymnastique du collège, un gaillard, celui-là, et sympathique à tous. Je leur disais : allons, vous, serviteurs fidèles de la démocratie sans étiquette, venez afin que j'accroche ces rubans à vos boutonnières de bons citoyens. Ça faisait un effet !..... Je remontais..... Eh bien ! j'en ai parlé au ministre. Il m'a dit que les listes étaient closes. Quel réactionnaire !

— Oui, déclare le premier, la vie est dure aujourd'hui. Les positions libérales sont encombrées. Autrefois la politique, ça allait tout seul. On faisait sa petite affaire en criant contre les curés, en obtenant quelques bureaux de tabac, quelques exemptions du service militaire. Mais tout change, tout se complique. Il faudra maintenant faire de la politique, de la vraie, avoir des principes ! Avoir des principes : je veux bien, mais lesquels ?

— Lesquels ? dit le second, je n'y ai jamais songé ! Certes, on pourrait encore être député sans se plaindre, s'il ne fallait pas faire de politique pour cela. Enfin, c'est décidé, aux élections, j'oblique un peu à droite ; je lâche les socialistes qui, d'ailleurs, me lâchent aussi. Je concilie, je concentre. Si mes électeurs ne sont pas contents !...

— Pour moi, je dois orienter à gauche. Les idées marchent chez moi ; il y a trois journaux. Marchons avec elles. C'est la vie.

— La vie politique surtout. De cette façon, nous finirons par siéger l'un près de l'autre. Nous aurons bientôt les mêmes idées ; nous étions faits pour nous entendre. Encore un bock ?

— C'est voté... Nous avons bien le temps d'entrer en séance. C'est Chose qui parle. Il n'est pas ennuyeux à demi. On peut l'être moins que lui, mais davantage ! oh non !

— A qui le dites vous ! Et il deviendra ministre s'il continue.....

Ainsi parlent les députés. La politique générale est pour eux un accessoire tout à fait. Et ils badinent, et ils sortent toute l'ironie que leur âme contient. Ils auraient honte qu'on pût les supposer sincères. Respect humain, amour-propre mal appliqué ? Naïfs, il leur plairait d'être cyniques. Mais ils se vantent ; et le souci des principes politiques se mêlant, en somme, au soin de leur réélection, ils sont presque tous sincères politiquement. Ils ont des sincérités successives, voilà tout. Du moins, il n'est pas besoin de pénétrer en des provinces lointaines pour découvrir des gens sincèrement anticléricaux ; et, — le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, — on pourrait même citer tels politiciens qui sont ou furent opportunistes avec sincérité.

Mais il apparaît que, pour les parlementaires, la théorie politique, sociale n'est point la préoccupation initiale et décisive. Elle n'est rien dans leur vie quotidienne. Peu leur importe le mouvement logique des idées sociales, à eux incapables d'en rien saisir précisément. Certes je ne prétends pas que cette incapacité soit universelle. Et, voulant acquérir quelques amis parlementaires, je dirai donc — par une exagération qui, visible à tous, ôte à ma précaution toute apparence de flagornerie, — je dirai donc que, dans tout le Parlement, cent cinquante esprits moyens se

trouvent capables d'adopter une théorie sociale et de la pratiquer, si dirigés par un doctrinaire énergique. Cent cinquante!!... En tous cas, les faits démontrent que si ce chiffre est réel, il n'est pas suffisant. D'autre part, chaque parlementaire, avec ses procédés de raisonnement, se placera naturellement, de lui-même, parmi les cent cinquante qui constituent, comme ils peuvent, l'élite politicienne. Voulant gagner, de la sorte, quelques amis au Parlement, j'en obtiendrai beaucoup; j'en aurai trop.

Du moins, cette classification un peu factice que je viens d'établir n'enlèvera rien, je pense, de l'exactitude de mon argumentation; et les conclusions qu'exigera celle-ci ne perdront par là, j'imagine, rien de leur valeur, rien, rien.

I

Le néant n'est pas susceptible d'analyse : je ne puis donc me flatter d'étudier le théorie sociale du Parlement. Mais je dénombre et je résume les efforts individuels produits dans le Parlement pour des théories sociales et les résultats généraux de ces efforts.

Aussi bien, de ces efforts quelles sont les directions incontestables ?

Depuis vingt-cinq ans un mouvement lent et sourd de théorie sociale se poursuit, mouvement qui détruit les tyranniques influences abusives des grands faits historiques mal interprétés, et des doctrines économiques comprises insuffisamment. Il semble promettre un classement nouveau et proche des partis sociaux, un classement simple qui sera durable.

*
* *

D'abord, il est aujourd'hui implicitement accepté que la Révolution française ne peut socialement plus être qu'un prétexte à des déploiements oratoires, à des exubérances sentimentales. D'elle on retient le principe de la propriété individuelle, le principe de la liberté individuelle. Mais l'organisation du travail et l'organisation des travailleurs, adoptées par la Révolution, s'anéantissent. Son individualisme n'est

pas tolérable pratiquement, théoriquement. On le répudie. Cette répudiation est désormais définitive.

Définitive aussi la répudiation des principes individualistes de l'économie politique orthodoxe. Cette école s'associe dans l'histoire à l'œuvre révolutionnaire. Ecole bourgeoise, elle appartient à un moment du passé. On se souvient cependant de son effort pour régler les phénomènes sociaux par des principes fermes. On lui sait gré de ce que, si elle parut conduire la société à sa perte, du moins elle la voulut conduire...

Or, de ces deux répudiations, voici la conséquence. On ne maintient pas l'antagonisme que la Révolution et l'économie orthodoxe, par une vue superficielle des choses, établirent socialement entre l'individu et l'État. L'un n'est point l'ennemi de l'autre, ni son despote. On considère, — et toutes les lois sociales votées depuis vingt ans en témoignent, — que s'il est bon que les individus librement s'associent entre eux pour se fortifier, il est louable en outre qu'ils se puissent d'abord associer, donc fortifier, par l'entremise de l'État. On proclame donc que l'oppression de l'individu par l'État est due, non pas au fait même de l'intervention étatiste, mais aux combinaisons défectueuses de cette intervention; on proclame donc que l'État peut, qu'il doit développer l'indépendance de l'individu en l'impulsant à l'association.

*
* *

Dès lors, deux doctrines sociales pourront seulement subsister.

L'une, — doctrine de rénovation, doctrine collec-

tiviste, — conçoit la vie sociale d'une façon nouvelle, mais indique incomplètement et contradictoirement les lois de sa conception novatrice. Elle veut rénover, dit-elle, et il faut la croire sur parole. Mais il apparaît plus clairement qu'elle veut d'abord, surtout, peut-être seulement, faire la révolution. C'est là une doctrine sociale cependant.

L'autre, — doctrine de conservation, doctrine libérale, — professe que les individus ne se peuvent développer que grâce au système de propriété individuelle et à la faveur de l'existence de l'Etat, dont l'intervention, plus large ou plus réduite suivant les capacités des individus, facilite à ces individus, par un ensemble d'institutions sociales tutélaires, l'épanouissement total de leur indépendance. C'est là une doctrine sociale pareillement.

*
* *

Cette double interprétation des faits sociaux doit déterminer promptement la division, je dis la scission des partis sociaux dans le Parlement.

D'une part, les socialistes, qui, considérant que les faits sociaux actuels sont empreints d'une fatale injustice par les inégalités sociales qu'ils engendrent, qu'ils accentuent ou qu'ils multiplient, veulent, — ou bien, illogiques et timides (les radicaux) restreindre soudain ces inégalités séculaires par des mesures simplement arbitraires et brutales autant qu'insuffisantes, — ou bien, logiques et braves (les collectivistes), transformer intégralement le système de production, de répartition, d'appropriation des richesses, soit par un ensemble de propositions légis-

latives, soit par la révolution elle-même. Voilà l'œuvre d'un parti social.

D'autre part, les libéraux qui, considérant que les faits sociaux ne sont pas anarchiques, mais soumis à des règles, attribuent les inégalités excessives résultant de ces faits à ce qu'ils se sont produits en dehors des règles, d'abord parce que la transformation subite des procédés de production déséquilibra les forces sociales, ensuite parce que les bienfaits de cette transformation furent accaparés par un petit nombre privilégié grâce à l'inertie ou à la complicité législative; — qui, en second lieu, considérant que les discordances sociales sont susceptibles d'être adoucies par l'effort modérateur de la législation faite pour tous, veulent travailler en le Parlement à instaurer définitivement, par une organisation protectrice, l'harmonie des forces sociales universelles. Voilà l'œuvre d'un parti social.

Le mouvement de la théorie exige ce mouvement des partis. Et la gloire ne serait pas médiocre de l'homme qui, faisant rejeter les imbéciles préoccupations de sentimentalisme politique (sentiments anti-cléricaux, d'autres, tant d'autres !) grouperait les parlementaires en deux camps et, pour l'accomplissement d'une œuvre précise, rassemblerait enfin leurs esprits dispersés.

*
* *

Mais ce groupement, hélas ! qu'on sent si nécessaire, pourra-t-il jamais être obtenu ?

On doit reconnaître que le mouvement général des théories sociales s'est effectué à l'insu des parlementaires qui, toutefois, y participaient inconsciemment

par leur œuvre parcellaire de législation quotidienne. Comment ! diront ces gens, vous affirmez qu'un mouvement de théorie sociale s'est produit dans le Parlement. Vous aimez à plaisanter. En tous cas, soyez certain que nous ne nous en sommes pas aperçus. — De cette vérité les preuves sont trop claires.

En effet, si on ne discute guère au Parlement l'économie orthodoxe, c'est tout uniquement parce qu'on ignore ce qu'elle est, ce que c'est, et parce qu'on a peur d'un mot si savant.

Mais la Révolution française n'a pas cessé d'être invoquée fort souvent. On s'appuie sur elle pour la détruire. Et jamais peut-être ne l'invoqua-t-on avec plus d'éloquence qu'au moment même où fut votée la loi des syndicats qui commence la ruine, on le sait bien, de toute l'organisation sociale de la Révolution. Mais la Révolution, n'est-ce pas ? la Révolution est au-dessus de tout le reste. Les théories sociales, c'est tout autre chose. « Ça ne se compare pas : ça n'a pas de rapport. »

D'ailleurs, les parlementaires, qui se sont efforcés à des théories sociales, ne se peuvent classer parmi les autres. Ils sont tout à part. On croirait qu'ils n'appartiennent pas au même monde. — Gambetta ! on se souvient comment il encombra majestueusement la République et par quelle dissémination d'idées il enrôla tous les parlementaires au service de sa gloire. Pourquoi insister ? Gambetta est toujours Gambetta. — Léon Say : il avait reçu de sa famille une doctrine sociale, il s'appliquait consciencieusement à faire fructifier cet héritage. Mais le terrain parlementaire n'était pas propice, La doctrine ne progressa

pas. Du moins, Léon Say fit de très longs discours qui ne furent pas cependant inutiles, car il tua sa doctrine sous lui. Au surplus, Léon Say était riche, et comme on avait entendu dire qu'il avait bien du talent, on répétait qu'il avait bien du talent sans vérifier l'exactitude de cette allégation. Il était cependant facile de voir qn'elle était fausse. Mais les parlementaires ne peuvent pas tout savoir : ils firent erreur sur la personne. Ce n'était pas Léon Say qui avait du talent, c'était son grand-père... Enfin, Léon Say, c'était Léon Say. — Le comte de Mun : d'où vient-il ? Soldat, catholique, aristocrate. On se défie. Il monte à la tribune : plaisir des oreilles, plaisir des yeux. On écoute à peu près ses paroles ; mais ses idées, on n'en a cure. Retour de la féodalité, corporations, ingérence cléricale, socialisme chrétien, ah ! ah ! Il parle, c'est comme s'il prêchait. D'ailleurs, le comte de Mun, vous savez, c'est le comte de Mun. — Léon Bourgeois : à la tribune il se contente d'être médiocre ; il est médiocre simplement, naturellement, dignement, sans retenue, mais avec tenue. C'est pourquoi il devint ministre nécessairement. Mais, en dehors du Parlement, on dit qu'il a publié un livre de philosophie sociale : qu'est-ce que c'est que ça ? On dit que ça se nomme : la solidarité. Pour les députés, c'est de la philosophie, ce n'est rien. En l'espèce ils ont raison. Néanmoins, Léon Bourgeois est toujours Léon Bourgeois. — Jaurès : jamais on n'avait vu un homme autant parler. On sait quand ça commence, on ne sait pas quand ça finit. Il est collectiviste, dit-on. Est-ce bien sûr ? Et lui-même le sait-il ? Il parle trop souvent pour avoir vraiment des idées nettes. Puis, luxe d'imagination, pensée

verbeuse et méridionale... Un orateur, un grand orateur... Voyez aux galeries la foule qui se presse. Jaurès, en un mot, c'est Jaurès. — Jules Guesde : l'agitateur, l'homme de Roubaix, fauteur de grèves, de discordes civiles. Ce qu'il dit est fatalement criminel. Il est prudent de ne pas l'écouter, car nous pourrions confondre avec nos propres idées ; cela nous ferait du tort. Jules Guesde enfin, c'est Jules Guesde. — Deschanel : orateur précis, courageux, éloquent. Mais s'il parle de la Révolution, c'est pour parler contre elle. Au fond, il doit être clérical, car il ne parle jamais contre les curés, et il attaque toujours les collectivistes. Pourquoi donc ? Il est exclu de tous les ministères. On a beaucoup d'estime pour lui, et quelque admiration peut-être. Mais Deschanel, c'est Deschanel, eh oui ! Deschanel, Paul Deschanel...

Bref, il n'est aucun théoricien social parlementaire qui ne suscite contre lui des défiances admiratives, ou de craintives ironies, ou des réprobations peureuses. Le Parlement discerne mal ce que dit chacun d'eux ; il redoute qu'ils ne veuillent violer sa virginité intellectuelle. Ainsi leurs efforts pour des théories sociales s'accomplissent au Parlement en dépit du Parlement. Si leur théorie agit sur la pratique, elle agit subrepticement.

Comment expliquer que les théories, où seulement toute fermeté politique peut naître, aient si peu de force pour conduire les parlementaires.

Partons, pour la recherche ou l'éclaircissement scientifique des causes, en un hardi voyage d'exploration scientifique parmi les solitudes arides de leurs âmes enténébrées.

II

De l'incapacité reconnue du Parlement pour la continuité d'un effort logique, bien des gens s'irriteront sans doute, s'irriteront avec prolixité. Mais, en vérité, je n'approuve nullement la haine dégoûtée que le peuple et, après lui, les hommes et les femmes de lettres manifestent de plus en plus contre les parlementaires. Cette haine injurieuse est une haine injuste. Elle est étrangère à mon âme. Librement, de bonne foi, je proclame qu'on doit accorder aux parlementaires une impartiale pitié intellectuelle : ils en sont dignes. Et j'affirme et je pense prouver qu'ils ne sont pas coupables, étant irresponsables.

Et je constate qu'ils sont tout à fait inaptes à raisonner une théorie sociale et à la pratiquer. Immense inaptitude, peut-être irrémédiable. Quels en sont les motifs, il faut enfin savoir les dire avec fermeté.

*
* *

Chacun l'admet : Les assemblées parlementaires sont, en partie majeure, composées d'impulsifs, de primitifs sentimentaux, dénués de force pour le pur raisonnement. Mais elles sont exactement ce que les fait le suffrage universel. Il convient donc d'abord de l'accuser, lui.

Le suffrage universel naquit en 1848 de parents

bien connus. C'étaient des bourgeois, qui, avocats, journalistes, ou simplement rentiers, manquaient tous d'occupations sérieuses et consacraient leurs loisirs à aimer le peuple. Ils l'aimaient bruyamment; hélas! ils ne l'aimèrent pas vainement. Ils imaginèrent que le gouvernement du peuple par le peuple ne se pouvait réaliser d'autre façon que par la participation équivalente de chaque individu à ce gouvernement. Et, soudain, la foule inconsciente fut armée d'une arme dont elle ne savait le maniement, dont elle ignorait l'usage; et nul ne pensa que, par inexpérience, elle pourrait se blesser inguérissablement. Du jour au lendemain exista le suffrage universel, création irréfléchie de sentimentaux absolus. Du jour au lendemain la démocratie exista. Tant pis pour la démocratie. Elle en meurt chaque jour, car les règles de vie jamais ne lui furent enseignées.

Ce devint un dogme, cependant, que le suffrage universel était intangible. Et les contradictions brutales en lesquelles, depuis 1848, il manifesta, maintes fois, son aveuglement plein d'ardeur, parurent les admirables essors d'une jeune énergie encore indisciplinée. On avait la démocratie, « c'était le principal » disaient tour à tour les hommes auxquels le hasard faisait échoir la fonction d'hommes d'Etat. Ils disaient ainsi, et — fait plus grave, — ils pensaient ainsi. Et ils répétaient que, sans doute, il n'était pas inconvenant de faire peu à peu l'éducation de la démocratie. De la sorte, ils avouaient, sans qu'ils s'en rendissent compte, l'inhabileté de la démocratie à distinguer ses propres intérêts, politiques, sociaux; ils décelaient de la sorte, sans qu'ils le voulussent, le mal nécessaire qu'engendre l'action politique et

sociale d'une démocratie à laquelle l'éducation fait défaut. Aussi bien, ce mal, constaté même par des ministres, s'exprime éloquemment à chaque intervention du suffrage universel.

Celui-ci, toujours simpliste en ses irréflexions et fort aisément passif, veut être guidé. Il peut l'être surtout par le sentimentalisme, par un sentimentalisme à la fois primitif et véhément et n'exigeant pas le sacrifice, source seule du progrès. Les électeurs, agis d'après leurs passions qu'on devine et qu'on abuse, ne peuvent choisir que des représentants harmoniques à leurs tendances vives et incertaines, donc des hommes desquels on n'exige pas qu'ils aient réfléchi sur les lois du gouvernement, mais auxquels on demande qu'ils laissent voir une bonne âme simple et sentimentale, des hommes appliquant leur simplicité et leur sentimentalisme aux réclamations et revendications vulgaires, par quoi il semble que le bonheur de la démocratie sera, sans peine, comme ça... en trois séances et quatre discours, réalisé.

*
* *

Or, si le suffrage universel, souverain essentiel de notre gouvernement, crée fatalement l'infirmité logique des parlementaires, la façon dont la République organisa le suffrage aggrave l'infirmité.

Le suffrage universel avait pris naissance dans l'illusion enfantine et charmante que, sans doute, le peuple, étant le meilleur juge, devait être le seul juge de ses intérêts sociaux. On croyait savoir que, pour que la démocratie fût parfaite, il faudrait que le suffrage de tous s'appliquât à tous les actes gou-

vernementaux, mais on décida que cela était impossible effectivement dans un territoire de 520.000 kilomètres carrés, dont chacun contient en moyenne 79 habitants; comme le disent hautement les statistiques, qu'il faut croire ici, bien qu'elles ne sachent pas toujours ce qu'elles disent. Et des gens vinrent ensuite, assez généreux d'illogisme — pour concéder, d'une part, que la souveraineté ne se pouvait pratiquer commodément qu'au moyen de mandataires, — pour affirmer, d'autre part (illogisme singulier, mais brave s'il fut conscient,) que le mandat impératif ne se pouvait admettre, — pour établir enfin que le suffrage universel devait néanmoins s'exercer aussi souvent que les intérêts du peuple mobile, étaient susceptibles de se modifier. Malgré de longues discussions, on vit clairement que les intérêts essentiels se transforment tous les quatre ans. Donc, tous les quatre ans, le peuple choisirait, dans la plénitude de sa souveraineté et de son indépendance..... c'est bien ainsi qu'il faut dire, des mandataires nouveaux et de nouveaux principes et tout serait pour le mieux dans la meilleure des démocraties des cinq continents.

Conclusion : Jamais les plaintes sociales des individus souverains ne se sont produites avec autant d'intensité et de fréquence que depuis l'époque où ils exercent à des intervalles plus rapprochés leur souveraineté sociale. D'où il suit, ou bien qu'ils ne savent ni quels sont leurs intérêts, ni à quels hommes ils doivent en confier le soin, ou bien que ces hommes trahissent le mandat qui leur est donné. En fait, on se plaît à répéter que les Chambres ne représentent pas le peuple; mais c'est là une littérature tradition-

nelle de journaux quotidiens, c'est là une littérature négligeable. Il faut dire, au contraire : les Chambres représentent véritablement le peuple et c'est pourquoi empire le malheur du peuple, car elles le représentent avec toutes ses incertitudes et toutes ses inconséquences, avec ses sentimentalismes changeants et son incapacité prodigieuse de raisonnement sur les lois de la vie sociale.

Tels électeurs, tels élus : voilà le mal.

*
* *

Mal d'autant plus profond que le mode actuel d'élection à l'arrondissement fait les élus prisonniers des électeurs. L'arrondissement est pour le mandataire comme un cercle où il est enfermé. Que ce cercle soit vicieux, vérité indémontrable parce qu'évidente. Le mandataire est, doit être le serviteur de toutes les ambitions et convoitises personnelles de chaque électeur, qui voit nécessairement dans leur satisfaction le triomphe même des intérêts généraux de la démocratie. Ainsi meurent en son cerveau confus tous les germes de libres raisonnements sociaux. Le sentimentalisme égoïste de chaque électeur les étouffe infailliblement.

Le Sénat subit aussi cet inconvénient, car si le mode d'élection présente de possibles avantages, le mode de recrutement des candidats les annihile sûrement, et le Sénat n'est rien autre qu'une maison de retraite pour vieux députés.

C'est pourquoi le député de l'arrondissement ou bien le sénateur ne peut, que par exception, apporter en le Parlement une collaboration réfléchie, indépendante, au gouvernement logique de la démocratie.

*
* *

La souveraineté de l'inconscience populaire ayant accompli son œuvre, l'inconscience de la souveraineté parlementaire commence la sienne.

Issu, grâce au suffrage universel périodique par arrondissements, de coalitions momentanées d'intérêts spéciaux, le parlementaire doit à son origine de ne pas être libre. Mais il porte en lui d'autres causes d'esclavage logique. Il est avec peine théoricien. Il est doctrinaire malaisément.

Il ne peut guère concevoir la nécessité de l'être. Lui aussi, émanation directe de tous les sentimentalismes qu'un bulletin de vote traduit, est le plus souvent un sentimental, car il est un primitif, image des électeurs. Et jamais entre deux actions différentes un travail logique ne détermine son choix, mais la haine de quelqu'un ou de quelque chose. Les parlementaires sont d'abord anticléricaux, antibourgeois, antisocialistes. Leurs opinions positives sont simplement les conséquences indécises de leurs opinions négatives. D'autre part, ils sont souvent très ignorants et s'en font gloire. On les entend dire : si on gouvernait suivant les livres, pauvre France ! Tel de leurs collègues s'adonne-t-il à des recherches de philosophie sociale, ils ont contre lui de la défiance. Et s'il exprime, en des ouvrages personnels, des conceptions qui sortent de lui, à leur défiance qui s'accroît, du mépris se mêle bientôt. Donc le sentimentalisme fatal des parlementaires se fortifie par leur incompétence. Aussi bien, qu'on prenne la grande peine de lire une série de discussions parlementaires, on remarquera, pour les rares débats qu'inaugurent des essais de

dissertations logiques, leur déviation constante et prompte vers de médiocres généralités sentimentales : révolution, démocratie, liberté, égalité, fraternité..... Cette déviation est inévitable. Mais assiste-t-on aux débats eux-mêmes, on s'étonne de la somme très élevée d'inattention qui se dépense, on s'effraie de la manière étrange dont se règlent les votes qui sont, ne l'oublions pas, des actes de souveraineté ! On est contraint de conclure que dans notre démocratie, c'est l'inconscient qui est roi.

Il est roi presque absolu parce que les députés sont des provinciaux pour qui la vie parlementaire à Paris est une vie toute nouvelle. Pour cette nouvelle vie ils ne peuvent se façonner intégralement. Ils ne s'y façonnent que par des modifications d'eux-mêmes qui ne les améliorent pas, car ils perdent, sans compensation, l'ingénuité de leur âme, par quoi chez eux ils étaient considérables justement.

D'abord le choix du peuple, dont ils ne pourraient, s'ils réfléchissaient, trouver de satisfaisantes explications, leur communique assez généralement une immense vanité. Du jour au lendemain, ils croient que l'aptitude leur est venue pour disserter sur tout et tout décider. Cette instinctive conviction vaniteuse n'engage pas les souverains novices à l'application consciencieuse, qui leur serait utile pourtant.

En outre, le choix du peuple les jette de la paix provinciale dans l'ardeur parisienne. Le député, d'âge mûr, a hâte de jouir. L'épouse, inélégante et de peu de toilettes, mais de beaucoup de vertu (il faut bien être vertueuse quand on ne peut pas être autrement), petite bourgeoise prise autrefois pour sa petite dot, vivra dans la circonscription ou sortira

peu dans Paris, cependant que son époux souverain entretiendra naïvement, fièrement (ô province !) des maîtresses plutôt laides et d'une facile grossièreté. — Est-il intelligent ? il tâche à accroître ses ressources grâce au crédit que sa fonction lui prête ; et quand la malhonnêteté morale ne l'envahit pas, du moins il consacre tous ses efforts pour la satisfaction de ses intérêts personnels et pour ses plaisirs. L'intérêt général du pays quitte sa pensée sans retour. — Est-il inintelligent et pauvre ? tous ses efforts sont pour multiplier les services à ses électeurs, donc il dissipe ses matins en voyages parmi les ministères dispensateurs afin d'assurer, par sa réélection, sa vie. Que devient l'intérêt général du pays pour cet homme, paria de la souveraineté ?

Bref, le suffrage universel sans éducation est le vice essentiel par quoi le peuple périt. A cause de lui les mandataires du peuple sont condamnés à un sentimentalisme médiocre pour lequel il est nécessaire qu'ils aient eux-mêmes des aptitudes originelles. Le suffrage, exagérant les exigences particulières, leur cache les besoins généraux. Au surplus, la vie de Paris dissémine les esprits de ces hommes simples et les empêche dans tout effort d'application logique. Parmi les pires incertitudes, privé de la force précise d'une théorie politique et sociale, sans règle et sans frein, le gouvernement démocratique va comme il peut. Il ne va pas bien.

III

Contre l'élaboration d'une doctrine sociale du gouvernement républicain, tout conspira. Ses origines, ses hommes, toutes les circonstances enfin se conjurèrent contre elle.

*
* *

La République surgit de l'entrechoc de sentimentalismes surexcités. République : des hommes s'accordèrent sur ce mot, des hommes qui professaient les opinions sentimentales les plus disparates et se passaient communément d'avoir des opinions logiques. La République leur était une formule sentimentale d'opposition à tous les gouvernements du passé, tout au plus un vague état d'esprit insusceptible de se traduire en une précise théorie. Combattant pour un mot, ils en firent sortir péniblement la chose informe que nous savons. La logique ne se montra pas en cette affaire.

Les adversaires — monarchistes et prêtres — de ces sentimentaux républicains ne les contraignirent point de s'appuyer sur une doctrine, car ils étaient eux- mêmes des sentimentaux, soit par nature, soit par intérêt. Ils formaient un confus assemblage; ils manquaient de principes, mais étaient attachés à des hommes, et leur eût-on parlé doctrine, ils eussent

répondu drapeau. Le clergé les soutint : le clergé, force extraite du peuple, et qui, loin qu'il professât les sentiments tout populaires que pouvait convenablement figurer le mot République, servit les sentiments aristocratiques avides de la royauté. Cette participation du clergé ne pouvait qu'accroître le caractère sentimental du combat, car une grande inconscience politique l'avait engendrée. Certes les évêques dirigèrent son mouvement; mais ce mouvement fut efficace surtout à cause de la vanité irréfléchie qui, de tout temps, poussa le clergé inférieur des villes ou des campagnes, à se retourner plutôt vers le châtelain ou l'industriel bien pensant et parfois bien payant, et à devenir ainsi un agent irresponsable de dissociation politique et sociale. Du moins, le résultat de cette coalition du clergé et des partis monarchiques dépourvus d'unité fut que le mot République prit corps. Il devint irrémédiablement synonyme d'opposition aux formes gouvernementales répudiées, au clergé, par conséquent et par inconséquence, à l'Église. Donc la République parut toute négative, étant simplement ce que le reste n'était pas, à la fois beaucoup trop et pas assez.

*
* *

Quand on essaya de l'organiser, ce fut pis. Nul homme ne se rencontra, capable de raisonner le régime politique et surtout social de la République. Et Gambetta fit invasion.

On ne doit point juger Gambetta à la façon d'un autre homme. Soyons justes, il fut une fatalité. Il fut un produit des circonstances, fait par elles à leur image. En lui se résument toutes les indécisions

sentimentales qui s'étaient coagulées autour du mot République. Se concentrant dans ses paroles, ces indécisions s'intensifient, deviennent contradictions. Gambetta, en effet, vint à l'heure où les sentimentalismes devaient se cristalliser en principes. Interprète des circonstances, il prétendit être théoricien. Or il avait de la facilité pour parler, de la difficulté pour réfléchir. Il parla donc beaucoup, pensa peu. Apte à saisir, rapidement mais non toujours exactement, les choses superficielles, il ne possédait, pour être doctrinaire persistant, que des facultés extrêmement limitées. Puis, sans doute pour ne pas dénaturer son génie en le forçant, il se garda, avec une prudence très persévérante, de puiser dans l'étude les conceptions théoriques qui ne pouvaient sortir de lui. Mais il avait le monopole des discours : ses auxiliaires, qui n'étaient que ses subalternes, furent ainsi dissuadés d'avoir des systèmes. La République, établie sans netteté, se développa sans précision. C'était fatal. Politiquement, socialement, elle manqua toujours d'un solide appui doctrinal. Avec Gambetta elle devenait un grand mot, n'était toujours qu'un mot. Et les parlementaires, après Gambetta, répétaient en chœur : « mort aux régimes de réaction ; le clé- « ricalisme, voilà l'ennemi ! » En ces sentimentalismes se manifestaient la sincérité de leur âme invalide, la passivité de leur esprit docile. C'étaient vraiment de bons républicains.

*
* *

Les circonstances sociales de la vie républicaine parlementaire ne leur fournirent pas non plus l'occasion de se former cette conception doctrinale, dont ils

ne concevaient nullement, dans leurs esprits obscurs, la nécessité.

Etait républicain, disais-je, quiconque haïssait les rois, détestait les prêtres. Les raisonnements de nos souverains s'arrêtaient là ; car ils ne raisonnaient pas d'eux-mêmes et par besoin, ils devaient, pour ce faire, être mus du dehors. Quand la République fut fondée, on se regarda. Fort embarrassé d'exposer un système politique et social, on siègeait, du moins, à droite, au centre, à gauche ; et cela prouvait clairement qu'on n'avait pas les mêmes idées. Afin de se dispenser de trouver des principes, on vota pour ou contre des hommes, longtemps, toujours.

Ce fut le vague, ce fut le vide.

D'une part, si des idées sociales incertaines et embryonnaires avaient pu exister dans les esprits des auteurs de la République, l'obligation de s'unir pour créer avait fait disparaître momentanément les antagonismes possibles qui, tout de sentimentalité (effusions oratoires des députés de Paris, 1870-1875), n'auraient pas pu d'ailleurs revêtir une forme positive. — D'autre part, les agitateurs socialistes avaient été éloignés du milieu parlementaire par les expulsions après la Commune : le Parlement n'était pas excité à ordonner, à pratiquer une théorie sociale. Ils revinrent cependant ; mais ils parurent d'abord des sentimentaux excessifs en leurs violences contradictoires ; ils ne suscitèrent dans le Parlement que des répliques sentimentales contraires aux leurs et imprécises non moins.

Ce fut le vague encore, ce fut encore le vide.

Toutefois, peu à peu, sous la forte impulsion logique de Guesde, auquel les contradictions raison-

nées ne font pas peur, les représentants socialistes deviennent des doctrinaires; leur doctrine est le collectivisme. Parallèlement, une doctrine sociale s'élabore que Deschanel développe en raisonnements précis; de laquelle, en outre, Deschanel, Poincaré tirent aussitôt des règles pour l'action politique. On verra donc enfin la République parlementaire munie d'une théorie sociale. Il était temps.

*
* *

Je reprends. L'intime incapacité logique des parlementaires fut accentuée par les circonstances. Incapables d'avoir l'initiative d'aucun raisonnement doctrinal, il ne raisonnèrent pas, manquèrent de théorie, aussi longtemps qu'ils eurent à combattre des adversaires qui ne raisonnaient pas, manquaient de théorie. Mais voici que la conception collectiviste d'une société nouvelle se produit au Parlement. L'heure a sonné où du gouvernement le sentimentalisme doit aussi disparaître. Il a vraiment accompli tout le mal qu'il pouvait faire. Il fut nuisible immensément.

IV

Perçant les brumes opaques de l'inconscience parlementaire, la théorie sociale de la République projette les premiers rayons de sa pure lumière vivifiante. Ces rayons, jusqu'ici, n'ont pas pénétré toutes les obscurités. Ils commencent d'éclairer la masse irresponsable des représentants du peuple. D'autres, responsables, sont rebelles : la théorie sociale positive est étrangère encore au gouvernement.

Ce fut le vice particulièrement reprochable de notre République qu'elle n'engendra nul homme d'État, je veux dire nul politique dont l'intelligence conçût un système de gouvernement, dont l'énergie travaillât à l'application de ce système. La conduite de tous les premiers ministres fut seulement d'organiser les sentimentalismes dont les âmes parlementaires étaient emplies. Ils vécurent de négations, unirent le plus de députés qu'ils purent pour ne rien faire, ne songèrent pas à l'action, réussirent avec un long programme d'inaction. Et ils décorèrent cette inféconde complicité de sentimentalismes d'une appellation fastueuse ; ils décidèrent que c'était la concentration et donnèrent à entendre que la concentration était un système politique. Il n'en paraissait rien. Toutefois, heureux et fiers de devenir aussi facilement des politiques doués d'un système, lequel, au

surplus, n'était gênant pour personne, les députés servirent la concentration. Et les ministres se servirent de la concentration. Ils vécurent; ils vécurent. Et durant vingt années inglorieuses on se battit en France contre des moulins à vent. Mais, à faire les mêmes gestes toujours, à prononcer les mêmes mots sans fin, les gouvernements parurent ridicules, d'un ridicule qui, quotidiennement, s'étendait, s'étendait. En vérité, il fallait qu'on se hâtât de gouverner d'après des procédés nouveaux. Cette nécessité était si urgente que Charles Dupuy, Casimir Périer firent, un temps, figures d'hommes d'État pour, premiers ministres, avoir simplement modifié la façon qu'avaient les premiers ministres de ne rien faire. Ils déclarèrent que les ennemis de la République n'étaient plus ces êtres hypothétiques et vains appelés communément réactionnaires ou cléricaux contre lesquels on s'était excité trop longtemps sans péril, mais que c'étaient maintenant les socialistes, êtres formidables, adversaires incommodes. Ce disant, ils parurent penser, être courageux. Et, combattre les socialistes, ce fut dès lors gouverner.

Ainsi l'évolution des gouvernements est celle-ci : ils ont changé d'ennemis. Personne parmi eux pour croire qu'il fallait à un gouvernement un système pour agir; les meilleurs supposèrent seulement qu'il importait d'avoir une tactique pour combattre. Et lorsque les ennemis à combattre firent voir qu'ils voulaient détruire l'organisation sociale, les ministres se contentèrent de leur adresser quelques coups désordonnés, les projectiles incohérents de leurs paroles mal assurées. Nul, pour la pratiquer fermement, n'affirma précisément une théorie sociale.

Pourquoi, pourquoi cette singulière, cette méprisable inertie de l'intelligence et du cœur dans tous les gouvernements ?

*
* *

Pourquoi ? Parce que si on distingue quelques politiciens éminents parmi la masse, on n'y voit pas un seul « politique » libre.

Les gouvernants sont la personnification caractéristique de toutes les infirmités intellectuelles et morales que le suffrage universel assemble presque fatalement dans les Chambres. Les ministres ont la même origine que les députés, ils sont des composés de médiocrités pareilles. Seulement, ils sont, en général, plus propres au travail et à la parole ; et cela suffit. L'accès au pouvoir est l'aboutissement obligé où conduisent quelques discours heureux pour leur auteur, et beaucoup de circonstances malheureuses pour le pays ; il n'est point la conséquence d'aptitudes spéciales coordonnées par la direction d'un homme ayant une théorie générale. Aussi bien, personne ne pense qu'il soit difficile d'arriver au ministère, illégitime d'y aspirer. Dans la foule pressée des médiocres qui s'agitent, le hasard décide.

En outre, le choix d'un premier ministre est le résultat, si possible, de pires inconsistances. Un homme semble-t-il désigné ? on le craint, on l'écarte ; et le Président de la République, que ces choses ennuient, appelle, pour leur attribuer tour à tour le soin de gouverner la France, les maris des amies de sa femme. Par l'adjonction de leurs voisins de campagne ou d'arrondissement, les présidents du Conseil complètent un ministère, en moins de temps

qu'il n'en faut pour penser. Ainsi vont les choses tristement, et rapidement passent les ministères et les ministres.

Des inconnus qui viennent, paraissent et s'en vont, on retient quoi ? le souvenir pittoresque d'incompétences monumentales, de bêtises inimaginables, d'inconcevables ignorances. Certes ils ont de la bonne volonté ces pauvres gens, et ils le disent, ne sachant que dire; mais ils sont uniformément d'une admirable, je veux dire stupéfiante incapacité. Et c'est devenu un jeu de citer une série caricaturale de noms bizarres qu'on croit bien avoir lus, quelque endroit, un moment donné, mais où ? mais quand ? On demande alors : quel est donc ce défilé de grotesques ? On vous répond : mais ce sont les anciens ministres de France ! Ils échappent à la critique politique, appartiennent aux revues théâtrales de fin d'année.

On appelle ça, cependant, le personnel politique !

*
* *

Ainsi les ministres ne sont point une élite parmi la foule. Si le sort les distingue d'elle un instant, la foule les domine encore, les étreint de ses exigences vulgaires. On devine quels résultats cette organisation du gouvernement enfante. Les ministres servent le Parlement, ils ne le gouvernent pas.

Ils n'ont rien pour le diriger. Leur inertie intellectuelle est invétérée. Accablés par leur milieu, par leur médiocrité particulière, ils ne se sont point efforcés à constituer une doctrine propre, et ils ne veulent pas en emprunter une parce qu'ils savent qu'une doctrine est plus nuisible qu'utile parlemen-

tairement. Cette incapacité doctrinale engendre chez eux un insouci profond de domination intellectuelle. Ils n'ambitionnent pas d'agir, n'ayant pour cela ni but, ni méthode. Ils veulent être ministres pour être ministres. Pitié sur eux.

Leur inertie intellectuelle est aidée puissamment par leur inertie morale. De même que le Parlement, mieux fait pour les sentimentalismes incertains, arrête dans les esprits tous les penchants vers les raisonnements suivis, de même le Parlement, mieux fait pour les oscillations de conduite, annihile tous les efforts vers une rigide et noble unité. Et les ministres, inhabiles à réagir, suivent les mouvements parlementaires, et, les suivant, les accentuent. C'est le fait de cœur lâches, d'âmes pusillanimes. L'incohérence parlementaire est leur souverain maître, maître insolent et présomptueux. Malheur à celui qui, animé d'une audace insolite, voudrait lui résister ! — On vit un homme dont la formation intellectuelle vulgaire était harmonique au milieu parlementaire et dont les conceptions, pour si précises qu'elles fussent, étaient cependant médiocres. Mais cet homme était capable de dépenser une intense force morale à les faire triompher. C'était Jules Ferry. Par son énergie, il s'égalait aux plus grands hommes d'État. Il voulait gouverner pour accomplir des projets politiques. Sous sa rude étreinte, le Parlement frémit, et cet homme, qui avait la rare et haute prétention d'agir, fut anéanti bientôt par les jalousies, les impuissances et les bavardages parlementaires coalisés. Cependant des médiocrités fugitives que d'autres médiocrités chassent, un nom se lève qui grandit chaque jour : le nom de Jules Ferry. Il devient le

grand homme de la République ; il mérite de l'être parce que lui seul eut une volonté, fut une volonté. Aussi bien, l'hommage inconscient que se prend à rendre la foule à une énergie disparue qui ne put s'appliquer tout entière est le plus probant témoignage que si le peuple, le Parlement peuvent être accusés d'avoir créé le mal politique, les seuls coupables, néanmoins, sont les gouvernants qui, plus éclairés et plus libres, ont abusé, pour en vivre aisément, des sentimentalismes émanés des âmes populaires et concentrés dans le Parlement. Ils furent coupables parce que leur esprit sans force, leur âme sans vigueur développèrent les inclinations sentimentales de la foule populaire et parlementaire, au détriment de ses aspirations à des idées simples, nettes, fermes, nécessaires à un gouvernement. Mais le suffrage universel, le Parlement aussi, peu à peu, sauraient accepter le joug bienfaisant d'une théorie sociale pratiquée par des hommes durement énergiques. Ah ! puisse enfin, puisse bientôt venir au monde politique une génération vaillante de doctrinaires !

V

Déjà cependant se sont produits quelques efforts pour des théories sociales. Isolés jusqu'ici, ils furent jusqu'ici inutiles. Mais ils sont les semences des théories futures. Hâtons l'arrivée des germinations.

Moi, je voudrais avoir dit ce qu'il fallait dire pour que chacun pût voir l'inexistence jusqu'à ces temps d'une théorie sociale directrice de la vie parlementaire. Cette vie est irréfléchie, à peu près inconsciente, je le constate simplement. De cette inconscience j'ai dénombré les causes les plus générales, celles dont les âmes simples du monde politicien sont moins indépendantes, celles qui s'exercent incessamment, perpétuellement.

Ai-je indiqué ces causes avec toute la perspicacité pénétrante que les amis des psychologies profondes pourront désirer ? je ne le prétends pas. Et d'autres causes encore existent sans doute, que d'autres mieux que moi discerneront. Je serais heureux que chacun les recherchât, les exprimât avec la philosophie qu'il faut en ces sortes de choses. Leur travail fortifierait sûrement la conviction que je me suis formée, celle-ci : par manque de théorie sociale, les parlementaires ont accru déplorablement ce qu'on nomme le mal social et les progrès corrélatifs de l'agitation socialiste, mais ne sont pas coupables, étant irres-

ponsables. — Ma conclusion est telle. Une certitude scientifique l'engendre, acquise par un effort assez libre, j'ose le dire, pour que je n'hésite pas à la formuler sans atténuation puérile, — totalement insoucieux, d'ailleurs, des ardeurs sentimentales que cette conviction logique pourrait susciter par hasard.

CHAPITRE II

LA THÉORIE SOCIALE DE GAMBETTA

> Il ne sait pas ce qu'il veut ; mais il le veut bien.

Le 6 janvier 1883, un Vice-Président du Sénat, Peyrat, remplaçant le Président empêché, prononça aux funérailles de Gambetta un mauvais discours qu'il termina par les paroles suivantes : « ...Glorifié « comme il l'est aujourd'hui, Gambetta le sera cer- « tainement dans l'histoire ». Lente et solennelle, cette phrase tomba dans le silence emphatiquement recueilli du funèbre cortège : Gambetta devenait officiellement un personnage historique. Mais, si Gambetta est entré dans l'histoire, y est-il entré tout entier ? Tout entier : c'est-à-dire toute sa personne et toute son œuvre, tous ses actes et toutes ses idées. Est-il entré dans l'histoire par les souvenirs que rappellent encore avec bien du respect les hommes politiques ses contemporains ; ou par des principes stricts qu'il aurait émis ou appliqués, par des théories pré-

cises et rigoureuses. Tant de problèmes que ni les partisans ni les adversaires de Gambetta ne se sont préoccupés de résoudre ; que même ils n'ont pas posés. En effet, sur l'œuvre de Gambetta on a peu discuté d'une façon méthodique ; ou du moins ces discussions furent si médiocres logiquement qu'il est généreux de ne pas s'en souvenir.

Ce simple fait paraît très symptomatique au point de vue des enseignements que Gambetta aurait pu donner involontairement. D'un côté, en effet, Gambetta, — le nom de Gambetta — conserve dans certains milieux un prestige énorme. Sa personne même est l'objet d'un respect posthume tout à fait touchant ; et, de la part de ceux qui se complaisent en ces sentiments, on remarque une certaine tendance à séparer Gambetta de ses collaborateurs, à le mettre en dehors, je veux dire au-dessus. Dans cette emphase admirative, il est exceptionnel, unique. Il est « le grand patriote », « le grand orateur », « le grand homme d'État dont on déplore à jamais la perte » ; il semble qu'on vienne chercher en lui, non des enseignements mais des inspirations, et plutôt des oracles que des conseils. Ainsi pense incontestablement Waldeck-Rousseau, disant : « On ne l'a pas « approché sans garder quelque peu de sa tradition, « quelque reflet et quelque lueur de ce grand foyer « de lumière ». (Saint-Étienne, 11 mars 1895). D'autre part, justement par l'importance que certains donnent à la « grande figure » de Gambetta, projetée sur la République, il résulte, dans le détail, une réelle difficulté de préciser le domaine exact de son influence, de la limiter, ou simplement de la définir. Et si, écartant l'œuvre politique de Gambetta,

on tâche à distinguer son œuvre sociale, cette difficulté grandit. Même on vit, en une séance mémorable de la Chambre des Députés, le 26 juillet 1894, l'œuvre sociale de Gambetta, invoquée par Jaurès, contre l'œuvre actuelle de ceux qui, cependant, pensent la continuer ou qui, du moins, se réclament d'elle et de lui. Et Paul Deschanel, qui répondit, ne s'efforça pas de revendiquer théoriquement la doctrine sociale de Gambetta. Fâcheuse abstention, source abondante d'incertitudes ! Sur l'éclat prestigieux de la gloire de Gambetta, quelque obscurité s'étendrait-elle ! — Tel étant le caractère propre de cette gloire de Gambetta, accepté ou rejeté en bloc, admiré ou dénigré avec une égale imprécision, je voudrais discerner si, dans son esprit, il se présenta une doctrine sociale, capable d'exercer maintenant une action pratique, et, par conséquent, de prolonger sa gloire, en prolongeant son influence. — A-t-il entrevu « la question sociale » et comment ? — A-t-il coordonné le rôle des individus, le rôle de l'État, et de quelle façon ? — A quelles conclusions ses idées le conduisaient-elles ? — Sur tout cela portera mon effort. Ainsi il s'appliquera, en définitive, à découvrir, sous le voile flottant de la phrase oratoire de Gambetta, le sens strict de ses pensées raisonnées, et, parmi les détours souvent indistincts de sa pensée même, à retrouver, si possible, la direction immuable de sa doctrine sociale, disons le mot, de sa théorie sociale.

Cette tentative ne va pas sans quelques difficultés, imputables, principalement, à la nature de l'œuvre de Gambetta. Gambetta, en effet, dont la vie ne se consuma pas dans l'exercice stérilisant du pouvoir,

fut toujours ou prétendit toujours être un théoricien politique et social. Mais il fut surtout un orateur, peut-être fut-il un orateur, exclusivement. Avec persévérance il répandit sa parole, et il se répandit en paroles. Aussi toutes ses expositions théoriques, étant occasionnelles, sont nécessairement partielles. Il faut donc moins se préoccuper de retrouver, dans les discours de Gambetta, un exposé complet de doctrine sociale que d'étudier, au contraire, si les arguments qu'il expose, décidément ou incidemment, sur une partie accessoire de la question sociale, sont cohérents ou incohérents ; si, vraiment, ils sont les éléments raisonnés d'une vue d'ensemble, consciente et ferme. — Au reste, l'expression même de ses idées théoriques paraît souvent insaisissable ; car, se pliant aux exigences d'auditoires très différents les uns des autres et très composites les uns les autres, elle revêt des formes très diverses, quelquefois un peu contradictoires, en tous cas bien des fois indécises. Et, si l'on n'en veut rien conclure contre la sûreté de l'idée, du moins, est-ce une raison pour ne pas attribuer à chaque parole de Gambetta, — parce qu'elle est de Gambetta, — une importance que lui-même n'eût pas voulu, sans doute, lui donner. Je me hâte d'éclairer ma pensée par un exemple. Voici les projets sociaux annoncés par Gambetta dans sa Déclaration ministérielle, lue à la Chambre des Députés, le 15 novembre 1881. « Nous vous pro-« poserons, dit-il, de ...favoriser avec la sollicitude « qui s'impose aux représentants de la démocratie, « et, dans un esprit vraiment pratique de justice et « de solidarité, les institutions de prévoyance et d'as-« sistance sociales ». Y a-t-il là affirmation nette et

simple d'une théorie sociale et déduction immédiate et logique de cette théorie, appliquée, dans la pratique, aux exigences du moment ? Il serait exagéré de le prétendre, et, si je ne me trompe, Gambetta n'avait point coutume de dire en si peu de mots tant de choses. Aussi me gardant de tirer de là, pour ou contre Gambetta, un argument qui, quel qu'il fût, serait excessif, je m'étonne seulement, — tout le monde a droit de s'étonner que, dans une circonstance qui pouvait passer pour solennelle, à l'heure où Gambetta était appelé, de gré ou de force, à pratiquer ses doctrines, il se soit satisfait pour un objet capital de son programme, d'une affirmation si vague. Peut-être, en somme, était-ce que sa doctrine sociale ne s'offrait pas à lui plus nette, et qu'à ce point de vue son passé ne lui suggérait rien pour le présent. Et même, on va voir, que par ses idées sociales, Gambetta semble si éloigné de l'âpreté incisive de nos luttes présentes, qu'il prête aussi peu à une admiration exclusive qu'à une critique outrée. Dès lors, une pareille étude, procure, du moins, à qui la tente, le plaisir facile et le plaisir pur de l'imparialité.

C'est le seul plaisir qu'on y puisse trouver, à moins qu'on ait l'esprit porté à se réjouir des contradictions.

I

Question sociale et théorie sociale sont deux expressions corrélatives. — D'une part, surgissent des difficultés entre les différents groupements des sociétés; l'ensemble de ces difficultés à résoudre forme ce qu'on est convenu de nommer « la question sociale ». D'autre part, surgissent également les moyens théoriques de supprimer ces difficultés entre le capital et le travail, et d'harmoniser les éléments pratiquement discords de la société : l'ensemble de ces moyens constitue une « théorie sociale ». — Le but est unique; les moyens diffèrent : il y a plusieurs théories sociales.

A travers la multiplicité contradictoire des conclusions de détail, on sait bien que les théories sociales se réduisent à deux qui, nettement distinctes, se combattent radicalement : la théorie socialiste, la théorie libérale.

Au mal social, multiple et un, on prétend remédier par l'application d'une théorie, multiple et une.

*
* *

Gambetta a-t-il vu ainsi les difficultés sociales et leurs remèdes? A-t-il pensé que tous les maux de la société provenaient de causes inséparables, lesquelles se rattachaient à un principe mauvais; et, en consé-

quence, a-t-il cru que la disparition de ces maux constatés résulterait logiquement, donc nécessairement, de la réformation de la société, d'après un principe bon? — Peut-être; mais, en tout cas, très indistinctement.

Il admet, en effet, que la société souffre de maux économiques nombreux; il ne va pas, cependant, jusqu'à conclure que ces maux s'enchaînent, s'engendrent les uns les autres. Il suit que, s'ils suscitent des désaccords entre les différents groupements de la société, ces difficultés sociales passagères ne peuvent entraîner une scission sociale définitive : d'où la nécessité d'une révolution sociale. — On dit que les maux dont la société pâtit, constituent le « péril social ». — Ce péril, Gambetta l'entrevoit à peine, dans le lointain de l'avenir. « On a cherché, « dit-il, à exploiter contre la volonté de la nation je « ne sais quel fantôme de péril social... » (15 novembre 1877.) Ainsi, Gambetta ne constate les difficultés sociales que comme des faits particuliers, comme des accidents, peut-être comme des exceptions. Les exceptions échappent à la théorie, à la loi. Des difficultés de fait appellent des solutions de fait et c'est tout. Gambetta songe si peu que la solution de ces difficultés sociales puisse influer sur la théorie même de la société qu'il affirme tranquillement. « Il « n'y a guère aujourd'hui de questions juridiques qui « n'aient été agitées et tranchées » (12 août 1881).

La société est fondée en théorie, définitivement, immuablement. De là, une violence de brave homme contre la théorie socialiste. Gambetta parle peu du socialisme; — dans tous ses discours ce terme ne revient pas dix fois; — c'est à peine s'il paraît le con-

naître. Considère-t-il le socialisme comme une théorie scientifique? Nullement. Il en parle toujours comme s'il ne le comprenait pas; et je ne pense pas qu'il mette à cela même la plus légère ironie. Je dis qu'il est violent contre la théorie socialiste. Il l'est surtout contre « ces démagogues sans vergogne » (12 août 1881) qui veulent perturber la société tout entière. Mais, contre la théorie même, il a du dédain, un beau dédain, un dédain immense. Les socialistes sont des « visionnaires ». Et cette théorie elle-même, cette théorie « niveleuse » qu'est-elle, sinon « utopique ou chimérique »? Et Gambetta répète ces affirmations, comme si les répétitions d'un orateur éloquent n'étaient point ennuyeuses.....

Néanmoins sa pensée véritable devient perceptible.

Orateur plein d'audace, Gambetta nie que le problème soit susceptible d'une solution unique : « Comment! il y a, quelque part, un esprit assez « audacieux pour croire et pour dire qu'il va trouver « la solution définitive et qu'il tient l'absolu dans ses « mains? Messieurs, ce sont là des prétentions qui « doivent vous laisser froids! » (25 mars 1881). Dénégation bien caractéristique! Elle autorise, sans tarder encore, à affirmer que Gambetta considère les difficultés sociales comme autant de maux distincts, que la seule imagination, orientée vers l'horizon des chimères, peut unir et grouper.

A la multiplicité des maux partiels et particuliers, il faut, pour y remédier, une multiplicité équivalente de remèdes appropriés. Une théorie absolue ne peut se plier à toutes les applications de la vie sociale, car toute théorie est naturellement inflexible. Bref, erreur

de prétendre qu'il y a *une* question sociale; erreur d'affirmer qu'il y a *une* théorie sociale.

*
* *

Néanmoins, malgré cette persistance à nier l'existence d'une question sociale et la possibilité d'une théorie sociale, il serait excessif de conclure que Gambetta n'ait pas senti, plutôt que compris, au moins confusément, l'importance qu'il conviendrait d'attribuer, dans le gouvernement des sociétés, à la solution des difficultés sociales; et que, en second lieu, il n'ait pas fait quelque effort pour concevoir comme avantageuse l'application d'une méthode à la recherche de ces solutions, de plus en plus impérieusemest nécessaires.

C'est ainsi que, parfois, comme par hasard, mais à plusieurs reprises, il jette un rapide, presque furtif regard sur les masses ouvrières. On dirait qu'il entrevoit leur situation, la nécessité de l'améliorer.

« Ce n'est pas, dit-il, que je nie, en aucune manière, « les misères, les souffrances, les douleurs d'une « partie de la démocratie. » (18 avril 1872) Et ce, « monde du travail » qu'il considère ainsi, comme à la dérobée, lui apparaît « puissant ». Il se révèle à lui, car il l'ignore presque! « C'est tout un monde « nouveau, insuffisamment connu, qu'il faut étudier, « et qui, depuis longtemps, trop longtemps, souffre « et gémit. Oh! il faut se pencher de ce côté, jeter « là à pleines mains, la liberté et la clarté. » (18 avril 1872) Soudaine éclosion dans l'âme de l'orateur d'un sentiment, qui, jusque là, s'ignorait! Mais c'est un sentiment, et rien qu'un sentiment qui passe et qui s'enfuit. Ce « monde du travail », ce « monde

nouveau » qui attire son attention sans l'arrêter, ne lui semble pas, il s'en faut, former un groupement solidaire qui, théoriquement, ait dans la constitution de la société, des droits. Et même il ne conçoit pas tout d'abord, que, théoriquement, scientifiquement, il soit dans les attributions de la société d'anéantir ou d'atténuer ces misères matérielles du monde du travail. C'est un sujet de fait, capable d'occuper les efforts de ceux qu'inclinent à ces recherches les élans de leur cœur : « Nous accordons toutes nos sympa-« thies à ceux que la générosité de leurs sentiments « pousse à creuser le problème ardu de l'inégalité « des conditions économiques, et à rechercher les « moyens d'y porter remède ». Tant de sympathie part, évidemment, d'un bon naturel : non, peut-être, d'un esprit très averti ou très perpicace. En tout cas, il est bien vrai que, si cette sympathie, pleine de candeur, — ô charme exquis de la candeur en matière sociale ! — se manifeste, Gambetta se refuse entièrement à réduire en théorie l'ensemble de ces questions sociales et des moyens de les résoudre.

Et, toutefois, on saisit une certaine tendance, mal et peu définie, à unir ces questions distinctes, à les catégoriser, ou, tout au moins, à apporter une conception méthodique dans le règlement des questions sociales. C'est l'expérience, n'en doutons pas, la toute puissante expérience, que Gambetta propose contre les maux de la société ; et, parlant de la tâche sociale qui sollicite les gouvernements, il dit : « C'est ce que « j'appelle la solution des problèmes économiques et « industriels et que je me refuserai toujours à appeler « la question sociale » Et il poursuit : « Savez-vous « pourquoi ? Messieurs, c'est parce que quand on

« étudie la société... plus on l'analyse..... (dévelop-
« pement phraséologique)... on constate qu'on ne
« peut résoudre ces problèmes qu'un à un, à force
« d'études et de bonne volonté, et surtout, à force de
« connaissances et de labeurs. » (20 janvier 1881)
Méthode tout expérimentale, mais qui n'est pas exclusive d'un certain effort de coordination théorique : « Ma méthode consiste à sérier les questions » (12 août 1881). Et même, une solution théorique absolue demeurant irrémédiablement proscrite, il reste que les différentes solutions sociales, — que les questions sociales différentes exigent, — puissent se grouper théoriquement, scientifiquement : « C'est
« par la collaboration avec chaque branche du travail
« national que l'on pourra peu à peu résoudre les
« difficultés. C'est en faisant appel à la science sociale
« qui a une solution pour chaque problème, et non
« pas une solution unique pour tous les problèmes »
(10 mai 1882).

Et, par une bizarrerie très digne de remarque, la science sociale n'est pas indépendante de la forme politique du gouvernement.

Cela peut paraître ainsi démontré :

« Tout vice social a ses raisons dans une des dépen-
« dances de la législation politique, commerciale, judi-
« ciaire, administrative du pays ; mais ce mal doit être
« considéré en lui-même..... et doit être combattu avec
« les moyens et par les procédés mêmes qui ont aidé
« et facilité sa propagation dans le corps social, de
« telle sorte que, pour ceux de nos amis qui les
« étudient de près dans les affaires, il y a autant de
« problèmes sociaux divers, variés, qu'il y a de con-
« ditions politiques, administratives ou économiques

« différentes et pour chacun desquels il faut chercher « un procédé spécial de solution, ce qui fait que « toute question, dite sociale, se résout en fin de « compte et par l'action immédiate des mandataires « du pays en question d'ordre politique. » (24 septembre 1874, deuxième lettre à un conseiller général). Voilà pour la pratique. — D'autre part : « Nos devan- « ciers savaient bien qu'avec la forme républicaine on « aurait le fond, et qu'avec cette forme on résoudrait « les problèmes compliqués du monde social moderne. « Quant à moi, j'ai toujours dit que, par la Répu- « blique et avec la République, on pourrait ré- « soudre toutes les questions, toutes les difficultés. » (21 mars 1881). Et encore : « La République est la « véritable formule du salut social. » (4 août 1881). Voilà bien pour la théorie. — Où donc Gambetta recommandait-il de se tenir en garde « contre les utopies « de ceux qui, dupes de leur imagination ou attardés « dans leur ignorance, croient à une panacée, à une « formule qu'il s'agit de trouver pour faire le bonheur « du monde! » (18 avril 1872). Elle est trouvée la panacée! N'est-ce point ici la formule? Ou bien, Gambetta est-il dupe de son imagination, lui qu'on se refuse à croire attardé dans son ignorance ? Quoi qu'il en soit, la contradiction existe ; elle est flagrante, et elle est plaisante. Rebelle à la conception de toute théorie sociale, Gambetta pousse si loin sa conception théorique du gouvernement politique par la République, qu'il en déduit, — comme involontairement et d'autant plus logiquement, — les principes d'une théorie sociale.

Ainsi Gambetta n'a point aperçu, dans la vie sociale contemporaine, la forte cohésion et l'enchaî-

nement indestructible des questions sociales; il n'a point voulu chercher les principes de solutions efficaces, et voici que, par l'effet de la forme républicaine établie, les remèdes sociaux se groupent en une doctrine, se réduisent en une théorie. C'est à la faveur de cette contradiction, — bienheureuse contradiction, en vérité, sans quoi Gambetta serait reprochable de n'avoir rien vu ni prévu dans le mouvement social de son temps, — c'est grâce à elle que l'on peut tenir Gambetta pour un théoricien social. Théoricien non dépourvu d'originalité, car ce théoricien ne semble pas avoir de théorie.

Précisons. En dépit du sujet, précisons.

II

Tout est dans tout, et dans l'existence sociale, il n'est pas possible de rien isoler. Les individus, l'Etat se mêlent.

Dès lors, il importe de savoir comment Gambetta définit ces deux éléments, et comment aussi, dans sa théorie sociale, si indistincte soit-elle, il combine l'action de ces éléments, pour aboutir à la solution de la question sociale, si confusément qu'il l'aperçoive.

*
* *

Formellement, plus peut-être que fondamentalement, la société apparaît à Gambetta comme un organisme. Et il se pique de définir chacun de ses organes. Ainsi : « la véritable sociologie », dit-il, — et c'est l'unique fois qu'il emploie ce terme, — « cherche, partout et avant tout, à faire produire à « l'homme son maximum de force en le plaçant dans « le milieu le mieux adapté ; et ce milieu le mieux « adapté c'est celui qui, par des institutions conve- « nablement appropriées, rend l'individu plus libre, « plus éclairé, plus fort, mieux armé, mieux doté « pour la lutte et pour le triomphe. » Tels les individus. — Ailleurs : « Un gouvernement « doit être, « avant tout, un moteur de progrès, un protecteur « de tous les droits légitimes, et un initiateur de

« toutes les énergies qui constituent le génie natio-
« nal. » Tel l'Etat. — De cette façon, malgré l'expression toujours lâche, je veux dire toujours oratoire, — il apparaît bien que, pour Gambetta, les individus, éléments sociaux, aspirent au progrès dont le dernier terme est la liberté, l'égalité ; et il ne peut échapper, non plus, que l'Etat se présente à Gambetta comme un moyen, bien plus, comme un « moteur », — ce qui implique initiative, non pas simplement passivité, — pour amener, en favorisant ce progrès, la réalisation de cette liberté et de cette égalité, que la théorie accepte et formule.

Donc, les individus, dans la vie sociale, agissent dans le sens du développement progressif de leur liberté fondamentale et pour le triomphe pratique de leur théorique égalité. Pour cela ils se groupent. Les groupes même se coordonnent ou se disjoignent, harmonisent leur action ou s'opposent délibérément leur réciproque initiative, s'unissent ou se combattent. Et, du choc des discussions actuelles des théories sociales, jaillit une distinction élémentaire entre le groupe : travail et le groupe : capital, deux groupes dont les intérêts essentiellement et éternellement contradictoires, affirment les uns, doivent entretenir une lutte immortelle, — dont les intérêts pratiquement et actuellement divisés, prétendent les autres, sont susceptibles d'une conciliation plus ou moins lointaine.

*
* *

Rien d'aussi catégorique, assurément, parmi les vues de Gambetta sur l'action des individus et de leurs groupements dans la vie sociale.

Et, s'il répudie clairement la distinction sociale des individus en « classes » qui impliqueraient divergence primordiale d'origine et de but, certes, il abonde en classifications.

Encore que, parfois, il propose d'amener « dans « un intérêt supérieur de paix sociale, la fusion et « le rapprochement des classes » ce qui indique, à coup sûr, que des « classes » existent; — que parfois, encore, il parle en termes clairs de la « classe moyenne » (14 juillet 1872), d'où l'on peut conclure à l'existence, dans la pensée de Gambetta, d'une classe supérieure et d'une classe inférieure, on s'aperçoit assez vite que ce terme de « classe » ne répond chez lui à aucune idée vraiment scientifique, n'est pas un terme décisif de théorie sociale. Aussi bien, il prend soin, lui-même, de protester contre l'emploi qu'il fait de ce terme, contre l'extension abusive que d'autres pourraient lui donner, — sans apporter, du reste, pour l'appui de sa protestation, le moindre motif..... « C'est ainsi que se sont créées ces nouvelles cou- « ches sociales..... Messieurs, j'ai dit les nouvelles « couches sociales, non pas les classes ! c'est un mau- « vais mot que je n'emploie jamais ! » (1er juin 1874).

Au surplus, cette imprécision des mots ne doit pas surprendre, car Gambetta ne se détermine aucun moyen, aucun principe de différenciation sociale des individus. Travail, capital : disons-nous aujourd'hui, et de tels mots éveillent dans notre esprit des idées suffisamment délimitées, — non dans l'esprit de Gambetta. Sans doute, il parle du « travail », des « travailleurs » ; il en parle souvent. Mais jamais, lorsqu'il dogmatise, le terme « travail », considéré socialement, ne s'oppose au terme « capital » ; jamais les « tra-

vailleurs » aux « capitalistes ». Par exemple : « Il « faut avoir un mot d'ordre ; ce mot d'ordre est : tra- « vail. Et quand je dis : travail, je me sers du terme « le plus complexe afin que, quiconque dans cette « enceinte appartenant à des ordres différents dans « la société, et puisqu'il faut dire le mot, à des classes « différentes (!) sache bien que le travail, quel qu'il « soit, est pour moi l'objet d'une égale vénération » (19 avril 1870). A quoi bon multiplier les textes ? celui-ci, justement par le double sens, à la fois particulier et général, qu'il donne au mot travail, suffit à prouver que, dans le vocabulaire social de Gambetta, ce terme très complexe est également fort imprécis. C'est l'effet de l'éloquence, et c'est l'effet d'autre chose encore.

Dépourvu de principe de classification des groupements sociaux, Gambetta semble laisser au hasard de son inspiration facile le soin de lui fournir ces classifications mêmes. Aussi leur variété est infinie, extrême leur mobilité.

En vérité, quelques termes plus significatifs reviennent; mais ce retour ne paraît être qu'une réminiscence oratoire, ramenée par la sonorité harmonique des mots; point le rappel d'une idée qui imposerait à l'orateur la déduction logique d'une conception bien nette.

Dans ses discours se meuvent et agissent « les nouvelles couches sociales », « les couches sociales différentes », « les différents ordres de la société », « bourgeois petits ou grands », « ceux qui se trouvent aux différents degrés de l'échelle sociale ». Et ces expressions sont toutes indécises, entre elles inégales et incomparables.

Et si Gambetta veut analyser les éléments de chacun de ces groupes, que sa parole établit plus que sa pensée ne les conçoit, il s'attarde, on dirait qu'il se perd aux détours d'une improvisation dont aucune idée directrice ne trace la route, ni ne guide la marche. Ainsi, en face d'une catégorie sociale, où se coudoient sans se connaître « de grands indus-« triels, des propriétaires, de grands entrepreneurs, « des constructeurs, des hommes enfin qui tiennent « le premier rang dans la banque, le commerce et « l'industrie » (15 août 1877), un autre groupement se forme, et bien composite, car on y voit « des « ouvriers, paysans, bourgeois, demi-bourgeois, « artistes, hommes de loisir, hommes d'argent et « ainsi de suite » (24 septembre 1872).

Ici : « les légions d'artistes, d'ouvriers, de bour-« geois et de paysans » (29 septembre 1872).

Là : « le petit bourgeois, l'ouvrier, le petit capita-« liste et le paysan » (8 janvier 1876).

C'est vague; il y a plus vague encore : et voici : « les vraies classes dirigeantes, c'est-à-dire ceux « qui pensent, ceux qui travaillent, ceux qui amas-« sent la richesse, ceux qui savent en faire un emploi « judicieux, libéral et profitable au pays; les classes « dirigeantes, c'est-à-dire la partie éclairée, active « et généreuse de la nation; elles sont, comme la « partie de la nation qui est encore tenue dans les « ténèbres de l'ignorance, avec la République ». (10 juin 1877). Et, après cette persistance de la pensée dans les classifications sociales incertaines, on est autorisé à dire que l'illusion seule entraîne Gambetta à l'affirmation qui suit : « Mon but a été de « poursuivre, par les moyens légaux, par une poli-

« tique méthodique et systématique, l'union indis-
« soluble de ceux qui travaillent et de ceux qui
« possèdent et que j'ai caractérisée par ces mots :
« l'alliance du prolétariat et de la bourgeoisie ».

Non, vraiment non, en théorie sociale Gambetta ignore le prolétariat, et il ne voit aucune contradiction, aucune séparation entre « ceux qui possèdent et ceux qui travaillent ».

C'est qu'en effet, sa conception embryonnaire se fonde sur le mouvement perpétuel des individus, à travers les groupes, momentanés eux-mêmes, où leurs intérêts transitoires les attachent; mouvement continu d'ascension parmi les rangs mal définissables de la société.

Essentiellement, aux yeux de Gambetta, la société se compose, pour employer son expression, bien vulgaire mais bien caractéristique, de « gens en train de monter » (1er juin 1874). Ascension possible pour tous, à tous facile : « Dans notre société moderne,
« on peut et on doit arriver à gagner, à conquérir
« par le mérite, par la patience, par l'effort, toutes
« les places auxquelles un cœur droit et intelligent
« peut et doit aspirer » (27 mai 1881). Cet effort vers l'amélioration de sa condition sociale est, pour tout individu, l'exercice naturel et légitime de ses facultés; et, dans la vie sociale, il n'est pas d'individu, si chétif et si inapte qu'il puisse être, qui ne tende à devenir un « bourgeois », un bourgeois riche, « un « gros bourgeois. » Tel est, en effet, l'idéal social de Gambetta : parvenir à faciliter et même à réaliser, dans l'ordre social, la satisfaction matérielle de tous les intérêts.

Et il ne faut pas croire, que dans cette lutte uni-

verselle des individus pour conquérir le maximum de jouissances matérielles que l'ordre social leur réserve, disparaissent nécessairement, par cette compétition de forces inégales amenant des résultats inégaux, le principe social d'égalité, et la possibilité de réaliser jamais la pratique de cette égalité. Car, socialement, l'égalité sociale n'est pas pour Gambetta, un principe, une doctrine, mais un sentiment, une passion.

Il parle aujourd'hui de « l'égalité, cette passion française » et, demain, constate que « notre société « est passionnément égalitaire et démocratique ». A se combattre, les passions s'entretiennent et s'excitent.

Par conséquent, l'appétence permanente des individus vers la part de jouissance matérielle que d'autres individus détiennent, n'est point pour nuire à ce sentiment intime d'égalité primordiale. C'est pourquoi, Gambetta affirme la nécessité de favoriser, par tous moyens, la marche des affaires, qui créent la richesse, l'accumulent ou la répandent; et, par là, le dernier mot de son système social est qu'il faut diligenter les affaires. Tout converge vers elles, en elles tout se résout. — Chacun s'efforce, que ces efforts s'unissent! En effet, « si vous voulez la stabilité dans les « affaires, qui est la mère de la prospérité, le levier de « l'affranchissement matériel et moral de ces couches « profondes qui nous intéressent au-dessus de tout, si « vous voulez tout cela, prêchez l'union, prêchez la dis- « cipline, prêchez la concorde! » (24 décembre 1878). Ainsi, dans le triomphe des affaires, l'égalité sociale triomphe, par je ne sais quel effet de je ne sais quelle solidarité sentimentale. En vérité, la conception est simple; elle est simpliste. Il ne faut point s'en éton-

ner, car la satisfaction de ce sentiment passionné qu'on nomme l'égalité sociale, n'est pas, à proprement parler, le but. Le but est ailleurs; il est tout entier, il est exclusivement dans l'établissement d'un régime politique. Et dans ce jeu de forces individuelles, tel que Gambetta pense ou prétend le régler, il n'est pas d'autre principe fixe que l'entraînement naturel des individus vers les individus : « Associez-vous, instruisez-vous, aimez-vous sur-« tout les uns les autres ». De cet amour résultera le progrès social, — de l'amour et des circonstances qui l'entretiendront, c'est donc de l'amour et du hasard. Le jeu de l'amour et du hasard : tel est le seul principe social sur lequel Gambetta fonde l'union des individus dans leur recherche de la richesse et du bonheur.

*
* *

Ce principe, aussi bien, ne se suffit pas à lui-même. Il n'est pas, je l'ai dit, une fin, mais un moyen. « Je « manquerai à la sincérité qui est mon devoir envers « la démocratie, envers mon pays, si je ne disais pas « que soigner, défendre, protéger les intérêts maté-« riels de l'immense production nationale, c'est, à « mes yeux, la meilleure propagande de l'ordre « républicain » (28 octobre 1881). Intérêt matériel, ordre républicain ! — Plus loin : « Tu te présenteras, « se dit Gambetta, comme une sorte de conciliateur « entre les intérêts des uns et des autres, et si tu « pouvais arriver à réaliser cette alliance entre le peu-« ple et la bourgeoisie, tu aurais fondé sur une assise « inébranlable l'ordre républicain (12 août 1881). Ordre social, ordre politique ! — Ainsi, les masses

populaires ne sont point pour Gambetta un groupement, ayant des intérêts propres, appuyant ses réclamations et ses espérances sur des principes fermes dont il sollicite l'application progressive. Elles sont simplement un intrument politique. Et Gambetta, parlant à la bourgeoisie industrielle et commerçante de la Seine « de l'honneur qu'il ressent de puiser chez « elle les enseignements pratiques et positifs de ce « monde du travail et de négoce qui, tous les jours, « prend plus d'ascendant et d'influence dans la direc- « tion politique des sociétés modernes chez tous les « peuples, » (25 mars 1881), semble impliquer que, tout se résolvant en l'exercice des droits politiques, le peuple et la bourgeoisie s'appelant et s'unissant en vue d'une action républicaine, l'union des classes s'accomplit par la politique. Qui l'eût dit! Qui l'eût cru! — Gambetta le croit et Gambetta le dit.

Et nous allons voir qu'en face des individus, l'État se place, mais moins comme force sociale que comme force politique.

III

L'État! avec ses droits et ses devoirs, moteur et frein : forme organisée de la vie sociale des individus. Or « qui dit société, dit réunion d'hommes vou-
« lant défendre leurs droits, remplir leurs devoirs
« et protéger, par l'association, leurs intérêts »
(18 avril 1872).

Historiquement, théoriquement, l'État apparaît comme déterminant les rapports nécessaires des individus, activant le développement des individualités isolées et groupées.

Historiquement : « Qu'entendons-nous dire quand
« nous parlons d'achever la Révolution? Achever la
« Révolution c'est, dans une société bien organisée
« où l'ordre règne, appuyé sur la liberté, où le gou-
« vernement n'est plus contesté, donner le maxi-
« mum de force à l'individu, et en même temps le
« maximum de force à l'association qui multiplie si
« puissamment la force de l'individu » (25 mars 1881).

Théoriquement : « Quand la réunion, la collec-
« tion, l'association de volontés libres et d'efforts
« individuels avortent, il reste une grande et haute
« personne sociale : l'État, qui se doit à lui-même
« d'intervenir, non pour opprimer, mais pour impri-
« mer le mouvement, non pour se substituer à la
« volonté des citoyens, mais pour la soutenir, l'en-

« courager, l'aider, la porter, pour ainsi dire, dans « ses bras, et amener chaque citoyen à l'épanouisse- « ment complet de son intelligence et de sa raison » (7 septembre 1881). L'idée est large, généreuse : l'État a bien un rôle social, que dis-je ! une mission sociale ! et c'est d'impulser les énergies individuelles, puis, — leurs efforts s'appliquant à la satisfaction de leurs intérêts personnels, — d'incliner ces efforts, par la solidarité, à l'association ; bref, d'unir, d'identifier, d'harmoniser tous les intérêts particuliers, pour les confondre dans l'unique intérêt général. Telle quelle, cette conception sociale de l'État est peut-être moins logique que sentimentale. En tout cas, elle demeure élémentaire dans l'esprit de Gambetta, où, plutôt, elle dévie en accessoire de la théorie politique de l'État.

*
* *

L'État participe donc de l'action de tous les individus et de chacun d'eux ; et dans tous les développements de la vie sociale, il lui apppartient de « donner « aux forces naturelles, sociales, politiques du pays, « toute leur énergie... et de faire converger toutes « les activités vers le but suprême : la grandeur de « la France. » (27 janvier 1878).

Et, si l'on considère l'essor de toutes ces activités dans la vie économique, l'État est encore, à ce point de vue particulier, « le metteur en œuvre de toutes les « richesses, de toutes les énergies de la nation ». — Là, en présence des inégalités de fait que chaque jour accuse davantage, Gambetta s'arrête à une affirmation toute restrictive : « L'État se contente d'assurer éga- « lement les droits de chacun, du pauvre comme du

« riche, du petit comme du grand » (8 novembre 1878).

Et, par crainte de s'égarer dans ces régions inexplorées de la théorie sociale, il s'abaisse à la pratique, et, occasionnellement, indique, en les rattachant, toutefois, à sa conception doctrinale de l'État, des remèdes partiels à des maux fragmentaires. « L'État, « au nom des grands intérêts sociaux dont il a la « garde, doit se retourner vers la misère, vers la « maladie, vers le chômage, vers les incertitudes « d'existence qui augmentent, à mesure que les for- « ces vitales d'une nation grandissent elles-mêmes, « et il doit comprendre qu'il a un mandat de protection, d'assistance et de prévoyance » (20 mars 1881). Mais veut-on une idée générale ?

Dans l'incertitude de sa pensée, la parole de Gambetta se satisfait d'approximations.

Sans doute, il entrevoit, je l'ai dit, des différences effectives et des progrès réalisables dans l'organisation matérielle de la société; et, à ce point de vue, sa parole s'agitant sans qu'une idée rigoureuse la mène : « Il faut, dit-il, revenir à la pensée féconde « de 1789; rapprocher le bourgeois de l'ouvrier, « l'ouvrier du paysan » (14 juillet 1872). — Je me demande, tout en passant, s'il peut être une appréciation historique plus fausse. — Mais, en définitive, son idée générale la plus claire est que, les couches sociales, — non pas les classes, — s'entremêlent indistinctement dans un mouvement d'oscillation imperceptible autant qu'indéfini. Sur ce fond mobile, l'État exerce son action. Et si quelque chose est saisissable parmi cette mobilité perpétuelle, c'est bien le sentiment qui l'inspire, sentiment de développement, de progrès de l'individu. Au lieu de

se combattre dans leur marche vers la réalisation d'un bien-être plus grand et d'une moralité supérieure, que les individus s'accordent. D'abord, qu'ils règlent leur action, elle en sera fortifiée d'autant. Et l'État intervient pour amener les individus à ne point se concentrer dans un « individualisme atomistique » (l'expression n'est pas de Gambetta) qui, dispersant les forces, les perd; mais, tout au contraire, « à ne « régler leurs rapports que par des principes com- « muns et par les lois de cette solidarité supérieure « qui substitue les règles du droit aux entreprises, « toujours ruineuses, de la force » (13 janvier 1873). Solidarité, dont c'est le premier effet que « l'amélio- « ration du sort d'un individu se fasse sentir par « l'augmentation de la prospérité et de la moralité « générales » (28 janvier 1877) ; — solidarité : voilà le sentiment le plus fécond de progrès social; association : voilà la forme que ce sentiment doit revêtir.

*
* *

L'Etat la favorise et l'ordonne. « Je veux que le « droit d'association soit véritablement compris « comme la mise en œuvre de la liberté du travail, « comme la mise en œuvre de l'association des « épargnes, pour la production, pour toutes les œu- « vres qui intéressent l'économie sociale et politi- « que de ce pays..... Par conséquent, liberté « d'association pour le monde des travailleurs, « pour les associations professionnelles, pour « les syndicats, pour tous les groupes de cette « espèce. » (12 août 1881).

Ce n'est pas tout de formuler les principales applications, et les plus efficaces de ce droit et de ce

devoir d'association des individus, il semble qu'une idée plus lumineuse de théorie sociale jaillira de l'indication scientifique de l'esprit qui doit caractériser toutes ces associations : « J'entends par là non « ces associations qui confisquent l'individu, le sup- « priment et l'absorbent, car je ne reconnais comme « légitimes que les associations où l'homme con- « serve la plénitude de son individualité libre et « agissante » (10 mai 1882). — Telles sont cependant les diversités ondoyantes de la pensée sociale de Gambetta, que de l'affirmation extrêmement philosophique que je viens de citer, il n'est pas permis de conclure que Gambetta ait vraiment conçu, dans la vie sociale, la force individuelle indépendante et puissante en face de l'Etat, et qu'il ait défendu, libéralement, l'existence et la persistance de l'individu dans l'Etat, contre l'absorption de l'individu dans l'Etat : absorption qui, suivant de bons esprits, résulte de la théorie sociale appelée socialisme. — Point ; et il serait aisé d'opposer ici Gambetta à Gambetta, et de prouver qu'il donne parfois au droit de l'Etat une extension tout à fait incompatible avec l'extension concurrente du droit de l'individu. La décentralisation, qui nous semble le seul moyen réfléchi de favoriser cet acheminement souhaitable des individus à la réalisation du maximum de liberté et d'initiative, est repoussée par Gambetta avec véhémence. « Oh ! je sais, dit-il quelque part, qu'il existe « une théorie nouvelle qui prône la fédération, l'au- « tonomie parcellaire !... » Et il y a un grand dédain dans cette exclamation. Même, Gambetta se préoccupe de fixer dans les esprits l'idée de la force centrale de l'Etat, vers laquelle tout converge si tout

ne s'y absorbe, d'accrocher, en quelque façon, cette idée à un mot, et quel mot ! Répudiant les mesures décentralisatrices, et surtout l'esprit décentralisateur : « Je suis, dit-il, un défenseur de l'Etat, et ici, « je n'emploierai pas le mot centralisation, car le « mot a été employé souvent abusivement, je suis « un défenseur de la centralité nationale et je ne « comprendrais pas qu'on introduisît chez nous ces « formes et ces doctrines presque anarchiques qui « supposent des mœurs, des traditions, des origines « différentes des nôtres. Je suis pour la centralité « française... » (18 septembre 1878). Il serait donc excessif de poser en un champion du droit social de l'individu, celui qui appelle « doctrine presque anarchique » la théorie décentralisatrice, et qui pousse son ardeur d'ériger en système la concentration dans l'Etat des forces individuelles, jusqu'à créer, pour exprimer cette idée sociale, un mot nouveau : centralité, dont le principal caractère est, si je ne me trompe, de constituer un barbarisme, car Gambetta n'en connaît guère le sens physiologique.

*
* *

On voit bien ainsi que, pour qui s'efforce de retracer les fondements de la théorie sociale de Gambetta, en ce qui concerne le jeu des forces individuelles dans l'Etat, il est impossible de procéder autrement que par des restrictions, et d'apporter autre chose que des formules dubitatives, et même un peu confuses. C'est que, réellement, il ne se dégage pas de l'œuvre de Gambetta une conception, rigide dans sa précision, du droit de l'individu et du droit de l'Etat. Ou, plus exactement, cette conception n'apparaît scienti-

fiquement établie que si on la rapporte à la théorie politique de l'orateur.

En effet, les maux économiques constatés ne sont susceptibles de guérison que par l'application de procédés empiriques, par « la transaction, cette « maîtresse de la vie humaine, politique et sociale ». Et à Gambetta la déduction s'impose : cette transaction, toute puissante dans le règlement des questions sociales, n'est possible que par la République. « Les « relations du travail et du capital se modifieront « insensiblement en faveur de celui-là sous l'influence « des progrès politiques » (12 août 1881). Et, d'une façon plus théorique : « le propre de tous les « régimes électoraux est de créer ou de défendre « des classes, ou de les étendre ou de les res- « treindre » (12 juillet 1873). Le suffrage universel n'a-t-il pas définitivement brisé toute factice séparation des classes, et, sous la République, l'individu-citoyen n'a-t-il pas atteint l'ultime limite de son progrès ; que peut-il désirer autre chose ? « Le « peuple, petite bourgeoisie, ouvriers et paysans, « conçoit de jour en jour plus clairement l'étroite « relation de la politique et de ses affaires ; il veut « être représenté pour lui-même, il se représentera « bientôt lui-même. » (16 octobre 1871. Lettre à un conseiller général). Il manquait au peuple, aux gens du peuple, d'exercer leurs droits primordiaux dans le gouvernement de la nation. Mais tout va changer : « Partout, on assiste à la même floraison, « magnifique et féconde, de la démocratie. Les nou- « velles couches sociales dont j'ai parlé, c'est le « monde du travail qui veut entrer dans le monde de « la politique parce qu'il en a le droit et qu'il en est

« devenu capable » (22 avril 1873). Pauvres gens, vraiment pauvres gens, qui jusque-là ne faisaient pas de politique ! Désormais, l'individu, participant de la souveraineté, réalise dans l'Etat, par l'Etat, son développement entier et définitif. Et c'est à cela que se réduit la théorie sociale de Gambetta ! Cependant, à travers ce voile politique qui lui cache la réalité des faits sociaux, il semble qu'il entrevoie obscurément que des préocupations différentes pressent et agitent les masses populaires ; « et il souhaite une plus équi-« table répartition des salaires et des charges : pro-« blème difficile à résoudre, mais qu'il faut aborder » (14 juillet 1872). Oh ! ces expressions : aborder un problème... qui recouvrent et ne font que mieux apparaître l'insignifiance des idées ! Et, de fait, Gambetta s'arrête à ce vœu sympathique. Il n'aborde pas le problème. Est-ce parce qu'il est difficile, ou quoiqu'il soit difficile à résoudre ? Je ne sais ; mais il ne semble pas que ses idées éparses et divergentes sur la conception sociale des individus et de leurs groupements, lui en fournissent les données.

IV

Telle est, dans ses détours et dans ses retours, la pensée sociale de Gambetta. Elle échappe à qui veut la formuler en théorie; et il est bien vrai que, jamais, même portée, par occasion, sur la considération volontairement exclusive des questions sociales, l'attention réfléchie de Gambetta ne peut totalement se divertir de la question politique. Celle-ci est pour lui « le grand tout ». Quoi qu'il en soit, il reste encore à déterminer de quelle nature sera l'organisme social où se mouvront les individus, exerçant leurs droits fondamentaux. Ces droits, nous savons quels ils sont, en définitive : la Liberté, l'Égalité et la forme sentimentale de ces deux droits logiques : la Fraternité. — Ainsi conçus, les individus, groupés en société, ne tendent à rien moins, parmi les harmoniques évolutions ou les soubresauts révolutionnaires de la vie sociale, qu'à constituer la forme parfaite du gouvernement de la société par elle-même, la démocratie par la République. Le mot : démocratie revient souvent dans la bouche de Gambetta. Il est gros des progrès actuels qu'il réalise, plus gros encore des progrès futurs qu'il promet. Quels sont, au vrai, le fondement, le caractère, la méthode et le but de cette démocratie, considérée comme la forme, politique ou

sociale, la plus propice au développement intégral des droits primordiaux des individus.

*
* *

Le fondement, la raison d'être de la démocratie, c'est, évidemment, l'union de tous les individus dans la plénitude de l'exercice de leurs droits. « De même « qu'il n'y a pas deux Frances, il n'y a pas deux « démocraties, il n'y en a qu'une seule fondée sur la « concorde et l'étroite solidarité de toutes les classes « de la nation » (22 avril 1873). Démocratie : union libre de libres individus souverains !

Mais leur souveraineté est-elle à la fois politique et sociale ? Non pas ; et l'exercice des droits sociaux n'est qu'un résultat pratique, effectif, et plus ou moins éloigné de l'instauration du régime démocratique, régime essentiellement politique, car telle en est la définition : « Je pense qu'une démocratie régu- « lière et loyale, est, par excellence, le système « politique qui réalise le plus promptement et le « plus sûrement l'émancipation morale et matérielle « du plus grand nombre, et assure le mieux l'égalité « sociale dans les lois, dans les faits et dans les « mœurs. Mais j'estime que la série progressive de « ces réformes sociales dépend absolument du « régime et de la réforme politiques ; et c'est, pour « moi, un axiome, en ces matières, que la forme « emporte et résout le fond. » (8 mai 1869 : Réponse au cahier de mes électeurs).

Voilà la chose, voici le mot : « Dans la démocratie, « c'est-à-dire dans un état politique où le travail « doit tout dominer, car, dans les temps modernes,

« le travail est le grand agent de richesse, de paix « et de bonheur..... il était sûr que, dès que les « hommes seraient investis du droit de se donner « un gouvernement, ils choisiraient la République, « parce que démocratie et République sont associées « comme la cause et l'effet. »

Est-ce net ? Il n'est donc pas niable que, selon Gambetta, l'État démocratique a seulement un fondement politique, dont l'expression la plus simple et la plus complète est le suffrage universel. Liberté, égalité politiques : c'est la théorie ; liberté, égalité sociales : c'est le fait. Le progrès social, dans toute sa complexité et dans toutes ses indéterminations, est la lointaine mais approximable conséquence d'une forme politique ; c'est le but même d'un gouvernement politique, théoriquement libertaire et égalitaire. « La « République a pour but de satisfaire les besoins « ardents d'un grand peuple au point de vue de « l'égalité sociale. » « Nous avons pris l'engage- « ment, devant nous et pour les autres, puisque nous « connaissons la démocratie et le suffrage universel, « de nous vouer incessamment à l'émancipation de « ceux qui n'ont pas joui du même bénéfice de la « fortune, de les attirer vers nous et de travailler « à leur assurer tous les jours plus de lumière et « plus de bien-être. » Sous l'idée brumeuse, ne voit-on pas la lueur d'une excellente intention qui perce ?

*
* *

Indécisions du point de départ, imprécisions du point d'arrivée : à cela, quelle méthode ? Méthode lâche et douteuse, instable et fléchissante. Et toute

d'expérimentation..... « La démocratie dit aujour-« d'hui : Procédons par gradation, faisons notre « programme, commençons par le commencement, « ne touchons pas à toutes les questions à la fois, ne « faisons pas table rase, procédons avec enchaîne-« ment. » (22 avril 1873). Certes, en ces délicates questions de progrès social, il n'est pas de précautions superflues ; on n'en saurait donc trop prendre. Et aussi : « Je suis d'une école qui ne croit qu'au « relatif, à l'analyse, à l'observation, à l'étude des « faits, au rapprochement et à la combinaison des « idées, d'une école qui tient compte des milieux, des « races, des tendances, des préjugés et des hostilités, « car il faut tenir compte de tout. » (15 février 1876). Qu'on se le dise, et sans doute la société en marchera mieux! Mais, dès lors, cette méthode sociale apparaît bien prudente, on pourrait dire bien timide. A force de se régler d'après la marche incertaine des événements et de tous les hasards qui les déterminent, elle perd, elle-même, toute la précision qui se réfléchit sur les actes, toute la vigueur qui transparaît en l'application.

Et l'aveu que je vais citer est encore plus grave : « Tout est subordonné aux modifications de l'esprit « public et aux événements qu'il serait téméraire de « vouloir pressentir. » Cet aveu n'est rien autre que la négation même de la méthode sociale qu'il prétend caractériser. N'est-ce pas, en effet, par la rigidité de la méthode appliquée à la conduite des événements sociaux, que ces événements, rattachés à des principes et par eux influencés, signifient les étapes d'une marche en avant dans la voie du progrès social et vers un but social déterminé ? Vice initial et pro-

fond d'une méthode qui abdique toute direction, raison même de la méthode !

*
* *

Comment, en l'absence d'une méthode efficace, s'effectuera peu à peu l'accord de tous les individus, politiquement libres et égaux, pour la réalisation de progrès sociaux successifs ; comment, en d'autres termes, se fera l'éducation de la démocratie, c'est-à-dire l'appropriation absolue des moyens en but ? Tout simplement par le suffrage universel, éclairé dans ses actes, par l'instruction universelle.

Et discourant parmi ces idées où se complaît Gambetta, car elles sont l'émanation directe et immédiate de sa théorie politique, on voit se marquer davantage la tendance de Gambetta à résoudre toutes les questions sociales par la politique.

En effet, le vrai point de départ et de direction, le vrai moyen de progrès social, est, pour Gambetta, dans « l'égalité politique conférée à tous et à cha-« cun par le droit de suffrage, base inébranlable de « la démocratie, cause efficiente et perpétuellement « génératrice de la République. (9 octobre 1873). Et si, dans le gouvernement de la République, le suffrage universel est le « symbole évident de la sou-« veraineté légale des individus », n'est-ce pas, conséquemment et nécessairement, sur lui qu'il faudra s'appuyer pour atteindre à l'union sociale des individus ? Il n'est pas de doute permis : « Le « principe directeur de mes opinions et de mes « actes politiques, c'est la souveraineté du peuple « organisée d'une manière intégrale et complète ; il « faut tout lui rapporter et il en faut tout déduire : les

« institutions, les lois, les intérêts et les mœurs « mêmes. Scientifiquement appliqué, ce principe peut « seul achever la Révolution française et fonder « pour toujours l'ordre réel, la justice absolue, la « liberté plénière et l'égalité véritable. » (8 mai 1869, profession de foi). Aussi bien, on ne peut méconnaître que cette égalité politique primordiale, dont le suffrage universel doit être l'expression absolue, n'incline, par la force même des choses, les gouvernements issus de ce suffrage, à harmoniser, autant qu'il sera possible, cette souveraineté égale de tous les individus, et leur égalité effective, dans la vie sociale. Tant il est vrai que la souveraineté des individus et les droits qui la constituent ne sont pas complets, si, par la pression des nécessités sociales quotidiennes, certains individus subissent l'influence politique de certains autres! Donc, « c'est grâce au « fonctionnement du suffrage universel, qui permet « aux plus humbles, aux plus modestes dans la « famille française, de se pénétrer des questions, de « s'en enquérir, de les discuter, de devenir vérita- « blement une partie prenante, une partie solidaire « dans la société moderne : c'est parce que ce suffrage « fournit l'occasion, une excitation à s'occuper de « politique que tous les conservateurs de la Répu- « blique devraient y tenir comme à un instrument de « liberté, de progrès, d'apaisement, de concorde. « C'est le suffrage universel qui groupe les forces « du peuple tout entier sans distinction de classes, « ni de nuances dans les opinions » (9 octobre 1877). Ainsi — et c'est le premier point, — le suffrage universel, expression de la théorie politique de la souveraineté des individus, tend fatalement à unir ces

mêmes individus dans l'exercice de leurs droits politiques. C'est pourquoi, par le jeu même du suffrage, Gambetta pense fonder sa démocratie politique, et, le suffrage neutralisant les germes de discorde entre les citoyens, promouvoir la formation de la démocratie sociale. — Et voici donc le second point : « Ayez « confiance dans l'esprit démocratique de la France, « reposez-vous sur cette immense masse de onze « millions d'électeurs à qui sont chères, avant tout « et par dessus tout, les notions de progrès, de jus- « tice distributive, et qui, heureusement pour le « bien général de la nation, ne perdra jamais de vue « les graves problèmes de l'émancipation morale et « matérielle, politique et sociale du plus grand « nombre. » (24 juin 1875). De fait, Gambetta est animé de cette confiance à laquelle aucun obstacle ne résiste. Et, cette foi qui sauve, dilate, épanouit son âme. Le principe directeur des progrès sociaux, la source vivifiante des améliorations sociales est trouvée ; et, à cette source même, les individus souverains puisent je ne sais quel charmant breuvage, qui les excite les uns vers les autres et les unit désormais, ou peu à peu les unira dans une vie parfaite d'égalité sociale. En vérité, l'égalité politique est un principe bien puissant, et le suffrage universel un bien merveilleux instrument de progrès !

Heureux les peuples qui les possèdent !

*
* *

Plus heureux encore, ceux qui savent s'en servir ! Lorsque les peuples, « dont on voit le lent et dou- « loureux affranchissement à travers notre histoire », ont acquis la reconnaissance de leur souveraineté

politique, et, une fois brisées les barrières qui s'opposaient à l'exercice de ce droit par le libre et universel suffrage, il reste à donner au suffrage sa force totale, en le rendant ferme et conscient, en l'instruisant. Pour cela, Gambetta consacre ses efforts à faire pénétrer dans les masses la conception de la nécessité de l'instruction, de l'éducation, obligatoires parce que nécessaires.

Instruction ou éducation : il n'est pas exagéré de prétendre que, pour Gambetta, ces deux termes s'équivalent par la même complexité et la même imprécision. Et tel est le caractère de cette instruction et de cette éducation : il faut qu'elles soient adaptées à « des hommes qui veulent agir et se « conduire en hommes qui vivent, pensent, commer- « cent, travaillent, luttent, combattent et s'enten- « dent dans le domaine des réalités, c'est-à-dire « dans le contact de l'homme en face de l'homme, « en excluant tout ce qui n'est pas la réalité même « des choses, c'est-à-dire dans la vie sociale... » De la sorte, la portée pratique de l'instruction universelle apparaît immense. On peut être certain que le domaine politique et social en ressentira les effets.

Déjà le mot même de « vie sociale » qui veut bien dire : union solidaire des individus, ce mot est prononcé. Utilité de l'instruction pour éclairer, « mora- « liser le suffrage universel », donc le faire plus fort pour mieux saisir les difficultés politiques et mieux les résoudre ; puis, étendant ses effets et prolongeant son influence, utilité de l'instruction pour prévoir les difficultés sociales et les atténuer ; en somme, et si l'on peut encore employer un terme fatigué par l'usage, utilité de l'instruction pour favo-

riser le jeu de tous les rouages dans le mécanisme politique et social. C'est ce qu'affrme Gambetta s'écriant : « L'instituteur, l'instituteur!... il n'y a pas « de fonction sociale plus éminemment utile pour la « France » (21 avril 1881). Utilité, ai-je dit : c'est nécessité qu'il faut écrire ! En effet, Gambetta va plus loin, lui qui attribue à l'instruction des effets sociaux tellement puissants qu'il considère sa diffusion rapide « comme un moyen véritablement pacifique de « dénouer la guerre des classes, de mettre un terme « à l'antagonisme des intérêts, car personne ne s'at- « tarde dans la colère et dans la haine que provoque « nécessairement la misère, plus que l'homme dés- « hérité qui souffre sans connaître et sans savoir » (4 août 1881). Est-ce là simplement une idée fausse ? ou n'est-ce pas une belle pensée profonde ? En tous cas, la conception de Gambetta est éclatante de simplicité. Et, comme s'il ne lui suffisait pas de s'être enthousiasmé, dans un élan généreux de son cœur, à l'idée d'une rénovation sociale par l'instruction largement et fructueusement répandue, il donne à sa pensée une forme plus catégorique, à sa conception une expression plus exclusive : « De quelque côté « qu'on prenne la question, qu'il s'agisse de ques- « tions politiques ou de questions sociales, de quel- « que côté qu'on tourne et retourne le problème, de « quelque sens qu'on l'envisage, on aboutit cons- « tamment à cette solution qu'il n'y a rien à tenter : « tant qu'on n'aura pas constitué pour tous, avec le « concours de l'État, des départements et des com- « munes, la dotation de l'instruction générale du « pays » (30 septembre 1872). Questions politiques, questions sociales, instruction ! L'enchaînement se

montre, réduit à ces termes essentiels. Tels sont donc les moyens de progrès social : ce progrès, tant souhaitable, résultera de l'exercice, éclairé par l'instruction, du droit politique des individus.

Ce progrès est une dérivation lente de la souveraineté politique. Aussi bien, par la définition de la théorie politique, et l'indication des moyens les plus propres à en assurer l'application entière, dans le système dont Gambetta trace les éléments, tout tend au développement progressif des individus, à l'adaptation graduelle de leurs facultés à leurs droits comme à leurs devoirs de souverains; bref, à la réalisation définitive de la démocratie.

*
* *

Au surplus, cette démocratie, tout idéale encore et encore lointaine, en laquelle vont se résoudre et se résorber tous les efforts conscients ou inconscients des individus, cette démocratie commence à dessiner ses traits essentiels sur le fond permanent de l'histoire.

Tous les éléments sont réunis, sont groupés... à l'œuvre ! et que cette œuvre soit bonne ! « Je me « suis applaudi de voir l'élément démocratique, l'élé- « ment rural, l'élément des petits propriétaires, de « ceux qui peinent, qui suent, qui fécondent la terre, « l'élément qui a besoin de travail, de protection, de « sécurité et de véritable tranquillité, je me suis ap- « plaudi de voir cet élément, par le fonctionnement « même de la Constitution, être le maître de toutes « ces choses, s'il voulait faire des choix éclairés et « indépendants » (10 octobre 1878).

Et il est si peu contestable que l'application de la

théorie politique du gouvernement politique des individus ne soit appelée à produire des effets immédiats dans le détail des questions sociales, que les mandataires du peuple prennent tout d'abord l'initiative de cette œuvre de progrès social. — « A mesure « que les affaires se développeront devant la Commis- « sion du budget, qu'elle sera appelée à résoudre des « questions financières, économiques, commerciales, « elle multipliera les preuves du changement opéré « dans la politique nationale » (4 avril 1876). Gambetta dit ces paroles avec l'autorité spéciale que lui donne, à ce moment, sa situation de président de la Commission du budget. Dès lors, se manifeste la tendance bien caractérisée pour amener, par des séries de réformes et d'améliorations, le règne de cette égalité sociale, qui, — cela a été dit, il faut le répéter, — n'est point un principe de la démocratie, mais le but à viser, à atteindre, car, ce qui « cons- « titue la vraie démocratie, ce n'est pas de recon- « naître des égaux, Messieurs, c'est d'en faire ». (6 février 1876).

Au reste, de l'énoncé strict de ces principes élémentaires, les conséquences sociales se dégagent d'elles-mêmes, et si logiques, que, presque, elles sont des lois sociales. L'individu se développant par la force même des principes politiques de la société, il serait contradictoire qu'il ne trouvât pas, dans la vie sociale, les moyens d'exercer son activité sous toutes ses formes ; c'est pourquoi la démocratie doit être « une démocratie de travail, de production ». D'où suit la nécessité, pour ce gouvernement, d'assurer l'extension à chacun d'entre les individus, des éléments de travail et de production : « Ce que nous

« demandons, ce qui se fait, ce qui est une loi sociale « de la démocratie, c'est que la propriété se divise, « c'est qu'elle aille à celui qui l'exploite et qui la « féconde de tous ses efforts pour lui faire produire « davantage à son avantage personnel, mais aussi au « plus grand avantage social ». Et, pour généraliser encore les déductions inévitables de ces principes fondamentaux, « la terre aux mains des paysans, « l'atelier aux bras de l'ouvrier, les capitaux eux-« mêmes que l'on réussit à acquérir par des efforts « accumulés aux mains du capitaliste et du financier, « sont des forces de la démocratie. Nul ne doit « échapper aux charges de la société : c'est une « loi de la démocratie » (7 avril 1872). Donc, Gambetta est entraîné, de déductions en déductions, à concevoir un régime social en rapport avec le régime politique, donc il faut croire que la théorie est très claire dans son esprit. Mais il ne fait qu'entrevoir, sans s'en rendre absolument compte, cette théorie sociale, dont il vient de formuler le premier principe et dont la première application sera, pour lui, son projet d'impôt sur le revenu. Et voici, que, parmi les obscurités impénétrées de l'avenir, surgit, dans l'esprit de Gambetta, l'idée de cette démocratie, qui ne sera que la consécration absolue dans les faits de l'excellence de la théorie politique, démocratie où tous les individus jouiront de l'égalité sociale, autant qu'elle est possible et réalisable. Alors, les individus souverains tendront à rendre cette souveraineté effective et égale pour tous. Alors les hommes seront sages, car ils s'apercevront, que « l'égalité politique est fondée, non pas pour « que la richesse en découle pour tous, car les

« sociétés humaines ne sont pas faites pour assurer « le bonheur, mais pour établir le règne de la justice « parmi les hommes » (18 janvier 1876). Il appartient au sage de borner ses désirs! Ainsi la théorie politique de Gambetta, impuissante à s'étendre en théorie sociale, se termine du moins et se perd en principes de vague philosophie, et en de généreuses aspirations humanitaires. Au surplus, et pour qu'il ne manque rien à cette démocratie qu'engendrera le suffrage universel : « quand chacun comprendra la valeur de son « vote, il votera avec un sentiment religieux, qui est « l'expression de la vraie religion, la solidarité hu- « maine qui rapproche et relie les hommes » (27 octobre 1877). O triomphe de la phrase! Ira-t-on discuter une conclusion pareille?

IV

En résumé, Gambetta a confondu dans sa théorie politique toutes ses idées sociales. Et même, ses idées sociales demeurent en elles-mêmes tout à fait élémentaires et inconsistantes. La « question sociale » proprement dite n'est point apparue à l'esprit de Gambetta. Il ne s'est point inquiété de régler, par l'application d'une théorie sociale, les rapports du capital et du travail. Il n'a pas même pensé que ces rapports obéissent à des lois. Pourquoi Gambetta est-il resté si éloigné de ces préoccupations qui, depuis sa mort, — vingt ans à peine, — ont pris, dans le gouvernement des sociétés, une importance exclusive ? Le dire est une entreprise fort délieate ; mais la nature même de mon étude impose au moins, sur ce sujet, quelques indications brèves. Les voici.

*
* *

En premier lieu, dès 1865, tout l'effort de Gambetta dut être un effort politique. D'abord, il voulut renverser l'Empire : système politique de gouvernement ; puis instaurer la République, autre système politique de gouvernement ; deux systèmes, deux théories : cela est vrai, mais deux théories exclusivement politiques, ou paraissant telles à Gambetta : cela n'est pas moins vrai. Et, en somme, avec cette

persuasion, en laquelle il se complaisait, que, la forme emportant le fond, il suffisait de l'établissement du régime républicain pour réaliser les réformes sociales, on comprend bien que toutes ses forces devaient se consacrer à faire accepter le gouvernement politique de la République et la théorie politique sur laquelle il repose.

Pour cela, il lui parut, qu'en fait, les populations rurales surtout avaient besoin d'être gagnées à la République. Or, il est de toute évidence que les paysans forment, dans la constitution sociale d'un pays, l'élément le plus stable, le moins apte, par conséquent, à se plier aux combinaisons d'une théorie sociale novatrice ; par là, encore, Gambetta était éloigné d'une conception sociale, qui ne pouvait lui paraître immédiatement nécessaire.

Mais, à n'en pas douter, une telle situation convenait bien aux tendances profondes de Gambetta. Pour la conception scientifique d'une théorie sociale, Gambetta n'était, en effet, préparé, ni par la formation ni par la nature même de son esprit. — Ne pourrait-on pas observer que, dans l'éducation intellectuelle de Gambetta, ne rentra pas l'examen strict des théories sociales proprement dites. Vers cette époque, la théorie socialiste n'était pas sortie des premières incertitudes ; elle avait revêtu surtout une forme sentimentale et oratoire. A lire Proudhon, d'autres encore, Gambetta ne trouvait pas les éléments d'une théorie sociale, mais une excitation nouvelle à la fermentation de son éloquence innée, qui devait bientôt éclater et se répandre. On pourrait aussi remarquer que Gambetta, pour avoir beaucoup lu (?!), beaucoup retenu, s'être beaucoup assi-

milé, n'avait pas, du moins, puisé dans ses lectures une forte méthode. Toujours hâtives et incohérentes, elles cultivèrent, amplifièrent, ornèrent, — je n'en veux point douter, — sa faculté naturelle d'éloquence. Mais ce qu'il gagnait en facilité oratoire, Gambetta ne le gagnait pas également en précision scientifique et en dogmatique rigueur.

En lui, l'orateur devait tout dominer. De là cette conséquence que Gambetta ne se prépara pas à la vie politique par l'élaboration lente et méthodique d'une conception sociale complète.

Et, du reste, son esprit même n'était point tourné vers le fond de ces questions précises, donc oratoirement limitées, de théorie sociale. Affaire de tempérament ; on ne peut le nier. Vigoureux, actif, exubérant, aimant la lutte où il se dilatait, Gambetta était mieux préparé aux combats ardents de la politique pratique qu'aux patientes discussions de la théorie, mieux fait pour l'action que pour la spéculation. — Et j'ajoute : son esprit, dépourvu d'une formation méthodique puissante, était aussi mieux disposé à saisir la forme que le fond des choses. Aussi, des théoriciens, des philosophes, des historiens, il s'inspire parfois; il ne les pénètre guère. S'il parle de Rousseau, il répudie énergiquement les théories, toutes les théories de « ce grand esprit » comme il l'appelle : méconnaissant ainsi, ce qui, à mon sens, constitue l'originalité puissante de Rousseau et le secret de son influence actuelle sur nos sociologues, à savoir : la conception lumineuse du côté divitiaire de la question sociale. Et même, interprétant l'histoire, Gambetta fait dévier, en sources d'enseignements politiques, les faits sociaux les

plus caractéristiques de l'histoire de Rome : telle sa citation de l'œuvre sociale des Gracques (7 juin 1878). — De plus, — tant son esprit est rebelle à la rigidité des principes scientifiques ! — on ne peut pas dire que des Auguste Comte ou des Spencer il ait extrait la « substantifique moelle » enfermée dans leurs œuvres. Du moins, la lecture de leurs ouvrages lui a-t-elle donné le goût des termes scientifiques amenés à tout propos, hors de propos. Il parlera, en toutes occasions, des « moyens rationnels, scientifiques » de sa politique ; il dira que « la politique doit être « une science morale » car, à ses yeux, la politique « est « une science » ; il parlera aussi, bien des fois, de « science sociale » sans cacher sous cette expression aucune idée. Puis, singularité amusante, Gambetta lui-même semble subir le charme de ces mots creux qui résonnent si bien ; et, en théorie sociale, il ne va guère au delà.

Au surplus, Gambetta ne ressentait point, dans son esprit, les inquiétudes qui animent aujourd'hui les théoriciens sociaux, qu'ils soient libéraux ou qu'ils soient socialistes. Gambetta était d'un optimisme charmant. Il voulait, certes, concilier les éléments hostiles de la société, et, résumant ses efforts en ce sens : « Nous avons parlé, disait-il, à la fois aux « prolétaires et aux bourgeois, essayant de les con- « vaincre de part et d'autre, et nous avons réussi » (12 août 1881). Maintenant il n'y paraît guère ! Et ailleurs : « Oh ! je sais qu'on a fait des programmes « très étendus, très complexes, très variés. Si l'on « prenait ces programmes et qu'on les mît à la suite « les uns des autres et qu'on voulût les appliquer, je « demanderais ce qu'on laisserait à faire au vingt

et unième siècle » (4 septembre 1881). Et il faut bien laisser de la besogne à nos petits neveux! A chaque jour suffit son œuvre de progrès social; pourquoi donc accumuler les efforts à accomplir par la constitution, de toutes pièces, d'une théorie sociale qu'il serait, en tout cas, fort malaisé d'appliquer!

En outre, Gambetta, ne pouvait concevoir la profondeur de ce sentiment violent qu'on nomme la haine des classes. Son cœur renfermait trop de bonté pour cela. Gambetta est cordial, il est fraternel. Entendez-le dans un banquet populaire: « Nous « sommes ici en famille. Je vous remercie d'avoir « amené, les uns les autres, vos femmes, vos filles « et même vos bébés. On n'est jamais trop nombreux « quand on est entre amis. » (19 juin 1881). Cette bonté même, très simple et très franche, lui cacha l'immensité de ce mal social, qu'il aurait bien voulu guérir, s'il avait pu le connaître! Il est vraiment l'homme dont on disait, au lendemain de sa mort : « Où sont maintenant ton bon sourire, ta main « affectueuse, ton regard si doux, ton rire si franc ! » (Paul Bert). C'est pourquoi, tout en exaltant, comme il convient, ses qualités de cœur, sources de son éloquence, il ne faut voir en Gambetta ni un esprit profond ni même un esprit large.

*
* *

Aussi bien, même ses admirateurs exclusifs ont toujours, dans les formules diverses de leur admiration, groupé ses qualités et ses mérites autour de ses mérites plus grands d'orateur. Joseph Reinach lui appliquait la maxime connue : *Orator vir*

bonus dicendi peritus. Et il en magnifiait le sens par une paraphrase toute laudative : « *Orator*... citoyen instruit dans toutes les matières de l'État et ayant pénétré toutes les affaires du gouvernement..... dont l'éloquence n'est que la forme extérieure d'un système politique et social qui est lui-même le résultat d'un emmagasinement extraordinaire de pensées et d'une vaste successions d'études ! » En vérité, Gambetta lui-même n'eût pas traduit d'une façon plus oratoire. — En somme, il restera toujours à Gambetta, — et c'est bien quelque chose, — d'avoir tant agi sur les individus qui l'ont entouré, qui l'ont vu, qui l'ont entendu. Mais, hélas ! le son de sa voix s'est évanoui et sa magnifique éloquence ne résonne plus dans les tribunes politiques. Une partie de sa séduction s'est ainsi dissipée : voilà pour la forme. Voici pour le fond : les quelques idées politiques personnelles qu'il a émises, les idées d'autrui auxquelles il a communiqué, en les exprimant, la saisissante originalité, mais l'originalité superficielle, d'une forme éloquente, ont été universellement acceptées et déjà ne paraissent plus que très simples et très élémentaires. Et peut-être, l'historien s'étonnera qu'un homme si près des grandes pertubations du XIXe siècle finissant n'en ait rien prévu ; il admirera qu'un homme, si proche de l'envahissement des assemblées législatives par la théorie sociale et les théoriciens socialistes, n'ait nullement entrevu, sous le voile déjà soulevé des événements, la transformation de la théorie gouvernementale et l'absorption imminente et l'anéantissement soudain de toutes les questions politiques dans la question sociale. Admirant ceci, s'étonnant de cela, l'historien s'expliquera mal l'en-

thousiasme dont Gambetta, vivant, fut entouré; il attribuera cette gloire, cet enthousiasme, cette affection, d'abord à l'ardeur communicative de son patriotisme, puis à la chaleur de son âme franche, à l'élan de son cœur, surtout à la puissance matérielle de sa voix et de son geste; et, s'il dit encore de Gambetta : *vir bonus dicendi peritus*, il traduira très simplement : Gambetta, ce brave homme qui parlait avec tant de facilité.

A l'heure actuelle, on s'explique du moins qu'il soit très admiré pour la puissance oratoire que fit éclater en lui son sentiment sincère et profond de patriotisme surexcité. Mais, quant à moi, je ne suis pas très certain que la carrière politique ait été, pour Gambetta, la plus propre au complet développement de toutes ses facultés. Je n'ose affirmer qu'il avait, autant qu'on l'a dit, le coup d'œil méthodique et sûr, la compétence étendue et clairvoyante, la passion calculatrice et l'ardente froideur du « politique », pour tout dire en deux mots, la justesse absolue dans la conception et la persévérance tenace dans l'exécution. Mais, assurément, il savait exprimer avec éloquence des idées et des sentiments simples : l'amour de la patrie, la souveraineté universelle, l'instruction populaire..., et j'allais oublier l'anticléricalisme, ô Gambetta! Il excellait ainsi à remuer le cœur des bourgeois paisibles, et je crois bien qu'il eût fait un merveilleux avocat d'assises.

Il avait tout pour cela : tout, même un langage oratoire généralement incorrect.

CHAPITRE III

LA THÉORIE SOCIALE DE LÉON SAY

> L'importance, monsieur, n'est-ce rien? Le respect des sots, l'ébahissement des enfants, l'envie des riches, le mépris du sage.....
>
> (BARNAVE, cité par STENDHAL : *Le Rouge et le Noir.*)

> Principes immortels de 89, j'allais dire impérissables!
>
> (Mémoires de JOSEPH PRUDHOMME.)

Vers 1700, naquit X. Say, qui fut banquier et engendra Jean-Baptiste Say, qui fut économiste et engendra Horace Say, qui fut banquier et engendra Léon Say qui fut économiste.

Donc Léon Say ne devint pas économiste : il naquit tel. D'autres, moins favorisés par la fortune, naissent poètes ;— et cela se dit généralement en latin.

Par une application précise des lois de l'atavisme, Léon Say reçut, avec les premiers souffles de la vie, les premiers germes aussi de l'affection héréditaire. Tel grand-père, tel petit-fils.

En Léon Say, les germes morbides se dévelop-

pèrent. Il fut de plus en plus économiste, fatalement. Les germes fécondés produisirent la maladie caractéristique. Assurément, elle était incurable ; mais le malade pouvait fort bien s'en accommoder. Il y fallait, toutefois, des milieux propices où le microbe économiste, sans se répandre excessivement, pût se nourrir et prospérer.

La Chambre des députés fut choisie, puis le Sénat, et de nouveau la Chambre des députés. Enfin, le malade étant un cas exceptionnel, il entra, comme en une maison de santé, à l'Académie des sciences morales et politiques. Et, parce qu'il était de l'Académie des sciences morales, il fut de l'Académie française : coutume spéciale jadis aux familles aristocratiques, mais que les familles bourgeoises adoptèrent aussi par goût du confortable. Au reste, ce riche économiste fut un pauvre académicien.

Quoi qu'il en soit, il est facile d'apercevoir que, dans les idées de Léon Say, il rentre une grande part d'impersonnalité et par conséquent une grande part d'irresponsabilité.

Léon Say le reconnaissait lui-même. Et cet homme, éminent et spirituel, — l'un et l'autre, l'un autant que l'autre, — n'affirmait rien en son seul nom. Ses ancêtres toujours parlaient par sa voix. Il disait : « Ne « savons-nous pas tous et par notre expérience et par « notre éducation ?... » (19 février 1891). Son éducation, sa naissance : voilà bien l'origine de ses tendances, l'explication de sa carrière.

L'existence politique de Léon Say se distingue, en effet, par son unité inaltérable ; et ce n'est pas simplement, en dépit de ce qu'on peut légitimement observer, parce que la médiocrité y fut uniforme et monotone

même en sa persévérance. Les ancêtres de Léon Say avaient consacré leur vie au développement de leur richesse et de leur doctrine économique. Il continue. Mais sa fortune en est à ce point qu'elle s'accumule d'elle-même. Léon Say dévoue donc toutes ses facultés aux affaires de l'État. Nécessairement, il comprend que la politique n'a d'autre but que l'accroissement de la richesse des nations; et, par conséquent, le progrès du commerce est sa préoccupation fondamentale. Rien ne peut l'en distraire.

Cette idée simpliste est le point de départ de toutes ses idées. L'histoire de France évolue intégralement autour de l'histoire du commerce. — Des besoins du commerce ses principes politiques et sociaux subissent l'influence. — Il discerne presque exclusivement le commerce dans les examens partiels que, au hasard des circonstances, il peut faire de certaines manifestations de la vie sociale; partout il protège la liberté, mère des grandes entreprises, je veux dire des grands commerces. — Il la défend ardemment contre les socialistes qui « veulent détruire la société « capitaliste, c'est-à-dire détruire les capitaux ». Qu'on s'enrichisse, et c'est assez. La politique est l'art de l'enrichissement des peuples.

Réduite à ces conceptions sans grandeur, la politique de Léon Say apparut nette et ferme, et l'on admira la simple harmonie de ses lignes.

En outre, sous la pression décisive des faits et malgré l'ignorance des politiciens, on semblait s'écarter des principes stricts de l'orthodoxie économique. Léon Say la défendit. Dès lors, on déclara que sa conviction inébranlable était une conviction courageuse.

Aussi bien, Léon Say se haussa jusqu'à paraître philosophe et lettré. Cela était utile pour compléter la physionomie de cet homme riche, et adonné à la chose publique sans que les résultats lui importassent vraiment.

Traitait-il quelque sujet restreint et technique, — là le guidaient ses capacités et ses préférences, — il n'omettait pas de répandre quelques-unes de ces considérations générales sympathiques à la bourgeoisie, parce que le bon sens prudent s'y étale sans pudeur. On constatait aussitôt que sa philosophie était lucide, sans rien de nuageux. Ah ! elle n'était pas obscurcie par les « brumes allemandes », les « brumes d'outre-Rhin ! » comme on dit patriotiquement.

Mais son argumentation était ordinairement languissante et sa phrase perpétuellement incorrecte. Chacun pensait qu'il ne négligeait rien de ce qu'il fallait dire. Chacun jugeait que sa familiarité était charmante et de bon ton.

Léon Say, d'ailleurs, était un lettré, un fin lettré. Non dans ses œuvres assurément ;— mais lettré par goût, par tempérament, encore que jamais il n'eût parlé avec autant d'aisance naturelle que sur « le « projet de loi ayant pour objet l'utilisation agricole « des eaux d'égout de Paris et l'assainissement de la Seine » (1889).

On lui prêtait, en outre, beaucoup d'esprit.

De la sorte, Léon Say, bourgeois considéré, riche abondamment, dépourvu d'imagination et terriblement doué de bon sens, fut le meilleur représentant, — sans doute, — qui se pût désirer, pour la défense d'une doctrine que beaucoup, voulant témoigner

qu'elle est surannée, qualifient d'académique, — parce qu'ils ont de la malice.

Et si l'on pense que Léon Say fut inférieur à son rôle, cela doit seulement dissiper les hostilités ou les haines. Paix dans sa tombe, à ce brave bourgeois égoïste (que celui qui est sans péché lui jette la première pierre !), et qui voulut accomplir sur terre sa fonction sociale, scrupuleusement.

I

C'était d'abord un devoir pour lui que de paraître ne pas ignorer — en ses traits élémentaires, — le développement historique du groupe social où le hasard l'avait inscrit.

Léon Say n'était pas homme à se délier d'une obligation pareille.

Bourgeois de naissance et par destination, il sait définir la bourgeoisie, il en peut marquer les efforts et tracer les progrès. — Est-ce par curiosité d'esprit que parfois il remonte ou descend le cours des siècles ? Nullement. Mais il comprend parfaitement que l'ancienneté de l'ordre social est un titre à sa prolongation. Or, l'ordre social, où la bourgeoisie triomphe, est exclusivement matériel. Les conceptions historiques de Léon Say sont donc exclusivement bornées par l'étude des transformations matérielles de la société.

Que le XIXe siècle ait vu, par le renouvellement total des procédés de transport, l'extension énorme du marché commercial : voilà ce que Léon Say constate et ce sur quoi son admiration s'arrête à plaisir. — Que, en inévitable conséquence de cet élargissement du marché, l'activité productrice soit devenue plus fébrile et plus âpre la concurrence des individus : voilà le phénomène grandiose sur quoi Léon Say, qui

sait que tout n'a de valeur qu'autant que cela peut contre de l'argent s'échanger, porte et reporte son regard fasciné. — Que, en vertu de cet individualisme exaspéré, chacun lutte furieusement pour conquérir le droit de bourgeoisie, droit transitoire, fondé sur la force : voilà le fait décisif par quoi sont gagnés absolument l'esprit et le cœur de Léon Say.

Tout étonnement serait puéril ; toute indignation serait sotte. Complet exemplaire du bourgeois sensé, Léon Say se compose fatalement une notion de la société telle que sa « situation sociale » puisse y trouver sa justification la plus parfaite.

*
* *

Il peut apparaître à beaucoup que, dans un ordre social ou le bien-être est le résultat de la lutte, la liberté individuelle est souveraine excessivement, car dans l'effort de cette liberté, l'égalité s'anéantit par l'oubli de la fraternité. Cependant ces maximes, si délicieusement contradictoires de la Révolution française, ont pour les yeux prévenus de Léon Say un attrait toujours nouveau. Léon Say aime la Révolution ; il l'aime d'amour. Veut-il exprimer cet amour, la sensibilité revêt alors chez lui ses formes les plus aggravées.

Il proclame : « Je ne crois pas qu'il y ait une pé-
« riode plus belle dans notre histoire que cette
« aurore de la Révolution où tout le monde donnait,
« par son abnégation et son ardeur aux sacrifices,
« les preuves les plus touchantes de la sincérité de
« son amour » (22 mars 1892). Ce bon sens amoureux est perspicace, avec lequel Léon Say détache, pour l'exalter tout seul, le principe de liberté ; c'est mani-

fester, à coup sûr, qu'à la proclamation de la liberté la bourgeoisie matérielle doit sa prépondérance.

La liberté offre des apparences séduisantes; ses réalités sont moins belles. Mais on conçoit sans peine qu'elle laissa au cœur des bourgeois, qui favorisèrent son essor, un enchanteur souvenir. Ne peut-on se plaire à revoir, infidèle et glorieuse, telle femme qu'on fut le premier à aimer ? Léon Say contempla toujours la liberté parée des grâces de la jeunesse; pour la célébrer, il demeura lui-même, en quelque manière, contemporain des bourgeois de 1840.

*
* *

Donc, c'est le temps où vit Joseph Prudhomme. De cette époque et de ce personnage, Léon Say emprunte les sentiments et le style.

Il le fait très naturellement.

Doit-il en croire ses yeux ? Il hésite; il observe enfin que « nous entrons dans une ère nouvelle ». Et quels sont, s'il vous plaît, les caractères distinctifs de cette ère nouvelle ? Ce sont des caractères tout extérieurs et bien apparents.

Léon Say ne se soucie point de plonger son regard dans les profondeurs de la société pour y découvrir les éléments, encore informes, d'une rénovation sociale. Mais il voit clairement telle métamorphose qui s'opère à la surface de la société. Les phénomènes superficiels n'ont pas de secret pour lui. Il découvre que « la facilité des communications « maritimes par le développement de la marine à « vapeur, la facilité des communications terrestres « par la construction des chemins de fer ont rappro-

« ché toutes les terres. Aujourd'hui les terres fran-
« çaises sont, pour ainsi dire, côte à côte des terres
« du monde entier » (22 février 1881). Une fois ces constatations exprimées, Léon Say les renouvelle, les développe, pour s'assurer à lui-même qu'elles sont indiscutables et parce que, les ayant faites, il ne peut guère douter qu'elles ne soient très importantes. Par suite, il détaille, sans retenue « ces
« immenses progrès qui ont été faits dans les trans-
« ports, dans les procédés qui servent à rapprocher
« les nations les unes des autres...., la télégraphie,
« les chemins de fer....., dans les travaux qu'on
« a entrepris pour créer de nouvelles routes mari-
« times, dans les découvertes admirables de la science
« des constructeurs, découvertes qui ont permis
« d'employer sur des routes maritimes nouvelles des
« bâtiments perfectionnés, dans les calculs qu'on a
« dû faire de la résistance qu'oppose la mer à la
« vitesse des navires et dans les moteurs imaginés
« pour vaincre plus facilement cette résistance...
« Tous ces progrès sont considérables, ils ont
« modifié de la façon la plus complète la nature et
« l'étendue des relations qui existaient entre les dif-
« férentes nations ». Certes la phrase est longue, trop longue pour si peu dire, car en 1845, nul n'ignorait déjà ce dont Léon Say pense, en 1895, instruire les foules surprises. — Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'aventurer dans des déductions hâtives; et, à cet égard, Léon Say donne, tout au moins, une leçon de prudence lorsqu'il se demande avec conviction, « si
« la modification qui s'est produite dans les relations
« des peuples entre eux a posé devant nous une
« question purement agricole ou si cette question

« n'est pas, en même temps et au même degré, peut-« être même à un degré supérieur, une question « industrielle et commerciale » (24 mars 1885). Nous l'allons bien voir. Néanmoins, nous obtenons une certitude immédiate. Le rapprochement des peuples, donc l'extension du marché commercial : tel est le fait capital dont la transformation de la société ne peut être assurément qu'une conséquence accessoire.

La pensée réelle de Léon Say n'est pas autre : « la « rupture d'équilibre, l'établissement de relations « nouvelles entre les peuples ; voilà ce que tout le « monde constate » (24 mars 1885) et voilà ce que Léon Say constate avec tout le monde. Dès lors, « n'était-il pas à prévoir qu'une cause aussi géné-« rale produirait des effets dans toutes les branches « de l'activité humaine ? C'est ce qui est arrivé, « Messieurs.... » (24 mars 1885). En définitive, ces effets, quels sont-ils ? Léon Say, dont la pénétration est telle qu'elle lui permet de découvrir les faits même les plus évidents, affirme que l'extension du marché a produit l'accroissement de la concurrence : « La « bataille a été plus rude ; il a fallu se mettre à lutter « contre des concurrents qui sont aujourd'hui à nos « portes tandis qu'autrefois ils étaient plus loin de nous » (24 mars 1885). Cette lutte est un mal peut-être ? Non « je dirai plutôt une difficulté. » (24 mars 1885).

Effectivement, pour faire face aux exigences d'une situation nouvelle, il suffit d'employer deux moyens, et deux moyens si simples.

D'abord il convient de « faire une étude attentive « des conditions de la production » (24 mars 1885). —

Ensuite, il faut « avoir une énergie plus grande » (id.). — Au surplus, qu'on n'aille pas exagérer ces difficultés passagères. On aurait tort. Et si « un véri-« table affolement s'est emparé des populations qui « souffraient » (25 mars 1885), Léon Say explique cet affolement avec beaucoup de sincérité naturelle. Il dit : « Evidemment ces populations n'avaient pas un « esprit scientifique assez développé pour se rendre « compte des causes de leurs souffrances » (id.). L'argument est très fort; et c'est sans aucun avantage d'aucune sorte que Léon Say y ajoute de l'esprit : « On a fait accepter à ces populations comme un « axiome que le remède devait être appliqué confor-« mément à l'avis du suffrage universel des malades. « Quant à moi, j'aime mieux le suffrage restreint des « médecins que le suffrage universel des malades ». (id.). Donc, soyons sans crainte; Léon Say n'a pas peur.

*
* *

En effet, l'exagération est singulière de ceux qui prétendent que les difficultés, surgies des conditions nouvelles du commerce, sont capables d'enfanter un ordre social nouveau. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, pareil état de choses ne produira jamais qu'un résultat unique : l'amélioration graduelle du sort de tous et l'accès progressif à la bourgeoisie des plus courageux et des plus aptes. Et réjouissons-nous dans nos cœurs, car l'évolution économique du XIXe siècle témoigne la réalisation de ces progrès sociaux. L'élan est imprimé; le progrès s'accentue, et, petit à petit, chacun devient bourgeois.

D'abord, les conditions sociales s'égalisent. On

remarque « une augmentation des salaires constante. « Et comment cette augmentation est-elle couverte ? « Par la diminution constante de l'intérêt qui est « servi au capitaliste. Il y a là une sorte de distri- « bution nouvelle des parts aux agents de la pro- « duction : le capitaliste a moins ; le travailleur a « plus. C'est une chose heureuse. » (25 mars 1885). Bien heureuse, en vérité ; d'autant qu'elle aboutit à rendre de plus en plus malaisée la distinction entre les travailleurs et les bourgeois, car, « cette bour- « geoisie, si ce n'est pas tout le monde, c'est presque « tout le monde, parce que vous ne savez ni où elle « commence, ni où elle finit, parce que cette bour- « geoisie se recrute dans le prolétariat et aussi parmi « ceux auxquels leurs parents ont laissé quelque « aisance... (27 juin 1892). Refuserait-on d'approuver une organisation économique qui ouvre à chacun des perspectives illimitées et à quel point charmantes ! puisqu'elle permet à chacun de se transmuer en bourgeois. — Léon Say sollicite, prie, adjure, conjure tous ceux qui l'écoutent, oui, tous et non pas simplement ceux à qui leurs parents ont laissé quelque aisance..., d'entonner un hymne en l'honneur du système de production fondé sur la concurrence.

Puisque la liberté y est souveraine, la bourgeoisie y est possible et rien n'est plus beau qu'un peuple de bourgeois libres.

*
* *

D'autres sont là, cependant, qui interprètent différemment l'histoire économique ; et, loin qu'ils y entrevoient l'accord des individus dans la bour-

geoisie, y aperçoivent, au contraire, des luttes nécessaires et permanentes.

Léon Say constate, lui aussi, cette dégradation et cette persistance des luttes au travers des progrès sociaux. « Le grand nombre, les ouvriers, les tra-« vailleurs, les hommes les moins fortunés, la démo-« cratie, en un mot, a été longtemps opprimée ; elle « a fini par secouer le joug sous lequel elle a gémi « trop longtemps ; mais après avoir remporté la vic-« toire elle a été tentée d'opprimer à son tour ceux « qui l'avaient tenue sous le joug... » (1) Tentation condamnable, insoutenable prétention ! — La tentation se fortifie cependant ; — la prétention se généralise. D'où montent ces bruits de révolte, ces cris de menaces ? Des profondeurs du prolétariat qui souffre de l'écart, à ses yeux de plus en plus infranchissable, entre la pauvreté dont il est impatient et l'aisance vers laquelle il aspire. Ces menaces, prenons-y garde, c'est le quatrième Etat qui les profère ! Ah ! répond Léon Say, « je ne sais pas ce que c'est qu'un « quatrième Etat ; j'ignore si j'en suis, mais je vou-« drais bien en être si c'est l'Etat privilégié, c'est-à-« dire l'ancien régime à rebours, celui auquel on ac-« cordera tout au détriment des autres. » (9 mai 1891). Il s'étonne, il s'irrite des excitations de ceux qui, non contents de la liberté pourtant si bienfaisante, vont proclamant parmi les travailleurs : « Il y a des « populaires gras, il y a des populaires maigres. » Et, avec son esprit lamentable, bon simplement à faire grimacer le rire vulgaire des députés, il ajoute :

1. Les citations dont l'origine n'est pas indiquée sont extraites de deux ouvrages de Léon Say : *Les Solutions démocratiques de la question des impôts* ; *Le Socialisme d'Etat.*

« Je ne sais pas dans quelle classe vous m'auriez rangé. » (27 juin 1892). On devine aussitôt que Léon Say était gras ; mais la difficulté subsiste. Au surplus, Léon Say ne s'abandonne ici aux délicatesses de son esprit que pour raffermir son courage énervé.

Plus loin, au contraire, ses objurgations résonnent douloureuses. Dans sa voix, il y a des larmes. « Vous n'avez pas besoin de leur dire que le progrès, « en marchant, écrase ceux qui lui résistent ; vous « n'avez pas besoin de leur dire... que le peuple con- « tinuera à marcher sans tenir compte des obstacles, « écrasant la bourgeoisie si elle est un obstacle ; « vous n'avez pas besoin de faire allusion aux larmes « et au sang. » (27 juin 1892). Car, tels sont, en réalité, les suprêmes résultats de la lutte entretenue dans la vie économique par les énergies surexcitées. De la lutte violente, la lutte sort plus intense toujours. Mais, malgré l'évidence des faits, Léon Say ne saurait les rattacher à leur cause. Il ne soupçonne pas que la liberté sans frein puisse avoir produit le mal sans remède. Il s'écrie, confiant quand même dans l'avenir : « Tous ceux qui ont de la volonté, de « l'énergie et de l'intelligence profiteront encore de la « Révolution française par la liberté. » (27 juin 1892). Liberté, liberté chérie !...

II

Elles ne sont pas plus abondantes et elles ne sont pas plus précises les notions historiques sur lesquelles Léon Say pense appuyer ses conclusions optimistes, relatives aux progrès fatals de la vie économique des individus et des peuples. Mais ces notions tirent une force singulière de leur subordination à un principe essentiel, ces faits ne sont rien autre que l'application des lois de l'économie politique.

En vérité, tout vient de l'économie politique et tout y revient. « Quand la démocratie a poursuivi « l'égalité et la justice, elle s'est appuyée sur ce « que j'appellerai l'esprit économique, c'est-à-dire « sur des principes pratiqués par des hommes libé- « raux dont les doctrines ont constitué plus tard la « science de l'économie politique. Lorsque, grâce au « triomphe des idées économiques, la démocratie « est parvenue à obtenir l'égalité de traitement devant « la loi ainsi que la justice dans la répartition des « charges publiques, cette victoire ne lui a pas suffi. « Il lui a paru bon de faire un pas de plus, d'abandon- « ner ceux qui l'avaient d'abord soutenue et de se « mettre entre les mains d'un certain nombre « d'hommes d'Etat hostiles à l'économie politique. » En dépit, ou peut-être à cause de l'incertitude affligeante des expressions, il apparaît que à travers les vicissitudes des événements, quelque chose per-

siste, immuable, — et c'est l'économie politique. Tout se fait par elle, ou bien tout se fait contre elle.

*
* *

L'économie politique est la science suprême, inflexible et vraiment directrice. « Tous ceux qui « l'ignorent ou qui la méconnaissent se laissent aller « à la dérive dans les questions qu'on appelle sociales « et sont conduits par les faits sans essayer de s'en « rendre maîtres. » Par conséquent, les économistes sont maîtres des faits. Et cela ne signifie nullement que les lois, que l'économie pose, déterminent les faits; ce sont, au contraire, et quand même, les faits, qui, par leur répétition, déterminent les lois de l'économie politique. Léon Say nous instruit que « l'économie politique a la prétention d'être une « science expérimentale ». (25 mars 1885). Et, répétons-le pour qu'on le croie : « l'économie politique est partie de l'étude attentive des faits » (9 mai 1891). — Par quels procédés l'économie s'est-elle donc constituée en science, d'après l'observation des faits ? Par les procédés merveilleux que voici : « Quand les « économistes voient des faits et des conséquences « se produire après tel ou tel fait, ils disent : les « mêmes faits produisent les mêmes conséquences; « et lorsque les mêmes faits ont produit un certain « nombre de fois les mêmes conséquences, ils « disent : il y a une loi » (25 mars 1885). Était-il donc indispensable d'être économiste pour découvrir d'aussi grandes vérités ? En tous cas, je tiens pour démontré qu'on peut être économiste et naïf tout à la fois. Ce sont deux beaux privilèges et qui se complètent.

Et, donc, la science économique est capable, seule, de régler le développement économique des sociétés ; mais cependant elle ne dogmatise pas en vertu de principes préalables, elle emprunte ses principes aux réalités. Mais, en outre, Léon Say dit : « Nous abandonnerons nos doctrines si les « faits ne nous donnent pas raison. » (9 mai 1891). Mais, au surplus et contradictoirement à ce que Léon Say vient de dire, Léon Say dit ensuite et en quel langage, pardonnez-lui, mon Dieu ! : « Il y a « une idée très fausse au point de vue du progrès « de l'humanité, c'est celle qui consiste à prétendre « qu'on peut découvrir un principe nouveau au fur « et à mesure qu'il se produit un progrès dans la « manière dont se manifeste l'activité humaine » (18 mai 1893). D'où il suit, à moins que je ne me trompe, — d'une part que l'économie politique étudie des faits réitérés dans des conditions similaires et que, de cette similitude dans la reproduction des faits et dans les conditions de leur reproduction, elle déduit des lois, et que, conséquemment, ses lois ne sont immortelles qu'autant que les faits sont renouvelés dans des conditions éternellement pareilles ; — mais que, d'autre part, si les faits viennent à se produire dans des conditions différentes, les économistes modifieront volontiers leurs lois, mais que, toutefois, ils auront tort de les modifier, car, au point de vue des progrès de l'humanité, rien n'est funeste comme ces variations, au gré des circonstances variables, des principes, c'est-à-dire des lois.

Certes, il ne me déplaît point que Léon Say ait toujours raison, étant économiste, même lorsqu'il

affirme telle chose et son contraire. — Mais, le secret, peut-être, de la contradiction présente, réside dans la situation du théoricien et dans son sentiment. L'économie politique est, pour lui, une religion. Or, cette religion est attaquée par deux catégories d'adversaires. — Les uns lui reprochent de se limiter à je ne sais quelles lois naturelles, à l'observation desquelles l'humanité serait immuablement soumise. — Les autres l'incriminent d'avoir érigé en dogmes inébranlables telles généralisations hâtives, édifiées sur la constatation de phénomènes transitoires, d'avoir créé la connexité, là où la concomitance existait seule.

Que résoudra Léon Say ? Il croit, à coup sûr, que les principes économiques sont, les uns des lois naturelles et universelles, les autres des lois spéciales au système actuel de production. Mais il désire aussi que l'économie politique soit une et indivisible. Dans cette incertitude une chose demeure ; — et c'est la force des objections qui pensent ruiner la doctrine.

*
* *

Aussi bien, il est tout à fait puéril et non moins superflu de rechercher quel est, d'après Léon Say, le fondement réel des lois de l'économie politique. C'est lui prêter des raisonnements dont il n'a guère conçu l'utilité. — Léon Say était économiste de naissance et par tradition. Il était économiste ; donc il avait des principes. — Quels principes ? — Les principes de l'économie politique assurément. — Mais encore qu'étaient donc ces principes ? — Vraiment il importe bien peu. La grande affaire n'est pas de savoir que sont les principes qu'on a ; c'est d'en avoir. Or,

Léon Say a des principes ; il s'en vante. Les principes, il faut y penser et en parler toujours.

D'abord il convient « de discuter ces principes ». Ensuite, il est bon « de ne pas accepter une loi « fondée sur des principes dangereux ». Puis, gardons-nous « d'introduire dans nos budgets un prin- « cipe mauvais » (22 février 1887). Surtout, la préoccupation majeure doit être « de ne pas énerver « les principes. » (19 février 1887). Enfin « nous « avons des principes. » (9 mai 1891). Mais, en outre, « les hommes politiques peuvent-ils se passer « de principes ? » (9 mai 1891). Et quoi donc, au surplus ? « Beaucoup de gens ne tiennent pas aux « principes des autres parce qu'ils n'ont pas de prin- « cipes. On croit toujours que les principes n'ont « pas de valeur pour les autres quand on n'a pas de « principes soi-même. » (9 mai 1891). Pour tout dire d'un mot : « En politique, en économie politique « aussi bien qu'en morale, il y a une science, il y a « des principes qu'on ne peut impunément dédai- « gner. » (21 décembre 1891).

Nous savons bien nettement, désormais, que Léon Say a des principes : ceux de l'économie politique. Il en est imprégné ; il en est saturé. Mais pour adopter et défendre ces principes, Léon Say n'a point opéré un travail préliminaire et indépendant. Ne cherchez pas en lui la forte logique qui fait qu'on tient certain économiste, et je veux dire Paul Leroy-Beaulieu, pour un esprit aussi pénétrant que Karl Marx, vous vous exposeriez à la déception cruelle que j'ai éprouvée moi-même. Sa conviction économiste n'a pas pour origine le raisonnement ; sa foi économiste est née du sentiment.

III

Les sentiments les plus forts ont coutume d'être les sentiments les plus simples. Il suffit, aussi bien, d'être animé de sentiments pareils pour trouver, aux difficultés les plus complexes, les solutions les plus élémentaires. Cette loi, — si c'en est une, — Léon Say la confirme.

Sa théorie sociale est d'une simplicité absolue. Un mot l'exprime : liberté. C'est un mot magique ; seul, il opère des miracles. Cette idée fondamentale ou bien ce sentiment préalable de la liberté souveraine se reproduit, avec persistance, dans toutes les conceptions sociales de Léon Say. Jamais Léon Say ne se désiste de glorifier la liberté et d'en appeler le règne avec toute la diversité de ses formes. Dès lors, les discussions théoriques sur l'organisation sociale se coordonnent, dans ses livres et dans ses discours, sans effort aucun, autour de l'idée essentielle de liberté. — Parce qu'il aime la liberté et qu'il en souhaite le développement continu, sa doctrine sociale porte intégralement sur la part proportionnelle d'activité sociale qui se doit attribuer à l'individu ou qu'il convient d'abandonner à l'Etat. L'Etat est l'ennemi de l'individu. Le pouvoir de l'Etat et le progrès de la liberté sont deux idées opposées, deux faits contradictoires.

Aussitôt Léon Say déclare la guerre à l'État. Naturellement, il combat pour ses principes, ou plutôt pour son principe qui est celui-ci : « Il faut respec-« ter ces deux grands ressorts de la société, l'éner-« gie individuelle et la responsabilité personnelle. » Nous aimons trop, n'est-il pas vrai ! les déclarations nettes pour nous attarder à cette imperfection du langage, qui fut persévérante chez Léon Say au point qu'elle en put faire un académicien ; et, sans même sourire, nous respectons les deux grands ressorts de la société. Mais, ces ressorts, comment les respecter ?

Nous constatons bien qu'il faut protester contre « le dogme, le panthéisme de l'État. » (11 mai 1891). Dociles, nous protestons. Et sachant, au surplus, qu'avec Léon Say il est sage de témoigner peu d'exigences, nous nous avouons, en théorie, satisfaits. A quelles déductions précises, donc, allons-nous, dans la pratique, aboutir ? Voilà que les difficultés commencent.

S'opposera-t-on, sans savoir pourquoi et d'autant plus vigoureusement, à toute intervention de l'État parmi les manifestations sociales de l'activité des individus ? Au contraire, convient-il préalablement de départir les domaines et de répartir les tâches ? Léon Say néglige de nous l'apprendre ? Il n'y a pas, c'est lui qui l'affirme et il faut bien l'en croire, « il « n'y a pas un économiste qui puisse définir avec » certitude la limite des attributions de l'État. » Il ne sert donc à rien d'être économiste ! — Au moins cette déclaration, non instructive sur la théorie, est fort instructive sur le théoricien. Léon Say est théoriquement libertaire par sentiment ; par sentiment il

est théoriquement adversaire de l'État. Du sentiment faut-il passer au raisonnement ? Léon Say cesse d'être un guide ; il implore qu'on le dirige.

Toutefois son sentiment initial demeure. Il pénètre parmi ses efforts de raisonnement et les gêne. Léon Say constate, en effet, que « l'extension du rôle de « l'État est une des idées qui touchent le plus la « démocratie. » (27 octobre 1890). De la médiocrité de l'expression, il serait excessif de conclure que la pensée n'est pas juste. Elle est juste ; en outre, elle est prudente. — Mais, plus loin : « Je crois que les « gouvernements modernes, par la multitude d'oc- « casions qu'ils ont d'intervenir, peuvent faire bien « souvent du mal. » (27 octobre 1890). Est-ce à dire que les interventions de l'État soient naturellement et fatalement dangereuses, si ce n'est funestes ? La phrase ne trahit pas son secret. — Peu à peu le secret se dévoilera de lui-même. Ainsi, « les attributions « de l'État sont trop étendues. Nous nous occupons « de trop de choses qui sont du domaine des parti- « culiers. » (19 février 1887). Cette suractivité de l'État est, à coup sûr, blamâble. Effectivement : « L'action de l'État est une force, les agents de « l'État sont un mécanisme dont les frottements ab- « sorbent une partie et, quelquefois, la totalité de la « force. Ceux qui veulent employer la force que dé- « veloppe l'action de l'État deviennent, le plus sou- « vent, des utopistes, parce qu'ils se désintéressent « des méthodes d'application et comptent pour rien « les intermédiaires, c'est-à-dire les pertes que su- « bissent toujours les forces dans leur transmis- « sion. » Bien que la phrase soit métaphorique, — et quoique la métaphore n'engendre point nécessaire-

ment la lumière, — il est permis, cependant, de conclure que la défiance primordiale de Léon Say à l'égard de l'action de l'État l'induit à condamner toujours les applications pratiques de cette action. A ses yeux, la force de l'État est la faiblesse de la société.

*
* *

En réalité, et puisqu'il est nécessaire qu'on réfrène l'action abusive de l'État, d'après quel principe exercer cette limitation ?

Là encore, la théorie de Léon Say est d'une inconsistance qui dépasse même ce qu'on peut raisonnablement espérer d'un économiste. Il semble que l'État ait un grand devoir, et qu'il ait, en outre, de petits devoirs. « Vous avez toujours lu dans les écrits « des économistes que le grand devoir du gouver- « nement est d'assurer la sécurité. » (19 février 1894). Mais ce grand devoir a dû s'amplifier par l'effet même du développement social. Donc, « à l'époque où nous « vivons, il est bien certain que le souci du gouverne- « ment ne doit pas être seulement d'assurer la sécu- « rité des gens ; — et, pourtant, c'est déjà beaucoup, « car, assuser la sécurité dans les esprits et dans les « rues, cela permet de faire des affaires et cela fait « que le pays s'enrichit. Mais je sais que ce n'est pas « tout, qu'il faut avoir le souci de certains intérêts « particuliers. » (24 janvier 1884). Théorie pauvrement pensée, exprimée pauvrement ; c'est l'harmonie dans la médiocrité. — En définitive, la théorie de Léon Say sur le rôle de l'État a, du moins, cet avantage que, mal déterminée, elle est peu compromettante. Et, cependant, comme, sous l'expression irrai-

sonnée du théoricien, perce le sentiment de l'économiste ! L'État doit être empêché d'agir toutes fois que, de cette action, une gêne pourra surgir contre l'expansion des initiatives. Très bien. — Donc, l'État prétend, au nom d'un principe social quelconque de justice ou d'égalité, s'ériger redresseur de torts. Halte là ! Mais, dans le monde des affaires, les entreprises périclitent par je ne sais quel indéfinissable malaise. Voilà que s'anime l'ardeur de Léon Say, et voilà que le devoir social de l'État naît simultanément. L'État doit se charger alors de la police des rues et de la police des esprits. Il le doit, parce que, l'ordre assuré, on pourra « faire des affaires », « et le pays « pourra s'enrichir ». Tel est bien le sentiment profond de Léon Say. Demeuré bourgeois contemporain de Louis-Philippe, il répète, après Guizot, et moins correctement, s'il faut tout dire, mais non pas moins énergiquement que lui : « Enrichissez-vous !» Il le répète, et, parce qu'il se complaît en la vulgarité de ce matérialisme, jamais sa conception sociale ne deviendra ni plus large, ni plus haute.

*
* *

Veut-on descendre avec Léon Say, — et il le faut bien, — à l'examen spécial de certaines manifestations possibles du devoir ou du pouvoir de l'État ? On persiste à constater une égale imprécision pour la détermination théorique de la répartition qu'on sollicite de voir établir entre les individus et l'État, — une incertitude semblable dans les motifs, réfléchis ou sentimentaux, sur lesquels se fondera l'exclusion de l'État ou l'appel à l'État, — mais, pareillement, on constate encore une irrépressible et prédominante

défiance de Léon Say à l'égard de l'État, à tel point que, invoque-t-il son intervention ? c'est à contre-cœur. Il demande, par hasard, son action, mais il s'en désole. S'il la tolère parfois, il ne cesse pas pour cela de s'en désespérer.

Vous croyez que la charge qui incombe à l'État de veiller à la police des esprits, lui impose une mission sociale. Votre erreur est singulière. Il y a de la témérité dans votre illusion. D'abord cette mission sociale n'est excusable qu'autant qu'elle est modeste, discrète, inapparente.

Bien entendu, il est condamnable d'attendre quoi que ce soit de l'État relativement à la santé des individus ; oui, cela est condamnable ; gardez-vous d'en douter et de demander pourquoi. Rien ne concerne l'État des prescriptions d'hygiène (19 février 1887). C'est affirmé ; donc, c'est prouvé.

Rien non plus, ou presque rien ne le regarde du développement des esprits. A cet égard, le droit des individus, qui se confond dans le droit de la famille, est sacré par-dessus tout. « Je crains qu'on ne pour-« suive un agrandissement excessif du domaine « d'action de l'État qui aurait pour conséquence un « affaiblissement très regrettable de la puissance « paternelle dont nous avons le devoir de réprimer « les abus, mais que nous devons respecter dans « l'exercice légitime de son autorité » (13 juin 1889). On ne peut donc ici supporter de l'État qu'une action simplement négative. Qu'il réprime les abus, c'est un mal nécessaire ; et, puisque l'État existe, il faut bien s'en servir. Mais ce serait un abus que de s'en servir beaucoup.

*
* *

Mais de ces discussions générales où Léon Say est fort mal à l'aise, le théoricien arrive aux questions plus restreintes de la vie sociale; elles sont à sa portée davantage.

Toujours se manifestent chez lui, et son antipathie instinctive contre l'Etat, qui l'incline à le condamner de parti pris, et sa sincérité qui l'oblige à ne pas le repousser sans réserve. Parmi ces luttes, les idées sociales sortent indécises.

Chacun répète, animé de bons sentiments, que l'épargne doit être encouragée, mieux encore, qu'elle doit être facilitée. Cette tâche sociale appartient-elle aux individus tout seuls, ou à l'Etat, soit de concert avec eux, soit parallèlement à eux? Léon Say interroge. Il ne répond guère. En vérité, dit-il, constatant le fait : « La caisse d'épargne postale a réussi à « pénétrer là où l'initiative privée n'avait pu former « des caisses particulières..... Elle est devenue « l'auxiliaire de l'initiative privée..... Elle a éveillé « cette initiative..... » (24 janvier 1884). Mais qu'il serait injustifié de conclure à la précellence, sinon à l'excellence de l'intervention de l'Etat! En effet, n'est-ce point là « la théorie que M. de Bismarck a « fait enseigner par le professeur Wagner que, de « toutes les attributions de l'Etat, la plus naturelle « est celle de banquier. Ce n'est pas ma doctrine. » (23 mai 1892). Nous l'en croyons sans peine. D'ailleurs, on le sait bien, M. de Bismarck a toujours été l'ennemi de la France et le professeur Wagner ne dit rien qui vaille. — Il nous suffit, du moins, que ce soit ici la preuve que l'esprit de Léon Say, enserré

dans des préjugés héréditaires, ne parvient pas à se dégager d'eux.

Où que Léon Say dirige son étude, ses préjugés l'accompagnent, et ils sont suivis, eux-mêmes, de l'indécision, — de laquelle, à son tour, la contradiction n'a pas de peine à naître. — Par exemple, les individus créent des sociétés de secours mutuels que la loi réglemente. De prime abord, Léon Say se déclare « défavorable à l'action de l'Etat. » (10 juin 1885). Néanmoins, — tant agit sur son esprit, prévenu mais observateur, la constatation des faits, — il ajoute : « L'Etat, c'est-à-dire le législateur, me paraît avoir « le droit de prendre des précautions et les précau- « tions les plus sérieuses ! » (10 juin 1885). Mais ne nous hâtons pas de nous réjouir, si nous en éprouvons quelque envie. Léon Say vient de consentir une concession. Or, une concession est toujours périlleuse ; une concession à l'Etat est infailliblement nuisible. Et voici des considérations historiques. « Qu'est-il arrivé, Messieurs, quand on a supprimé « les corporations ? qu'il n'en est plus resté qu'une « seule, la corporation par excellence, l'Etat. C'est « la difficulté de notre époque. Il a paru tout natu- « rel de faire supporter par l'Etat une partie et « peut-être la totalité des charges que les corpora- « tions ouvrières d'autrefois s'étaient imposées. » (10 juin 1885). D'où il suit, sans aucun doute, que cette absorption dans l'Etat d'attributions divisées, naguère, entre certains groupes d'individus, est inquiétante.

Mieux vaut que tout le reste dissiper les causes de cette inquiétude. Donc si l'Etat doit agir, surveillons ses actes. La défiance est sage.

Elle est sage particulièrement dans les circonstances où manquent les considérations d'histoire vaguement analogiques en lesquelles la timidité des réformateurs aime à se réfugier. — Ainsi, les syndicats professionnels apparaissent comme des groupements nouveaux suscités par des conditions sociales nouvelles. Léon Say prend bien garde que la liberté, la sainte liberté ne subisse aucune atteinte. Combien mesurée et prudente doit être, par suite, l'intervention de l'Etat. « Je prétends que si un patron ne « veut pas employer dans son usine un ouvrier « parce que cet ouvrier est syndiqué, il en a le « droit ». (22 mars 1892). Et, tandis que certains se plaisent à considérer que les syndicats fortifieront la liberté des individus par leur association et déclarent que ces groupes récents fournissent une occasion irréprochable de répéter à propos que « l'union fait la force », Léon Say, qui aime cependant les proverbes, pour leur simplicité d'abord, et aussi parce qu'ils perpétuent assez généralement des erreurs traditionnelles que leur antiquité légitime, Léon Say éprouve des appréhensions fort vives. Il gémit : « Considérez-vous qu'il faille protéger les syndicats « par des dispositions législatives ?..... Croyez-vous « que les syndicats doivent être comme le Parlement « du quatrième Etat ayant des droits pour ainsi « dire politiques et chargé de réformer notre « société..... Rien ne serait plus dangereux. » (22 mars 1892). Or Léon Say qui a de bonnes raisons — sociales ou autres, — pour n'être pas ami du danger, supplie les législateurs de fuir les apparences mêmes du danger. La prudence est un mérite. Plus on a de prudence, plus on a de mérite.

Mais, en réalité, cette prudence résolue déguise mal une hostilité préalable contre toutes les réformes que les transformations sociales de notre époque justifient, si elles ne les exigent. Elle témoigne une méconnaissance étrange de notre vie sociale elle-même. — En vérité, Léon Say n'est pas de notre temps. Il vit encore, — et je ne nie pas qu'il n'y soit fort distingué, — parmi les bourgeois du temps de Louis-Philippe. De la vie sociale il ne discerne que la facilité plus grande de production et l'accroissement plus rapide et plus intense des richesses. Hors de là, point de préoccupation qui ne soit répréhensible, point de prétention qui ne soit chimérique. Cependant, les individus ouvriers s'agitent dans leur misère inacceptée. Ne pouvant s'unir directement, ils veulent s'unir indirectement dans l'Etat. L'Etat sera — comme il plaît le mieux aux délicats de la terminologie, — l'agent ou l'instrument des réformes sociales. Léon Say s'oppose d'autant plus à l'Etat qu'il est plus hostile aux réformes. Il a dit : les individus isolés sont les individus vraiment libres. Il dira : l'Etat cohésionne les individus ; l'Etat les opprime. Puis, si l'on conçoit la possibilité de groupements intermédiaires, tels les syndicats, ces groupements auront, aux regards de Léon Say, une force d'oppression proportionnelle à leur force de cohésion. Et c'est ainsi toujours.

*
* *

Les manifestations de la vie sociale se succèdent et les opinions de Léon Say se succèdent avec elles. — Hygiène, instruction : questions d'ordre bien général pour que Léon Say les approfondisse. — Caisses

d'épargne, sociétés de secours mutuels, syndicats professionnels : expressions plus précises de l'activité sociale des individus et Léon Say hésite encore à se composer une opinion définitive. Il hésite à se décider en faveur de l'action de l'État ou de l'action exclusive des individus car, si ses préférences l'inclinent ici, les nécessités l'obligent à se diriger là. — D'autres débats où il y a lieu, dans l'intérêt social, de déclarer avec exactitude si l'État doit avoir une part d'action et quelle part, sollicitent l'attention de Léon Say : ce sont les questions d'impôt et celles aussi du régime international des échanges. Questions définies et spécifiées. On peut espérer que Léon Say les éclairera profondément, car son regard, inhabile à embrasser les vastes espaces, pénètre avec acuité les horizons restreints.

Fâcheuse conséquence, toutefois, de l'imprécision des idées générales. Léon Say ne procure pas à ceux qui lui demandent même des avis partiels, une sécurité totale. Ainsi, quelle est, sur le système des impôts, sa pensée véritable ? La voici toute simple : « La dépense de l'impôt est celle que les « particuliers doivent faire pour fournir à l'État les « moyens d'accomplir sa mission » (1er décembre 1890). Nous pourrions nous flatter d'avoir compris, si nous ne savions pas qu'à aucun instant Léon Say ne put se résoudre à déterminer cette mission de l'État. Il faut donc chercher encore et plus loin pour découvrir la pensée certaine de Léon Say. Les routes qui conduisent à cette découverte sont malaisées à suivre.

Pour l'école économique à laquelle Léon Say « se « fait honneur d'appartenir..., les dépenses de l'État

« sont des dépenses obligatoires, des dépenses né-
« cessaires, c'est-à-dire des dépenses que les indi-
« vidus seraient obligés de faire eux-mêmes s'ils
« n'en avaient pas chargé la société tout entière,
« l'association commune, en un mot, l'État ». C'est donc, apparemment, en vertu d'une délégation de pouvoirs, à lui consentie par les individus, que l'État prélève les impôts. Mais quelle peut être la limite de cette délégation ? Léon Say professe qu'elle doit être très étroite. Il croit que « l'impôt est sim-
« plement une partie enlevée aux revenus de cha-
« cun pour faire face à des dépenses nécessaires ». Il croit cela contrairement à ceux qui « voient dans
« l'impôt un moyen d'égaliser les conditions hu-
« maines ». — Donc, deux conceptions élémentaires de la forme des impôts : la proportionnalité et la progression. Chacun sait bien que Léon Say adopte la proportionnalité. Toutes ses opinions lui imposent ce choix. Cependant, il y ajoute, pour le justifier, diverses raisons : historiques les unes, théoriques les autres.

L'impôt sera proportionnel parce que la Révolution le voulait proportionnel. Or, sommes-nous attachés, dites-le, à la Révolution ? Allons-nous renier ses principes immortels ? « Nous devons rester
« fidèles, même dans nos changements, aux prin-
« cipes de la législation financière qui nous a été
« léguée par la Révolution française. » (22 février 1887). Cette fidélité louable n'est pas, aussi bien, d'une pratique difficile, puisqu'elle permet, comme on va voir, aux imaginations réformatrices de se donner carrière librement. « Nous trouvons
« dans cette législation des éléments de discussion

« très nombreux, d'autant plus nombreux qu'elle « a été soumise à beaucoup de modifications pen- « dant quinze ans, alors qu'on se posait, pour dis- « cuter ces modifications, les mêmes questions « qu'aujourd'hui. » (22 février 1887). Trop heureux législateurs! Quoi qu'ils pensent, ils sont assurés que les révolutionnaires l'ont pensé avant eux. Ce sont là des autorités et ce sont les meilleures, car on peut les invoquer impunément sans les connaître. — Or, Léon Say s'adresse aux députés. Il leur dit : « Vous savez », — ce disant, il plaisante, — « vous savez que l'impôt progressif date de 1793. J'y « oppose naturellement la date de 1789 » (15 novembre 1889). — Ainsi, la Révolution a émis, financièrement, les systèmes les plus contradictoires. Elle n'a réussi dans l'application d'aucun d'eux. Et Léon Say, qui n'a pas l'ignorance absolue pour excuse, Léon Say, soucieux de défendre une conception d'impôts qui n'est qu'un élément de sa doctrine économique et sociale, Léon Say n'a point de répit qu'il n'ait puisé à la source, mille fois corrompue, de toutes les phraséologies méprisables des politiciens, l'argument décisif qui doit emporter les suffrages. Il invoque la Révolution! Triste témoignage, tout au moins, de l'infirmité de sa méthode et de la médiocrité même de sa pensée!

Que les adversaires de Léon Say, s'il en a, ne se hâtent pas cependant de triompher. Léon Say apporte, en effet, pour l'appui de sa doctrine, d'autres considérations logiques et telles qu'on peut les attendre d'un esprit comme le sien. D'abord, « quant « à moi, je demande la justice pour tout le monde « et je ne demande que la justice. » (3 décembre 1894).

Il y aurait quelque hardiesse à conclure aussitôt que Léon Say n'est pas éloigné de penser pareillement aux soutenants de l'impôt progressif, épris eux aussi et bruyamment épris de justice. Cette profession de foi de Léon Say n'est que le prélude de ses attaques contre la forme progressive de l'impôt. Il la condamne parce qu'il n'espère pas d'elle la réalisation de la justice désirée (3 décembre 1894). Et, son argumentation se réduisant à l'étroitesse de ses vues, il tombe immédiatement dans la considération des difficultés de pratique. L'impôt cesse tôt d'être à ses regards juste ou injuste suivant qu'il est la traduction de telle ou telle conception sociale. Il n'est juste ou il n'est injuste qu'autant que sont justes ou que sont injustes les procédés de recouvrement (11 mai 1891). Par conséquent, l'arbitraire du recouvrement de l'impôt progressif sur le revenu détermine la proscription irrémédiable de cette forme d'impôt. Beaucoup accordent alors raison à Léon Say ; tous regrettent qu'ils ne puissent agir différemment. Ce parfait contrôleur est un cœur si sec, une âme si mesquine !

Puis, bien assuré que chacun reconnaît avec lui les difficultés d'application de l'impôt progressif, Léon Say prononce qu'il convient assurément que la forme de l'impôt se modifie pour demeurer harmonique aux progrès sociaux accomplis ; proclame enfin qu'il faut incontestablement que l'impôt soit démocratique (15 décembre 1886). Telle est sa conclusion lamentable. Il faut que l'impôt soit démocratique. C'est Léon Say qui l'a dit ; ce n'est pas Joseph Prudhomme, comme longtemps je l'avais cru.

*
* *

Et vienne le moment de décider quelle est la politique la mieux adaptée aux exigences d'une société dont l'unique raison d'être est d'acquérir des richesses par l'industrie et par le commerce,— et sonne l'heure de résoudre entre le protectionnisme et le libre échange, Léon Say encore détermine son choix sous l'impulsion de sa foi instinctive au dogme fondamental de la liberté. — La liberté : c'est elle que l'on discute, quoique l'on discute. La liberté, elle, était toute seule intéressée dans les lois d'hygiène, d'instruction, de caisses d'épargne, de secours mutuels, de syndicats. La liberté : c'était le fond même du débat dans la réforme du système des impôts. La liberté : il y va de sa persistance ou de sa mort suivant qu'on se déclarera protectionniste ou libre-échangiste.

Cette fois, tout ainsi qu'auparavant, le combat pour ou contre la liberté continue d'être le combat entre les individus et l'État. Léon Say ne saurait s'y tromper. « Cette bataille que nous livrons aujourd'hui « entre protectionnistes et libre-échangistes n'est « pour ainsi dire qu'un épisode dans un drame plus « vaste, qu'un combat local, qu'un engagement parti- « culier dans une grande bataille qui est la bataille « du siècle, qui sera peut-être la bataille du siècle « suivant, dans la bataille de ceux qui luttent soit « pour l'individu, soit pour l'État, dans ce grand « combat de l'individu contre l'État et de l'État « contre l'individu. » (11 mai 1891). Donc, les batailles multipliées, qui se livrent dans cette phrase, ne sont pas toutes engagées contre la correction

grammaticale et contre l'élégance. Il s'agit, à cette heure, des développements du commerce. C'est tout dire. Commerçants ! rangez-vous autour de Léon Say ! Il est votre champion, il est votre chef. — Jamais, vraiment, ce paisible bourgeois ne s'était semblablement animé. Son ardeur est étrange, immodéré son courage. Il s'enfle, il éclate. Où sont ses adversaires, qu'il les pourfende ! Voici qu'il les interpelle, voici qu'il les provoque, « Ce ne sont pas « des événements au jour le jour qui peuvent nous « éloigner les uns des autres. Ce qui nous sépare, « ce sont des façons différentes de comprendre la « philosophie de la politique commerciale comme « la philosophie de toutes les autres politiques. » (11 mai 1891). Aurait-on pensé que ce fût si grave ! Mais que le ciel nous protège contre l'éloquence de cet économiste !

Au reste, à ces hauteurs, Léon Say ne peut se maintenir. Le vertige le saisit. Il descend, il tombe. C'en est fait avec les philosophies de toutes les politiques et des autres politiques encore : elles étaient trop. Momentanément perdu parmi ces régions peu fréquentées, son vol va raser la terre, et très habilement comme par l'effet de l'habitude.

Vulgaire, elle est très vulgaire son argumentation contre le protectionnisme. Et rien n'y fait défaut, rien de ce qui est oiseux, ni de ce qui est banal, rien et non pas même l'invocation coutumière à 1789 dont, aux yeux de Léon Say, les principes sont toujours grands.

Effectivement, attaquant la liberté, les protectionnistes « attaquent les institutions modernes, toutes « ces grandes institutions qui sont nées depuis 1789

« et qui constituent le gouvernement libéral moderne. » (11 mai 1891). Puisc et argument ne paraissant point suffire, malgré qu'il soit, tout à la fois, très fort et très nouveau, Léon Say n'omettra pas de percer à jour l'ambition inconsidérée des protectionnistes, de dévoiler leur impuissance, de démasquer leur sophistique. Il faut entrer avec lui dans ces controverses dignes de remarque.

Il est aisé de pressentir qu'en premier lieu, Léon Say va nous tenir en garde contre les utopies des protectionnistes. — Et leurs doctrines sont utopiques, indiscutablement. Elles le sont « parce qu'à « la différence des théories des économistes, elles ne « sont pas fondées sur des faits, elles ne sont pas « fondées sur les sciences expérimentales, elles ne « sont que des abstractions. » (25 mars 1885). Et je n'invite pas à considérer, — car on n'a pu manquer de la voir déjà, — l'extrême misère du langage. Comment! Léon Say veut opposer à ses adversaires une objection irréfutable ; et, ce voulant, il affirme : « Vos théories ne sont pas fondées sur des « faits. » Puis il est pris du désir d'insister. Il ajoutera donc : « Vos théories ne sont point expé- « rimentales. » Ce serait clair, et, pur hasard, ce serait correct. Mais c'est trop espérer de lui. Il dit au contraire : « Vos théories ne sont pas fondées sur « des faits, elles ne sont pas fondées sur les « sciences (?) expérimentales. » Qu'est-ce à dire, si ce n'est que Léon Say, esprit intelligent des intérêts matériels, est inhabile aux dissertations de principe. Il en parle, il en parle ; il n'en possède ni la compréhension, ni la forme.

Au surplus, les protectionnistes, hommes à l'ima-

gination légère, attendent de l'application de leur système, d'une part, l'égalité dans les conditions de la production, d'autre part l'amélioration dans le sort des travailleurs. Ils se trompent deux fois.

L'égalité par la protection : chimère. Léon Say considère qu' « entre l'égalité et la protection il y a une « absolue impossibilité d'accord. » (25 mars 1885). Et il ne tire aucun orgueil de cette découverte ; il a fait, pour l'accomplir, un raisonnement très simple, le plus simple raisonnement du monde, celui-ci : « La protection est une faveur ; or la faveur donnée « à tous n'est plus une faveur. Si vous faites une « faveur à l'un, une faveur à l'autre, une faveur à « tout le monde, vous avez dépensé beaucoup d'ar- « gent en frais d'organisation de cette faveur et vous « n'avez rien fait pour personne.... Toute pro- « tection que vous accordez est une diminution de « la protection que, la veille, vous aviez accordée à « un autre... » (25 mars 1885). Par conséquent, la protection consacre seulement l'inégalité préexistante. Il n'était pas très malaisé de le découvrir. Mais c'est comme pour l'œuf de Christophe Colomb, il fallait qu'on y pensât... Certes, voilà parler à la façon de Léon Say !

Et cette impuissance du protectionnisme s'aggrave de toutes les prétentions des protectionnistes. N'ont-ils pas l'illusion de croire que la protection va, comme cela... faire hausser les salaires ? Ils commettent ainsi une erreur dont tous les faits récents déposent le témoignage. Oui, les protectionnistes ont été incapables même d'améliorer la condition des industries protégées ; et ils imaginent que leur système pourra favoriser non seulement les chefs d'in-

dustries mais, en outre, les ouvriers de ces industries. On pourrait douter qu'ils soient de bonne foi. Ont-ils donc oublié, en effet, que « le salaire dépend « de la quantité des ouvriers qui s'offrent pour les « travaux à exécuter. » (19 février 1894). Léon Say leur rappelle cette loi, d'où ressort la définitive condamnation de leurs irraisonnées et déraisonnables tentatives. Léon Say triomphe.— Cependant, la situation de l'agriculture et de l'industrie devient de plus en plus précaire ; on l'affirme déplorable. Que faire ? Léon Say répond hardiment qu'il ne faut rien faire. « C'est peut-être une maladie sociale, on a dit le « mot. Mais cela n'empêche pas que vous n'y pouvez « rien et que ce n'est pas par vos lois que vous « apporterez un remède à ce genre de souffrances. « La direction de ce mouvement vous échappe. » (25 mars 1885). Il est possible. La consolation reste certainement médiocre.

Heureusement que, face au protectionnisme édifié sur la fragilité des abstractions et des utopies, le libre-échange s'oppose, le libre-échange qui « n'est pas un système mais la loi naturelle. » (19 février 1894). Ayant dit cela, Léon Say s'empresse d'y ajouter ceci : « Le libre-échange n'est point une « panacée sociale... » (19 février 1894). Les uns regrettent aussitôt que les lois naturelles soient incapables de guérir les maladies sociales ; les autres demandent si ces lois naturelles ne sont pas les auteurs de ces maladies sociales. Des uns et des autres lesquels ont raison ? Ce ne sont ni les uns ni les autres. Mais c'est toujours Léon Say. Le libre-échange est Dieu, Léon Say est son prophète. Ecoutons : « Le libre-échange demande sim-

« plement de laisser à l'humanité le soin de se gran-
« dir par son initiative, par le développement de
« son intelligence et de sa richesse. » (19 février 1894).

O vague redoutable de ces affirmations ! L'humanité marche seule ; il est mauvais qu'on la dirige. — L'humanité travaille péniblement à la conquête des richesses matérielles ; et, quelle que soit la répartition future, cette conquête, du moins, est au prix d'efforts croissants, de peines augmentantes. Laissez faire l'humanité ! — Et, dans ce travail et pour cet effort, l'humanité se divise en deux camps. Ici les braves, ou les habiles, ou les heureux ; ici, en tout cas, les vainqueurs, oublieux, après la victoire, de la grande fraternité primitive. Là, les timides, ou les faibles, ou les malchanceux ; là, en tous cas, les vaincus, ulcérés de la défaite et songeant à l'égalité d'autrefois. Puis la liberté déséquilibrée fait s'entrechoquer les haines. La société se décompose, pour bientôt s'anéantir. Qu'importe ? Laissez passer l'humanité !

L'avenir se laisse entrevoir, terrible. Léon Say détourne les regards, simplement. Il s'abandonne à dire : « Vous pouvez discuter sur la façon dont se
« distribue la richesse. Libre à vous de le faire...
« Mais la question aujourd'hui n'est pas là. » (19 février 1894). Et la foule pense, au contraire, que la question est toujours, toujours là.

Mais, attardé parmi les illusions qui, sous le roi Louis-Philippe, font espérer aux bourgeois, soudain enrichis, que les transformations industrielles, par leur progrès nécessaire, amélioreront d'elles-mêmes la condition de tous, Léon Say ne saurait soupçonner

que le mal social existe et qu'il existe, par lui, une question sociale. Il songe que le progrès est tout puissant, que le progrès est rapide, que le progrès seul engendre le progrès. Il ne faut point le solliciter, le hâter ; c'est le décourager, c'est le retarder. L'inaction est donc une bonne action. Et, c'est ainsi que, sous la pression combinée de ses opinions héritées des ancêtres, de ses instincts et de ses sentiments, Léon Say s'enfonce profondément dans l'immoralité de son optimisme.

IV

Parfois cependant quelque chose trouble ce robuste optimiste, s'il ne le déconcerte. Et, c'est l'effroi du combat dont les socialistes engageront demain l'action décisive. Certes, elle est grande la confiance de Léon Say en ce qu'il nomme ses principes ; mais grande également sa crainte des principes adversaires. Il prévoit la lutte irrémédiable ; et il n'est pas une de ses idées, pas un de ses sentiments qui ne soient déterminés, dans une certaine mesure, par l'effet de cette claire prévision. De là son ferme attachement aux principes orthodoxes de l'économie libertaire ; de là, sa haine préconçue contre tous les novateurs du passé, du présent, de l'avenir, contre les pusillanimes et contre les violents, contre les réformateurs et contre les révolutionnaires. De là, sa haine contre tous, quels qu'ils soient, sans relâche et sans merci.

Donc, Léon Say pressent la bataille ; mais il sait aussi quels en seront les motifs, et quelles proclamations, pour ainsi dire, enflammeront les courages. « Dans cette lutte qui ne peut manquer de s'enga-« ger un jour devant nous, vous verrez les combat-« tants de chaque parti envisager d'une façon diffé-« rente les grands problèmes sociaux. » (11 mai 1891). Surprenante perspicacité et qui rappelle la pénétra-

tion en ces matières de Gambetta, toujours illustre. Mais voici plus de précision : « Tandis que les libé-« raux défendront pied à pied les droits de l'individu « contre les prétentions envahissantes de la société « (il veut dire l'État), les socialistes... croiront « devoir défendre l'intervention de l'État. » (12 mai 1891). L'individu, l'État : ce sont eux toujours et partout ce sont eux. Qui songe à s'en plaindre? Là où les prétentions sont nettement hostiles, là où il semble qu'aucune conciliation ne puisse utilement trouver place, on peut espérer, du moins, que le résultat de la lutte imminente sera définitif. Ou bien, la société présente tombera, sur les ruines de laquelle se lèvera soudain la société socialiste ; ou bien la société présente vaincra et, sur les débris épars de l'armée socialiste, elle se redressera plus vigoureuse.

*
* *

Ce n'est pas tout, néanmoins, que d'avoir des motifs excellents de guerre. Un combat veut être organisé savamment. Quelles sont pour les luttes prévues les mesures délibérées? Les adversaires ont-ils une tactique et laquelle ?

La tactique, en l'occurrence, est la force logique des principes économistes ou des principes socialistes. Incontestablement, Léon Say n'éprouve nul doute sur la tactique de son école, c'est-à-dire de son armée. Autrefois, lorsque paraissaient suffire les affirmations sonores, l'incertitude de son esprit ne se cachait pas, et l'on parvenait mal à discerner si l'école économiste avait des principes variables suivant les époques, ou si ces principes, antérieurs à tout,

étaient les régulateurs immuables des faits. Mainteuant, on exige davantage. Économistes, quels sont vos principes? Léon Say réplique : « Je vais vous le « dire très franchement... Je me glorifie d'être un « doctrinaire ». (15 novembre 1895). De ces trois affirmations une seule était suffisante. Il est toujours inutile de proclamer la franchise qu'il est toujours bon, assurément, d'avoir. Et quand on a une doctrine, la doctrine économiste, il est superflu de s'en glorifier. Mais il n'importe guère.

Il importe plus sérieusement de connaître si, à cette doctrine avouée, les socialistes sont capables d'en opposer une. Léon Say professe à ce point de vue deux opinions contraires, mais également fermes. Il demande aux socialistes, par manière de querelle : « Est-ce que Karl Marx n'était pas un doctrinaire ? « Est-ce que Engels n'était pas un doctrinaire ? Est- « ce que Benoît Malon n'était pas un doctrinaire ? » (15 novembre 1895). Et ces interrogations répétées, qui pourraient faire la phrase éloquente, rendent du moins la pensée absolument claire. Donc les socialistes, eux aussi, ont une doctrine. Léon Say le dit.

Mais les socialistes n'ont pas de doctrine : Léon Say va le dire. « Ce qui nous sauve, c'est que les « théories allemandes ont beaucoup de peine à pas- « ser la frontière et que nos socialistes n'ont pas en « réalité de doctrines. C'est en cela qu'ils sont infé- « rieurs à leurs ancêtres de 1848. » En cela se manifeste principalement l'ignorance sereine du théoricien. Puis, avec ce goût des idées générales que l'exemple autorisé de Joseph Prudhomme répandit dans la bourgeoisie contemporaine, Léon Say ne se

passe pas d'ajouter : « On a toujours remarqué que « les partis qui n'ont pas de doctrine ont beaucoup « de peine à faire prédominer leurs vues. » En vérité, une telle idée générale n'est pas dépourvue de simplicité : par quoi elle mérite d'être juste.

Mais ne séjournons point parmi ces réticences. Léon Say, que domine sa crainte des lendemains, va donner la preuve décisive qu'il reconnaît que les socialistes ont une doctrine. Il comprend bien que la doctrine économiste n'a pas pu, tant d'années, se répandre sans qu'elle ne causât de nuisibles effets. Il le comprend et il n'est pas tranquille. Aussi bien, alors qu'il n'est attaqué par personne, il prévient les attaques possibles, c'est-à-dire les attaques légitimes.

L'action surtout déplorable de l'économie politique est l'engendrement lent et complet des doctrines socialistes. Des économistes, les socialistes sont issus. Cette doctrine-ci est née de cette doctrine-là.

Léon Say, dont le bon sens n'est point aisément trompé lorsque ses intérêts sont en jeu, Léon Say aperçoit la filiation. Il s'en excuse. Il prend des précautions : bien peu oratoires, je m'empressse de l'ajouter. « Il y a des doctrines économiques, des prin- « cipes posés et vous savez tous, Messieurs, que « quand un principe est poussé à l'absurde il ne « produit que de mauvais résultats. » (15 novembre 1895). Sans doute, c'est dans le seul langage de Léon Say que les principes produisent des résultats. Mais cette affirmation n'est que pour permettre l'affirmation suivante : « Il est certain que je n'ai « rien vu dans ces grands socialistes morts qui ne « soit autre chose que d'avoir poussé à l'absurde

« des idées qui ne sont pas d'eux ». (15 novembre 1895). Et cette affirmation encore prépare simplement l'affirmation dernière : « Les socialistes n'ont « fait que pousser à l'absurde les principes des grands « économistes du XVIIIe siècle. » (15 novembre 1895). En tout cela, rien qui puisse étonner. La doctrine économiste relâchant les individus, le socialisme est contre elle une réaction nécessaire. D'ailleurs, préoccupé sans cesse de montrer qu'entre les doctrines et leurs conséquences il n'y a pas un lien fatal de responsabilité, Léon Say dira quelque part, sans se départir de ce genre d'esprit dont ses véritables amis auraient dû le dissuader. « J'ai reçu la visite « d'anarchistes... Ils m'ont dit : vous êtes libéral, « c'est-à-dire que vous voulez diminuer les attribu- « tions de l'Etat et nous voulons le supprimer ; il n'y « a là que des nuances, et vous êtes avec nous. Seu- « lement, vous le savez, Messieurs, tout est dans « les nuances ». (18 mai 1893). Les nuances ! Ne sont-ce point aussi les nuances qui manquent à tous ces traits de son esprit que Léon Say fit prendre, un temps, pour des traits d'esprit ?

*
* *

Une fois établie l'existence d'une doctrine socialiste, et déterminée par Léon Say lui-même et quoi qu'il en aie, la parenté des socialistes et des économistes, Léon Say analyse, non sans précision, les éléments de cette doctrine répudiée.

Et il sait bien, d'abord, que l'idée élémentaire, d'où les socialistes tirent leur force totale, est l'affirmation de l'évolution historique, signifiant

parmi la succession des races et des hommes, la lutte éternelle des individus. « Il n'y a jamais eu « dans l'histoire que des luttes de classes se dispu- « tant pour leurs intérêts économiques. Ce qui s'est « produit dans le passé se produira dans l'avenir ; la « classe la plus nombreuse, c'est-à-dire les ouvriers, « aura le dessus dans la lutte des classes parce qu'elle « a les moyens d'opprimer plus facilement les au- « tres ; et, après, elle sera bien obligée, ne pouvant « se retourner contre elle-même, de s'absorber dans « le grand tout de l'Etat ». (15 novembre 1895). Voilà donc, en ces seuls mots, affirmée la pérennité des luttes et dénoncée leur terminaison nécessaire et indiqué le moyen d'en hâter l'issue désirable. Voilà dévoilés, en une seule phrase, les origines, les aspirations et les procédés mêmes du socialisme.

D'un tel point de départ, les développements de la doctrine se découvrent avec aisance. Donc, « il « est certain que tout le système des doctrinaires « du socialisme repose sur les transformations de la « propriété » . (15 novembre 1895). Et, à un autre égard, « leur but final c'est la destruction de la « société capitaliste ». (15 novembre 1895). But lointain, but difficile à viser.

Les socialistes, cependant, n'omettent aucune ressource pour le triomphe. La société ne peut-elle être rénovée d'un seul coup ? Petit à petit, la rénovation s'accomplira. La réforme du système des impôts leur apparaît un moyen énergique de réforme sociale. Léon Say l'a vu exactement : « Sous pré- « texte que les intérêts sont loin d'être harmoni- « ques, leur doctrine pousse l'Etat à intervenir dans « la distribution des richesses par la contrainte et

« par la transformation en impôts d'un certain nom-
« bre de dépenses qui devraient rester personnel-
« les ». Ailleurs, ils pensent « transformer l'impôt
« en instrument de nivellement des fortunes ». A ces menaces, Léon Say a prêté l'oreille. Il sait bien que si l'on démolit le système financier de la société économiste, on fera, par cela même, la société tout entière s'écrouler.

Et des efforts constants dirigés par les socialistes, suivant les hasards, contre toutes les tentatives de la société économiste, Léon Say retient exclusivement leur volonté de renouveler le système des impôts ; et, c'est pourquoi l'impôt progressif, acheminement à l'instauration de la société socialiste, est l'objet de ses colères.

Il néglige de s'arrêter ailleurs, encore que, — et quelle que puisse être la proposition émanée des socialistes, — il leur reproche, avec persévérance, d'en appeler toujours à l'Etat. C'est là leur crime intolérable : l'accroissement des pouvoirs de l'Etat ne cessant pas d'être la diminution des initiatives des individus, la force de la liberté ne cessant pas d'être en raison inverse de la puissance de l'État. Aussi bien, Léon Say ne se sent pas d'aise toutefois que les socialistes lui permettent de les attaquer parce qu'ils introduisent l'action étatiste en tête de leurs combinaisons réformatrices. Si grande est son ardeur qu'il se réjouit profondément je ne sais quel jour où il lui est donné de surprendre en flagrant délit de contradiction l'orateur Jaurès qui, ayant d'abord répudié l'Etat avec éloquence, l'invoqua éloquemment. Or le talent de l'orateur Jaurès, résidant précisément dans sa faculté prestigieuse de

contradiction, le plaisir de Léon Say était enfantin, à la vérité, et méprisable en son espèce.

Néanmoins et de même que les socialistes se réclament de l'évolution historique, de même Léon Say se rattache aux grands faits de l'histoire, aux plus grands de tous, et vous devinez qu'il s'agit encore de la Révolution de 1789. Les socialistes, dont l'audace est sans seconde, ne prétendent-ils pas suivre un idéal! Un idéal! répond Léon Say, « mais « qu'est-ce qu'un idéal si ce n'est la perfection de « ce qui existe, en rapport avec les lois naturelles « de la philosophie historique et et de la philo- « sophie politique ? Mais ce que vous prenez pour « l'idéal, c'est la chimère. La chimère n'est pas « l'idéal. La chimère est une fantaisie dange- « reuse, et les lois que vous nous présentez nous « entraîneraient bien loin de cette route éclairée par « l'idéal... que nous avaient ouverte nos pères de « 1789. » (19 décembre 1888). La route éclairée par l'idéal : cette expression, si poétiquement jolie, est de Challemel-Lacour. Tout le reste de la phrase est de Léon Say ; il y a mis sa marque indélébile.

*
* *

Est-ce tout? non, ce n'est pas tout encore. Léon Say a subi fortement l'appréhension du socialisme. Sa crainte s'exprima trop vive pour n'être pas momentanée. Place donc à l'espérance!

En effet, il serait puéril d'accorder une perpétuelle attention à des doctrines dénuées d'importance réelle. N'a-t-on pas vu que les socialistes prennent la chimère pour l'idéal! Déjà cette confusion leur est dangereuse. — Au reste, il n'y a pas, comme on pour-

rait le croire, un seul socialisme, cohérent et fort. De nombreux socialismes existent, et qui se combattent. Ceux-ci plus ardents, ceux-là plus prudents. Qu'importe? Ils se neutralisent. Ils se tueront les uns les autres. Toujours spirituel, Léon Say annonce : « Je ne connais pas bien toutes leurs divisions. Je « sais qu'il y a des allemanistes, des broussistes, « des blanquistes et que ceux-ci ne sont pas tendres ». (15 novembre 1895). Autant d'esprit étant pour rassurer, qu'on ne soit donc pas repris par l'inquiétude si cela continue. « Je ne sais pas si vous connaissez « un grand économiste qui s'appelle Gustave Flau- « bert. Vous avez peut-être lu *Bouvard et Pécuchet*. « Pécuchet disait : Est-ce que tu crois que ces gens- « là, avec leurs théories, vont changer la face du « monde? » (15 novembre 1895). Non seulement ils ne changeront rien, mais leurs infécondes tentatives auront, du moins, cet avantage que l'humanité, désabusée des rêves de rénovation, se soumettra pour toujours aux dogmes incontestables du catéchisme économique.

Toutefois, parce qu'on les dédaigne, les socialistes pourraient croire qu'on les redoute. Aussi, les ayant écrasés sous la masse de son esprit, Léon Say, conçoit, en outre, la nécessité de lancer contre eux un ultime anathème. Et voici que, sans peur mais avec reproche, il s'adresse à eux directement,— car c'est, aussi bien, un procédé utilement employé pour atteindre à l'éloquence. « Vous représentez des idées « contre lesquelles je suis passionné ; je vous l'avoue, « je m'en fais gloire, Oui, je suis passionné contre ces « idées de réaction, contre ces idées absolument « hostiles au développement de la démocratie fran-

« çaise. Elles blessent tous mes sentiments ; mon « éducation a été toute différente. Je suis dans un « ordre d'idées tout à fait contraire, et je déteste vos « idées. » (11 mai 1891). Pareille conclusion est appropriée vraiment, pour le fond et pour la forme, à toute l'argumentation. C'est au nom de ses ancêtres, au nom de son éducation, c'est en vertu de ses principes héréditaires à quoi s'est appliquée toute sa sentimentalité disponible, que Léon Say combat le socialisme. La logique ne lui fournirait-elle contre lui aucun argument ? Léon Say le combattrait quand même. Il ne peut pas ne pas le combattre.

Contre le socialisme son sentiment individualiste se rebelle et son sentiment bourgeois. La lutte contre le socialisme absorbe toutes ses forces. Aussi bien, son rôle social est totalement négatif ; et Léon Say se manifeste le plus intransigeant des conservateurs.

A quoi bon agir, en effet ? L'action est stérile ; l'action est vaine. L'action n'est que l'agitation.

V

L'aboutissement final de cette doctrine, qu'un optimisme étrange pénètre sans qu'il la vivifie, est tel, en vérité, que le pessimiste le plus désolé n'en souhaiterait point d'autre.

Les lois de la vie sociale dépassent la portée des calculs des hommes. Le mouvement social est indépendant de l'intervention humaine. Il appartient au sage de se garder à la fois de la vanité de toute volonté réformatrice et même de toute pensée mécontente. Rien d'efficace n'en saurait naître. C'est bien à ces décourageantes conséquences qu'amène la philosophie rudimentaire de Léon Say.

En lui, toutefois, ces conséquences ne sont que des précautions nécessaires pour que ne soit ni ralentie ni gênée la marche, imperceptible mais continue, de l'humanité vers le meilleur état social que peuvent combiner les impatiences des imaginatifs.

Laissez faire; laissez passer. Et d'elle-même la question sociale se résoudra. D'elles-mêmes s'atténueront les difficultés matérielles intolérées des prolétaires. Le prolétariat ne parviendra pas à se former une constitution sociale définitive ; il cessera d'exister avant même d'être arrivé intégralement à l'existence. Le temps le désagrège irrésistiblement. Il faut se confier au temps.

Au surplus, quel est ce sentimentalisme condamnable, où l'inquiétude et la pitié se mêlent, par quoi les riches prennent souci des misères des foules ? Le raisonnement le réprouve. Il n'existe ni riches ni pauvres, mais de plus riches et de plus pauvres. Ce ne sont point là des groupes cohérents ; ce sont des individualités dissociées. Et toujours, à mesure que la civilisation s'avance, guidée par l'économie politique, un effort s'accomplit de toutes parts dont c'est le résultat que tels pauvres accèdent à la richesse et que tels riches retournent à la pauvreté, j'entends à la richesse matérielle et à la matérielle pauvreté. Le sentiment, ici, n'est point en sa place.

Et c'est ainsi que Léon Say, riche par sa naissance, ne sut point s'évader de sa condition familiale, ni s'affranchir des conceptions inhérentes à la rude bourgeoisie de ses ancêtres. Vraiment Léon Say est le bourgeois, bourgeois dans le sens du mot, rétréci par les jalousies anonymes des foules. Pratique certes, consciencieux, raisonnable assurément, mais épais, fermé à toute noblesse par la barrière solide des préjugés, et, par-dessus tout, inaccessible à la pitié des êtres et des choses.

Tel caractère, telle vie.

Léon Say, dans le développement entier de son existence politique, ne représente rien autre que le matérialisme économique appliqué à la conduite des peuples.

Il le représente sans originalité et sans profondeur, mais non sans conviction ni sans force. Parce que toutes les affaires politiques se réduisaient pour lui à n'être que des affaires matérielles, il fut un louable ministre des finances. Il régit la fortune de

l'Etat comme on fait ses finances particulières, prudemment, bourgeoisement. Ce fut tout.

Mais, au delà même de la modicité de son œuvre, Léon Say eut une utilité sociale. Il fut excellemment représentatif de la bourgeoisie, de la bourgeoisie, classe sociale aspirant à ce titre au gouvernement, servie dans ce rôle par la doctrine caractérisée de l'économie orthodoxe, — puis de la bourgeoisie témoignant des visées aristocratiques et ambitionnant les places décoratives. Léon Say eut cette signification singulière qu'il introduisit, en sa personne, la bourgeoisie à l'Académie française. Il y entra, parce que bourgeois. Par suite, on le sacra éminent, on le consacra spirituel. Maintenant, qu'en reste-t-il?

En vérité, ancien ministre, ancien président du Sénat, député, deux fois académicien, Léon Say était, à coup sûr, un homme important. Vivant, il méritait tous les respects; il les obtint. Il mourut, aucune libre parole ne fut entendue qui déterminât ce que la France perdait en le perdant.

Et ce fut, autour de sa tombe, un silence profond, car vous le dédaigniez, ô vous tous qu'on ne voit point insensibles aux gémissements de la souffrance humaine!

CHAPITRE IV

LA THÉORIE SOCIALE DU COMTE ALBERT DE MUN

> L'esprit d'un homme pur découvre quelquefois plus de vérités que ne feraient sept spéculateurs, assis sur un lieu élevé, pour travailler à leurs spéculations.
>
> ECCLÉSIASTIQUE.

De contrastes et de contradictions la physionomie totale du comte de Mun se compose. Mais, en elle, les contrastes et les contradictions se fondent. Et, il n'est pas, je pense, de personnalité plus harmonieuse et plus simple.

Simplicité complexe, si l'on peut dire, et harmonie composite. — Parmi la noblesse il naquit; et rien ne l'attire et ne le retient que la fréquentation oratoire des humbles et des misérables. — Il fut soldat; son tempérament, la nature encore de son esprit semblaient le destiner à cette carrière et, peut-être, auraient dû l'y maintenir. La vie militaire, à certains

égards, était faite pour lui, avec sa conception, restreinte mais précise, de l'honneur et du devoir; il était fait pour elle. Cependant le voici mêlé aux compromissions parlementaires. Capitaine autrefois, il commandait. Aujourd'hui, député, il discute. Il était cuirassier; il veut être théoricien. Ne forçons pas notre talent. Néanmoins il expose des doctrines avec grâce; il les défend avec élégance. — Le hasard le constitue arrière-petit-fils du bourgeois Helvétius, d'Helvétius, fermier et philosophe qui dispensa avec philantropie ses richesses administrativement acquises, — d'Helvétius, entêté matérialiste et doux ennemi de Dieu. Il faut croire que l'incrédulité ne se transmet pas par les femmes, car le comte de Mun est aujourd'hui le défenseur de Dieu, non le dernier sans doute; mais, s'il n'en restait qu'un, il serait celui-là. — Quoi encore? Ce mondain, ce raffiné ne souffre pas des contacts vulgaires que la Chambre multiplie; ce délicat, cet aristocrate accepte les applaudissements de foules dont la distinction n'est pas du tout le fait, et, je l'ai vu, il s'en réjouit. Singulière, étrange opposition entre ce qu'il devait être et ce qu'il est.

Non tant singulière ni étrange à l'excès, car cette opposition n'est que de surface.

En réalité, le comte de Mun accomplit le plus normalement ou peu s'en faut, sa destinée logique. Enfant, il était pieux et il avait bon cœur. Les voisins du manoir ancestral étaient pauvres; il leur faisait la charité, sans doute, avec des paroles appropriées. Mais il grandisait, devenait fort, devenait beau. Il aimait les armes brillantes; et, parmi la campagne, il allait, il allait, à cheval toujours. Il fut à Saint-Cyr.

Religieux, studieux, élégant, il y entra : il en sortit tel. On eût dit toutefois que son âme, comprimée d'un côté par la raideur disciplinaire, se plaisait davantage aux rêveries sentimentales de la religion dont son enfance avait été bercée. En 1871, il connut les horreurs insurrectionnelles d'une populace en folie : il dut la combattre, la châtier. Mais chaque souvenir de ces jours lamentables produisait dans son cœur un retentissement douloureux. Réprimer des colères dont l'origine lointaine était légitime peut-être, était-ce donc le seul rôle, tout le rôle d'un soldat ?

Sans doute, il y avait autre chose et mieux à faire.

Ce qu'un sentiment intime avait commencé, l'influence religieuse le compléta. La vie de garnison était terre à terre, inactive ou frivole ; il l'abandonna pour des occupations plus ardentes et de continuelles batailles. Dans les milieux ouvriers, des prêtres guidèrent ses premiers pas. Il vit les foules laborieuses ; il leur parla, leur parla bien. Mais accoutumé par le métier militaire aux monotonies des mêmes exercices répétés, il leur parle encore.

Aucune transformation ne s'est donc produite dans son âme. Il est toujours, et simplement, le catholique fervent et le cœur généreux qu'avait annoncés sa jeunesse.

Ce double sentiment et quelques lectures : c'est de quoi est faite la théorie sociale du comte de Mun. La théorie n'est que l'accessoire du sentiment : le prétexte inépuisable aux effusions oratoires et aux sentimentales périodes. Et parce que le comte de Mun a l'esprit simple et dédaigneux des spéculations ; et,

parce que, d'autre part, — et quoi qu'il en pense, — il a lu dans les livres ce qui constitue proprement sa doctrine, il se préoccupe d'appuyer son sentiment sur des bases peu nombreuses mais fermes; et, suivant le développement de l'histoire, il combine à son gré le mouvement d'idées et de faits qui forme l'évolution sociale. Il invoque l'ancien régime pour vitupérer la Révolution et ses conséquences; sa doctrine n'est que la conclusion où l'amène la considération des maux économiques de la société et des remèdes inefficaces qu'on y voulut appliquer.

Il est donc, corrélativement, un historien social et un théoricien social. Assurément, on ne peut dire que, sous cet aspect ou sous cet autre, il soit tout à fait un esprit subalterne.

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉVOLUTION ET SES CONSÉQUENCES

I

« Il y avait autrefois dans l'univers une puissance « médiatrice qui s'appelait l'Église catholique.... » (25 janvier 1884). Autrefois, époque heureuse où la douleur et la misère étaient inconnues sur la terre de France, parce que l'Église exerçait, pour tout et sur tous, une influence contre laquelle personne ne se rebellait. Heureux surtout le monde du travail, car l'Église « imposait des bornes à l'abus qu'on « pouvait faire des forces de l'homme ». Son influence n'étant pas simplement sentimentale mais organisatrice, l'Église, puissance d'amour et de conciliation, incita la naissance des corporations qui, « dans ces siècles de foi », ne furent que « l'u- « nion des artisans chrétiens, fondée sur la hiérar- « chie des devoirs des apprentis, des compagnons « et des maîtres. » (10 mai 1887). Les corporations étaient alors l'union des masses artisanes. L'Église avait créé cette union; elle veillait à son maintien. Et comment? Parce qu'elle conservait à la base de cette organisation du travail ses fondements néces-

cessaires : « la foi et la charité » (15 janvier 1876).

Pénétrées d'un tel esprit et, en dépit des variations possibles dans leurs formes, les corporations devaient être, elles furent « les sauvegardes et les « tutrices de l'industrie. Elles ont donné aux pe- « tites gens tout ce que peut apporter de joies, de « secours matériels et de force morale, cette étroite « fraternité dont la charité chrétienne a été si long- « temps le lien entre les hommes » (12 juin 1883). Que cette vie fraternelle est douce dans sa continuité! Les jours se suivent tous pareils. Au matin, les cloches de l'Église prochaine annoncent le retour de l'aurore. Prions. Puis le labeur commence ; l'artisan s'y livre avec ardeur, avec amour. Midi vient. Les cloches sonnent encore. C'est l'angelus. Prions encore. De nouveau, voici l'heure du travail. L'artisan recommence, l'âme sereine, son œuvre monotone. Enfin, le soir descend, les cloches déclarent le crépuscule. Prions encore. L'artisan, le cœur empli du plaisir calme d'un long effort, goûte, à la nuit envahissante, les pures joies du foyer, cependant qu'il songe aux bienfaits des corporations, que vivifie l'Église. Pour lui, c'est le bonheur, car c'est la paix. Il a travaillé aujourd'hui sans trêve; demain, sans relâche, il continuera. Et, jusque vers la mort, il poursuivra son lent travail, exempt de désirs et dépourvu d'horizons. O délices d'un temps à jamais écoulé, où « tous les progrès marchaient à la re- « morque du christianisme! » (7 avril 1872).

Qu'on ne s'y trompe pas, en effet ; les corporations activées par l'Église ont été un agent de progrès universel. On ne calcule pas, on ne mesure pas ces progrès; on les admire, et on regrette cette

époque où le peuple était heureux, puisqu'il était silencieux. Regrettons cette époque où les plaintes populaires n'étaient pas entendues. Regrettons, avec l'orateur, « ces vieilles coutumes de nos pères! »

*
* *

Car elles ont disparu ces coutumes! Cette organisation si forte du travail corporatif s'est désagrégée. Pourquoi? Sans doute, les desseins de Dieu sont impénétrables... Toutefois, le théoricien, dont l'esprit est tellement dominé par son respect pour les corporations séculaires qu'il est comme écrasé par leur souvenir, — le théoricien recherche et exprime, avec une sincérité tout à fait sympathique, les causes de la disparition, j'allais dire de la débâcle de l'ancien régime social. Il reconnaît que : « il y a cent « ans, une longue et persistante corruption avait « envahi le vieux corps de la France... les liens de « la nation se rompaient peu à peu avec la solidarité « formée par l'échange des obligations réciproques. »

Est-ce à dire que « la vie ne circulait plus? » Loin de là et tout au contraire. Les classes dirigées se heurtent aux classes dirigeantes : du choc, une vie nouvelle jaillit.

Avec elle surgissent des principes nouveaux. Le comte de Mun constate : « qu'un désir immense et « universel de justice était dans les cœurs » (21 février 1886). Est-ce pas la preuve que le régime social ne donnait pas, naguère, la justice. Et, dès lors, sous l'action des philosophes, cet instinct réveillé de justice prend corps en une doctrine. Non, la justice ne saurait être un bienfait réparti par l'Église. La justice est un droit pour chacun. Chacun est à

soi-même son propre maître. L'homme n'a pour régler son indépendance que sa souveraine raison. Ainsi s'évanouissent les vieilles doctrines d'obéissance passive et vont s'anéantir les institutions surannées de hiérarchie despotique. L'organisation du travail s'écroule au souffle irrésistible des idées nouvelles, souffle de révolte, souffle de révolution.

II

Et quelle révolution! ardente, profonde, universelle. Faut-il, en termes brefs, déterminer ses caractères et condamner ses effets? Le comte de Mun n'hésite pas. Soldat, il a toutes les audaces ;— orateur, toutes les témérités.

Aussi bien, cette révolution s'analyse en deux mots. « Elle est l'esprit de négation qui repousse « toute doctrine, l'esprit d'orgueil qui refuse toute « obéissance » (22 mai 1875). Et cet esprit révolutionnaire est atteint d'un vice constitutionnel; car l'indépendance qu'il proclame n'est pas seulement une protestation contre un ordre social plus ou moins factice et transitoire, il est la rébellion criminelle de la créature contre le créateur, la coupable proclamation des « droits de l'homme, décrétés indépendam- « ment des droits de Dieu, bien plus, en opposition, « en révolte contre eux » (26 juin 1889). Et comme conséquence pratique de cette théorique révolution, voici « l'État mis à la place de Dieu et l'ordre légal « substitué à l'ordre divin » (22 mai 1895). D'où il suit nécessairement que l'ordre social nouveau se résume dans la lutte de deux forces contradictoires : l'État, les individus.

Telle est bien, en effet, l'œuvre sociale de la Révo-

lution. Par la réjection de la loi divine, elle a « brisé « les liens qui unissaient les hommes et les condi- « tions » (19 juin 1889), c'est-à-dire détruit la solidarité qui s'était exprimée dans la vie sociale par la création des classes hiérarchisées. La solidarité cesse d'être la base de l'ordre social nouveau.

Plaçant les individus face à face, la Révolution a donc condamné les individus à une lutte nécessaire, car elle déchaîne « les intérêts personnels et tout ce « qu'ils peuvent entraîner de passions et de violen- « ces » (12 juin 1885), avec, en haut, l'État, médiateur impuissant, régulateur insuffisant. Bref, la Révolution, — ruinant le principe moral de toute société, c'est-à-dire le principe d'obéissance à une loi supérieure, — le principe social qui en procède, c'est-à-dire le principe de solidarité, a fatalement désagrégé tous les organismes sociaux, détruit la possibilité même de toute société.

La société, en effet, n'est qu'un composé de deux principes : l'autorité, d'une part, et d'autre part l'obéissance. Mais, parce qu'elle a proclamé les individus souverains, la Révolution les a déclarés libres et égaux.

Désormais « l'intérêt individuel, conséquence « naturelle de l'indépendance de l'homme, est devenu « la règle de ses actions ». Et, parce que l'antagonisme des intérêts est la condition de la société nouvelle, le mal social apparaîtra nécessairement, le mal social, qui résulte de l'antinomie fondamentale entre la constatation de la liberté et de l'égalité théoriques des individus souverains et l'exercice de cette liberté et de cette égalité souveraines. Car la liberté engendre assurément une inégalité principale, celle de la

fortune, et, avec celle-ci, toutes les inégalités sociales qui lui font cortège.

Fort de ces déductions premières du principe au fait, l'orateur démontre avec aisance que si, dans la société révolutionnaire, l'inégalité sociale est inévitable, elle est aussi, logiquement, plus générale et moins tolérable que dans le régime renversé. — Effectivement, la Révolution supprime, par décret, la divinité et la vie future. — (le comte de Mun le dit, l'histoire dit le contraire). — Elle restreint, par là, le but que l'homme assignait à son existence. Autrefois l'homme pouvait, par la vie terrestre, se préparer à la vie meilleure dont il avait conçu l'espoir. Aujourd'hui, cet espoir aboli, l'homme veut, du moins, user pleinement de la seule vie qui lui reste. Il se livre donc « à la recherche effrénée de la jouissance « matérielle devenue le but avoué de son ambition » (22 mai 1875). Puis, comme si cette conclusion ne se dégageait pas assez nettement pour l'orateur de toute son argumentation, il pense la fortifier en appelant à son aide l'aveu d'un adversaire de l'ancien régime abattu. Et, avec cette ironie pleine de candeur, — que je relève parce qu'elle ne constitue pas la moindre originalité de son talent, — le comte de Mun s'appuie joyeusement sur le témoignage de Pierre Leroux. « Vous m'avez appris, écrit celui-ci « quelque part, que le Christ était un imposteur. Je « ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais que ceux « qui font la loi n'y croient guère et font la loi comme « s'ils n'y croyaient pas. Donc, je veux ma part de la « terre. Vous avez tout réduit à de l'or et à du « fumier. Je veux ma part de cet or et de ce fumier » (17 mai 1882). Il cite et fait un beau geste triom-

phant. Comment son opinion ne serait-elle pas justifiée, puisque Pierre Leroux, Pierre Leroux, vous dis-je, oui Pierre Leroux lui-même, qui lui est hostile en tant de circonstances, est, sur cette matière, d'accord avec lui. Ah! l'ironie est un don précieux; et que ce don est rare.

En vérité, la conséquence s'impose. « Dieu n'étant « plus la fin de tous les hommes et de toute société, « l'inégalité des conditions humaines devint pour « ceux qui venaient de modifier ainsi, au gré de leur « orgueil, le plan de la création, une choquante con- « tradiction que la raison ne pouvait admettre » (22 mai 1875). Contradiction d'autant plus choquante théoriquement que, la jouissance matérielle étant, par principe, le but exclusif de la vie humaine, l'inégalité de la jouissance sera aussi la souffrance suprême. — Or, chacun s'appliquera, s'efforcera à la conquête de cette jouissance. La question du travail deviendra, par suite, la question essentielle : « con- « tenant toutes les autres, aboutissant à celle de la « propriété qui est le fondement de l'ordre social, « l'objet par où les passions humaines seront le plus « fortement sollicitées » (Quelques mots, 1891). Pour gagner la richesse, les hommes témoignent une brutalité frénétique. Et leur ambition, que surexcite la lutte, ne peut qu'être insoucieuse des douleurs sur lesquelles ils édifient, à la hâte, leur instable fortune, ignorante des souffrances sur lesquelles ils élèvent, pour un temps, leur fragile puissance.

Voilà bien la doctrine sociale de la Révolution. Triste doctrine, coupable Révolution, douloureuse société. Aussi l'orateur déclare avec conviction que « la Révolution française, en substituant à la société

« chrétienne un ordre nouveau, basé sur des prin-
« cipes purement humains, a été la cause et l'origine
« de tous les maux qui ont, depuis, accablé la
« France ! » (15 janvier 1876). Sans discuter encore la réalité de ces maux, remarquons que, tout à l'heure, notre théoricien affirmait que la société révolutionnaire, formée au mépris des lois de tout organisme social, ne pouvait être viable ; — présentement, il constate la persistance de cet « ordre nouveau » dont les effets pernicieux sont toujours ressentis. Serait-ce une contradiction ? — C'en est peut-être simplement l'apparence.

*
* *

Non, décidément, c'en est plus que l'apparence. En effet, la Révolution, elle-même, a pris soin de rendre sa doctrine efficace, de compléter son principe par la loi. Le comte de Mun le sait bien, et il s'en indigne.

Certes, la Révolution ne s'est point satisfaite de « la destruction radicale des vieilles institutions qui « faisaient de l'homme, au lieu d'un individu isolé, « le membre d'un corps organisé, pourvu de ses « droits et capable de faire entendre sa voix. » (21 février 1886). Mais, d'abord, elle consacre cette suppression en déclarant, après Turgot, que « la « source du mal est dans la faculté accordée aux « artisans de se rassembler et de se réunir en « corps », et, en édictant une loi sociale dont Chapelier, interprète judicieux de la doctrine révolutionnaire, se fait l'instigateur, la loi de 1791, qui interdit aux ouvriers le droit de réunion professionnelle « sous prétexte de prétendus intérêts com-

« muns » ; loi terrible dont c'est l'effet que « le règne « de l'égoïsme des intérêts » commence. Ainsi. d'une part, le principe révolutionnaire dissémine les individus, et la loi révolutionnaire les isole.

D'autre part, le dogme social de la Révolution s'étend en un dogme économique qui en est l'émanation nécessaire. Et voici que la liberté absolue du travail est proclamée.

La liberté du travail est, à la vérité, « la mise en « pratique de la Déclaration des Droits de l'homme, « appuyée sur l'indépendance de la raison et sur la « bonté native de l'homme. » (8 juin 1877). Mais ce que la Révolution n'a pas aperçu et ce qui éclate aux yeux de l'orateur, c'est « qu'elle a donné pour mo- « bile aux efforts de l'homme l'intérêt personnel et, « dépouillant le pouvoir souverain du devoir de pro- « tection qui est le fondement de son droit... elle « livre sans défense les plus faibles à la merci des « plus forts. » (8 juin 1877).

Tient-on, en effet, l'individu pour une entité indépendante dans l'organisme social, on ruine la possibilité d'une liberté réelle. Car si la liberté est le droit de l'individu, la concurrence est son devoir, la concurrence qui aboutit toujours à l'extension de la liberté des uns, à la restriction de la liberté des autres. Aussi, le comte de Mun soutient-il qu'en réalité « la liberté professionnelle n'existe pas... » (10 novembre 1888). — Ainsi, la Révolution pensa faire éclore la paix de la liberté ; elle en fit surgir la guerre impitoyable.

Aussi bien, cette guerre a acquis, peu à peu, une intensité prodigieuse, parce que la Révolution, en détruisant les causes anciennes du mal social, a

renouvelé ce mal par le renouvellement de ses causes. Son principe destructeur, complété et rajeuni par sa fusion avec la doctrine économique individualiste, qui, antérieure à la Révolution, a cependant puisé chez elle un renouveau de vie, — le principe révolutionnaire a détruit l'antagonisme effectif des anciennes classes sociales, mais il a créé des classes nouvelles fatalement antagonistes : le capital et le travail. Non, « l'ouvrier n'est pas libre « parce qu'il est faible ; il arrive toujours un moment « où, pour lui, c'est une question de subsistance, « une question de vie ou de mort ; sa liberté cesse « devant la force, c'est-à-dire devant le capital. » (10 novembre 1888). Telle est donc la société issue de la Révolution, société qui pâtit et périt de la lutte implacable à laquelle sa constitution la condamne. Ah ! cela est vrai ; la Révolution a fait les hommes des frères. Mais ce sont des frères ennemis.

III

Lamentable haine, guerre inexpiable! L'histoire de ces haines et de ces luttes est l'histoire des « maux « sans nombre que le règne du libéralisme, que le « régime de l'individualisme a enfantés » (17 juin 1888). Qu'on descende le cours du siècle, en s'arrêtant par intervalles, chaque arrêt marque une station du chemin de croix des masses laborieuses. Puis, qu'on jette un regard en arrière, et, considérant d'ensemble le développement social du XIXe siècle, on s'épouvante « de la désagrégation sociale et de la plaie de « l'individualisme » (15 janvier 1876). Que ce mal social est profond, et combien complexes sont ses caractères!

D'abord, on subit un malaise indéfinissable, qu'engendre une souffrance contenue et comme inavouée. C'est le malaise de l'isolement. On passe au milieu de la foule et l'on s'y sent seul. Pourquoi ce malaise et pourquoi cette solitude?

Parce que, dans les rapports sociaux, il n'y a « d'autre loi que l'intérêt privé..., la jalousie et la « méfiance s'établissent dans tous les cœurs. » (8 juin 1876). En vérité, l'égoïsme est partout, en haut, en bas. — En haut les riches tirent seuls profit de leurs richesses, et la propriété elle-même, qui est de la richesse la forme la plus palpable et la plus

ferme, a perdu « le caractère d'une fonction sociale « exercée par ses détenteurs au nom de la loi divine. » (26 juin 1889). — En bas l'ouvrier n'est « qu'un « étranger de passage..., un instrument... qui va de « main en main, suivant le plus offrant enchérisseur » (8 juin 1877). Il subit la contagion du vice. L'appât du gain, la soif des jouissances le dominent lui aussi ; et il se laisse emporter dans le tourbillon des affaires qui, souvent, l'engloutit.

De cette concurrence exaspérée pour l'acquisition la plus rapide des plus considérables richesses, que résulte-t-il socialement? La persistance de deux classes adversaires : « les riches et les pauvres, ceux « qui possèdent du superflu et ceux qui ne possèdent « rien ou qui ne possèdent que le nécessaire » (30 avril 1874). Et par un phénomène tristement naturel, tout est pour les riches, rien pour les pauvres. — Je dis : tout est pour les riches. Les privilèges n'ont pas disparu ; ils ont changé de forme et d'objet simplement. Même, au lieu d'être « l'équivalent des « services rendus, ile sont devenus le droit de la « richesse, le profit du pouvoir ou le prix des complai- « sances politiques » (11 novembre 1888).— Et je dis rien n'est pour les pauvres, rien pour les ouvriers. Il ne leur reste, à eux misérables, que la perspective de misères accrues chaque jour, — à eux ambitieux, que l'écart tous les jours plus accusé entre la situation pénible parmi laquelle ils se débattent, et celle brillante où ils souhaitent de parvenir.

Car la pauvreté, qui constitue bien le mal socia sous son aspect le plus flagrant, la pauvreté, en vertu de sa force initiale, s'accroît colossalement. Elle devient le paupérisme, c'est-à-dire « l'état précaire d'une

« multitude d'ouvriers réduits, du jour au lendemain, « à la misère par les brusques modifications du mar- « ché industriel » (26 juin 1889). Et sur les ruines de l'égalité sociale, anéantie par l'inégalité des richesses, un esclavage se forme, renouvelé des temps barbares, l'esclavage des travailleurs (voir 17 juin 1888). Cet esclavage deviendra l'esclavage universel, puisque le régime économique et social, qui l'a créé, le favorise. Ce régime est tout puissant contre les ouvriers, qui « ont rempli ce siècle du bruit de leurs « souffrances et de leurs vaines tentatives pour « échapper au joug de l'individualisme » (12 juin 1883). Dès lors, l'individualisme sévit implacablement. Et plus rien ne demeure des barrières qui pouvaient arrêter son envahissement. Pouvoirs publics impuissants : c'est la Révolution qui l'a voulu ; — instables et fragiles groupements de l'atelier : c'est la liberté du travail qui l'ordonne ; — famille compromise et foyers déserts : c'est la loi de la production qui l'exige. Le mal social s'étend et pénètre partout. C'est le mal exclusif, le mal universel. Ce mal qui l'atténuera, ce mal qui le guérira ? On ne sait. Mais, déjà, on ne peut nier le mal. Il dégénère en une crise, une crise « qui n'est pas une crise française, mais « une crise internationale » (25 janvier 1884). Avec l'excès du mal social, la question sociale a pris naissance. Si ce n'est le commencement de la guérison, c'est, du moins, un essai de remède.

IV

A mesure que, graduel mais prompt, le mal social se développait, la question sociale esquissait tôt ses traits élémentaires et progressivement les dessinait. Le comte de Mun, qui se pique de perspicacité, s'aperçoit de l'existence de la question sociale. Il nous fait part de la découverte ; « ma conviction, dit-« il, c'est qu'il s'accomplit dans le monde à l'heure « où nous sommes... un grand mouvement social... (25 janvier 1884). Et, avec une profondeur vraiment singulière, il déduit, en homme à qui rien n'échappe : « De la manière dont ce mouvement sera conduit, « des transformations qui sortiront de ce trouble « général, dépendront la paix et la prospérité des « nations civilisées » (id.). Profondeur vraiment singulière, disais-je !.... Et qu'on ne s'arrête pas à la superficie des choses pour caractériser la question sociale. En effet, apparemment, l'existence matérielle des ouvriers s'est modifiée. « Le salaire a augmenté, « la nourriture et le logement se sont améliorés, les « institutions de secours ou de prévoyance se sont « multipliées de toutes parts, offrant au travailleur « un soulagement et une préservation. » (1er décembre 1872). En présence de ces progrès incontestables, il est telle âme généreuse qui jugerait excessives les réclamations catégoriques des masses ouvrières.

Mais le comte de Mun, plus avisé, découvre, par dessous les apparences, les raisons véritables de la « question sociale. » Les raisons n'en sont point exclusivement matérielles ; et la question sociale n'a pas germé dans le seul mécontentement issu de besoins insatisfaits ; elle est engendrée surtout par l'opposition irréductible qu'on relève entre « l'effort instinctif de la « multitude pour amoindrir la misère et pour alléger « le travail » d'une part, et d'autre part « la règle « économique du monde » (25 janvier 1884). Donc, non simplement matérielles, mais morales, intellectuelles aussi, sont les causes de la question sociale. Et, si sa première origine réside dans « l'état de « choses nouveau qui a tout à coup soumis l'ouvrier « et sa famille à toutes les fluctuations du marché » (12 juin 1883), réellement elle est née de « la brusque « rupture des liens qui unissaient entre eux les « membres de la famille professionnelle. » (id). Par conséquent, la question sociale n'est pas non plus un composé artificiel d'éléments coordonnés par je ne sais quelle opération arbitraire de l'esprit ; elle forme un tout cohérent, elle est une, elle est indivisible.

Dès lors, la question sociale est comme le complément nécessaire du régime qui a créé le mal social. Elle est aiguë, comme on dit, elle est menaçante parce que par le régime qu'instaura la Révolution le peuple fut investi de la force politique. Or, la force politique n'était rien à elle seule ; elle était tout, jointe à la puissance économique. Et le peuple voulut avoir la puissance économique ; et le régime révolutionnaire la lui refusa. Cela revient à dire que la Révolution « a fait faillite à ses promesses. » (17

juin 1888). Par conséquent, le mal social étant résulté de la destruction de l'ancien régime par le nouveau, et le mal social adhérant à ce nouveau régime, la lutte entre ces deux régimes, c'est-à-dire « la lutte entre le Catholicisme et la Révolution : « voilà exactement où est la question sociale. » (2 juin 1877).

V

L'issue de cette lutte apportera la solution définitive ; telle est, du moins, la conviction de l'orateur. Cette conviction, rien ne saurait l'ébranler, rien, ni les efforts de l'économie individualiste, ni les menaces des socialismes, étatiste et collectiviste. Leurs tentatives seront vaines. Elle seraient à priori condamnables, si leur inutilité, un jour éclatante, n'imposait l'obligation implicite d'un retour à l'ancien régime social. Quelles sont donc ces théories, que sont-elles et de quelle valeur ?

*
* *

Il y a d'abord, il y a encore, il y a toujours la théorie de l'économie individualiste. — Vous dites ? Comment ? vous plairait-il ? — Je dis et je répète : la théorie de l'économie individualiste. — En vérité, elle existe encore cette doctrine décrépite, et dont riait déjà notre jeunesse; elle n'est pas ensevelie, morte, sous les ruines accumulées par sa néfaste influence. Si elle existe, se manifeste, faut-il donc la discuter ? Hélas ! trois fois hélas ! — Mais existe-t-elle bien ? Réellement, on n'en peut rien croire. Sans doute, « quelques théoriciens de l'ancienne école économiste « soutiennent peut-être encore l'idée chimérique « d'un gouvernement réduit à un rôle entièrement

« passif, laissant faire et passer tout ce que peut « imposer aux hommes le soin exclusif de leur inté- « rêt personnel, avec l'espérance que le profit géné- « ral compensera les dommages particuliers. Mais ce « n'est là qu'une opinion académique. » (Quelques mots, 1891)... Académique, elle est donc tout à fait négligeable. — Et, ce système est faux parce qu'il est absolu; et ce système est faux parce qu'il est criminel. Que fait-il de la société ? une arène, un champ de bataille où, « il n'y a plus que des individus, laissés à leurs « propres forces sur le marché où se vend le travail « et livrés, chacun pour soi, à tous les hasards de la « lutte. » (12 juin 1883). Et parce que ce système « tue l'esprit de sacrifice et d'abnégation, c'est-à- « dire les sources de toutes les grandes choses, pour « ne laisser subsister que l'égoïsme comme ressort « et l'acquisition des richesses comme but suprême ; « parce que ce système est l'inégalité fondée sur l'in- « térêt, l'inégalité fondée sur la force, c'est-à-dire la « plus injustifiable de toutes » (19 juin 1883), pour cela, de ce système, « nous ne voulons à aucun « prix. »

Ce n'est pas assez dire que nous n'en voulons pas. Il faut dire que nous le rejetons, que nous le condamnons, ou, plutôt, que nous ratifions l'irrémédiable condamnation que prononce contre lui l'évolution économique du XIXe siècle. Ce système est l'auteur de cette évolution dont l'aboutissement fut le mal social, la crise sociale engendrant la question sociale. Ayant produit le mal, il prétendrait produire le remède, faire sortir le remède du mal ! Erreur, aveuglement ! A pareil mal l'homœopathie n'est pas applicable. Économistes, optimistes incurieux des souf-

frances cachées, des douleurs profondes, quel n'est pas votre crime ! « Depuis un demi-siècle, vous « attendez du libre jeu des forces naturelles et de « l'épanouissement de la liberté, la réalisation du « rêve qui va toujours s'éloignant davantage. Plus le « temps marchera, plus vous laisserez la concur- « rence faire sans contre-poids son œuvre destruc- « trice, et plus votre rêve deviendra chimérique. » (29 janvier 1889). Le temps et les économistes : il suffit, et la ruine de l'humanité sera irréparablement consommée.

Au surplus, l'économie orthodoxe ne saurait être un remède, pas même un mauvais remède. Car le remède au mal social ne peut surgir que de l'action des circonstances, que de l'intensité du mal. — Ne sait-on pas quelle est la nature du mal social ? C'est l'écrasement des droits de l'individu par la concurrence. Or, l'économie orthodoxe est l'auteur de ce mal, puisque, proclamant la liberté intégrale de l'individu, elle aboutit, par une déduction fatale de son principe, « à la négation des droits de l'individu qui « ne peut plus les faire valoir. » (11 novembre 1888). L'économie orthodoxe n'est autre chose que l'hypertrophie de l'individualisme ; et c'est pourquoi, précisément, la société ne peut plus respirer. La société ne vivra que lorsque l'économie individualiste sera morte.

VI

Mais elle ne veut pas se résigner à mourir ! Et, au moment que chacun l'abandonne, elle pense raffermir ses forces énervées et rendre sa vertu plus active en se déguisant sous une forme nouvelle : la forme socialiste. Les systèmes socialistes, quelle que soit leur diversité, sont tous la conséquence immédiate de l'économie individualiste. S'ils en constituent la filiation inavouée, la filiation bâtarde, il devient indiscutable qu'ils en sont la filiation naturelle.

*
* *

Cette filiation existe, que l'on considère le socialisme comme une doctrine sociale, un ensemble de dogmes dont l'application emportera la guérison du mal social. — Effectivement, tout socialisme repose sur une conception extensive d'un corps central qu'on nomme communément l'État. Mais, à l'heure présente, l'État semble être déjà « la seule force debout « en face des individus » ; et, c'est exactement parce que « le régime économique qui prévaut depuis un « siècle a désorganisé toutes les autres forces. » (Quelques mots, 1891). N'est-ce point alors par une déduction logique et légitime que le comte de Mun peut dire : « J'accuse le système économique libé-

« ral... qui a permis,— par la concentration sans me-
« sure et sans frein des capitaux, la formation d'un
« collectivisme capitaliste,— par la centralisation à
« outrance, fruit nécessaire de l'individualisme, la
« main-mise de l'État sur toute l'activité nationale,
« ... j'accuse ce système d'être le complice incons-
« cient du socialisme. » (10 novembre 1873). Et mieux encore, et plus nettement, le système libéral est le générateur du système socialiste, de tous les systèmes socialistes.

Cette filiation existe, que l'on tienne les socialismes pour une protestation violente contre les misères sociales, pour une jalouse et véhémente réaction contre les inégalités sociales. — En effet, « le socia-
« lisme ainsi entendu est né des abus criants enfan-
« tés par ce régime. » (30 avril 1893). Quoi de plus aisément explicable ? Le régime libéral a implicitement créé la distinction du groupe capital et du groupe travail. Il a permis que, depuis un siècle, toute la législation fût la sauvegarde du capital : « pour assurer ses droits, pour lui donner toutes les
« facilités possibles d'organisation, pendant qu'elle
« ne faisait rien, ou à peu près rien, pour garantir
« les droits du travail et lui donner les moyens de
« les défendre. » (30 avril 1893). Le travail négligé, dédaigné, se révolte, entre en guerre. Il a pour arme le socialisme.

Etablie de la sorte, l'origine du socialisme, il est certain que ce remède social sera impuissant, stérile. Chaque socialisme, en effet, — l'étatiste et le collectiviste,— laisse subsister le principe fondamental, par quoi la société présente se déséquilibre et se désorganise.

*
* *

Certes, il est particulièrement vrai de dire que le socialisme d'Etat sort de l'interprétation à peine déviée de l'économie individualiste ; il est seulement la déduction extrême de son principe. Aussi bien, à mesure que se désagrégeait davantage la société libérale, le socialisme d'Etat accentuait sa marche concurrente. Dès le début du siècle, le peuple, entravé par la loi dans son impulsion instinctive vers l'association, se désaccoutumait de la solidarité même. Le régime entraînait, sciemment, par la rupture des liens sociaux, « la destruction des corps « spontanés de la nation et des groupements natu- « rels formés par le voisinage ou l'intérêt commun » ; (Quelques mots, 1891) le peuple isolé, désorienté, recourait alors « à l'Etat, aux pouvoirs publics pour « leur demander le remède à tous ses maux. » (2 mai 1891). De cette tendance chaque fait social fournit la preuve, car, « qu'est-ce que ce système de travaux, « d'adjudications spéciales, de chantiers ouverts, de « subventions accordées ? C'est une forme de l'assis- « tance publique ; c'est l'Etat subvenant directement « aux besoins des ouvriers, c'est le socialisme « d'Etat. » (20 octobre 1894). L'économie libérale voulait proscrire l'Etat ; et l'Etat devient sa Providence. Malheureusement il n'est la providence que de la doctrine individualiste, non pas celle des individus. L'Etat comprime les énergies, étrangle les initiatives, procède à une totale « main-mise » sur les forces vives de la nation.

Le système libéral est son auxiliaire et son complice.— D'une part, en effet,— (et là, je ne pense pas

trahir la pensée de l'orateur, car ces idées, qui sont miennes, émanent aussi de sa doctrine),— d'une part, la doctrine libérale, par la proclamation de la liberté universelle, anéantit le plus grand nombre des individualités, au profit de quelques individualités plus énergiques, et, par suite, la masse compromise recherche un tuteur dans l'Etat.— D'autre part, l'Etat, exerçant la tutelle réclamée, étend le domaine de ses attributions tutélaires, élargit les limites de leur application, et parce que tous sont pareillement soumis à sa tutelle qui est la loi, sa protection devient inévitablement une oppression. Tandis que le régime individualiste tolérait le développement de quelques individus, le régime d'Etat ne le permet pour aucun. Une simple différence de degré existe donc dans le résultat des deux régimes. Mais on voit bien que leur origine est semblable, identique la nature de leurs effets. Par conséquent, si les théoriciens du socialisme d'Etat ont quelque mérite, ce n'est ni celui de la hardiesse, ni celui de l'originalité. Et le système du socialisme d'Etat n'est que le complément du système individualiste ; celui-là ne saurait donc remédier au mal social qu'a enfanté celui-ci. Ou bien, si le système étatiste est un remède, il est un remède pire que le mal : la théorie économiste, originairement mauvaise, n'étant capable de produire, doctrinalement ou effectivement, que des conséquences mauvaises.

*
* *

Au surplus, étant admis que le socialisme d'Etat est la dérivation organisée de l'économie individualiste, le socialisme révolutionnaire en est la dériva-

tion anarchique.— Le socialisme, dit collectiviste, se rapproche de l'étatiste à la fois par l'origine, les caractères constitutifs et l'inefficacité finale.

Il procède directement du libéralisme, mais à son origine logique, une origine sentimentale se joint. Plus que le socialisme d'Etat, le collectivisme est une éclosion de haines comprimées longtemps. « Au nom de « la liberté, on a laissé passer tous les excès, tous les « abus de la force, et maintenant le socialisme se « lève comme l'écho menaçant de toutes les colères « que le libéralisme a amassées. » (17 juin 1888).

Veut-on l'analyser, on le juge « matérialiste dans « son principe moral, collectiviste dans sa concep- « tion sociale, nécessairement violent et révolution- « naire dans ses moyens (10 novembre 1893). »

Matérialiste, il l'est autant, il ne l'est pas plus que le socialisme d'Etat, car l'idée même d'Etat évoque uniquement la défense de certains intérêts matériels communs.

Il est collectiviste ; c'est sa nature et c'est son essence. Là réside aussi le secret de son impuissance définitive ; car, pareille formule « éveille dans l'esprit « l'idée d'un despotisme barbare ;... elle viole les « lois éternelles de l'ordre social parce qu'elle paraît « impliquer nécessairement la négation de la propriété privée ». (Quelques mots, 1891). De cette façon, le collectivisme est hostile aux inspirations intimes de l'homme ; et ces aspirations lui sont hostiles à leur tour.

D'ailleurs, les moyens en sont révolutionnaires ; plus encore, ils sont révolutionnaires nécessairement. Ce vice est décidément rédhibitoire. Et si ce caractère de révolution est inhérent au collecti-

visme, c'est que le libéralisme, qui l'a engendré, l'a engendré tel.— En effet, le libéralisme a doctrinalement distingué le capital et le travail ; il a, effectivement, séparé l'un et l'autre ; il les a fait adversaires l'un de l'autre. Comme il paraissait nier que le travail eût des droits respectables non moins que ceux du capital ; comme il méconnut cette grande vérité que « le travail est l'agent de la production et « que le capital n'en est que l'instrument ; » (10 juin 1873), comme il permit, par suite, au capital de devenir « le seul entrepreneur », il aboutit, en réalité, à protéger le seul capital au détriment du travail : perpétuant ainsi l'inégalité entre les deux groupes sociaux séparés par lui-même.—Dès lors, le collectivisme, aussi peu novateur que le socialisme d'État, a pris pour point de départ une situation de fait. Il a constaté, avec exactitude, que le travail, d'autant qu'il devient plus productif, accroît lui-même et fatalement la force, c'est-à-dire l'oppression du capital : le travail, créant le capital, entretient et accentue sa propre servitude. En d'autres termes, « l'action « du capital est nécessairement usuraire » (Karl Marx) ; en d'autres termes, « le capital est un vam- « pire perpétuellement occupé à sucer le travail et « devenant plus allègre à mesure qu'il suce davan- « tage » (Karl Marx. Voir de Mun, 15 juin 1896). Cette constatation, qui n'est que de faits évidents, est la condamnation de la société présente, où l'inégalité, étant constitutionnelle, est irrémédiable.

De cette argumentation négative aux déductions positives, il n'y a qu'un pas. Ce pas, le collectivisme l'a fait. Il n'ajoute rien à la conception individualiste de la société ; mais il déclare que, le capital étant le

produit, et le travail le producteur, socialement le travail est tout et le capital n'est rien. Il faut donc détruire le capital individuel, et, l'expropriation des possédants accomplie, instaurer l'harmonie sociale par la répartition régulière des produits aux producteurs. En admettant même que cette opération sociale fût aisée, le collectivisme aboutit ainsi à renier ses origines, car, si la doctrine libérale, qui l'engendre, a eu le tort essentiel de considérer l'individu comme un organisme complet, comme une entité indépendante dans la vie sociale, le collectivisme, n'apercevant comme un tout que la société même, n'accorde pas aux individus qui la forment une existence particulière, et, au lieu de diriger, donc de coordonner pour une fin sociale leurs libres efforts, il supprime les individus, donc anéantit leurs efforts ; et, par conséquent, la société collectiviste est impossible, et, par conséquent, le collectivisme n'est pas un remède au mal social. Voilà bien, si je ne me trompe, le raisonnement du comte de Mun. Il est clair, catégorique ; et la précision n'en est pas exclue, ni la conviction.

Ainsi, il s'écarte, avec une conviction pareille et mêlée d'horreur, de ces doctrines qui se prétendent inspirées par l'idée de l'égalité, et ne sont que « hantées par la chimère de la fausse égalité » (15 juin 1896), qui ne sont que « de folles utopies et des ex« citations coupables » et ne pourraient conduire la société qu'à des bouleversements sans fin. Ah ! gardons-nous de ces remèdes universels, car leur action est dangereuse ; gardons-nous du socialisme, car il ne peut être « qu'une révolution d'un jour sans autre « lendemain, qu'une inévitable réaction, parce qu'au-

« cun ordre social, quelles que soient les erreurs de « son berceau, quelle que soit la violence de son « origine, ne peut s'établir au mépris de certains « principes généraux qui demeurent immuables et « de certaines traditions qui, dans une vieille na- « tion, ont, peu à peu, par le long travail des siè- « cles, pénétré tous ses ressorts. » Pour ces raisons, d'autres encore, il faut écarter, proscrire le socialisme. Mais la société s'agite désespérément parmi les transformations des conditions du travail; et, déjà, des troubles et des révoltes sont les symptômes avant-coureurs d'une convulsion prochaine et décisive. Retenons la société sur le bord de l'abîme. Apportons, chacun, notre pierre à la muraille protectrice qui doit empêcher sa chute.

Le comte de Mun voudrait la consolider en élargissant ses bases, et en creusant plus profondémenl ses assises.

DEUXIÈME PARTIE

LA THÉORIE SOCIALE DU COMTE DE MUN

I

Théorie sociale, — principes élémentaires, déductions et applications, rien ne manque à l'œuvre sociale du comte Albert de Mun. De cette théorie, dirai-je qu'elle est simple; parole superflue, car on sait bien que l'orateur est trop soldat pour se plaire dans la complication et élire domicile dans l'obscurité. De ces principes, dirai-je qu'ils sont généraux et vastes; en tous cas, je n'insisterai pas, car il est vrai que le soldat et l'orateur, qui s'harmonisent dans le comte de Mun, ne sont à l'aise que parmi les plaines largement ouvertes aux opérations de la stratégie sociale. De ces déductions, de ces applications, dirai-je qu'elles sont nobles et généreuses; à quoi bon puisque, par ses tendances profondes, le comte de Mun répand sur les foules douloureuses une sympathie communicative, dont ses idées sociales ne sont que le reflet.

Sa théorie sociale est l'expression logique de ses sentiments.

*
* *

Officier, il vécut parmi les soldats, connut leurs souffrances et y compatit. Il supposa vite que la société civile n'était pas moins gangrenée de misère, vérifia sa supposition et compatit à l'immensité de ces maux. A leur guérison il se voua dès lors.

Aussi bien, c'est dans ce sentiment de hautaine sympathie apitoyée qu'il puisa aussitôt de la haine contre la société actuelle. Haine qui le rapprocha des socialistes sans l'unir à eux. Un rapprochement, ainsi motivé, n'est pas inavouable même pour un grand seigneur. Et le comte de Mun, sincère avant tout, professe que « sur la critique de l'ordre éco-« nomique et sur un très grand nombre de réformes « sociales réclamées par les travailleurs » (8 décembre 1891), il est d'accord avec les socialistes. D'accord avec eux sur la critique de l'ordre social, peut-être sur certains principes de réorganisation ; nullement sur l'esprit et le but de cette réorganisation. A cet égard, ils sont, eux et lui, « irrémédiable-« ment divisés » (15 juin 1896). Et, s'adressant à eux, il leur donne, — avec cette sincérité qui, je l'ai dit, lui est essentielle, — le pourquoi de leur division totale. « Vous voulez faire des lois pour un homme dont « vous ne connaissez que l'enveloppe matérielle ; et « moi je veux les faire pour un homme appelé à une « immortelle destinée, pour son âme aussi bien que « pour son corps » (7 juillet 1890). Donc, matérialistes les uns, et l'autre idéaliste.

Cette distinction se dédouble. Elle se manifeste

dans le point de départ des doctrines socialistes « qui « est entièrement opposé aux doctrines religieuses « qui sont les miennes » (8 décembre 1891) ; — dans le point d'arrivée « qui est la conception collectiviste... « ni juste ni pratique » (id). Par conséquent, le comte de Mun ne saurait être l'allié, il est nécessairement l'adversaire des socialistes, parce que ceux-ci ne conçoivent la question sociale que comme une question matérielle ; ils n'en aperçoivent pas le côté moral. Ils méconnaissent donc « que la ques- « tion sociale et la question religieuse sont intime- « ment liées » (18 décembre 1892). Car, la société, — en tant que d'êtres intelligents donc moraux, — est susceptible d'être régénérée par l'influence religieuse exclusivement. Esprits étroits, esprits bornés, les socialistes, s'attardent à la conception matérialiste du monde ; leurs efforts seront illusoires. Puisque le mal social existe, il faut en appeler à Dieu. Voilà, par suite, la différence initiale bien déterminée, et bien posé le caractère de la doctrine du comte de Mun.

La question sociale est morale, donc religieuse ; les remèdes sociaux seront moraux, donc religieux.

II

D'eux-mêmes se complètent ces principes. Sans incertitude comme sans faiblesse, le soldat de Jésus-Christ affirme et pense prouver que l'unique remède efficace contre le mal grandissant est « celui de la « morale chrétienne appliquée sans réserve à la vie « publique ». (18 décembre 1892). Et n'allez pas croire que la doctrine religieuse domine les contingences de la vie sociale au point que celles-ci soient d'elle indépendantes. Loin de là, puisqu'il est admis que la société présente se meurt des excès d'une liberté indisciplinée.— Seul, le catholicisme enseigne que l'homme ne jouit pas d'une liberté souveraine, mais que « la liberté ne peut exister que par le res- « pect de l'autorité ». (1er décembre 1872). Seul, le catholicisme protège la liberté en respectant l'autorité, parce qu'il « en découvre en Dieu la règle légi- « time, et, dans la loi divine, la règle fondamen- « tale ». (2 juin 1877). Et, puisque la Révolution de 1789 a été la révolution destructrice de l'autorité et de ses fondements divins, contre elle le catholicisme exerce son action pour rénover la société mourante. Dès lors le but visé sera tel, et tels les moyens de l'atteindre : « Opposer à la déclaration « des droits de l'homme qui a servi de base à la « Révolution, la proclamation des droits de Dieu

« qui doit être le fondement de la contre-révolu-
« tion... Rechercher dans une obéissance absolue
« aux principes de l'Eglise catholique et à l'infaillible
« enseignement du Souverain Pontife, toutes les
« conséquences qui découlent naturellement dans
« l'ordre social du plein exercice du droit de Dieu sur
« les sociétés ». (1871). En vérité, je vous le dis, faites ceci et vous serez sauvés.

Ainsi l'instauration des principes catholiques a pu précéder de dix, de vingt siècles, l'élaboration de la société de laquelle nous sommes issus ; cette société a pu s'appuyer sur des bases philosophiques, qui sont, non pas hostiles aux principes catholiques, mais en dehors d'eux, et, malgré tout, le catholicisme enferme dans ses dogmes, éternels et cependant mobiles, dans ses principes permanents et cependant variables, je ne sais quelle vertu dont l'énergie est capable de s'exercer sur une société à laquelle la conception catholique est extérieure et étrangère. Par sa force divine, plus encore que par sa force historique, le catholicisme agit. — Certes, en présence de l'affirmation de l'universelle action sociale du catholicisme, si j'éprouvais quelque surprise incrédule, ce n'est pas au comte de Mun que j'en ferais part, car, bien vite, il me répondrait que je suis victime de l'illusion de souveraineté que m'a octroyée la Révolution.—Le catholicisme exerce, de par Dieu, une toute puissante action sociale. Cela ne se discute pas, car cela dépasse la portée de la raison humaine ; cela ne se constate pas, et, à vrai dire, les faits actuels nient cette action divine. Qu'importe, cela est. Cela est, et, contre l'action catholique, les efforts de la Révolution (— Satan, je

pense, est pour quelque chose dans ces efforts), — ne prévaudront pas. On l'a dit : « Entre la Révolu- « tion et l'Eglise, il y a incompatibilité absolue, « antagonisme constant. Il faut que l'Eglise tue la « Révolution ou bien la Révolution tuera l'Eglise ». (Vermorel — *Le Parti socialiste*). Le comte de Mun dit, quant à lui : « Nous reconnaissons l'in- « compatibilité, mais nous n'acceptons pas le « dilemne. Le vainqueur de ce combat suprême est « marqué d'avance, et l'Eglise tuera la Révolution « parce que l'Eglise ne peut pas périr » (22 mai 1875). Pourquoi ne peut-elle pas périr ? Ah ! pourquoi ? pourquoi ? Présomption que de désirer le savoir, présomption que de le demander. Dans la certitude de sa foi qui n'interroge pas, le comte de Mun appelle à lui les hommes de bonne volonté ; il les appelle et leur montre l'emblème catholique : Jésus crucifié, il le leur montre et leur dit : *In hoc signo vinces*. Vous vaincrez par ce signe... Certes, ce sont là des opinions vaillantes, et je les respecte infiniment. Vraiment elles forcent le respect. Tous, qui que nous soyons, nous sommes attirés au catholicisme ; nous y sommes attirés par le mystère même de notre origine. Et il nous plaît que le mystère de notre propre existence se confonde dans le mystère grandiose de l'existence des mondes. Mais si le mystère nous enveloppe comme d'un nuage, la science dissipe le nuage, dévoile le mystère. Depuis un siècle, elle a violemment projeté la lumière parmi ces obscurités épaisses. Rejetant le mystère, elle a rejeté le catholicisme. Et, c'est pourquoi je me demande s'il est sage d'invoquer, pour le salut social, une influence que des institutions et des ten-

dances séculaires anéantissent et effacent. Et si l'on admet que la Révolution, mère de notre société, est une réaction directe contre le catholicisme, n'est-ce pas exiger de cette société un retour trop brusque en arrière, une rupture bien pénible avec ses principes originels ? Je crois bien que la réforme sociale du comte de Mun, s'attribuant le catholicisme comme principe exclusif et souverain, perd d'autant ses chances de succès réel.

III

Je le crois, suis-je donc si sûr que je ne le regrette pas? Car les principes catholiques, traduits par le comte de Mun, — et je ne pense pas qu'il les trahisse, — apparaissent comme de merveilleux agents de « conservation », de « régénération » sociale. L'orateur interprète la doctrine religieuse comme un adjuvant puissant de la fraternité qui, parmi les hommes, doit régner.

A la faveur de cette doctrine, imprégnée de sentiments d'amour et de concorde, la fraternité chrétienne doit se continuer, se transmuer en fraternité sociale; trouver là son expression complète et définitive. Ainsi la solidarité sociale procède de la fraternité religieuse, — la solidarité qui est l'unique principe véritablement fécond de réforme sociale. Telle est la force directrice de ce principe de solidarité, que le comte de Mun en vient à oublier, dans un sentiment louable de pacification, qu'il a proscrit la distinction des classes, renouvelée et raffermie par la Révolution et la doctrine complémentaire de l'économie orthodoxe, et qu'il affirme lui-même et précise l'existence normale de classes dirigeantes et de classes dirigées pour proclamer l'obligation de la classe dirigeante à se dévouer à la classe dirigée

(voir 22 mai 1874). Ainsi la logique est violée; mais le sentiment est satisfait. Il suffit.

Il suffit, parce que cette affirmation catégorique de l'obligation sociale de dévouement, imposée aux classes dirigeantes nettement délimitées, n'est que le corollaire d'une autre affirmation, à la fois plus large et plus vague, qui puise sa source et sa force dans les principes religieux.

C'est l'affirmation du devoir social, devoir social universel, qui n'est que la traduction, dans la vie des sociétés, du principe de charité fraternelle, par quoi la religion catholique séduit et enchante les cœurs. Oui, « industriels, patrons d'arts et métiers, « propriétaires de la campagne, habitants de la ville, « hommes de loisir et hommes de travail, tous nous « avons un devoir social à accomplir » (6 juin 1871). Et ce devoir social constitue le fondement, nécessaire mais suffisant, d'un système social. « Ce qu'il faut, « c'est un système qui s'appuie non pas sur l'égoïsme « mais sur la notion du devoir ». (12 juin 1883). Courageuse franchise. Je m'en réjouis et n'y veux pas contredire. Somme toute, je n'attends rien que d'excellent d'un système qui s'analyse d'une façon décisive comme il suit : « cette vérité proclamée « bien haut qu'il n'y a point de remède social hors « de la foi chrétienne, — le dévouement de la classe « élevée à la classe populaire, c'est-à-dire l'exercice « de cette paternité sociale..... qui trouve dans « l'usine, l'atelier, le village, des terrains largement « ouverts à son action bienfaisante : tels sont les « deux principes qui forment la base de notre action ». (8 juin 1877). Au moins pareil système demeure exempt de complications; et, si on ne l'applique pas,

ce n'est pas, peut-être, faute de le comprendre. Mais, au fond, qu'il est sentimental, et qu'il est, par suite, impuissant. — Le premier principe en est la soumission totale à la fois catholique : foi bannie, soumission rejetée, principe renié. Dès lors, le premier effort et l'œuvre initiale doivent être, en somme, l'enrôlement de toutes les individualités, éprises d'indépendance. N'est-il pas à craindre que chacune ne s'y refuse, puisque, à tort ou à raison, — à tort, je le concède, — cet enrôlement paraîtra pour elle un emprisonnement. Donc, premier effort, premier échec. — Puis, et par une conséquence naturelle, n'est-il pas à redouter que le second principe, déduit du premier, — celui de la solidarité sociale chrétienne, ne demeure inefficace puisque, — le premier principe inaccepté, — le second manque tout à fait d'appui.

C'est pourquoi, en acceptant que la doctrine religieuse, admise et appliquée, puisse engendrer et perpétuer la solidarité sociale, pacificatrice souveraine de toutes les hostilités sociales, il n'est pas contestable que cette solidarité, à laquelle le comte de Mun fait appel, ne soit paralysée aujourd'hui par le raisonnement égoïste des individus. Toutefois, dédaignant ou méconnaissant l'opposition profonde au catholicisme qui, si je me fie à son argumentation, doit signifier une égale antipathie à l'égard du devoir social, le comte de Mun tire de ces deux seuls principes tous les remèdes effectifs qu'il propose contre le mal social. — Eloquent, invincible, il marche, dans sa foi resplendissante, à une croisade nouvelle. C'est la neuvième, si je ne me trompe.

IV

Il part pour la croisade et fait voile vers la terre sainte de la paix sociale. Pour dégager des hérétiques principes de l'individualisme qui l'environnent le tombeau sacré où gît le corps mutilé des doctrines de la religion et de la solidarité, il pactise avec une puissance à demi infidèle et dont il se défie, avec l'État, avec la loi. L'État prêtera son concours à l'œuvre de pacification que les catholiques entreprennent. Il le peut ; il le doit.

La nécessité « pour rétablir dans l'ordre du tra-« vail les conditions d'égalité auxquelles tient l'in-« dépendance des ouvriers » (10 novembre 1888) d'agir, au nom d'un pouvoir ferme et incontesté, crée pour l'État le devoir d'intervenir dans la réglementation sociale. Ce devoir d'intervention et la nécessité de la législation sociale sont corrélatifs. Au surplus, les limites de ce devoir et de cette nécessité sont identiques.

La législation sociale est « l'ensemble des règles « générales imposées aux citoyens pour l'exercice « de leur liberté et le gouvernement de leurs intérêts au nom des principes supérieurs de justice, de « morale et de sécurité publiques » (Quelques mots d'explication, 1891). C'est à quoi se mesure semblablement l'intervention directe de l'État. A cet égard,

la pensée de l'orateur, bien qu'elle se répète souvent, est claire.—Oui, l'État doit intervenir « toutes « les fois que la moralité, la justice, la dignité hu- « maine, la vie domestique de l'ouvrier se trouvent « compromises » (Quelques mots, 1891—15 juin 1896). Et encore, il interviendra « pour la répression des « abus d'une part et pour la protection des droits, « d'autre part » (id.). Cette intervention, se réglant sur les circonstances, ne sera point perturbatrice, mais tutélaire et pacificatrice. Elle sera, en outre, modérée, car, trop rapide ou trop irréfléchie, elle risquerait de causer des perturbations nouvelles et de déterminer la ruine de l'état social qu'il est en son pouvoir d'attarder. Cette intervention ne devancera pas les appels, mais elle les écoutera tous et à tous répondra. Puisque, à l'heure présente, les esprits désemparés tendent de plus en plus à recourir à l'État, le devoir de l'État s'élargit par ce fait même. Car, dans la théorie du comte de Mun, l'État n'agit pas en vertu d'un droit originellement délimité et fatalement inextensible. L'État n'est pas un maître ; c'est un médiateur. Il exerce sa médiation suivant les exigences des temps et des milieux. — A coup sûr, ce sont là des pensées belles et bonnes, qu'un sentiment bien charitable inspire. Mais ne sont-ce pas peut-être également les secrets motifs qui affaiblissent la doctrine du comte de Mun. Si les circonstances seules mesurent le droit d'intervention de l'État, cette intervention, que rien autre ne refrène, peut devenir oppressive très vite. Et, de cette façon, le comte de Mun, voulant rendre pour tous égales les conditions de développement des énergies individuelles dans la société, aboutira, s'il n'y prend

garde, à détruire, aussi sûrement que les économistes qu'il combat, que les socialistes qu'il attaque, les individus solidaires dont il s'est érigé défenseur.

Est-ce à dire que l'orateur ne prévoie et ne pense prévenir les abus de cette intervention indispensable ? On pourrait le croire, à constater son effort pour énumérer les cas possibles et probables, les cas légitimes de l'action directe de l'État. Qu'ils sont nombreux au reste, et que, parfois, ils sont généraux.— Il faut bien, n'est-ce pas, que l'État protège le foyer et la vie de famille, par la restriction du travail des enfants et des femmes, par l'interdiction du travail de nuit, la limitation de la journée de travail, l'obligation du repos dominical ; et, dans les campagnes, en rendant insaisissables la maison et le champ du cultivateur, les instruments et le bétail de première nécessité ?

Ne doit-il pas aussi faciliter la vie de l'ouvrier et des paysans par la diminution et la réforme des charges fiscales, particulièrement des impôts qui frappent les subsistances ?

Ne doit-il pas, en outre, favoriser la participation aux bénéfices, la constitution des sociétés corporatives de production, l'association de métayage ?

Ne doit-il pas enfin protéger la fortune nationale, l'épargne populaire et la morale publique par des lois sur l'agiotage, sur le jeu et les opérations de bourse, sur le fonctionnement des Sociétés, sur l'exclusion des étrangers de l'exploitation et de la direction des grands services publics, sur l'interdiction pour les fonctionnaires, les représentants de la nation et les agents du pouvoir de participer aux spé-

culations financières ? (1er novembre 1892, — voir 20 mars 1892, — 11 nov. 1888, — 3 nov. 1885).

Est-ce tout ? mais la tâche lui est assignée, au surplus, de proposer l'arbitrage entre les patrons et ouvriers (19 nov. 1871) et de déterminer, sinon le salaire minimum, au moins la journée maximale (Quelques mots, 1891).

D'ailleurs, et pour que rien n'échappe à l'intervention de l'État de ce qui doit rentrer dans son domaine, le théoricien se résume et conclut en une formule aussi large que peu précise : « Le véritable droit du peuple c'est d'être protégé dans l'exercice de son travail » (10 novembre 1888). Le souci de cette protection revient naturellement à l'État, qui, par suite, devrait même, s'il était sage et prévoyant, assurer aux masses ouvrières, d'une manière ou d'une autre, une représentation légale. De cette façon, de cette façon seule, seraient atténuées les difficultés, évitées les crises.

Et puisque ces difficultés et ces menaces sont internationales, internationale aussi devrait être l'action de l'Etat, des Etats. La similitude et la parité des conditions du travail et de ses misères engendrent et justifient la similitude et l'uniformité des lois tutélaires et pacificatrices. Aussi bien, la conférence internationale de Berlin est un fait symptomatique, une révélation éclatante de l'importance universelle de la question sociale. Elle est la proclamation des droits des ouvriers, de leur droits dont il faut assurer le triomphe par leur réglementation.

Quoi ? réglementation nécessaire partout, et partout intervention urgente de l'Etat ; n'est-ce point un socialiste qui parle ? Nullement. Le comte de Mun

s'accommode, en effet, de l'action de l'Etat, mais, au fond, la réprouve. Cette intervention étatiste ne s'excuse assurément qu'en ce qu'elle est un instrument médiocre, — mais qu'importe puisqu'il n'en est pas d'autre ! — un instrument pour faire passer peu à peu les masses ouvrières de l'état d'individualisme, où elles se lamentent, à un groupement naturel et vivace : à l'organisation professionnelle corporative.

Telle est, en effet, la fin, logique ou bien sentimentale, de l'argumentation sociale du comte de Mun. Il est parti à la recherche de la paix sociale. Chemin faisant, il a condamné l'individualisme et le socialisme qui en émane, pour, en fin de compte, aboutir, en passant presque par le socialisme, à un système de solidarité dont le fondement rationnel n'est autre que l'individualisme bien compris et bien appliqué.

V

Donc voici bientôt tranchée la question sociale. Mais comment ? Oh ! rien n'est plus simple. Vous prenez d'abord une question sociale. Puis, le ciel invoqué, vous faites une combinaison bien dosée d'intérêt particulier et d'intérêt général. La combinaison est à base de solidarité, vous chauffez ce mélange « au foyer de l'activité chrétienne » et l'appliquez instantanément sur les plaies sociales. Le remède agit. « L'antagonisme » cesse entre les parties malades. L'opération s'accomplit sans douleur. C'est fait.

D'ailleurs la recette détaillée est la suivante. Le mal provenant de l'absence déplorable d'une stable organisation qui fournisse aux ouvriers des garanties efficaces, le remède doit être cherché dans une « organisation professionnelle fondée sur la solida- « rité. » (17 juin 1888). Pareille idée ne va pas, au reste, à l'encontre des tendances intimes des masses ouvrières ; elle en est, au contraire, le complément. Dans les efforts incessants vers la conciliation et l'arbitrage, vers l'accord du travail et du capital en des syndicats mixtes, on découvre les prodromes de l'organisation solidaire plus profonde à laquelle le comte de Mun convie toutes les professions. L'esprit

d'association existe encore malgré le présent régime social. Il faut qu'il engendre l'esprit corporatif.

Là, gît, en définitive, le seul remède social. Que toutes les professions se groupent en corps permanents, qu'il se forme « une association légale des « patrons et des ouvriers. » Qu'il s'institue « un « régime corporatif mixte qui, en rapprochant les « uns et les autres, les unisse par des liens communs, « moraux et matériels, » (14 janvier 1884) avec, pour les joindre, le lien indissoluble « de la confra- « ternité chrétienne. » Ces associations professionnelles, librement consenties, ennemies de toute contrainte, instaureront un régime social florissant, par quoi la vie économique du monde verra ses énergies multipliées.

Mais aussi l'obligation s'impose que ces associations soient dotées du privilège essentiel à tous les corps sociaux, pourvues d'un droit primordial : de la personnalité. Là elles puiseront la force de vie.

Car, douées de la personnalité, elles obtiendront bientôt un « patrimoine commun », une certaine « propriété collective formée par des sacrifices spon- « tanés. » Tout est spontané, en effet, dans la société nouvelle, et, n'en doutons pas, tout est sacrifice.

Propriétaires, qu'elles aient encore la juridiction. Ce serait leur accorder le moyen « de résoudre elles- « mêmes par leur propre initiative toutes les grandes « questions du travail. » (16 juin 1883).

Constituées de la sorte, les associations professionnelles seront vigoureuses et seront invincibles. Elles se fondent sur l'esprit d'abnégation ; quels merveilleux résultats n'est-il pas permis d'en attendre ? — elles sont propriétaires et législateurs ; et

tout se règle et se détermine pour le plus grand bien de tous les associés. Car, n'allez pas croire qu'elles pourront revenir oppressives. L'oppression, mère de l'inaction, est contraire à leur principe, elles ne peuvent même pas en concevoir l'idée.

*
* *

Aussi bien, leur œuvre sera féconde. L'organisation professionnelle permettra « d'assurer la représentation publique du travail dans les corps élus « de la nation, de déterminer dans chaque profession « industrielle ou agricole le taux du juste salaire, de « garantir aux victimes d'accidents, de maladies ou de « chômages, des indemnités, de créer une caisse de « retraites pour la vieillesse, de prévenir les conflits « par l'établissement des conseils permanents d'ar- « bitrage, d'organiser corporativement l'assistance « contre la misère, enfin de constituer entre les « mains des travailleurs une certaine propriété collec- « tive. » (18 décembre 1892). D'un mot, toutes les améliorations sociales que l'on implore de l'État, tout en osant à peine les espérer de lui, deviendront avec l'organisation corporative, faciles, naturelles, rapides.

Et, s'il faut préciser par un exemple, la question complexe et multiforme des assurances trouve, dans l'organisation professionnelle, sa solution définitive. En effet « l'ouvrier est engagé dans la profession. Il « y subit un accident, la profession supporte le ris- « que professionnel puisqu'elle est la cause de l'acci- « dent arrivé à l'ouvrier » (29 septembre 1886). Donc, si les professions sont unies en un groupement soli-

daire, ce sont les caisses corporatives qui indemnisent le membre du groupe professionnel, soit contre l'accident, soit contre le chômage, soit contre la maladie, soit contre la vieillesse. Ces caisses, qu'alimente la société, se répartissent parmi la société. C'est un échange de bons procédés. Le blessé, le malade, le vieillard reçoivent, avec les secours qu'exige leur état, les trésors moraux de fraternité professionnelle. L'association corporative pourvoit à leurs besoins, et prie Dieu qu'il lui plaise prolonger leur existence. En vérité, pareille société est un rêve, peut-être ; mais ce rêve, on aime à le rêver.

*
* *

Au reste, le comte de Mun n'omet rien pour qu'il devienne une réalité. Voici qu'il se préoccupe, non sans turbulence, de déterminer les règles d'administration des corps professionnels. Ces corporations « assorties aux divers métiers » s'administreront librement. Et, afin qu'elles ne forment pas des états dans l'État, elles seront à la fois « sous la protection « de l'État, mais en dehors de son ingérence » (19 septembre 1891). Il me semble, en passant, que, qui dit protection dit contrôle et qui dit contrôle dit ingérence. Qu'importe, je dois me tromper. Continuons.

A la corporation chrétienne le comte de Mun donne, pour la régir, un conseil. C'est un bon conseil. Il est syndical, élu par l'association qui est, elle-même, composée des ouvriers, des patrons et « d'un élément de la classe élevée. » J'aime beaucoup cet élément de la classe élevée. Il a, nous dit-on, « un rôle spécial », qui consiste, je pense, à répandre parmi les ouvriers

des sourires encourageants et à propager le goût des belles manières. Oh! Monsieur le comte! D'ailleurs, ce terme : « un élément de la classe élevée » est sans doute une expression poétique, car l'existence de l'association chrétienne et fraternelle est incompatible avec la persistance des classes.

Quoi qu'il en soit, « le conseil syndical gouverne « la corporation, et la gouverne moralement et « matériellement ; il discute les intérêts communs ; il « administre la propriété collective et les institutions « économiques ; il veille à la préservation du foyer, « à l'éducation des enfants ; il est enfin le gardien de « la communauté » (7 mai 1882). En définitive, ce conseil syndical est, à peu de chose près, le père de la « famille professionnelle » (15 janvier 1880). Et voilà la corporation chrétienne !

Le comte de Mun, qui la définit et l'analyse, ne se targue pas de l'avoir inventée. Il a observé les masses ouvrières et découvert que cette idée de la corporation leur était « familière et naturelle » (3 mai 1892). Oui, le monde du travail tend à la corporation d'autant plus sûrement qu'il ne paraît pas s'en apercevoir. Il y est poussé « par les modifications de l'industrie, « par le développement grandissant du travail collec- « tif » (6 juin 1893). Ce mouvement est irrésistible. Toutes les nations européennes y cèdent, chacune à leur tour. Que la France entre dans cette voie. C'est la voie du salut social.

*
* *

Certes, je le veux bien. Mais cette voie est-elle dégagée d'obstacles; est-il si aisé de la parcourir!

On nous invite à une association dont la solidarité

est l'âme, et pour ainsi dire, le principe vital. Chacun s'empresse. Cet empressement peut-il persister ? Voilà l'épreuve par où périra le système. C'est aussi, de son application, la difficulté majeure.

On insistera néanmoins pour cette union solidaire ; et nous y inclinerons volontiers.

Mais d'autres diront que vous prétendez vainement empêcher l'individu dans l'exercice intégral de sa fondamentale indépendance ; l'instinct égoïste, plus spontané, plus profond, triomphera tôt de l'instinct social, superficiel et factice, alimenté par des prédications empreintes d'aspirations fraternelles, sans qu'il prenne racine au cœur de l'homme. En effet, le comte de Mun ne prouve pas, et c'est grand dommage, que l'instinct individualiste de l'homme soit capable de se convertir en instinct altruiste. Sans qu'il prenne souci de cette démonstration nécessaire, il institue des formes de groupements solidaires, appropriés à la société qu'il imagine, mais contradictoires à la société réelle et vivante.

Mais d'autres diront que l'association professionnelle, pour plier les individus à l'uniformité de ses prescriptions, devra, chaque jour, accroître les pouvoirs qui lui sont constitutivement attribués. Par suite, sa loi ne sera point une règlementation tout extérieure, restrictive simplement des excès antisolidaires des initiatives individuelles, mais une réglementation, envahissante et absorbante, qui atteindra, contraindra toutes les manifestations de ces initiatives. Car, le principe de son intervention souveraine est trop aisément extensif. Et, parce que l'individu, par le développement naturel de ses énergies, tendra à agir contre l'association, l'asso-

ciation, au nom de l'intérêt de tous ses membres, interviendra fatalement contre l'individu. L'organisation corporative ne repousse pas assez le principe socialiste pour demeurer à l'abri des excès dont le socialisme est reprochable.

Elle tuera l'individu et ne pourra faire vivre la société.

Mais d'autres diront que ces groupements professionnels ne sont autre chose qu'un retour mal déguisé aux anciennes corporations, qu'une restauration coupable d'une organisation que l'histoire a condamnée, qu'une main-mise de la puissance cléricale sur toutes les activités, sous prétexte de guider l'essor de ces activités pour le triomphe des intérêts sociaux. Certes, le comte de Mun se défend de restituer, avec l'antique système du travail, les abus issus de lui. Toutefois, prenons-y garde, ces abus étaient l'émanation directe et progressive du système. Le système rétabli, les abus renaîtraient.

Mais d'autres diront que, tout excellente que fût l'organisation sociale des temps passés, les temps ont changé et, avec eux, les conditions du travail. La lutte économique s'est internationalisée. Dès lors, une organisation qui, autrefois, était tutélaire pour les ouvriers, leur serait aujourd'hui funeste. Dans la concurrence universelle, il faut, en effet, l'effort constant et la constante nécessité qui pousse l'esprit de l'homme aux inventions les plus hardies et les plus fructueuses. L'organisation corporative ralentirait, anéantirait ces efforts et ces découvertes ; elle amènerait bientôt la défaite et la ruine industrielles et commerciales de la France.

A cela que répondre ? Rien ou si peu de chose. Car

il n'est pas d'argument péremptoire qui déconcerte les objections. Elles sortent les unes des autres, toujours plus nombreuses et toujours plus fortes. La théorie sociale du comte de Mun n'en est pas moins la traduction de bons sentiments très nobles. L'illusion n'en est pas absente ; et, si c'est sa faiblesse, c'est aussi son charme.

VI

Qu'importe, au surplus, la valeur intrinsèque de ce système et de ces formules? Le comte de Mun lui-même, que sa sincérité trahit, — il est trop sincère décidément, — veut bien nous avertir qu'en matière de pacification sociale le « sentiment est un guide « plus sûr que tous les beaux raisonnements » (7 juillet 1890). S'il avait voulu juger ses idées et son œuvre, il n'aurait pu mieux dire. Voilà bien, en effet, l'expression caractéristique par laquelle l'effort social du comte de Mun est le plus nettement interprété. C'est par le sentiment social qui l'anime que le comte de Mun est véritablement catholique et véritablement apostolique. C'est par cet apostolat au nom du catholicisme que son œuvre peut, en quelque manière, être féconde.

Il veut être doctrinaire; il n'est que sentimental. Pénétré « de pitié envers ceux qui souffrent, envers « les faibles, les déshérités de la vie... » (16 mars 1892), il veut inculquer à tous cette pitié, attendrir les cœurs, leur inspirer l'amour des foules misérables. L'amour se traduit en dévouement; le dévouement est un agent invincible de régénération sociale. Que l'amour circule donc parmi la société. Que tous ceux « que Dieu a placés au sommet par la fortune,

« le savoir ou la puissance, se consacrent à l'amélio-
« ration de ceux qui sont au bas »; et la société recouvrera une vitalité nouvelle.

Cette obligation du « don de soi » incombe à tous. Puisque la question sociale est « du domaine de la « conscience et des mœurs » (15 juin 1896), les industriels, que la question intéresse premièrement, sont aussi les premiers atteints par le devoir du dévouement social. Aussi bien, « vous, Messieurs les « patrons et les industriels, vous sans lesquels la « réforme sociale est impossible, car elle doit naître « de l'accord étroit, intime, entre les maîtres et les « ouvriers, vous tous.... allez, redoublez de cou- « rage et de confiance en Dieu pour vaincre la « calomnie qu'on vous oppose en montrant que vous « êtes vraiment les amis et les pères de vos ouvriers ». (21 février 1886). Amitié, fraternité, paternité : c'est à la faveur de ces formes diverses que la sympathie se répand et opère la fusion des capitalistes et des travailleurs.

Au reste, le devoir « de patronage social » étant imposé à tous les puissants, et les riches, les femmes elles-mêmes ne sont point exemptes d'y apporter leur concours. Aux efforts des industriels, qu'elles ajoutent « l'apostolat de la douceur et de la grâce » (8 juin 1877). Nul ne résiste à cet apostolat.

Nul, non plus, ne peut fermer totalement son âme à l'influence sentimentale de l'Église. C'est pourquoi alors même qu'on prétendrait enlever à l'Église toute fonction sociale théorique, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle exercerait, par le sentiment de fraternité qui ressort de sa doctrine, une action souverainement pacificatrice. Croyez-vous donc qu'ils y demeurent

insensibles, « ces déshérités de la vie, sevrés de « toutes les joies du monde, de toutes les jouissances « de la richesse, pour qui, pendant un jour, l'Église « prodigue ses pompes et ses splendeurs, à qui elle « parle pendant tout un jour d'espérance et de con- « solation » (7 juillet 1890). Ah! le soir du dimanche, les âmes, comme parfumées de l'encens des fêtes, aspirant l'harmonie qui les a enveloppées, souhaitent le calme, et en elles, les haines se fondent, dissipées par un rayon d'idéal.

Voici, n'est-il pas vrai, l'association la plus pure et la plus efficace : l'association des sympathies et des dévouements. Association glorieuse et si conforme au génie de la France. L'orateur le sait bien, et, « comme Gœthe mourant demandait plus de « lumière, je voudrais, dit-il, qu'au dernier jour de « ce siècle, la France demandât au siècle nouveau plus « de justice et plus d'humanité ». (15 juillet 1896). Plus d'humanité, plus de justice : telle est bien la conclusion la plus naturelle de la doctrine du comte de Mun, et, quand cette doctrine, éclose de l'âme d'un catholique et du cœur d'un apôtre, s'y réduirait tout à fait, elle ne serait pas encore méprisable, et, à coup sûr, elle ne serait pas moins aimable.

Donc, c'était parmi les douleurs d'un régime économique meurtrier; les foules laborieuses s'agitaient dans leur souffrance, et leur mal s'aggravait d'autant. Il gagnait en intensité, il gagnait en profondeur.

Et le comte de Mun est venu, et il a versé sur ce mal le baume de sa parole consolatrice.

Et, au moment même, la douleur parut moins vive. Puis elle se ranima; le corps social s'endolorit de nouveau.

Mais le comte de Mun fut béni parce qu'il avait répandu sur les foules dolentes un peu de résignation et un peu d'espérance.

VII

En définitive, si la théorie sociale du comte de Mun est susceptible de constituer, en dépit de ses insuffisances naïves et de ses erreurs aristocratiques et cléricales, un enseignement salutaire, son auteur est, lui-même, le meilleur des exemples.

Un exemple, sans doute, parce qu'il introduit dans les discussions sociales une courtoisie intégrale dont le spectacle inattendu étonne assurément ses co-législateurs, mais les porte à croire, peut-être, qu'ils seront capables de l'imiter, en s'appliquant.

Un exemple, surtout par la nature de son esprit, qui trouve son expression complète à la fois dans sa doctrine sociale et dans son talent oratoire. Est-ce une simplicité voulue ; est-ce une candeur naturelle qui transparaît dans les procédés de son argumentation doctrinale, comme dans les procédés de sa rhétorique ? On ne sait.

Mais l'effet produit n'est pas moins original. D'abord, le comte de Mun croit en sa doctrine comme il croit en Dieu, sur qui elle s'appuie. Parce qu'il a foi en elle, il ne pense pas à la consolider par des discussions fragmentaires et accessoires. Que les principes fondamentaux soient fermes ; c'est assez. D'ailleurs la fermeté de ces principes et la vanité des principes qu'on y oppose ne sont-elles pas éclatantes,

au delà du nécessaire. C'est inutilement que la Révolution prétend marquer un point de départ nouveau au développement de l'esprit humain. La doctrine du comte de Mun cherche et trouve bien au delà sa raison d'être et sa force, elle se rattache à Clovis, aux Croisades, tout simplement. En effet, « il « y a d'un côté le nom de Clovis, le grand souffle « des Croisades, l'Évangile annoncé par toute « la terre, et, de l'autre côté, le nom de Voltaire, la « tempête de 89 et la Révolution déchaînée dans « toute l'Europe » (2 juin 1877). Ainsi, l'enchaînement des idées est clair. Clovis a gagné la bataille de Tolbiac. Les Croisades sont des expéditions dans les pays d'outre-mer. *Gesta Dei per Francos.* La France est la fille aînée de l'Église... Et voilà pourquoi ma théorie est indiscutable ! — Vous reste-t-il un doute ? Permettez que je le dissipe. Personne n'ignore que Lourdes est un lieu de pèlerinage ; d'ailleurs, des trains spéciaux y conduisent. Or, « Lourdes c'est l'Immaculée Conception, c'est-à-dire « l'affirmation tombée des lèvres mêmes de la Vierge « de sa pureté sans tache, la condamnation solennelle « de cette erreur capitale de la Révolution qui, refu- « sant de croire à la déchéance originelle de l'homme, « ouvrit à son orgueil le chemin de toutes les ambi- « tions » (2 juin 1877). N'est-ce pas la preuve décisive que la doctrine du comte de Mun est à l'abri de toutes les critiques ? Et si ses adversaires persistent dans leur erreur, ils cessent de mériter des ménagements. Il n'est donc plus inconvenant de leur dire leur fait sans ambages. Ils sont les « hommes des ténèbres. » *Sancta simplicitas !*

Pareil charme ingénu se retrouve dans les procédés

oratoires du comte de Mun. Toujours la même méthode dénuée de complications. Dieu, la puissance de l'Église, la folie révolutionnaire, le retour à la paix sociale par le retour aux croyances religieuses : ces idées se reproduisent, à plaisir, en phrases harmonieuses, en périodes cadencées. Ces idées sont simples ; des mots simples les expriment. Et, redoutant qu'une obscurité quelconque ne demeure, l'orateur éclaire sa pensée par des comparaisons, des comparaisons militaires. Ah ! ces comparaisons ! il n'en est aucune qui ne soit divertissante. Le cliquetis des armes, l'ardeur de la mêlée, les marches vers les terres lointaines, l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie légère et celle qui l'est moins : tout passe et tout repasse en des chevauchées oratoires. Ah ! ces comparaisons militaires ! l'orateur les aime . Il vibre à la sonorité des mots. Et, dans son âme guerrière monte un ressouvenir des temps qui ne sont plus !

Toutefois, elles reviennent préférablement parmi les discours adressés aux masses populaires. Mais puisque leur but est d'illustrer les abstractious doctrinales et d'en faciliter la compréhension, pourquoi l'orateur en proscrit-il presque totalement l'emploi dans ses discours à la Chambre ? Suppose-t-il donc que l'auditoire parlementaire a l'esprit plus accessible aux controverses de théorie sociale ? En vérité, j'avais cru démêler chez le comte de Mun un sens plus exact des réalités.

Il messied, au surplus, de témoigner quelque sévérité à l'endroit de ces procédés oratoires, qui ont le tort léger d'être mal situés parfois et d'être puérils toujours. Ces comparaisons valent, en effet, par elles-mêmes. D'une part, elles rompent délicieusement la

monotonie de démonstrations plutôt sévères; ensuite, elles signifient l'état d'esprit du théoricien et de l'orateur.

Théoricien, orateur, le comte de Mun est soldat, toujours et quand même. : il est fanatique de ses idées. — Le comte de Mun est homme du monde : son fanatisme est de bon ton.

Il aime ses idées, ses idées lui sont précieuses. On dirait qu'il n'en a guère, et que s'il les perdait, il craindrait de ne les remplacer que malaisément. Enfin, il y tient; mais elles tiennent à lui. Vainement il les travaille, il les mêle, il les combine pour les produire encore sous une forme élégante et correcte qui les rajeunisse. Fidèlement, elles reparaissent, identiques, immuables. Ses idées ne sont plus à lui; elles sont lui. Aussi le comte de Mun pourrait-il, sans peine, improviser de longs discours sur la question sociale.

Aussi bien, le comte de Mun appartient, sans contredit, à la catégorie des « hommes convaincus ». Assurément, il en faut quelques-uns de cette sorte. On les considère de nos jours avec surprise, mais avec plaisir, presque avec respect. Et c'est pourquoi, disais-je, le comte de Mun est le meilleur des exemples. Exemple à suivre — jusqu'à ses idées exclusivement.

Le comte de Mun veut être aimé pour lui-même.

CHAPITRE V

LA THÉORIE SOCIALE DE LÉON BOURGEOIS

> Il se plaisait à parer d'un bel aspect de sociologie expérimentale ses intrigues politiques..... Et il appréciait d'autant mieux la science qu'elle lui était plus utile.
>
> ANATOLE FRANCE. *L'Orme du Mail.*

Glorieux des comices agricoles dont, préfet, sa présence avait accru l'éclat; — glorieux des perquisitions ou des arrestations que, chef de la police, il avait souverainement ordonnées; — plus glorieux peut-être des rapports administratifs que, conseiller d'État, il avait perpétrés, — à la Chambre des députés il s'introduisit un soir. De loin, les représentants des circonscriptions rustiques le regardèrent avec une admiration craintive; de plus près, les envoyés des villes lui témoignèrent leur sympathie décidément respectueuse. Mais, insoucieux des admirations — car, ayant été fonctionnaire, il avait connu celles de ses inférieurs, — Léon Bourgeois sourit à tous indistinctement. Il entrait au Parlement avec le prestige de

son passé! On le saluait déjà comme un député qui serait ministre. Le grand homme fut bon camarade.

Cette camaraderie, toujours égale à elle-même et se renouvelant à la source inépuisable de son dédain fondamental pour les personnes qui l'entouraient et les choses, aussi médiocres, qui les préoccupaient, — cette camaraderie n'empêcha point que Léon Bourgeois ne tirât parti savamment de sa situation tout exceptionnelle. Il ne se commit pas aux opinions et aux sentimentalités accessoires. On attendit de lui des actes importants. Petites intrigues fugitives des partis, petites combinaisons nées entre les courants d'air parmi les couloirs, et qu'un autre courant d'air emporte : il sut les encourager d'un sourire sans y participer. Il en bénéficia davantage.

Tout son maintien traduisit les ambitions que son passé lui imposait d'avoir. D'une familiarité de bon ton, il évita les tutoiements soudains, où aboutissent les fréquentations parlementaires ; on les lui épargna. Il fut aimable, mais il fut correct. Il fut courtois, mais il fut distant. Il parut grave, d'une gravité sereine, qui manifestait seulement que, bien qu'il eût plus que les autres l'aptitude aux affaires publiques et l'habitude d'elles, il ne gardait rien pour son usage privé des facultés merveilleuses que la nature lui avait départies, mais qu'il les consacrait entières au bien du pays. Par cette conviction apparente et ce sérieux convenu, Léon Bourgeois fut d'un bon exemple au Parlement.

Toutes ses paroles aussi exprimèrent qu'il avait conscience de l'importance du rôle que lui réservaient l'avenir — et la médiocrité de ses concurrents. Jamais il ne s'engagea témérairement dans d'infimes

combats de tribune. Il n'aima que les sujets généraux, les discussions plus générales. Son succès y fut d'autant plus grand qu'il se contenta toujours d'en voir les petits côtés. Il disait : « ..... l'instruction et l'éducation nationales ..... la diffusion des lumières ..... il faut aller au peuple ..... la patrie ..... le progrès ..... la République ..... » Il parlait aussi de la Révolution. — Quelle force, quelle logique dans ces paroles inspirées, n'est-ce pas ! des grandes leçons de l'histoire, et cœtera ! — Il se tint scrupuleusement à l'abri de tout accès de sentimentalisme réel. S'il importait qu'il dît : « Messieurs, je me passionne »..... il n'omettait pas d'ajouter par atténuation : « Je me passionne pour les grands problèmes qui s'agitent...» Et ceci, véritablement, ne pouvait advenir à tout le monde. Au reste, il avait foi, prétendait-il, dans les destinées de la démocratie.— Rapidement Léon Bourgeois pénétrait ainsi dans l'estime profonde des représentants du peuple, car il employait leurs symboles usuels, leurs formes familières.

Ses idées furent harmoniques à ses paroles. Il pensa bientôt comme un homme ayant à accomplir de grandes choses, ou plutôt à être premier ministre.— Des conceptions de gouvernements le hantèrent. Il rêva système; il rêva méthode. Or, dans les discussions spéciales, il n'atteignait qu'à une clarté relative; il se supposa donc capable des expositions théoriques et des controverses doctrinales. Là, du moins, l'obscurité peut naître de la profondeur et réciproquement.— Il fut l'homme des fermes principes. Ce qui peut, aussi bien, expliquer ses tergiversations politiques et, sans doute, les excuser. En un mot, il fut, il est une personnification non méprisable du parlementa-

risme tel que l'ont constitué des luttes vulgaires et des habiletés mesquines, prolongées vingt-cinq ans. Puis, sans aucune énergie de volonté, il a, sur beaucoup d'autres, la supériorité de son indifférent dédain. Lui seul n'est pas dupe de lui.

Il ne craignit pas, cependant, — la vie parlementaire lui laissant croire tout facile, — de composer une théorie sociale. C'est un livre : *La Solidarité*. Livre bref ; mais entassement de termes obscurs et d'idées confuses. Léon Bourgeois espérait par ce moyen s'élever à jamais au-dessus de ses collègues dédaignés ; — on ne peut plus l'en séparer maintenant.

On fait les théories qu'on peut.

I

Donc, Léon Bourgeois, ancien préfet, est un théoricien social. Mais sa théorie ne s'est pas déclarée subitement. Dès longtemps, peut-être, se reconnurent les symptômes.

Symptômes mal discernables en la dissemblance de leurs expressions. Toutefois, elle les dénonce, la prétention pompeuse du théoricien parlementaire à se dégager des incertitudes sentimentales pour, ferme et fort, parler et agir d'après des principes certains, nés de vastes études et de longs raisonnements. — Il s'est créé d'abord une physionomie ; il la trouve belle et, afin qu'elle se reflète toute pareille dans l'esprit de ses collègues en incompétence dogmatique, il ne néglige, aucun moment, de les avertir que, si, au hasard des luttes politiques, il émet des opinions contradictoires, ces contradictions mêmes sont le résultat logique de sa doctrine politique et sociale. Il est incompréhensible, mais on croit le comprendre. Parfois on le juge clair ; il ne cesse pas pour cela d'être obscur. Tous ces effets contraires semblent voulus, réfléchis, combinés, calculés. Il y a lieu de redouter que Léon Bourgeois ne soit un grand théoricien.

Tant de logique, néanmoins, n'est pas pour étonner excessivement. Elle est la conséquence d'abord

d'une incapacité de sentiment totale. Lorsque Léon Bourgeois dit : « L'esprit politique ne doit pas se « borner à une vague et généreuse aspiration vers le « bien-être du pays, à un sentiment sur les choses « de la politique » (3 février 1890), il n'a nul mérite à le dire. Il suit sa nature. Dans le député ou dans le ministre persiste le fonctionnaire.

Il ne sent pas, il ne sait pas. Mais il a présidé, parmi les collèges, à des distributions de prix. Comme il y parlait, il parle à la tribune. « Il faut que « l'esprit politique soit constamment éclairé par « l'expérience et par l'observation ». (3 février 1890). Tous les candidats aux examens de philosophie peuvent être satisfaits.

Et de même que Léon Bourgeois définit l'esprit politique, de même il définira la politique, le système politique... et indifféremment toutes choses de cet ordre. Il définit naturellement. Il commet alors des idées générales dont ne saurait s'émouvoir un esprit timide. Ainsi « la politique n'est pas seulement un « art, elle est une science et une science d'observa- « tion. On n'imagine pas plus les lois sociales que « les lois physiques ou physiologiques, on les « découvre et on ne peut les découvrir que par l'ob- « servation des faits ». (3 février 1890). Vérités inconnues, vérités dévoilées ! Que voilà de grands mots !

Voici de petites choses. La politique, a dit Léon Bourgeois, est scientifique ou elle n'est pas. Mais qu'on se libère de toutes inquiétudes. La science, en effet, n'est pas gênante en politique ; elle admet et permet toutes les interprétations. Elle les facilite même. D'une part : « il faut que le gouver-

« nement ait un but, un plan bien arrêté, des idées « nettement conçues et nettement exprimées, il faut « aussi qu'il ait l'énergie dans l'action et la conti- « nuité dans l'exécution de ses idées. » Un gouvernement qui doit avoir des idées nettes et les appliquer nettement ; quelle théorie de jeune homme ! Cela en 1890, le 3 février. — Quatre ans après : « la « politique dans un gouvernement démocratique, « dont le suffrage universel est la base, la loi, c'est « une résultante, et ce qu'il faut s'efforcer de trou- « ver, ce sont les conditions les meilleures, les plus « pratiques et les plus précises des groupements à « faire entre les idées présentes de l'opinion, et « dégager ce qui est possible et ce qui peut être fait. « Voilà la formule. » (10 novembre 1894). Certes, j'ai lu cette phrase souvent ; aussi ne suis-je plus assuré de la comprendre. Cependant, la compare-t-on à la précédente ? On peut croire qu'elle la contredit.

Là Léon Bourgeois s'affirme esprit systématique, doctrinaire intransigeant ; nouveau Royer-Collard, — sans talent littéraire, évidemment. — Ici, Léon Bourgeois cesse d'avoir un système, une doctrine ; il tâche simplement à distinguer des idées contraires, tout disposé à avoir successivement ou simultanément les unes et les autres ; nouveau Benjamin Constant, — sans talent littéraire, évidemment. — Mais il suffit que chacun ait remarqué à la fois le penchant de Léon Bourgeois à émettre des affirmations doctrinales et son inclination à parler le plus scientifiquement, c'est à peu près dire le plus obscurément possible. Déjà ont été entendus les termes : science, système, doctrine, loi, résultante, formule. Léon Bourgeois sera théoricien. C'est sa vocation.

*
* *

Cette vocation peu à peu s'accentue. On va pouvoir pressentir quelle sera la théorie du théoricien. Léon Bourgeois, en effet, a de plus en plus le goût des idées générales, ou exactement, des mots vagues.

Ce goût est chez lui cruellement dominateur. Ainsi, le 20 novembre 1894, il éprouve le besoin de concevoir la liberté humaine d'une façon particulière. Que ce soit superflu, personne n'en doute ; mais cela devient presque drôle. Sa liberté humaine « n'est pas seulement la liberté économique qui a « pour prolongement et complément nécessaire la « liberté individuelle, c'est aussi la liberté politi- « que, la liberté de conscience qui a pour expression « sociale la liberté laïque. » Cette phrase méritait qu'on y ajoutât, tant elle est obscure : voilà la formule. Au reste, les phrases et les formules se suivent; c'est que la théorie s'élabore.

De la conception de la liberté humaine Léon Bourgeois parvient à la conception de la société. La société lui apparaît « comme l'expression de la loi « de justice et de solidarité. » (4 avril 1895). Solidarité : ce terme promet beaucoup. Puis, la société s'organise, les gouvernements se diversifient; et la République étant le gouvernement de la France, la République sera « l'instrument du progrès moral et « social, le moyen continu (!) de diminuer l'inégalité « des conditions et d'accroître la solidarité entre les « hommes. » (4 novembre 1895). Solidarité : ce terme est reproduit deux fois. Il n'en faut pas davantage, avec quelque facilité naturelle, pour avoir une théorie sociale.

D'ailleurs, Léon Bourgeois possède le vocabulaire de toute théorie sociale. Ce n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier qu'il connaît « les travaux sur les sciences « biologiques et sociologiques. » Et, parlant de sociologie à la Chambre des députés, — (ce qui prouve amplement qu'elle n'est pas un salon) — « Je ne « redoute pas ce mot, dit-il, qui, en vérité, est « aujourd'hui passé dans la langue courante, et « accepté de tous comme un mot très simple et très « facile à comprendre. » (25 mars 1892). Si simple et si facile !

Donc, c'en est fait. Léon Bourgeois est un théoricien social. Il est un sociologue. — Quelle est sa doctrine ? — La doctrine de la solidarité. — Quelqu'un s'en étonne. Pourquoi donc ? Jean Izoulet, là-dessus, a écrit un livre considérable.

II

Léon Bourgeois, ancien préfet, ne peut pas vraisemblablement construire une théorie sociale tout abstraite et spéculative. Ce ne sont pas exclusivement des aspirations intimes qui l'ont fait théoricien. D'autres influences se sont exercées sur son âme ductile ; on s'en aperçoit si l'on étudie l'origine de sa théorie. On reconnaît alors que Léon Bourgeois est bien de son temps et de son milieu, on pourrait dire de sa loge.

Oui, quelque caractérisée que soit assurément sa vocation de théoricien, Léon Bourgeois aurait pu toutefois ne pas être théoricien si les circonstances n'avaient permis, n'avaient exigé qu'il fût théoricien.

Mais il vit à une époque où, de partout, se manifestent contre les systèmes sociaux des mécontentements ou des colères. En effet : « on dirait contre les « barrières des systèmes trop étroits la conspira- « tion d'une poussée universelle. » (16). Phrase courageuse, phrase décisive. Que les systèmes soient trop étroits ou bien les barrières des systèmes, — que l'on constate contre eux la conspiration d'une poussée ou la poussée d'une conspiration, peu importe. Mais les faits sont les faits. Bourgeois ne peut les méconnaître. Ils lui imposent l'obligation de créer à son tour un système qui ne soit pas trop

étroit et qui, par sa rigidité ou par son élacticité, puisse résister à la conspiration des poussées comme à la poussée des conspirations.

Les nécessités contemporaines font naître sa théorie. On peut être certain que sa théorie émanera directement ou indirectement de la Révolution. Cette formalité est indispensable; et c'est pourquoi : « la doctrine de la solidarité apparaît dans l'histoire « des idées comme le développement de la philoso- « phie du XVIIIe siècle et comme l'achèvement de la « théorie politique et sociale dont la Révolution « française, sous les trois termes abstraits de liberté, « d'égalité et de fraternité, avait donné la première « formule au monde. » (156). Donc, d'un côté, il est parlé en bons termes de la Révolution : Léon Bourgeois, quoi qu'il pense, ne sera pas abandonné par ses amis politiques. D'autre côté, il y a déjà des mots abstraits et des formules : c'est le théoricien qui plane au-dessus du politicien. Désormais, si nous le suivons, nous tomberons, non pas de Charybde en Scylla, mais de formules en formules. Les formules sont gouffres béants dont les contradictions n'emplissent pas les profondeurs.

*
* *

Ces précautions prises à l'égard de ses électeurs, Léon Bourgeois, historien et philosophe, dissipe en quelques mots les nuages qui obscurcissent l'idée, la théorie de la solidarité. On apprend de lui la nature, l'essence de cette théorie.

En vérité, la notion de la solidarité, — prêtons attention à chacun des termes, — « est le fruit du « double mouvement des esprits et des consciences

« qui forme la trame profonde des événements de « notre siècle » (16). Ni plus, ni moins. C'est aussi simple que cela, mais non davantage. Un fruit, — le fruit d'un double mouvement, — d'un mouvement qui forme la trame, — et la trame profonde, — de l'histoire du XIXe siècle : telle est la notion de la solidarité. Je n'y puis rien; vous n'y pouvez rien; Léon Bourgeois n'y peut rien. C'est un fait.

Ce fait se complique. La théorie de la solidarité n'est point utopique, donc stérile. Elle intéresse le progrès de l'individu dans la société. Pour égayer la démonstration, je cite le théoricien lui-même. « Le « problème des rapports de l'homme et de la société « est d'une nature particulière. Ce n'est pas une sim- « ple curiosité intellectuelle, c'est une nécessité « morale qui se pose devant nous... » (28). Si l'idée n'est pas mauvaise, le style par compensation.... Comme on voit bien cependant l'importance sociale de la doctrine de la solidarité ! Le théoricien n'a point dit encore en quoi elle consiste; mais soudain une nécessité morale s'est posée là, — devant nous, — à l'improviste. Assurément, pareil phénomène ne peut se produire que dans une théorie sérieuse.

*
* *

Au surplus, la doctrine de la solidarité détermine la mission de la société, et, par conséquent, les attributions actives de l'État. On pourra discuter plus tard l'étendue de cette mission ; actuellement — et cela est utile pour le bon ordre de la théorie, — le principe seul de cette mission est déclaré. Quand on a une méthode, il faut avoir de la méthode !

Ainsi le corps social collectif a des devoirs que

Léon Bourgeois affirme ou plutôt indique non dans leurs applications, disais-je, mais dans leur principe. Tout d'abord, « la société ne peut refaire le monde » ; et voilà, d'un mot, les socialismes condamnés. Mais cependant, « la société ne peut rester indifférente au « jeu fatal des phénomènes économiques » (32). Est-il interdit de prétendre que si le jeu des phénomènes économiques est fatal, la société est, dès lors, impuissante et que, par conséquent, son action est indifférente et aussi son abstention? Le théoricien, toutefois, paraît ne pas penser semblablement ; et, comme il le dit très mal : « Les forces psychiques, historiques, économiques dont l'intelligence de l'homme « a, par une attentive observation, découvert les « ressorts, la société entend les asservir comme « ont été asservies les autres forces naturelles, les « mettre aux ordres de l'idée morale. » (32). Il faut en croire Léon Bourgeois. Puisqu'il atteste que l'observation de l'intelligence a été attentive, cette observation a bien pu découvrir les ressorts des forces qu'il énumère. Les ressorts découverts, la société saura, sans doute, asservir les forces. — Pour ma part, si je n'interprète pas abusivement cette sorte de langage avec laquelle je suis peu familier, je conclus que la théorie de la solidarité, permettant de donner à l'État, représentant de la société, des fonctions actives, l'État sera le tout puissant médiateur par qui les conflits sociaux pourront être apaisés et par qui pourra naître ensuite, enfin, la paix sociale définitive. Mais n'anticipons pas. Ayons plutôt de la méthode.

Réellement, Léon Bourgeois espère, grâce à sa théorie, améliorer les conditions de la vie des indi-

vidus dans la société. Car sa théorie possède une puissance qu'elle doit à sa méthode. « Le renouvel-« lement politique et social s'accomplira par l'étroit « accord de la méthode scientifique et de l'idée « morale ». Vraiment Léon Bourgeois est un théoricien puisqu'il n'omet pas de se munir d'une méthode, que dis-je ? de la méthode scientifique elle-même et sans épithète.

En outre, il laisse distinguer que, dans la formation de sa théorie et son appropriation à la pratique, la raison n'est point exclusive. Elle s'allie à la conscience : alliance fortifiante. Il précise — ah ! s'il précisait moins il serait plus clair, — il précise et dit : « A l'histoire, à la psychologie, à la statistique, à la « politique expérimentale, à l'économie politique et « sociale la raison demande les moyens ; la cons-« cience marque le but et nous y pousse ». Que de moyens et combien divers ! — un seul but.

Tels sont, — si j'ai compris exactement, mais ce n'est point sûr, son langage confus quoique incorrect, — l'occasion, l'origine, le but et la méthode de la théorie sociale de Léon Bourgeois, ancien préfet.

III

Mais tout empire : la pensée, le style. On entre dans la théorie.

Si Léon Bourgeois n'eut souci de devenir théoricien qu'à cause des circonstances contemporaines, la préoccupation du présent le guide encore dans le développement de sa théorie.

Les institutions actuelles sont toutes discutées. L'ignorant s'en étonne, l'aveugle s'en indigne. Le savant ne fait l'un ni l'autre ; il cherche les motifs. Léon Bourgeois les cherche, les trouve. C'est un savant. Savant simpliste. Il déclare honnêtement : « Le malaise moral et social dont nous souffrons « n'est que le sentiment du désaccord qui s'est « révélé entre certaines institutions politiques, éco- « nomiques ou sociales et les idées morales que les « progrès de la pensée humaine ont lentement trans- « formées ». (78). Conception hardie, observation pénétrante.

Mais il y a mieux, beaucoup mieux. La théorie que Léon Bourgeois nous prépare n'est que pour des êtres « capables de concevoir le jeu des forces naturelles », c'est-à-dire pour les êtres « capables non « seulement de comprendre la loi de coordination « générale des forces de l'univers, mais encore de « combiner eux-mêmes des coordinations particu-

« lières de ces forces en vue d'arrangements spé-
« ciaux dont leur propre développement sera le
« but ». (67) Et il apparaît à Léon Bourgeois que
« les hommes de notre temps » remplissent cette condition. C'est, je pense, flatterie pure. Quant à moi, je ne crois pas avoir jamais combiné des coordinations particulières des forces de l'univers en vue d'arrangements qui... que... En tous cas, si je l'ai fait et qu'on me le pardonne, je ne l'ai pas fait en ces termes. C'est à peine si je les comprends.

*
* *

Mais il part à travers les siècles et les idées.

Rien ne lui échappe des grands événements historiques qui se sont accomplis avant et après le déluge. Ces événements témoignent à l'envi que « l'asso-
« ciation des actions individuelles disciplinées, soit
« par la force,.. soit par le consentement... a seule
« pu établir et faire vivre les gouvernements d'hom-
« mes, familles, tribus, cités, castes, églises ou
« nations ». (63) Association par contrainte ou association par volonté libre, c'est-à-dire solidarité : tel serait l'ordre permanent de l'histoire des individus et des sociétés. Léon Bourgeois, historien autant que théoricien, appuie ainsi sa théorie sur une solide base historique.

A l'exemple fourni par la succession des âges, la loi naturelle s'ajoute. La loi ! les lois ! lois naturelles ! lois sociales ! Léon Bourgeois les distingue. C'est pour mieux les confondre.

Avec son ampleur accoutumée dans l'imprécision, il écrit : « Les lois sociales naturelles ne sont que les
« manifestations à un degré plus élevé des lois physi-

« ques, biologiques et psychiques suivant lesquel-
« les se développent les êtres vivants et pensants ».
(27) Puis, constatant que, dans la vie sociale, tout est lutte et mort, avec triomphe et persistance des seuls plus aptes, il ne cache pas que « les lois de la « lutte physiologique pour l'existence semblent à « la fois l'explication et la justification des lois de la « concurrence sociale ». (39) Véritablement, il est démontré que, jusqu'aujourd'hui, dans la série des états sociaux successifs, la loi sociologique d'évolution a été de plus en plus semblable à la loi biologique d'évolution. Qu'est-ce à dire ? L'évolution est la négation de la solidarité. — Erreur ! Erreur ! On tombe dans cette erreur et on y succombe, tout uniquement parce qu'on « n'a pas pénétré le sens pro-
« fond d'une contradiction qui n'est en réalité « qu'une harmonie supérieure ». Peste ! où prend son esprit toutes ces gentillesses ? Léon Bourgeois, qui a sans doute pénétré, mais à quel moment ? le sens profond de toutes les contradictions, va prononcer comment s'accomplit ou bien s'accomplira le progrès normal et intégral de tous les individus dans l'évolution des sociétés.

*
* *

Léon Bourgeois ayant lu superficiellement quelques livres, il résulte de ces lectures que l'évolution des individus est, — si on la comprend bien, — une fonction de l'évolution collective et que les individus sont associés. (54) En d'autres termes, « le concours « des individus à l'action commune » est la condition indispensable du progrès social. C'en est la cause. Aussi bien, « l'évolution des sociétés tend

« naturellement à cet état où chacune des activités « individuelles aura la liberté d'atteindre à son plus « haut degré d'énergie et consacrera aussi complè- « tement que possible cette énergie au développement « de l'œuvre commune. » (64) Mais, en vérité, il me semble qu'à ce moment, Léon Bourgeois décide, sur la foi de ses observations, l'harmonie du développement de tous les individus dans la société, qu'il établit de la sorte une loi sociologique nouvelle et contraire à la loi physiologique. Et, certes, il ne faut pas décourager les nobles ambitions. Mais puisque les lois sociales ne sont pas immobiles et qu'elles se transforment, il n'importait guère d'obscurcir les conceptions théoriques par de vastes et vagues comparaisons entre les lois biologiques et les lois sociologiques.

Les unes sont-elles étrangères aux autres ? Je ne prétends rien décider. Mais, que Léon Bourgeois le veuille ou ne le veuille pas, la vie sociale a été fondée, elle demeure fondée sur la concurrence. Qu'en sera-t-il désormais ! Je ne le sais pas trop, car Léon Bourgeois ne le sait pas assez. Cependant, il désire — bon sentiment, mauvais langage, — que « l'idée « de justice cherche sa réalisation dans les conditions « des actions réciproques de la partie et du tout. » (86) D'abord il conviendrait, « partant des vérités « certaines que seule apporte la science, de recher- « cher en quoi ces vérités ont pu modifier les idées « morales traditionnelles, les définitions anciennes du « droit et du devoir dans l'humanité, puis d'adapter « les organes de la vie sociale aux conditions « nouvelles qu'aura révélées cet examen. » (79) Mais est-ce donc facile ? Mais est-ce donc possible ? Léon

Bourgeois imagine, après avoir lu plusieurs livres, que les vérités révélées par la science ont donné ou vont donner aux individus une conception nouvelle de la vie sociale, conception dont ce sera le premier effet qu'on verra « l'accroissement de l'indi-« vidu dans l'accroissement social. » Il imagine que les sociétés vont se développer d'après une loi nouvelle : la loi de la solidarité. Alors « l'idée morale « recevra sa formule et la théorie des droits « et des devoirs son expression, non abstraite et « subjective, mais concrète, objective et conforme « aux nécessités naturelles et par là même définitive.» Ainsi la théorie de Léon Bourgeois est créatrice d'une formule ; il fallait s'y attendre.

En réalité, Léon Bourgeois est un révolutionnaire. Révolutionnaire en théorie, et, d'ailleurs, révolutionnaire pour le bon motif. En outre, sa théorie est définitive, tout simplement. Il le dit lui-même ; il le sait mieux que quiconque. Parmi les siècles passés, les individus ont vécu dans la société sous la loi de concurrence, semblable à la loi physiologique ; parmi les siècles futurs, les individus vivront dans la société sous la loi de solidarité, contraire à la loi physiologique. Effectivement, ce n'est ni certain ni probable ; mais c'est possible théoriquement.

Quoi qu'il advienne, Léon Bourgeois a voulu joindre le passé à l'avenir, montrer que les progrès de l'un sont l'aboutissement nécessaire des progrès de l'autre. Et, mêlant le théorique au réel, le biologique au sociologique, il aboutit, sûrement et par de bien scientifiques distinctions, à une obscurité incomparable.

IV

Ainsi Léon Bourgeois a conçu théoriquement l'espoir que les individus, par la communion de leurs efforts personnels, coopéreront harmonieusement à l'instauration de la société solidariste.

Il y a, du moins il y aura entre eux un véritable « lien social ». Quel est ce lien ? De quelle nature ?

Léon Bourgeois établit laborieusement « la for-« mule qui déterminera le lien social ». Et, en une phrase qui, sans être particulièrement obscure, ne laisse pas d'être caractéristique, il est décidé que la formule « devra tenir compte de la nature et du but « de la société humaine, des conditions dans les-« quelles chaque membre y entre à son tour, des « avantages communs dont le bénéfice lui est assuré « et des charges communes auxquelles il se trou-« vera soumis ; elle devra, en d'autres termes, recon-« naître les apports et les prélèvements de chacun, « faire le compte de son doit et avoir, afin d'en déga-« ger le règlement de son droit et de son devoir. » (94) C'est toute la théorie. Telle assurément qu'on pouvait l'espérer d'un théoricien en qui le politicien n'est pas mort. Les conceptions vulgairement utilitaires y sont dominantes ; elles y sont exclusives.

*
* *

Aussi bien, le principe directeur de solidarité

provient des faits eux-mêmes qu'observa Léon Bourgeois. Si la loi de solidarité doit être la loi sociale, c'est parce que les nécessités de l'existence des individus dans la société créent un échange fatal de services entre les individus. Ces services, Léon Bourgeois les dénombre avec prolixité.

D'une part les individus, cependant qu'ils vivent, sont liés incessamment à leurs semblables par le besoin qu'ils ont d'eux. Indissoluble est le lien de solidarité qui les unit. — D'autre part, l'homme, à sa naissance, tire un profit immédiat des progrès accomplis par les civilisations précédentes ; et c'est encore le lien de la solidarité qui enchaîne les générations du présent aux générations du passé. Lien dans l'espace, lien dans le temps : les individus ne s'en peuvent délier.

De la sorte, chacun est grevé d'une dette sociale : dette qu'il convient d'acquitter par une œuvre individuelle d'abord, et ensuite par la collaboration de l'individu à l'œuvre générale de progrès d'où surgira la civilisation plus parfaite de l'avenir.

Et c'est en quoi consiste le « lien social », le « devoir social ». Oui, « l'obéissance au devoir « social n'est que l'acceptation d'une charge en « échange d'un profit. C'est la reconnaissance d'une « dette ». Voilà la formule.

Certes l'expression de cette doctrine résonne comme une amplification de politicien. Elle n'est point autre chose. On disait parmi les fumeuses réunions politiques : « devoir, obligation, droit, dette, solidarité, « progrès ». On disait ainsi en voulant ne rien dire qui fût important. Mais Léon Bourgeois a exalté la signification de ces termes ; il l'a ennoblie. Mots de

politicien, ils sont devenus pensées de théoricien. Ils étaient métaphores, ils sont formules.

*
* *

Parce que, précisément, les individus ont une dette envers leurs pères, leurs frères, leurs fils, la loi de la solidarité peut et doit trouver dans l'organisation sociale une sanction pratique efficace. Prolongeant son amplification, et toujours soucieux de mal écrire, Léon Bourgeois décide qu' « à la base de toute spé-« culation sur les arrangements sociaux doit se ren-« contrer... l'idée d'une dette, cause et mesure de « l'obligation naturelle et morale, et motif suffisant « et nécessaire de la sanction sociale ». (136) Il semble donc que, dans cette conception commerciale de la société, l'obligation de chacun doive être calculée minutieusement, sans que l'individu puisse logiquement céder à une inspiration de générosité sociale. Doit et avoir, acquittement de la dette contractée : voilà l'unique origine et la mesure unique du devoir social. La solidarité sociale n'est point un sentiment, mais une obligation résultant d'un fait préalable. Aussi bien, où est-elle la justice idéale d'où tels rêveurs de rénovation ont pensé faire sourdre une société nouvelle ? La justice ! corollaire, appendice de la théorie. « L'association humaine se « trouvant formée par le fait entre des êtres doués « de conscience, la satisfaction de l'idée de justice « est au premier rang de ses objets ». Et c'est ainsi que la justice n'est pas un instinct spontané dans l'individu : elle est la conséquence vulgaire du paiement exact et fidèle de la dette de chacun par chacun.

*
* *

Mais une dette, pour être payée, veut être reconnue. Les individus, qu'aucun sentiment, — dit Bourgeois, — n'impulse à la solidarité, reconnaîtront-ils volontiers cette dette dont beaucoup, si je ne me trompe, sont inaptes à se déterminer le caractère et l'étendue ? Le théoricien a des ressources de mots infinies. La loi fixe les conditions du paiement de la dette, la loi : « interprétation et représentation « de l'accord qui eût dû s'établir préalablement entre « les hommes s'ils avaient pu être également et li- « brement consultés. » Donc, la loi sociale, intervenue pour constater le fait et le réglementer, a, antérieurement à l'expression du consentement des hommes, déterminé les conditions de leur consentement présupposé. C'est nécessairement, irrémédiablement que les hommes doivent vivre leur vie sociale suivant la loi de la solidarité. Leur consentement intervient-il ? c'est seulement pour enregistrer la loi qui ordonne leur existence sociétaire. Ah ! Rousseau s'était étrangement trompé, concevant la société comme issue d'un contrat. « L'échange des services est la matière « du quasi contrat d'association qui lie tous les « hommes » (138). Ce n'est pas contrat qu'il fallait dire, mais quasi-contrat. Prétendra-t-on maintenant que la théorie de Léon Bourgeois repose sur un mot; c'est sur un jeu de mots qu'elle est fondée.

Mais vainement il pense que sa théorie est logiquement défendable. Et quoi donc ? On a beau me dire que « le quasi contrat n'est autre chose que le « contrat rétroactivement consenti. » Tout contrat ou quasi-contrat a une cause et un objet. L'objet, ici,

c'est la participation de chacun à l'œuvre commune. Mais il faut bien que l'organisation solidariste de la société corresponde, — et là gira sa cause, — aux aspirations intimes de l'individu qui donne, chaque instant, son approbation tacite à la réglementation présente, qui ratifie perpétuellement le quasi-contrat. Il suit que la société n'existe et ne persiste que par l'effet d'un contrat continuel, dont les clauses se développent et se multiplient incessamment. Sinon, j'aperçois la rébellion naître contre l'ordre social inaccepté ; je vois surgir la révolution.

Pourquoi donc ne pas avouer que la société solidariste ne peut être telle par suite seulement de nécessités que les hommes auraient rétroactivement reconnues, mais telle par suite du sentiment fondamental du devoir qui réside dans l'individu et que l'ordre social accentue — grâce à une contrainte, que l'accoutumance, fortifiée par l'imitation, rend tolérable. Mais le devoir, seule source vive de la solidarité impérative et active, n'est pas et ne peut pas être une création sociale. L'origine du devoir est dans l'individu ; sa mesure seule dans la société.

Aussi, confondant les causes et les effets, les idées et les mots, la théorie de Léon Bourgeois n'est rien, rien si ce n'est une formule encore. Des mots, des mots. — Des mots que chassent d'autres mots, dont les mots qui suivent dissipent le souvenir.

V

A la lumière de ces métaphores juridiques, la conception du rôle de l'État s'éclaircit cependant. Ce rôle de l'État fut longtemps dénaturé. Mais voici que des mots vagues et incertains, où l'esprit de Léon Bourgeois se complaît, une idée précise et juste jaillit par hasard.

*
* *

L'État est l'œuvre des individus. Par ceux-ci, celui-là est chargé de veiller à l'accomplissement de l'obligation sociale, au paiement de la dette sociale. Il tire d'eux son droit, son devoir et sa force.

« En détruisant la notion abstraite et à priori de « l'homme isolé, la connaissance des lois de la soli- « darité naturelle détruit du même coup la notion « également abstraite et à priori de l'État isolé de « l'homme et opposé à lui-même comme sujet de « droits distincts ou comme une puissance supé- « rieure à laquelle il serait subordonné » (87). Admirable pensée et dont rien n'est contestable que l'origine philosophique que le théoricien lui attribue. En vérité, c'est commettre une erreur, une faute que de placer, face à l'individu, l'État, sujet, comme lui, contre lui, de droits et de devoirs. Cette faute, on l'a commise trop longtemps ; et qui mesurerait ses suites

désastreuses ! Il n'y a pas à concilier l'un et l'autre, pas à les comparer, pas à les opposer. L'un est la création de l'autre. Donc, « la loi positive qui assurera « l'exécution de l'obligation sociale ne commettra « pas un empiètement sur les droits de l'indi- « vidu » (141). En effet, l'État, de par le consentement souverain des individus agrégés en société, accomplit simplement le travail qui lui est déterminé.

Il exige, régularise et parfois active la reconnaissance de la dette sociale et son acquittement. Or, « reconnaître une dette n'est pas abandonner un droit, « c'est reconnaître la limite véritable de ce « droit » (103). Par conséquent, loin que les individus s'anéantissent dans l'État, ils peuvent y rénover leur énergie sociale.

L'État assure et garantit la permanente solidarité des forces individuelles. Ces forces ne s'énervent pas en lui ; elles s'y épanouissent.

Grâces soient rendues à Léon Bourgeois pour ce qu'il a combattu l'erreur traditionnelle, et affirmé enfin l'eurythmie possible du développement des individus dans l'État, par l'État ; et grâce lui soit faite, par surcroît, pour ce qu'il a cependant affaibli sa pensée par sa persistance dans le vain philosophisme des mots.

*
* *

Au reste, l'envahissement de l'idée par le mot, momentanément retardé, devient irrésistible aussitôt qu'il est nécessaire de dire qu'elle proportion et, par conséquent, quelle restriction doit avoir le rôle étatiste, pour que l'État se garde de toute tyrannie et pour que l'oppression ne naisse pas de son action.

Un principe, un seul principe est exprimé avec rectitude, celui-ci : « la faculté du développement de « chaque individu ne peut trouver de limite que dans « la faculté du développement nécessaire à chacun « de ses semblables » (99). Par conséquent, l'État est investi d'un pouvoir modérateur. Il ne peut être tyrannique, s'il empêche seulement que tels individus ne subissent la tyrannie de tels autres individus.

S'agit-il maintenant d'accorder à l'État la fonction d'accomplir une répartition, entre les individus, des charges sociales ? La pensée du théoricien divague parmi les incertitudes sans que, cette fois, une formule puisse la fixer.

On discerne, à vrai dire, que l'État ne pourra pas omettre que « la société est formée entre des sem- « blables, c'est-à-dire entre des êtres ayant, sous « les inégalités réelles qui les distinguent, une iden- « tité première indestructible » (112). Mais, afin que cette identité essentielle ne souffre aucune atteinte dans les difficultés de la répartition pratique, quel système adopter ? Voici : « Pour le calcul des profits « et des charges à répartir entre tous, il doit être « tenu compte d'un coefficient commun à tous, d'une « valeur de droit égale pour tous ». Et, comme si Léon Bourgeois prévoyait quelle peine éprouverait chacun pour ne pas s'égarer parmi la nuit profonde de ce langage, il insiste, il reprend, il donne la formule finale : « En deux mots, dans la série des « équations personnelles, les inégalités naturelles « seront les seules causes d'une différence qui ne « devra jamais être accrue par une inégalité de droits (114). Et c'est la conclusion suprême de la théorie tout entière. Que l'une est à l'autre bien appropriée !

Elles seraient, en fin de compte, tout à fait insaisissables et déconcerteraient victorieusement tous les efforts tentés pour les comprendre, si le politicien, compagnon fidèle du théoricien, n'avait pris soin de nous avertir que « cette doctrine établit, en « même temps que la liberté, l'égalité, non des con- « ditions, mais du droit entre les hommes » (107). Voilà pour nous consoler et nous réjouir même. L'État n'a pas, dans la théorie de Bourgeois, la mission que le socialisme lui donne. Mais il protège la liberté et l'égalité fondamentales des individus. Il n'est pas disparu encore le souvenir de cette grande, de cette bonne Révolution que nous aimons tous.

Mais, pour en venir là, tant d'apparences de philosophie n'étaient point utiles.

VI

Maintenant, la théorie permet-elle des applications au gouvernement des sociétés ? N'est-elle plutôt qu'une spéculation extérieure aux phénomènes quotidiens de la vie sociale et insusceptible de se traduire en règles effectives ? Il est bon de s'en instruire.

D'une part, et au point de vue proprement philosophique, Léon Bourgeois, qui est ambitieux surtout d'être qualifié philosophe, se rend amplement justice. « Cette théorie, dit-il, est satisfaisante au « point de vue scientifique et au point de vue moral « et répond aux nécessités de la conscience comme « aux nécessités de la raison » (155). Pareille sécurité dans le contentement est tout à fait aimable. Mais cela est dénué d'importance.

Plus importants, seuls importants sont les effets pratiques de la théorie. Quels sont ces effets ? Léon Bourgeois, guide pour l'interprétation malaisée de sa doctrine, consent à fournir des avertissements de façon fort libérale. « Cette théorie permet de juger à « nouveau les systèmes des diverses écoles politiques « et économiques sur un certain nombre de points « toujours discutés : l'impôt, la propriété, l'héritage, « l'assistance, l'organisation des services publics » (155). Et l'on voit bien ainsi que, pour si nombreuses

que soient les conséquences de la doctrine, les difficultés s'offriraient également multiples à qui tenterait de déterminer le principe de leur classification. Ces conséquences sont énumérées sans ordre logique, disons avec un beau désordre. Et c'est, sans doute, un effet de la théorie.

Pourtant,— et admirons ici laconcordance merveilleuse des actes accomplis d'abord et des idées postérieurement exprimées, — il advient que les projets de lois sociales déposés, discutés par Léon Bourgeois, au hasard de ses vagabondages parmi les ministères les plus différents, peuvent, sans effort, être tenus pour des applications préalables par le politicien de la doctrine qu'aurait mûrie le cerveau du théoricien. Harmonie imprévue des idées et des faits; heureux accident.

C'est ici la création projetée d'un système général d'assurances procurant aux travailleurs de tous ordres des lendemains moins douteux. Il le définit sans excès de précision : « l'ensemble du système « d'assurances des citoyens contre l'ensemble des « risques que la société et la nature peuvent faire « courir aux hommes et aux choses » (4 avril 1895). Il ajoute, par habitude : « Voilà une formule qui n'a « rien de dangereux ». Car, on le sait bien, il fait tout selon la formule, comme le mémorable Homais, qui était pharmacien et même davantage.

Et nous pressentons ainsi l'organisation systématique d'un ensemble de protections contre les risques sociaux. La solidarité l'exige. « Il y a des risques de « la personne pour lesquels nous sommes d'accord « qu'il y a une nécessité de solidarité sociale à faire « intervenir la puissance publique en vue de contri-

« buer à garantir ceux qui sont exposés à ces ris-
« ques contre les dommages que le maximum de pru-
« dence et de volonté humaines est impuissant à
« éviter. Ces risques, ce sont ceux de la maladie,
« ceux des accidents du travail et du chômage, ceux
« de la vieillesse. » (9 avril 1895). Au nom de la solidarité théorique, l'Etat interviendra et ne comprimera nullement l'initiative des individus, car il aidera seulement leur libre prévoyance.

Mais d'autres déductions se produisent d'elles-mêmes hors de la théorie. L'impôt général sur le revenu en serait une capitale conséquence si, de tout autre part, la Révolution, oui, la Révolution ne créait l'obligation d'employer ce moyen pour remédier aux inégalités sociales. La Révolution commande; la théorie ne fait qu'obéir

Aussi bien, ce minutieux examen des faits politiques est puéril. Léon Bourgeois est réellement dédaigneux de ces contingences. Les actes politiques varient; c'est leur nature; c'est leur loi. Les discours doivent varier aussi. Seule une théorie, — exposée dans un livre à part,— peut être scientifique.

Et c'est pourquoi, je me demande, inquiet, si ce n'était pas manifester quelque involontaire sévérité pour Léon Bourgeois que de rechercher — avec beaucoup de conscience, je dois le dire, et beaucoup de peine aussi, — les prodromes de sa théorie dans ses discours parlementaires. J'avais pensé les découvrir embryonnaires et indécis; — j'en avais quelque fierté comme pour une œuvre difficile laborieusement accomplie. Fierté naïve, œuvre inutile, illusoire effort. — La théorie de Léon Bourgeois est une excroissance de sa vie

politique. Rien ne la faisait prévoir. Du moins, elle ne gênera ni ses combinaisons, ni ses évolutions. Il arrive, au surplus, qu'elle n'est pas contradictoire à ses idées précédentes, à ses actes antérieurs. Le hasard fait bien les choses.

Mais quel amour de complication me poussait! Tout est simple en la vie d'un politicien. Léon Bourgeois était ministre. Il cessa de l'être. Il eut des loisirs. Comment les occuper? Il lut des livres de philosophie. Il lui parut qu'il les comprenait. Il fit alors une théorie sociale.

N'est-il donc pas des exercices plus hygiéniques?

VII

Mais si j'eus le tort d'imaginer, pour la théorie de Léon Bourgeois, un long période de gestation, des apparences produisirent et entretinrent mon erreur. Léon Bourgeois pouvait bien ne rien prévoir de sa théorie future ; dès longtemps il en avait le style. Or, le style en lui, je ne sais si c'est l'homme ; c'est en tous cas le théoricien.

Des comparaisons et des figures, des figures et des formules ; son éloquence se compose de cela, de cela sa théorie. Figures mathématiques, ou bien juridiques, ou bien philosophiques : toutes ces causes d'obscurités s'y joignent. Problèmes, équations, postulats, critériums : mots rares et spéciaux et qui semblent, par là, avoir une valeur propre, indépendante de l'idée qu'ils expriment ! Ils sont la parure de la théorie de Léon Bourgeois. Ils communiquent à son obcurité je ne sais quel caractère systématique et savant.

Léon Bourgeois, néanmoins, ne pratique pas seulement les procédés généraux d'obscurité scientifique. Il est obscur, en outre, soit par faculté naturelle, soit par éducation d'esprit. Obscur et incorrect, car il faut tout dire, — d'une incorrection paisible et sûre d'elle-même. Par exemple, comme il a souci

« de ne pas laisser s'affaiblir le dépôt de progrès et « de réformes qui nous a été légué, » (3 mars 1890) (Oh! ce dépôt de progrès et de réformes qui nous a été légué et qui s'affaiblit!) — il s'applique à déterminer « le lien commun qui peut réunir » les opinions parlementaires ; et il croit bien que « les points « communs des programmes seront le lien commun « de la majorité qu'il faut créer. » (3 mars 1890). Liens communs qui réunissent, points communs qui sont des liens communs : charme toujours nouveau d'une incorrection qui s'ignore et qui s'étale.

Est-il méthodique d'esprit? Certainement il l'est de style. Il procède par ordre. Il appelle cela : « se « renfermer dans le point particulier qu'il traite. » Puis, voulant rassembler les idées de ses auditeurs et les siennes, il déclare : « Messieurs, résumons cette « vue que je viens de jeter sur le travail parlemen- « taire. » Et lorsqu'il lui arrive de résumer les vues qu'ont jetées ses collègues, il le fait en quels termes ! « Il y a deux points, dit-il, qui ont « été indiqués comme constituant des espèces aux- « quelles il est possible de pourvoir. » (20 novembre 1890). Réellement, cette phrase est un chef-d'œuvre d'incorrection discrète et d'obscure confusion; Léon Bourgeois est digne d'être inscrit parmi les maîtres.

Bornons ici cette énumération. Prolongée davantage, elle autoriserait qu'on m'incriminât de faire, comme Bourgeois dirait, « une analyse « un peu subtile des cas devant lesquels on peut se « trouver en présence. » (5 mars 1892) Trop subtile analyse, lorsque l'on étudie un théoricien d'occasion, auquel il manqua d'avoir une forte instruction litté-

raire ou le doute de soi qui peut, de certaine façon, y suppléer.

Au surplus, — et je prie qu'on l'observe, — j'ai négligé d'apporter, en exemples particuliers de cette incorrection universelle, des phrases extraites du livre même de Léon Bourgeois sur la solidarité. D'abord il convenait de ne pas affaiblir, par des citations spéciales qu'on eût pu croire des exceptions, le sentiment qu'au cours de mon étude chacun s'était sans doute composé de l'aisance remarquable du théoricien dans la confusion irrégulière. Ensuite, dans la théorie, les idées importent premièrement. — Pour les discours parlementaires ce sont évidemment les mots, les phrases. On connaît les phrases de Léon Bourgeois : que peuvent être ses idées ?

Du moins, en sa brièveté, l'énumération que j'ai faite n'est-elle pas démonstrative de la nature d'esprit du théoricien, qui créa les formules assurément, mais des formules dont les seuls vaudevillistes pourront trouver l'emploi.

VIII

Telle quelle, la théorie décèle totalement, avec la nature d'esprit, l'état d'esprit de Léon Bourgeois.

Formé par son existence de fonctionnaire à n'avoir pas d'idées et à se désintéresser d'elles, les circonstances, — et quelque diable aussi le poussant, — le font député. Supérieur à ses collègues en vertu de cette indifférence réfléchie aux idées, aux théories et aux systèmes, on le tient aussitôt pour un des représentants naturels de la funeste conception de gouvernement appelée concentration et qui fut toujours l'opinion de ceux qui n'en avaient pas ; ainsi s'explique, au reste, son succès parmi les politiciens. Léon Bourgeois devient le défenseur de cette conception, le chef de ces gens. On crut qu'il les unirait en un ministère. Le hasard malicieux le contraignit soudain d'adopter l'opinion politique, surnommée radicale, opinion intransigeante, simplement parce qu'elle est fondée sur quelques principes et sur l'ignorance des faits. Le secret de cette transformation imprévue est peut-être encore son indifférence.

Or son tempérament le dévoue toujours à des combinaisons, des associations, des concentrations. Il prend du plaisir à grouper des hommes qui semblaient inconciliables, mais parents en cela que leur

attachement à des principes antagonistes naissait de ce qu'ils ne savaient eux-mêmes ce qu'il convenait de penser. — A ces manœuvres il est habile, car, incapable d'idées, il est, en outre, doué d'une incapacité de sentiment pareille. Là, réside, peut-être, sa force suprême. Toujours il sut s'agiter parmi les hommes et parmi les idées, sans résistances ni chocs, car il s'agitait dans le vide. Avec une précision merveilleueement obscure, affectant des dissertations de principes, il sut amener ses auditeurs à conclure qu'assurément c'est une manière encore d'avoir des principes que de n'en pas avoir. Il faut admirer en Léon Bourgeois son art de tactique parlementaire. Art approprié au milieu où il s'exerce. Art tout fait du miroitement des principes et du mirage des mots. Art médiocre, art suffisant. Elle n'est que superficielle, en effet, l'artificieuse malice qu'on attribue aux députés ; et, en vérité, ils sont presque tous des hommes sincères, car ils sont des hommes simples et ignorants.

Tel est bien Léon Bourgeois ; parlementaire incontestable parce que son âme est indifférente, et parce que son esprit fut façonné par l'Administration.

Par suite, ses habiletés sont mornes ; son éloquence est sans sourire. Jamais un élan du cœur n'anime et n'émeut ses paroles. Elles restent sans éclat, elles demeurent sans vie. Relit-on ses discours ? on les croit des rapports administratifs mal écrits. — Qu'on pardonne ce pléonasme.

Au surplus, — et pour lui rendre toute justice, — Léon Bourgeois n'a nul esprit. Sans doute, il comprit que c'est le fait essentiel d'un parlementaire que de ne pas se départir de la gravité des attitudes.

La gravité des mots, celle des gestes implique la gravité des personnes, celle des situations. D'abord, les députés sont, aux arrondissements, des hommes « considérés ». On ne rit pas en leur présence. Ensuite, il messied de badiner sur les principes de 89 ou sur la Constitution : respectables choses dont, à chaque séance, on parle. — Léon Bourgeois n'a nul esprit. Sans doute, ses dispositions naturelles lui facilitent là le respect des exigences parlementaires. — Léon Bourgeois n'a nul esprit. — Des exemples? Voici un exemple unique : — accablant témoignage. — Certain jour, un incident absolument étrange occupait et préoccupait même le Parlement. On affirmait, — le fait n'est pas prouvé, je pense — qu'un fonctionnaire avait été choisi pour une fonction où sa compétence le déléguait. Les députés s'étonnaient, s'inquiétaient en grand nombre. Léon Bourgeois, incapable d'étonnement, — c'est une force encore, — se contenta de dire : « Messieurs, ce serait « la réponse à Beaumarchais — il y a longtemps « qu'on l'attend — ce serait le calculateur qui aurait « été nommé là où il faudrait faire un calcul ». (3 février 1890). On vit alors des députés qui se penchaient tout proche leurs voisins immédiats, sollicitant une explication. Léon Bourgeois n'a nul esprit.

Parlementaire intégral, obligé par les événements d'appliquer le radicalisme doctrinaire, Léon Bourgeois lut des livres de philosophie. Prose ou vers, il en a lu beaucoup. Elles en font foi les citations de son ouvrage sur la solidarité. Kant y fraternise avec Yves Guyot, — Sully-Prud'homme y coudoie Milne-Edwards, — Cicéron y paraît connaître

Jean-Jacques Rousseau, Jean Izoulet lui-même. Nous avons ainsi la théorie sociale de Léon Bourgeois où son ignorance éclairée se manifeste noblement. Mais on dit qu'il continue ses lectures ; il va, c'est certain, aggraver sa théorie...

Cependant, s'il n'obtint pas par son œuvre l'estime des philosophes, Léon Bourgeois court le risque de perdre la confiance des politiciens qui adhéraient à lui. Ils disent : ce n'est pas un politique, c'est un penseur. Réellement ils le méconnaissent.

Laissons toutefois ces vulgarités. En dépit de son inconsistance politique, en dépit de son insuffisance philosophique, Léon Bourgeois possède une assurance d'immortalité. Les œuvres, en effet, vivent par le style ; et longtemps, longtemps encore, on pourra voir en lui l'inimitable virtuose du galimatias.

CHAPITRE VI

LA THÉORIE SOCIALE DE JULES GUESDE

> Malheur à vous, ô vous tous qui bâtissez vos palais avec la sueur des autres, car chacune des pierres qui les composent est un péché.
>
> HÉNOCH XCIX. — 13-14.

Jules-Mathieu Bazile, dit Jules Guesde, naquit, en 1845, à Paris. Enfant naturel : la vie, dès son berceau, lui souriait à travers l'amour. Il ne vit le sourire, ni l'amour. Né triste, il s'irrita de ce qu'un nom manquait à l'acte de naissance. Et son âme se développa, douloureuse. La haine l'envahit, car, aussi bien, il avait une santé très frêle. Il souffrait, souffrait, et l'orgueil le faisait se replier en sa souffrance. Or, il fallut vivre, vivre la vie médiocre, gagner le pain du jour. Son esprit quêta des satisfactions idéales. Il pleura de voir ses rêves fuir sans réalisation. Pour lui, hélas ! pour lui le cœur des femmes demeurait silencieux. Solitaire, malheureux, malade, contraint au labeur mesuré, inhabile à

tempérer ses ardeurs intellectuelles, Jules Guesde dédaigna le culte de sa personne extérieure. Et son visage, en deuil, déclara l'infinie misère de son cœur ulcéré, — refléta sans beauté les intimités sombres de son esprit amer.

Jules Guesde, cependant, travailla; raisonna la tristesse de ses pensées; les fit ainsi plus tristes. Il voulut savoir les causes de sa douleur, — en accusa les hommes qu'il jugeait méchants, car lui-même n'était pas bon. Il demanda aux livres comment la méchanceté universelle s'était organisée. Très jeune, — cela est visible par sa manière d'écrire le français, — il connut l'allemand. Alors il lut « das Kapital » lui-même. Sa haine sentimentale devint systématique aussitôt : Marx, en effet, lui fournissait la justification logique de ses mécontentements. Enfant chétif, disgracieux adolescent, il avait gémi sans savoir. Jules Guesde était socialiste maintenant : il lui parut que c'était un commencement de revanche.

De ses peines nées en lui, sorties de lui, il pensa se venger contre le monde. En des journaux éphémères, et pour les répandre dans le peuple comme en un sol fertile, il dispersa les semences de sa haine. D'abord elles ne fécondèrent point. Mais Jules Guesde puisait dans sa colère des forces incessantes. Et l'on vit, parmi les villes et parmi les campagnes, un homme au regard violent, plus violent peut-être derrière des lunettes épaisses où le soleil faisait se lever parfois des éclairs, — un homme triste, au long visage blême, emprisonné dans une noire chevelure tombante rejoignant une lourde barbe noire où déjà des fils d'argent passaient — (et par là se manifestait l'ardeur de sa conviction) — un homme

dont le corps fragile semblait chanceler sous le poids de violences mal contenues et que la toux rauque du poitrinaire secouait. — Et cet homme, qui ne riait jamais, cet homme s'en allait prêchant la haine socialiste...

Mais le sentiment s'était compliqué de logique. Jules Guesde hait la société pour plusieurs raisons principales et quelques autres moindres que, toutefois, on ne peut négliger sans faute. Il décida que cette société mauvaise cèderait fatalement la place à une société meilleure. Imagination! dites-vous; mais Guesde lui prête les apparences d'une déduction fortement raisonnée. Prenez garde qu'il n'énumère les arguments pourquoi il doit haïr, détruire, et renouveler. Ses arguments sont invincibles : son sentiment lui en a donné la certitude. Il prophétise, il réfléchit la révolution.

Ainsi Jules Guesde se montre réalisant, une fois encore, le révolutionnaire classique, en son éternelle banalité. Il raisonne pour servir son sentiment; et, afin qu'on n'aie point de doute sur sa sincèrité, il laisse croître ses cheveux, sa barbe, et se revêt d'étoffes que des frottements réitérés font luisantes.

Aussi bien, âme primitive, cœur faible, caractère uniforme, Jules Guesde cependant, par l'ardeur de sa pensée dépourvue de sinuosités, projette au dehors l'image d'une individualité robuste. Sa simplicité même est un attrait pour le psychologue, encore que le rebute la vulgarité traditionnelle de son œuvre de révolutionnaire. — Quant à moi, je ne saurais farder ma sympathie pour Guesde. Et, s'il le faut dire avec l'emphase poncive qui est convenable, il a exercé une influence dont je lui sais gré

sur le développement de mes idées ; je lui dois de n'être pas collectiviste. — Cela se fit simplement. Je songeais : comment rassembler les pauvres petites observations quotidiennes que je puis faire, autour de moi, de la vie sociale ? Candide, je cherchai la loi de cette vie sous les paroles de ceux qui s'attribuaient mission de la guider. Je lus, j'étudiai Gambetta. J'admirai l'intensité de son incohérence, et, parlant à la façon des professeurs que j'avais alors en quelque Sorbonne, — excellents pères de famille, incurieux de littérature, — je dis : cette incohérence est puissante, c'est une incohérence magistrale. Je ne conclus pas toutefois que Gambetta était un grand esprit, et non plus que la société présente était déraisonnable; car je la voyais vivre, d'une vie dont j'étais, avec une conscience plus ou moins claire, participant. Elle avait donc une règle. En outre, pour tirer le plus de profit de notre organisation sociale, c'est-à-dire pour être capitaliste et bourgeois, je manquais, non de dispositions, mais de capitaux. Pareillement et sans doute par compensation, j'étais, autant qu'on le peut être, exempt de préjugés. J'appréciais les choses, les idées avec indifférence : situation d'âme propice à un bon travail logique. Marx me parut alors n'avoir rien fait autre que réduire des sentiments violents en formules d'aspect scientifique. Puis, pénétrant les pensées de Guesde, je crus découvrir que la théorie d'une société collectiviste, produit de l'évolution générale, ne se pouvait admettre qu'autant qu'une haine, préablement fixée au cœur, y préparait l'esprit. Je ne pus résoudre mon âme à ce qu'elle s'infléchît au niveau de la haine — car, jeune, je ne voulais aggraver mon

impuissance par l'aveu que j'en ferais, ni la perpétuer en déterminant, par elle, mes efforts futurs.

Donc Jules Guesde me sembla énergique en ses déductions dans la mesure même où elles impliquaient d'abord une abdication, une faiblesse, qui, étant aperçue et mal tolérée par lui, engendrait en lui l'état continu de haine. Et Jules Guesde ainsi m'intéresse passionnément, parce qu'il est la personnification d'une énergie qui, comprimée, se répand quand même, mais par des voies obliques.

I

Inutile toujours, le sentimentalisme est nuisible parfois. N'est-il pas pour tout effort de raisonnement une entrave regrettable ? Logique, sentiment : à parcourir les idées sociales de Jules Guesde on voit, chemin faisant, la lutte dans l'esprit du théoricien, de ces deux forces qui, bien qu'elles puissent travailler pour un résultat pareil, sont contradictoires. Et ce combat, sans doute, n'est pas dénué d'intérêt psychologique ; mais il introduit dans les solutions sociales une cause permanente d'erreur et une cause persistante de défiance en ceux qui se préoccupent de comparer ces solutions et entre elles de déterminer leur choix.

La puissance du sentimentalisme en Jules Guesde est telle qu'elle l'induit à une violence préalable contre tous ses adversaires. Témoins de cette violence, la plupart s'étonnent, qui ne sont sages qu'à demi ; — et d'autres s'indignent, qui ne sont sages nullement. Les uns en cherchent l'explication et en calculent les effets sur la rectitude de la théorie ; les autres n'expliquent pas, mais associent le théoricien, la théorie dans leur réprobation ; et s'ils ne livrent pas la théorie au bûcher, le théoricien au bourreau, c'est tout uniquement parce que ce procédé n'est plus guère usité de nos jours.

*
* *

Violent, d'une violence enfantine en sa continuité, Jules Guesde est violent contre tous ses adversaires qui sont à ses regards ses ennemis. Et son penchant à déprimer par le sentimentalisme les débats théoriques est irrésistible au point qu'il ne peut pas ne pas faire de toute discussion logique comme une querelle personnelle.

Et que Jules Guesde est pitoyable pour l'expression uniformément insultante de sa violence sentimentale!

Travaille-t-il seul? Sa violence est sans cesse. Il s'irrite, s'excite à s'irriter. L'irritation pour Jules Guesde est saine. — Le pauvre homme!

Il s'indigne aussi en collaboration. Il a écrit avec Paul Lafargue sur le « programme du parti ouvrier » une brochure où se voient deux parties, bien distinctes quoique toujours mêlées : les arguments, les iusultes. Peut-être les auteurs ont-ils pratiqué la division du travail : de l'un les insultes, de l'autre les arguments. Mais celui-ci aurait beaucoup moins travaillé que celui-là et cette inégalité entre collectivistes serait digne qu'on la blamât. Toutefois, Jules Guesde n'a certes pas abandonné à Paul Lafargue le privilège des colères, car se priver de violence eût été pour lui se priver de plaisir.

En effet, sa violence haineuse est immense, infinie. Elle se travestit sous toutes les formes les plus reprochables. L'ironie, l'ironie aristocratique y prend de la vulgarité.

Jules Guesde combat les économistes orthodoxes. Il les flétrit : « souteneurs de l'ordre propriétaire »

et chacun sent quelle force ce mot : *souteneurs* communique à l'argumentation. — D'une publication de l'économiste de Foville, Jules Guesde extrait tels chiffres qui ne lui sont pas favorables. Il dit alors : « un monsieur Foville..... » Pardon, il a « la particule » et ne craint pas de l'employer. — Puis Jules Guesde fait la critique des idées de Paul Leroy-Beaulieu. Cet économiste devient : « monsieur Beaulieu » ; et cela signifie que Guesde a pour lui un mépris total. — D'ailleurs M. Beaulieu n'est rien autre qu'un « stipendié des bourgeois », un « curé de l'économie politique. » — Pourquoi donc tant de haine ? Sans doute parce que les théories de Leroy-Beaulieu sont solides, malaisément ébranlables ? — Mais, nullement, nullement. Quelles idées, en effet, peuvent sortir de « ce qui lui sert de cerveau. » ? Simplement des « âneries bourgeoises » ou encore des « fumisteries d'un calibre ! » — On éprouve bien quelque surprise que Jules Guesde témoigne une hostilité si vive contre un économiste misérable d'idées et capable d'exprimer des âneries seulement. On y aperçoit la preuve que le logicien Jules Guesde est inapte à se libérer jamais de son sentimentalisme.

*
* *

Cette incapacité apparaît irrémédiable si on considère que les violences de Guesde sont semblables contre les chefs des écoles socialistes parentes de la sienne, et par conséquent concurrentes. Ils sont sots, ils sont fourbes ; ils accompliront tous les crimes si ce n'est déjà fait. Et surtout Paul Brousse. Celui-ci « a dépassé Brid'oison. » Ses idées sont des « gasconnades » — ; sa théorie est « tintamarresque. »

A quoi donc a-t-il abouti ? A « accoucher d'une mirifique conclusion. » On accouche beaucoup parmi les socialistes qui prétendent même « accoucher une société nouvelle. » Mais pourquoi le dire si souvent et si longtemps d'avance ? Ces choses veulent être effectuées avec discrétion. Enfin, tous les « savantasses du possibilisme » sont des canailles. Est-ce catégorique ? Paul Brousse a commis un faux en écriture privée : et puisqu'il est l'adversaire de Jules Guesde je n'ai pas de peine à le croire. — Clovis Hugues lui-même a commis un faux en écriture publique. Chacun, n'est-ce pas ? falsifie suivant ses aptitudes et les ennemis de Guesde ont des génies variés.

Ce qui réalise la monotonie, c'est ce sentimentalisme exubérant de Jules Guesde qui — avant que, logicien, il ait disserté logiquement, — s'anime d'une violence initiale contre ses adversaires et les insulte avec beaucoup de grossièreté sincère et naturelle pour les combattre plus énergiquement. Ainsi faisaient les héros d'Homère, voilà plusieurs siècles passés.

*
* *

La haine entretient la haine. De la violence la violence sort. Dans l'insulte les débuts sont seuls difficiles. Aussi bien, le sentimentalisme de Guesde contre ses adversaires se reproduit parmi ses procédés mêmes de discussion. C'est une cause de faiblesse logique qui s'adjoint à une cause de faiblesse logique.

En effet, pour si logicien que Guesde veuille être tenu, il ne néglige nulle part les effets du sentimen-

talisme. Il a écrit — qui ne le sait? — plusieurs brochures de théorie collectiviste. Il les écrivit en prison où il se reposait de violences trop fortes. Ainsi, il avait insulté d'abord; ensuite il s'appliquait à prouver : ce peut être là une première raison de méfiance contre la pureté de sa logique. Quoi qu'il en soit, il veut que les prolétaires sachent où son cabinet de travail se trouve. Il date, avec ostentation, de la prison de Sainte-Pélagie, que dis-je? Sainte-Pélagie! — de la prison de Pélagie, car Jules Guesde, rénovateur social, supprime les saints du Paradis et en même temps les saintes, ce qui est grand dommage. Parce qu'il ne lui fut pas donné encore de supprimer les prisons, il fait assavoir à tous que les odieux capitalistes l'y ont enfermé : bon moyen sentimental pour exercer quelque action sur l'âme populaire. Le peuple croira, de la sorte, que Jules Guesde est un martyr pour lui, et, s'il ne comprend pas la théorie, ce n'est pas un motif, je pense, pour qu'il n'aie pas foi en le théoricien.

*
* *

Jules Guesde, au surplus, sait toute la force du sentimentalisme; et il crée un vocabulaire sentimental entretenant, même lorsqu'il s'efforce à des discussions logiques, la flamme sourde de la haine au fond des cœurs.

Les mots alors deviennent les accusateurs publics du régime capitaliste, comme si Jules Guesde pouvait craindre que les faits et ses arguments fussent inhabiles à l'anéantir. Disparus ces termes inoffensifs : patrons, ouvriers..... — On dit : employeurs, salariants, salariés, salariables. Et ces mots sonnent

terriblement : l'esclavage du peuple devient instantanément plus dur. — Puis Jules Guesde a du dédain, tant de dédain ! de l'ironie, tant d'ironie ! Il dit : « Messieurs les capitalistes !..... » Messieurs les capitalistes : ironie plus effroyable qu'une menace. — Même veut-il employer un mot doué de valeur logique, naturellement Jules Guesde lui accole une épithète sentimentale ; et pour écrire : inégalité, — il écrit : « état révoltant d'inégalité » Violence systématique, pourrait-on penser.

Mais, combinée une expression haineuse, Guesde la reproduit, tâche à la fortifier. S'il parle des travailleurs des mines, il les dénomme : « les damnés « de l'enfer géologique. » Et assurément l'expression est littérairement impropre, ridicule ; mais elle est socialement violente. — Ailleurs, Guesde reprend et dit : « les damnés de l'enfer, non plus seulement « social, mais géologique. » Il accentue ainsi l'impropriété, mais aggrave surtout la violence. — Violence systématique, affirmais-je ; il faut ajouter : violence perpétuelle.

Et j'insiste. Je dois insister car la psychologie du théoricien est indicatrice de la théorie. Le sentimentalisme haineux de Guesde est remarquable dès la position même des questions. Il allègue : « la régie « d'Anzin est l'expression la plus haute et la plus « crue du vol dont une collectivité peut être victime. » Pareille allégation exige sans doute d'être vérifiée. Mais déjà les esprits mal faits condamnent cette régie d'Anzin vraiment criminelle. Tant est forte, en effet, la puissance sentimentale des mots ! Au surplus, Jules Guesde subit cette puissance aussi. Il est la première victime de sa violence. Et je laisse à

d'autres le soin de conclure qu'il est un esprit mal fait.

Du moins, cette violence convaincue est implacable. Guesde se propose-t-il de convertir les hommes à ses idées, il a, de prime abord, de la haine contre ceux qui résisteraient à son apostolat. Pour attirer les gens, il les insulte. « Prenez et « lisez, et si, après avoir lu, vous n'en finissiez pas « pour toujours avec vos blagueurs d'où qu'ils « viennent, qu'ils portent blouse ou paletot, ne vous « en prenez qu'à vous-même de l'avortement qui « vous attend et dont vous ne serez plus seulement « les dupes mais les complices. » Ainsi Jules Guesde écrit des brochures pour les salariés. Si ceux-ci ne les comprennent pas, ils ont tort. Ils ont tort s'ils ne se convertissent pas. Jules Guesde, Jésus-Christ de la violence, veut faire venir à lui les grands enfants du peuple. Les récalcitrants d'abord seront tôt jetés parmi les tortures infernales. Quant aux autres..... il leur réserve des douceurs féroces. Et venez à moi, je vous le dis, hâtez-vous de venir car je suis la vérité. Et vous seriez coupables extrêmement de ne pas me croire sur parole.

*
* *

Or ce sentimentalisme n'est pas exclusif en Jules Guesde et son cas, je vous l'assure, est fort compliqué. Toutefois, Jules Guesde qui s'ignore, — comme le vrai mérite, d'après ce qu'on m'a dit, — Jules Guesde ne veut pas qu'on le suppose sentimental un seul instant. Il se croit logicien, se prétend logique : ce qui est assurément la même chose, sauf un certain nombre de différences essentielles.

Ne dites pas que Jules Guesde est un imaginatif. C'est un savant. Il connaît la méthode scientifique et la manière de s'en servir : « Le socialisme constate « des faits, il les classe..... il recherche les consé- « quences qu'ils entraînent au point de vue social et « c'est sur cette série d'observations qu'il bâtit des « solutions, qu'il conclut expérimentalement. » (20 novembre 1894). Vraiment, si mon étude ne manifeste pas l'aptitude de Jules Guesde à édifier des raisonnements, des solutions, cette faute sera ma faute.

Ne dites pas, en outre, que le sentiment dirige l'imagination de Guesde et la conduit aux solutions désirées. Jules Guesde vous incriminerait de mauvaise foi. Car il est « amené à ses conclusions non « par goût, mais par nécessité de logique et d'expé- « rience. » Cela est sûr, la logique se meut dans les raisonnements de Jules Guesde. Cependant, ils n'engendrent pas la conviction dans mon esprit que nul préjugé ne fait rebelle. — Pourquoi ?

Ah ! il n'est pas contestable, peut-être, que Jules Guesde, comme il le dit en son langage, « ne bâtisse « des solutions sur une série d'observations » et que la logique ne détermine l'ordonnance de cette construction. Mais rien, rien n'a-t-il corrompu les observations que Guesde a voulu faire ? Je crois, au contraire, que le sentimentalisme les vicia. Oui, Jules Guesde observe la société présente avec une haine préalable, une haine violemment logique. D'observations dénaturées il déduit scientifiquement. Mais le principe initial d'erreur persiste et se développe en mille applications.

Deux hommes existent en Jules Guesde, — qui se

nuisent. Le sentimental agit d'abord, dont les actions se répercutent. Le logicien suit, infaillible, mais qui n'est pas libre. Et certes, Jules Guesde est un esprit logique, mais il ne l'est qu'en second lieu, — un esprit logique, — on peut même dire un esprit mathématique, car il manifeste une inclination merveilleuse à faire toutes les preuves par l'absurde.

II

Si je démontre l'esprit du théoricien décidant l'esprit de la théorie, je ne fais rien autre, sans doute, que rendre l'hommage qui se doit à la logique de Jules Guesde. En vérité, le théoricien, la théorie sont pareils. De même que le raisonneur qu'on peut voir en Guesde subit l'influence du sentimental qu'on y peut voir d'abord, de même le raisonnement dans la théorie est le fonctionnaire, le domestique du sentiment. Il agit par ordre. Cela crée, dans l'homme et dans l'œuvre, des contrastes magnifiques ; cela fait attrayants l'un et l'autre.

*
* *

Ces contrastes sont beaux. Ils sont simples, ils sont nets. Nulle fatigue ne vient à qui les considère.

Les socialistes ont une idée qui est une bonne idée : ils ont conçu le bienfait de l'évolution. D'autres avant eux l'avaient conçu, mais par l'usage qu'ils en font il reste aux socialistes de l'originalité.

Aussi bien, l'humanité progresse à travers les âges. Des malheurs sont le cortège du progrès : malheurs fatals, éléments nécessaires du progrès qu'ils accompagnent. C'est pourquoi les socialistes qui ont — interrogez-les ! — une conscience exacte de la relativité des phénomènes, « ne disent pas « raca à l'humanité, ne lui montrent pas le poing ni

« dans le passé, ni dans le présent, parce qu'ils se « rendent compte du rôle des différentes étapes par « lesquelles nos sociétés ont nécessairement passé ». (19 février 1894). Ils ont bien de la sagesse. Leur modération est réfléchie ; elle sera souveraine assurément et perpétuelle en sa sérénité.

Or la propriété individuelle, souvenez-vous-en, fut, dans les siècles qui nous précédèrent, la garantie de la liberté. Propriété, liberté : manifestation transitoire de l'évolution irrésistible des hommes et des choses.

Mais l'évolution, — dont les volontés sont tyranniques, étant des lois, — exige que la propriété individuelle subisse une modification pénible à la paix sociale, qu'elle se dénature en propriété capitaliste. (20 novembre 1894). Et nous vivons maintenant sous le régime, momentané lui aussi, de la propriété capitaliste. Ce régime est douloureux. Mais qu'importe la douleur qui passe! Les socialistes la tolèreront : ils en ont fait la promesse.

*
* *

Qui dit évolution dit, paraît-il, fatalité. C'est fatalement que la forme de production et de propriété capitalistes succède à la forme de production et de propriété individuelles. Partout, de toutes les façons, « dans tous les domaines et nécessairement », l'une anéantit l'autre pour s'y substituer.

Formidables effets de cette substitution fatale ! Les hommes sont bouleversés par le mouvement des choses. L'harmonie antérieure de leur existence est dissociée. — L'évolution fatale détermine la formation des classes, des classes qui sont adversaires

fatalement. Effectivement, dans l'organisation capitaliste, « l'instrument de travail est possédé par une « classe et le travail exécuté par une autre classe ». (20 novembre 1894). La conséquence est celle-ci : « Une classe, par cela seul qu'elle détient les moyens « de production voit, sans produire elle-même, sans « faire un travail personnel, toutes les richesses « s'accumuler entre ses mains pendant que l'autre « ne peut vivre, manger, élever les siens, que dans « la mesure où l'on a besoin de son travail..... ». Et, tandis que pour la première de ces classes. l'enrichissement est fatal, pour la seconde, hélas ! il est fatal que « le salaire moyen ne dépasse pas nor- « malement le quantum de subsistance nécessaire, — « dans un temps et dans un milieu donnés, — pour « que l'ouvrier puisse vivre et se reproduire ». Telle est la loi, l'unique loi de la période capitaliste. On le voit, l'évolution fait énergiquement les choses et elle les fait simplement.

Jules Guesde se plaît en ce parallélisme tout simple et il est lui-même un grand simplificateur. Je n'oserais soutenir qu'il n'exagère pas le parallélisme et qu'il ne lui attribue pas plus de rigidité que ne le réclame la juste observation des faits.

Mais s'il observe simplement, s'il raisonne simplement, il conclut, en outre, simplement. L'évolution, concentrant de plus en plus les capitaux, donne aux capitalistes de moins en moins nombreux une puissance de plus en plus forte. (16 juin 1896). Ils deviennent les maîtres du monde. C'était fatal.

*
* *

La fatalité exerce une action universelle. Organi-

sant les classes, elle organise la lutte des classes.

Dans la période de l'évolution qui se nomme la période capitaliste, les classes ne peuvent pas ne pas se combattre. Cela est nécessaire, cela est même logique. En vérité, la société présente permet « aux « seuls mauvais côtés de l'humanité » qu'ils se développent. La société est exclusivement fondée « sur « le sacrifice des autres à soi-même parce qu'on est « condamné à être ou exploité ou exploitant ». (20 novembre 1894). Bourreaux, ceux-ci, ceux-là victimes : répétons-le, c'était fatal. Et à mesure que progresse et passe la société capitaliste, plus durs sont les bourreaux et les victimes sont plus innocentes, car les maux qu'engendre l'antagonisme initial des classes sortent plus nombreux des maux précédents, et l'on voit des fléaux naître, grandir, renaître et se perpétuer, fléaux inconnus des âges d'autrefois. Le principe de haine, sur quoi s'appuie la société capitaliste, est l'auteur de ces maux, nécessaires au moment actuel de l'évolution.

Et que les esprits superficiels, — tous ceux, je pense, qui ne possèdent pas sur l'évolution et la fatalité des renseignements aussi décisifs, — ne se hâtent pas d'accuser les capitalistes des crimes du capitalisme. Ils manqueraient de raison, de justice, et, pis encore, ils manqueraient de méthode. Ils omettraient que là où la fatalité agit, elle a coutume d'agir seule. Oui, la société où nous souffrons est créatrice de misères infinies. Au lieu de se lamenter d'abord, meilleur est de savoir que « c'est une fatalité écono- « mique, historique ». La moindre considération générale peut, au surplus, rassurer. « L'humanité « ne progresse qu'au milieu des douleurs et à travers

« le sang et les ruines ». On a bien du plaisir à connaître ces choses. Et, pour que l'âme se rassérène enfin, voici des métaphores : « Il lui a fallu monter « jusqu'au bout son calvaire, et passer par le sup- « plice de la croix pour arriver à sa rédemption « définitive par la science ». (20 novembre 1894). Certes, l'incohérence du langage est ici digne qu'on l'observe. Mais, en outre, puisque la fatalité manifeste sa toute puissance parmi les états successifs de l'humanité, pourquoi donc accabler les hommes ? Il faut affirmer, au contraire, que la « classe capitaliste « n'est pas plus responsable de vivre sur le dos des « prolétaires que ceux-ci ne sont responsables d'être « exploités journellement, heure par heure, dans « les conditions où ils le sont ». (20 novembre 1894). Quant à eux, les socialistes déclarent leur scientifique indifférence à l'égard des actes accomplis sans liberté par les hommes. « Nous autres socialistes..... « qu'on essaie de transformer en adversaires des « employeurs, nous sommes ceux qui non seulement « admettent, mais ont toujours proclamé l'irrespon- « sabilité des individus ». (15 juin 96). Donc, — cela est dit en termes clairs, — les socialistes n'entretiennent aucune colère contre les capitalistes. En vérité, ceux-ci font pitié car ils sont, eux aussi, les instruments irréfléchis de la fatalité qui se montre incessamment parmi l'évolution.

Or, d'autre part, Jules Guesde s'est prononcé incapable, comme il l'attestait en langage vulgaire : « de dire raca à l'humanité et de lui montrer le « poing dans le passé et dans le présent (ô la témé- « rité des mots !) parce que, ajoutait-il, il se rendait « compte du rôle des étapes..... ». Par là, il témoi-

gnait qu'il faut franchir en silence toutes les étapes pour parvenir plus vite au bout du chemin qui monte. Et c'était le fait d'un optimiste tout pur.

Dès lors, si le logicien Jules Guesde, se gardant raisonnablement de tout sentimentalisme, n'attaque ni les phénomènes fatals, ni les hommes irresponsables, que fait-il ?

*
* *

Il laisse parler ou écrire le sentimental Jules Guesde qui, s'abstenant passionnément de logique, attaque tour à tour les hommes irresponsables et les phénomènes fatals.

Au surplus, ces deux hommes différents composent le même homme ; et ces deux êtres contradictoires ne forment qu'un collectiviste.

Ah ! l'évolution fatale des sociétés est indépendante des individus, et les hommes sont irresponsables des maux dont ils paraissent les auteurs ! Que cela fait voir chez eux de cruauté criminelle ! Et Jules Guesde les châtie véhémentement de leur irresponsabilité. Au moins, il sied de reconnaître qu'il le fait sans nulle politesse de pensée ni de langage.

Les patrons, d'abord, constituent « la gent capi- « taliste » qui commet aveuglément des crimes irréfléchis avec, pour complice fatal, « la gent porte- « soutane ». (15 juin 1896). Bien plus, ces patrons subissant indignement la loi irrémédiable de l'évolution, accomplissent sans trève, et pour parler proprement : « leur fonction sociale de fabricateurs de « guano humain ». Ce n'est pas tout ; on ne saurait trop, si l'on veut être conséquent dans l'illogisme, les insulter pour cette « anthropophagie patronale »

que la nécessité du progrès leur impose sans qu'ils puissent résister. Quoi encore ? Les salariés sont « les esclaves blancs de l'atelier. » La femme devient « une chair à machine », et, par là, les enfants deviennent « des orphelins de mère vivante ». O crimes colossaux des patrons irresponsables ! Ils ne peuvent pas ne pas les accomplir et, cependant, ils les accomplissent. Voilà pour un socialiste sentimental une juste raison de s'indigner ; et, par suite, voilà pour un socialiste logicien une bonne occasion de se contredire.

Jules Guesde ne manque pas l'occasion. S'irritant, il se contredit. Il fait l'un et l'autre avec persévérance. Vraiment cette persistance en une attitude contradictoire est digne d'éloges. Est-ce au sentimental ou bien au logicien qu'il convient d'en attribuer le mérite ? je ne sais.

*
* *

En tous cas, les phénomènes fatals sont vitupérés comme cela est juste, et avec une violence qui prouve dans quelle mesure Jules Guesde a réfléchi paisiblement sur la fatalité des faits sociaux.

Toutes les lois de notre période transitoire de l'évolution sont prises à partie. D'abord la loi de l'offre et de la demande. Celle-ci, « s'exerçant entre « une classe dépossédée de tout, obligée si elle veut « manger le soir de se vendre le matin, et l'autre « classe qui a monopolisé les moyens de produc- « tion... c'est la mort lente par la famine... » (19 février 1894). Heureusement, la mort n'est qu'une mort lente. — Mais comme se montre là le calme scientifique de l'observateur !

L'organisation capitaliste, au reste, étant fatale, il est bon de s'irriter puisque l'irritation est impuissante contre la fatalité. « Au prix d'un travail de « taupe dont ne voudraient pas des galériens et au « risque d'être enterrés vivants ou carbonisés par « le grisou, l'ordre capitaliste oblige les mineurs du « Pas-de-Calais à produire 16.000.000 de dividen- « des par an à l'oisiveté de quelques milliers d'ac- « tionnaires ». Donc, il blesse la justice fatalement. Donc, soyons violents ; c'est inutile.

L'organisation des différents travaux empire nécessairement les injustices fondamentales. Dans tous les ateliers, les retenues, les amendes s'établissent, et ce sont : « des vols extraordinaires et illé- « gaux greffés sur le vol ordinaire et légal que repré- « sente le salariat ». Admirons ici l'harmonieuse antithèse par laquelle la haine instinctive de Jules Guesde s'exprime.

Il semble même que autant le patronat diminue le salaire, autant il dégrade le travailleur. En effet, il exige de lui un livret. Et qu'est-ce donc sinon : « l'as- « similation du producteur de toutes les richesses à « la fille publique », — sinon « la mise en carte de la « classe ouvrière ». — Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

En termes violents aussi. Mais, à cet égard Jules Guesde, qui sent sa haine s'accroître à mesure qu'il l'exprime, Jules Guesde écrit plus énergiquement encore. Il est vrai que le travail industriel cause des accidents multiples. Or, voici : « Les 9/10 des acci- « dents, puisque c'est ainsi qu'on nomme les homici- « des patronaux, sont dûs à la rapacité capitaliste ». Et les patrons irresponsables (ah ! canailles !) se

livrent à une continue « consommation de chair « ouvrière », à « l'assassinat des prolétaires », à des « carnages périodiques ». Et si les ouvriers ne meurent pas tous, ils sont tous frappés. L'enfance elle-même est « déformée, abêtie, phtisiphiée dans ce « qui ne peut être pour elle qu'un bagne ou un abat- « toir ». Cela est dit fort joliment et non sans modération.

Mais dans ces bagnes ou ces abattoirs les jeunes filles entrent aussi. L'ouvrière ! « monstruosité de la « civilisation capitaliste ». On lui accorde des gains dérisoires. Elle ne pourrait vivre si « son sexe, la « prostitution de son corps, le trottoir ne lui four- « nissaient des moyens complémentaires d'exis- « tence. » Ainsi,— tant le sentimentalisme lui interdit la correcte observation des faits ! — Jules Guesde accuse la civilisation capitaliste d'engendrer la prostitution. Quelle erreur est la sienne ! La prostitution n'est pas un fait social, mais esthétique, moral. Plus souvent que des besoins matériels et sinon simplement d'une impulsion physique, la prostitution naît du désir orgueilleux qu'a la femme d'admettre un plus grand nombre à la contemplation de sa beauté triomphante. Et le goût naturel de l'homme pour l'harmonie des formes féminimes favorise ce désir, entretient cet orgueil. L'acte suit. — C'est pourquoi la prostitution n'est pas moindre parmi les capitalistes que parmi les prolétaires. — Au surplus, où commence l'immoralité qu'on a coutume d'attribuer à la prostitution ? Jules Guesde ne le saurait dire, lui qui réprouve pareillement l'épouse et la courtisane, reprochant aux capitalistes les folies de luxe qu'ils commettent « avec leurs prostituées

« légitimes et illégitimes ». Mais la prostitution n'existe pas en soi, non plus que la pudeur : elle est un état d'esprit. Autrefois, les prostituées, Aspasie, Théodote... créatures admirables, grandissaient les intelligences, les cœurs. Aujourd'hui nous avons changé tout cela. Mais un temps reviendra où l'amour libre sera l'amour pur. — Egaré par son sentimentalisme, Jules Guesde prédit que le collectivisme marquera la fin de la prostitution, et, dit-il, « que la justice bour-« geoise, cette catin, n'y trouve pas son compte, ni « les autres catins qui se nomment Adèle ou Pa-« méla, tant pis, mais l'humanité y trouvera le sien « et cela nous suffit. » Singulier effet de la haine ! Voilà que Jules Guesde confond dans son mépris pour l'organisation bourgeoise les prostituées elles-mêmes qui, si je supplée son défaut de logique, en sont assurément les victimes estimables. — Au reste, Jules Guesde ne voit que des laideurs dans notre vie sociale. Adèle ! Paméla ! peut-il croire que les catins, comme il dit élégamment, emploient des noms pareils. Adèle ! Paméla ! l'excès même de la satire ruine sa valeur.

Toutefois, il abandonne Adèle ou Paméla à leur prostitution fatale et parcourt les manifestations les plus diverses de la vie sociale. Passent les phénomènes, reste la colère. Cette colère est essentielle à Jules Guesde. Il ne peut nullement s'en départir lors même que, simplement, il énumère des faits. Ainsi, montrant l'évolution de la société vers la forme capitaliste, il dit : « Le grand commerce étran-« gla les petits boutiquiers, la grande industrie « tordit le cou aux petits industriels, la finance vida « les poches des petits et moyens capitalistes ».

Donc, ce ne sont partout que vols et pillages, meurtres et carnages. Fatalement, les bandits capitalistes, se sont embusqués sur la grande route du progrès social et ils sacrifient d'incessantes victimes. Fatalité, fatalité !

Et les maux inhérents à la société capitaliste ne disparaîtront qu'avec elle. Alors seulement, Jules Guesde cessera ses indignations inutiles contre la fatalité. — Toujours en lui sentimental et logicien se mêlent. L'esprit de la théorie est identique à l'esprit du théoricien.

La haine, encore la haine, la haine plus forte que tout.

III

Et c'est ainsi qu'animé, pour l'humanité tout entière, d'une douceur étrange, Jules Guesde répand en violences ingénieuses sa sympathie rénovatrice.

L'esprit de sa théorie est bien, — je ne crois pas que je me trompe, — un sentimentalisme haineux contre les capitalistes ; et cette haine contre quelques-uns est, remarquons-le, une variété simplement de sa tendresse à tous.

La haine, l'amour, en dépit qu'ils soient intenses, n'empêchent pas que la théorie elle-même ne se puisse résumer en toute brièveté.

L'organisation actuelle de la société est inique. Elle est une forme, fatale mais transitoire, de l'évolution générale. Le mal constitutionnel provient de la concentration aux quelques mains capitalistes des moyens de production, — qui engendre fatalement la concentration des produits, des richesses — au détriment des producteurs injustement mais fatalement dépouillés.

Prolétaires, unissez-vous ! Mauvais le principe du régime capitaliste, mauvaises nécessairement toutes les améliorations qu'on veut apporter au régime. La société doit se réformer par la vertu d'un principe nouveau qui s'élabore et s'élucide fatalement parmi la marche quotidienne de progrès universel. Prolé-

taires, hâtez l'enfantement de la société collectiviste, dont les germes fructifient dans le corps lui-même de la société capitaliste. La naissance de celle-là causera la mort de celle-ci. Heureux, heureux trois fois, les hommes et les femmes qui vivront la vie nouvelle !

*
* *

En vérité, les phénomènes sociaux résultent tous du fatalisme de l'évolution. Le collectivisme non moins.

Il sera la paix nécessaire après la lutte irrémédiable.

Fort bien. — Cependant si les maux issus du capitalisme sont une fatalité inéluctable et adhérent à cette forme même de l'évolution, sans que les hommes contre eux puissent quelque chose, comment justifier l'essentielle affirmation qui suit : « Quand, dans la « série des êtres, on arrive au terme humain, alors, « immédiatement, la lutte de l'homme contre l'homme « cesse de s'imposer, elle fait place à la solidarité « qui peut seule donner son plein effet à la lutte con- « tre la nature à laquelle il s'agit de prendre de plus « en plus ses forces inconnues mais découvrables. » (20 novembre 1894). D'une part, la forme capitaliste est indépendante de la volonté des hommes qui, victimes de la toute puissance des choses, sont par elles vouées à une lutte entre eux, transitoire mais terrible. — D'autre part, l'entre-choc des libertés humaines n'est point nécessaire, et les individus ont toute possibilité de s'unir pour coopérer en une vie solidariste. — Voilà l'image fort ressemblante d'une contradiction. — J'éprouve une crainte et c'est que

que cette contradiction ne se puisse séparer dans l'esprit de Jules Guesde de la naissance même de la société collectiviste. Nous verrons bien.

*
* *

Au surplus, afin que nul ne consumât ses forces pour l'amélioration vaine du régime social actuel, Jules Guesde démontrait catégoriquement que, le principe du capitalisme étant vicieux, toutes les améliorations possibles étaient fatalement viciées. Il disait : « L'ordre collectiviste ne peut sortir que du « désordre, de tous les désordres économiques et « politiques, bourgeois ». Mais, en dépit de cette inhérence du mal aux réformes de la société capitaliste, Jules Guesde, — l'aurait-on pu croire ? — offre maintenant son concours aux réformes : « Si vous « voulez mettre sur le chantier des réformes sérieu- « ses, vous aurez en nous des collaborateurs pas- « sionnés ». (16 juin 1896). Il espère même (oh ! qu'en pense l'autre Guesde, le vrai ?) que de là pourra venir « un peu plus de justice pour le prolétariat ». Que voilà une conciliation surprenante et une flagrante contradiction ! Où donc la nécessité du mal capitaliste ? Où donc la fatalité du désaccord entre les formes sociales successives ? Les principes rigides de la logique impitoyable de naguère sont trahis.

*
* *

Evanouie la logique elle-même. Que de fois Jules Guesde avait dit — je le croyais à la fin — : Le collectivisme est une société nouvelle qui remplacera l'ancienne société capitaliste. Entre elles deux, point de parenté possible. L'une est à l'autre opposée tota-

lement. — Et maintenant la transformation se restreint, n'est plus qu'une simple modification, l'extension graduelle d'une institution présente : « N'aper-
« cevez-vous pas qu'entre la coopération telle qu'elle
« fonctionne aujourd'hui et le collectivisme tel qu'il
« fonctionnera demain, il n'y a qu'une différence de
« degré, d'étendue ? Ici une combinaison particulière,
« locale, fractionnelle ; là une combinaison générale »
(16 juin 1896). On l'aperçoit, en vérité. Mais le collectivisme n'est-il que cela ? J'ai bien du plaisir alors que Jules Guesde fraternise avec Paul Deschanel.

Constatons donc qu'il y a des accommodements avec les principes. La fatalité elle-même n'est pas naccessible à toutes les considérations. Tout à l'heure, il semblait que l'homme fût étranger à l'amélioration de la vie sociale. Maintenant, pour le progrès décisif qui doit sortir du collectivisme, l'évolution fatale abandonne une portion de sa toute-puissance et tolère que les hommes se fassent un moment les auxiliaires des choses.

*
* *

Cette précaution n'est pas superflue. Et, pour que les hommes puissent vivre en société collectiviste, il me parait utile qu'ils prêtent leur bonne volonté ; car l'organisation qu'en trace Jules Guesde est rudimentaire, ne peut assurément se suffire à elle-même.

Au moins, il faut rendre à Guesde cette justice que, pour l'organisation de l'État collectiviste, il n'a pas d'idées contradictoires. Il a, en effet, à cet égard, peu, très peu d'idées, de petites idées imperceptibles.

Que l'État collectiviste doive naître fatalement, ce n'est pas douteux. Mais il convient d'aider la fata-

lité, qui est plutôt lente de sa nature. « Vous avez « aujourd'hui le collectivisme d'une classe. Nous « vous disons : il faut lui substituer le collectivisme « social, la propriété collective de toute la société, de « toute l'humanité » (20 novembre 1894). On le voit, ce n'est pas difficile.

D'autant moins difficile que la rénovation collectiviste a un objet précis, celui-ci : « la transformation « en propriété sociale de la propriété privée des « moyens de production et seulement des moyens « de production » (20 novembre 1895). Pour opérer cette transformation non médiocre, il s'agit simplement d'instaurer : « l'État producteur et distri- « buteur, ou plus exactement, — car ce qu'on appelle « aujourd'hui État disparaîtra avec l'exploitation « capitaliste dont il n'est que la sanction, — ..... la « société produisant elle-même et satisfaisant direc- « tement à tous les besoins de tous ses membres... » Que pourrais-je ajouter ? C'est en cela que réside l'innovation totale. — D'une part, en change tous les noms. L'État ne s'appelle plus odieusement l'État comme aujourd'hui, mais la société avec des épithètes. — D'autre part, en toute simplicité, sans bruit, la société d'abord produit elle-même, ensuite satisfait directement à tous les besoins de tous ses membres. — Et n'exigez pas que je développe ces deux idées, car le sens de ces mots m'apparait si vaste que je ne peux le mesurer précisément.

Néanmoins, au regard de Jules Guesde, le collectivisme semble surtout l'organisation par l'État d'un système nouveau de production. Et Jules Guesde ne fournit pas de détails. Les généralités lui conviennent seules, étant seules vagues.

*
* *

Est-il légitime de réduire à un système nouveau de production la grande rénovation collectiviste? Mais pourquoi Jules Guesde aurait-il exprimé des idées multiples sur la répartition, — des idées multiples et contradictoires?

On produit. Il faut répartir. Comment?

Voici la première règle. Je la transcris loyalement et sans nulle controverse, — la comprenant mal : « Droit, égal droit au capital pour tous, mais devoir, « devoir égal du travail pour chacun : telle est la « formule, la base du nouvel ordre social qui, s'il « n'admettra la consommation individuelle qu'au prix « et au prorata de la production individuelle, équi- « librera la production et la consommation d'un « chacun ». (*Collectivisme et Révolution.*) Je sens confusément que cette phrase enferme de grandes idées, mais d'harmoniser les deux propositions je me déclare incapable.

Cependant, suivent des idées bien nettes et clairement contradictoires. Je m'en réjouis. — C'est la netteté qui fait ma joie, non pas la contradiction.

Premièrement. « En régime collectiviste, la division « du travail en intellectuel et manuel persistera, et « les fonctions, — pour si diverses qu'elles soient, — « ne créeront aucune inégalité entre les divers pro- « ducteurs, réduits, quel que soit leur genre de « travail, à une part égale dans le produit. » Telle est la répartition égalitaire du collectivisme.

Secondement. « Tous seront appelés et tous seront « élus — 1° — à la co-propriété du capital devenu « collectif; — 2° — à la propriété personnelle des

« plus values données par leur travail à ce capital « collectif. » — En d'autres termes : « Tout le pro- « duit restera au travailleur qui pourra consommer « d'autant plus qu'il aura travaillé ou produit davan- « tage. » Telle est la répartition inégalitaire du collectivisme.

Tous les goûts peuvent se contenter. D'où il suit qu'on ne doit, sans injustice, incriminer l'uniformité de la vie collectiviste, et l'application seule des règles de répartition est déjà capable d'y produire une aimable diversité.

*
* *

Et, quant aux bienfaits de la révolution collectiviste, si nombreux ils seront que Jules Guesde ne saurait prendre le souci superflu de les analyser tous.

D'abord la société, au lieu d'être capitaliste (oh !) sera collectiviste (ah !). Et si l'on ne juge pas cette amélioration capitale, on est de mauvaise foi.

Elles contient toutes les autres. — Sans doute, l'égalité ne pourra pas naître ; après comme avant, elle ne sera qu'un mot. — Mais, en revanche, la liberté surgira pour tous, irrésistiblement. Soucieux de ne pas trahir ici la pensée de Guesde, je cite ses paroles : « Ce que les travailleurs auront à gagner à « la société collectiviste, c'est d'abord de n'être plus « des prolétaires ne vivant et n'étant admis à vivre que « dans la mesure où leur force de travail est indis- « pensable au capital pour donner lieu au profit ; c'est « de devenir leurs propres maîtres, des souverains « économiques..... c'est d'être en république sociale « au lieu d'être en monarchie patronale ; c'est de faire

« eux-mêmes leurs règlements d'atelier, la loi intérieure du travail; c'est d'élire leurs contremaîtres, « leurs directeurs de travaux..... » (25 juin 1896). Ainsi les travailleurs seront libres, d'une liberté souveraine. Ils seront libres, que dis-je? ils éliront leurs contremaîtres. Trop heureux travailleurs! Mais c'est les contremaîtres que je plains.

Qu'on s'abstienne, au surplus, de s'étonner que tant de bienfaits et si grands puissent instantanément jaillir de l'instauration d'une société dont Guesde n'a qu'insuffisamment déterminé les lois. Cet étonnement serait illégitime. — Jules Guesde affirme sincèrement que, en collectivisme, tous les hommes seront heureux. N'est-ce point assez? De savoir comment, cela ne le concerne plus; et c'est le fait des travailleurs. « Il suffit aux ouvriers de savoir que, « comme tous les actionnaires d'aujourd'hui, ils « auront la libre disposition d'eux-mêmes et feront « eux-mêmes leurs destinées, sans que nous ayons la « prétention de nous substituer à eux. » (26 juin 1896). Tant de modestie vient d'une bonne âme. Moi, je souhaiterais plus d'orgueil encore que téméraire, et j'aimerais de la logique un peu davantage.

*
* *

Mais, de même que dans le combat de Guesde contre la société capitaliste, la logique faisait le jeu du sentimentalisme, de même, pour la description de la société collectiviste, le sentimentalisme a deux servantes : la logique, l'imagination. Logique pauvre, pauvre imagination. Et en avant la fatalité!

Il faut savoir que si le mal-être est fatal en capitalisme, fatal est le bien-être en collectivisme.

La forme emporte le fond : ainsi parlait Gambetta, phraseur impavide, pour prophétiser le bonheur en République. Et Jules Guesde dit pareillement. La forme collectiviste est créatrice du bonheur universel. Tous les phénomènes, d'où sortent maintenant des maux, engendreront des bonheurs alors. — Et les facultés mêmes des hommes seront modifiées par la transformation des choses. Mauvais aujourd'hui, excellents demain. Ils accompliront gaiement leur travail, occuperont gaiement leur loisir. Ce sera drôle. Et ils couleront des jours heureux dans la grande famille collectiviste.

Tels les effets de la révolution, innombrables, immenses, mais si naturels. Oh ! la bonne révolution.

En une brochure de quatorze pages, petites pages, Jules Guesde a exposé le collectivisme et, avec, sur son œuvre, une ironie d'autant plus raffinée qu'elle est moins travaillée, il conclut : « Quant au collec-« tivisme, dont le nom seul fait sur MM. les bour-« geois l'effet de la tête de Méduse, — il est ce que « nous venons d'exposer, — il n'est que cela. » Vraiment, jusqu'à cette fois Jules Guesde ne s'était guère manifesté spirituel. Cette abstention était logique, car, en société collectiviste, on n'aura pas d'esprit.

Du moins, — Jules Guesde l'a dit, — le collectivisme « n'est que cela ». Beaucoup de mots, peu de choses.

*
* *

C'est pourquoi mérite-t-il qu'on en hâte la venue par une Révolution violente ?

Révolution : à cet égard, encore, Jules Guesde exprime des idées précises, qui se combattent.

D'abord, s'il est vrai que le collectivisme doive naître fatalement de l'évolution des choses, une révolution n'est point utile. Et, en effet, Jules Guesde le concède : « Nous ne vous attaquerons pas de front, « violemment, en sortant de la légalité. C'est votre « propre légalité qui vous tuera ; elle nous suffit « contre vous. » (22 novembre 1895) Le temps agit, laissons le temps agir. Pas de révolution : telle est l'idée de Guesde. Ce devrait être sa seule idée : la logique la lui impose.

Naturellement il ne l'adopte pas seule, car le sentimentalisme lui en inflige une autre, qui est contraire. Moins la révolution est logique, plus elle est nécessaire. « Quand vous déciderez-vous, ô salariés !..... »

Et Jules Guesde insiste à se contredire. « Vos « moyens à vous, ce sont ceux des classes minorisées, « tenues à l'attache....., c'est la Révolution. » — Ailleurs : « L'émancipation économique de l'humanité « ne s'opèrera que révolutionnairement. » Autre part, et avec une louable vigueur, mais je ne sais quelle littérature médicale : « Qu'il s'agisse d'orga- « nisme social ou d'organisme individuel, qui dit « enfantement dit déchirement. Pas de vie nouvelle « sans effusion de sang. »

Donc il faut répandre du sang pour donner la paix au monde. Et Jules Guesde, hostile tout à l'heure à la révolution, tolère maintenant la révolution. Il veut du sang car il veut la paix.

Parmi ce sang il voit se lever l'aurore du grand jour où le collectivisme naîtra pour les travailleurs. Son espoir est intense, énergique, ardent. Il ne connaît pas les inquiétudes douloureuses. Il est sûr, il sait. La société collectiviste triomphera : c'est

prouvé par Karl Marx. Elle vaincra, elle vivra. Vous le verrez bientôt, demain peut-être. Et, en cette espérance, l'âme austère de Jules Guesde s'épanouit. Sa haine même se dissipe et se transfigure en amour.

La force de sa conviction accomplit ce miracle. Et l'on oublierait presque que son argumentation, édifiée sur le sentimentalisme, est périssable. Rien ne vaut la doctrine ; mais l'homme vaut pour l'exemple d'une vie dévouée à la défense d'une idée fausse. En effet, ou bien Jules Guesde, aveuglé par sa haine, ne perçoit pas les contradictions du collectivisme : alors il est admirable pour cette magnifique inconscience, source de sa force. Ou bien il a pénétré peu à peu ces contradictions fondamentales, mais, parce-qu'il croit la société présente irrémédiablement mauvaise, il s'obstine à ne sacrifier rien de sa foi en sa mauvaise théorie novatrice. Et peut-on concevoir quelque chose plus belle que la persistance réfléchie, invincible d'un homme dans l'erreur ?

IV

Puisqu'il exprime des erreurs continues, j'ai de l'étonnement que l'action parlementaire de Guesde ne soit pas plus efficace.

Son insuccès provient, je pense, de ce qu'il déduit ses erreurs avec une logique exagérée, et de ce qu'il traduit avec une force excessive ses idées sociales. Le Parlement redoute qu'il lui faille dépenser une énergie pareille pour le partage des opinions que Guesde s'applique à répandre. Son incapacité de travail logique le rend étranger à cet homme et, par conséquent, hostile. Il faut aux parlementaires des conceptions éparses, susceptibles d'être rassemblées, d'après les exigences fugitives des intérêts vulgaires, en groupements factices qui, manquant simplement de logique, ne peuvent compromettre un député. Donc, Jules Guesde, combinant avec violence une règle nouvelle de gouvernement des sociétés, ne peut être compris de ces gens qui, depuis qu'ils gouvernent, ne se sont point aperçus qu'une règle fût pour cela nécessaire, et qui, à mesure qu'ils gouverneront davantage, s'en apercevront moins parce que, effectivement, il n'apparaît pas de règle du tout parmi leur législation désordonnée.

Pour un autre motif, Jules Guesde ne saurait exercer une influence sur l'effort social du Parlement.

En effet, son âme est sans rayonnement, et ses idées, par suite, n'ont aucune vigueur d'expansion. Le vice est grave, à cause du milieu surtout où il se manifeste. Le Parlement n'accueille et n'exalte pas un homme parce qu'il a des idées cohérentes, mais bien qu'il puisse en avoir. Posséder un système, c'est être doué d'une infériorité, autant dire d'une impuissance. Impuissance d'un caractère bien particulier, puisque, loin qu'elle soit un titre à la faveur des parlementaires, elle suscite en eux je ne sais quelle défiance irrépressible. Dès lors, le politique, soucieux de dominer le Parlement, doit représenter ses idées systématiques comme un accessoire et agir seulement par des poignées de mains, de la rhétorique et des sourires. Sous ce déguisement ses idées pourront lentement pénétrer. Sans doute, les députés, les plus aptes à la réflexion, ne cesseront pas de dire qu'il a des imaginations singulières, un penchant à l'utopie, mais ils diront aussi qu'en vérité c'est tout de même un bon garçon. Ils voteront pour l'homme, non pour la doctrine qui, cependant, envahira les Chambres. — Or, Jules Guesde n'est pas un bon garçon. Il ne sourit pas. Il fait peur. Et il a des idées, une doctrine. Et c'est un peu pour cela qu'il est député. Tout s'empresse à le desservir. — Et il disparaît derrière son système, et il prétend que les choses dominent les hommes et même les députés, qui ne seraient pas, à l'en croire, des souverains quoiqu'ils aient obtenu, parmi des arrondissements, la majorité relative ou bien absolue des suffrages exprimés. — Quoi encore ? Son système a un nom : faiblesse insigne. Il est, par là, plus monstrueux. Et il s'appelle collectivisme : à ce mot se

mêlent de vilaines idées, quelque chose comme l'internationalisme qui peut s'appeler également, — ô honte! — l'antipatriotisme. — Mais, il y a pis. Cette doctrine affreuse s'enveloppe de haine. Elle est toute haine. Et, assurément, si on raisonne, on peut affirmer que la haine est la condition de l'amour et qu'on ne hait que parce qu'on aime. Mais les députés ne raisonnent pas, car il faut bien qu'ils gouvernent et que pour cela ils votent. Au surplus, — quand même la haine de Guesde serait logique, — et je crois pour ma part qu'elle est le fondement essentiel de sa doctrine, — ce ne serait pas une raison peut-être pour qu'il fût écouté au Parlement. Car la haine, la haine : c'est bientôt dit, mais ce n'est pas avec la haine qu'on peut faire de bons discours pour les tribunes parlementaires et pour les comices agricoles non moins qu'électoraux. Donc, Jules Guesde est incapable d'agir sur le Parlement. Certes, j'en éprouve quelque joie, car je ne veux pas le triomphe de sa pensée sociale; mais il me déplaît que son impuissance soit causée justement par ses meilleures qualités et que ce soit elles qui rebutent l'infirmité de l'esprit parlementaire.

En définitive, que Jules Guesde, — puisqu'il n'y peut agir, — demeure au Parlement : tel est mon vœu. La doctrine ne fructifiera pas; l'homme grandira. Au Parlement, Guesde restreindra son sentimentalisme sans noblesse, — dont il faut pour le seul peuple. Il pourrait aussi éclaircir sa doctrine. Assurément, l'obscurité des pensées est plus propice à la gloire du penseur : et je le sais bien, moi qui suis contraint de tenir Karl Marx pour un penseur profond, parce que je n'ai pas pu le com-

prendre toujours : tandis que, lorsque j'ai saisi le sens de ses conceptions, je n'ai pu voir en lui qu'un sentimental médiocre. Mais Guesde, je l'espère, ne redoute pas d'être compris, et il consentira, c'est certain, à perdre quelque peu de sa gloire pour mettre ses idées au point et même atténuer les contradictions de son système. Ce ne serait pas superflu, si j'ose le dire.

Puis, au Parlement, il lui est loisible de discipliner son énergie, de tempérer ses ardeurs. De cette façon, Jules Guesde deviendrait une physionomie plus littéraire. — S'il apprend, en outre, à éviter les insultes immodérées qui, en notre heureux temps, ne sont nuisibles — me tromperais-je? — qu'à leur auteur, il obtiendra des sympathies désintéressées qui n'auront point pour prétexte l'amour de son collectivisme. Député, il donnera toujours le spectacle rare et charmant d'un député qui, disant ce qu'il pense, réfléchit ce qu'il dit. Mérite inutile peut-être, mais dont l'inutilité, qui est belle, vaut bien qu'on la considère.

CHAPITRE VII

LA THÉORIE SOCIALE DE JEAN JAURÈS

> Timon, jeune homme chez qui l'absence de principes était un don naturel...
>
> PIERRE LOUYS. — *Aphrodite.*

> Sa vanité a quelque chose de la démence de ce fou de Corinthe, convaincu que le soleil était fait uniquement pour l'éclairer, lui seul.
>
> (*Journal des Goncourt*, 1860.)

Dans la grande salle des réunions publiques les électeurs s'étaient partagés en deux camps : les uns bien intentionnés, mal intentionnés les autres. Mais on ne pouvait guère les distinguer, car les uns et les autres proféraient pareillement des cris d'animaux. Et parmi la bataille, à coups de chaises et de banquettes, des opinions antagonistes profondément réfléchies, on entendait la voix fausse de Jean Jaurès résonner. Et Jaurès chantait, gesticulant :

> Du pain, du fer, du plomb :
> Du fer pour travailler,
> Du plomb pour nous venger,
> Et du pain pour nos frères !
> Vive le son, vive le son du canon,....

Ainsi chantait Jaurès. Or un bon vieillard, si bon vieillard, qui se trouvait là, — par hasard, n'étant pas du pays — (Jaurès n'en était pas non plus), — songeait silencieusement. « Ce petit Jaurès, qui l'aurait pu croire ! si intelligent, si travailleur et si sage, lui qui avait tous les prix dans ses classes. Ah ! ses parents n'ont pas été récompensés de leurs sacrifices. C'étaient de braves gens pourtant. Son père, je me souviens...

Jaurès, en effet, ne semble pas avoir été créé et mis en nourrice pour devenir un jour le démagogue languedocien du collectivisme. Il naquit paisiblement d'une famille de petite bourgeoisie, qu'une aisance honnête aidait à surmonter les difficultés de l'existence. Et même, sa famille, ne croyant pas mal faire, s'appliquait à accroître ses modiques revenus afin qu'un jour, le petit Jean pût avoir à Castres, ou peut-être à Albi, une belle position et épouser, qui sait ? une jeune fille bien rentée et qui aurait des propriétés dans le pays. L'enfant « montra de grandes « dispositions », passa ses examens avec des succès qui enorgueillirent ses parents. Puis (il avait tant de capacités !) il vint à Paris, entra dans la grande École normale d'où sortent les professeurs qui sont dans les grandes villes comme Toulouse et qui gagnent des mille et des cents à travailler seulement trois heures par semaine, — oui, trois heures par semaine, aussi vrai que je vous le dis ! Agrégé de philosophie, il stationna quelque temps à Albi, fut bientôt professeur à Toulouse. Hélas ! la Faculté était proche la Mairie. Le professeur ne crut pas déchoir en devenant adjoint. Sa mère eut peur, son père hocha la tête. Mais enfin, adjoint à Toulouse, ne l'est pas qui

veut. Et l'enfant d'ailleurs avait des idées sérieuses ; il soutenait le gouvernement. Devint député. Il parla : ce fut sa perte. Inhabile à discipliner sa facilité d'après la règle, pourtant lâche, des opinions gouvernementales, il effraya ses voisins à la Chambre qui, n'ayant jamais eu d'idées, se demandaient pourquoi Jaurès se préoccupait d'en avoir tant à la fois et de si diverses. Toutefois, il parlait bien et les députés l'admiraient au fond de leurs âmes confuses. Mais à Toulouse, bien parler n'est pas toujours un mérite, car tout le monde y parle beaucoup. Et Jaurès ne fut plus député.

S'irrita sa vanité déçue. Pourquoi n'était-il plus député ? Suffrage universel aveugle, manque d'éducation de la démocratie, puissance abusive du.. des... Jaurès, cependant, professeur comme devant, écrivait un livre, — bien mauvais d'ailleurs, — sur la réalité du monde sensible : ça, c'est de la philosophie, — et, l'explique qui pourra, devenait en même temps collectiviste : ça, c'est de la politique. Des deux côtés, la question reste obscure. Quoi qu'il en soit de l'existence du monde extérieur, il importe de savoir pourquoi Jaurès, opportuniste, devint collectiviste. Certes, les « motifs profonds », comme il dirait, sont impénétrables. Et, sans doute, il les énumèrera longuement dans les mémoires qu'un homme qui parle autant que lui ne peut se dispenser d'écrire : cela fera vendre, au moins, le premier volume. Quels sont donc, s'ils ne sont point les seuls, — conjecture légitime, — les motifs superficiels ?

D'abord, ne s'étant point soucié d'apporter à sa transformation intellectuelle, morale, philosophique, c'est-à-dire politique, la discrétion que le monde

y exige, — de respecter l'art des transitions que les politiciens les plus vulgaires respectent ordinairement, Jaurès encourt le reproche d'avoir manqué de sincérité et d'avoir fait de ses opinions les esclaves de ses ambitions, bref d'avoir changé d'avis pour redevenir député en changeant de circonscription. Je crois qu'on est bien sévère et que cette sévérité provient d'un défaut de méthode. En effet, vous qui blâmez Jaurès violemment, êtes-vous agrégés de philosophie ? Il est tels changements qui paraissent inexplicables aux regards du commun, et qui, philosophiquement, sont justifiés non sans force. Dès lors, pourquoi ne pas supposer que Jaurès peut expliquer sa transformation avec de bonnes raisons philosophiques, et qu'à ses yeux, son collectivisme était en puissance dans son opportunisme, l'un virtuellement dans l'autre. Si on veut bien considérer que Jaurès devint collectiviste au moment même qu'il écrivait un livre très philosophique sur le monde sensible, on reconnaîtra que mon hypothèse a quelque fondement logique. — Ensuite, Jaurès avait compris assurément que sa faculté dominante était la faculté de parole (celle aussi de contradiction, mais elle dérive de l'autre et je n'y veux pas insister). D'autre part, étant peu sorti des pays méridionaux, il avait observé que la parole qui s'y déverse avec une abondance naturelle, à cause de cette abondance même, si elle ne fait pas de bien, ne peut du moins pas faire de mal. Il fut incité par là à choisir les opinions politiques et sociales les plus vagues, donc les plus susceptibles de favoriser l'extension de ses intimes penchants oratoires ; il fut collectiviste forcément. — Enfin sa vanité, active et mal satisfaite

des admirations, à la fois exubérantes et intermittentes de compatriotes trop connus, souhaita de se procurer définitivement des succès plus vastes. Et Jaurès désira parler son collectivisme à Paris. Il médita d'être député collectiviste, le devint ; qui ne peut le devenir ? Il y a, pour parler à sa manière, « une continuité cachée » dans tous ces événements. Ils naissent tous de l'exacte connaissance psychologique que Jaurès a de lui-même.

Jaurès prétendit simplement grandir sa perssonne parmi ses contemporains. Il emploie les moyens qui sont mieux à sa portée, donc les plus vulgaires. Et, s'il chante la Carmagnole, il complète ainsi l'unité, contradictoire mais harmonieuse, de sa physionomie. Pareil effort vers l'unité est beau. Ce genre de beauté est, comme on va voir, fort complexe et peu définissable, et les bourgeois ne peuvent le comprendre.

I

Impressions considérables pour leur promptitude et leur vivacité; exubérance constante en l'appréciation des faits à l'accomplissement desquels il participe, en le déploiement des idées qu'il accepta pour siennes : tel Jean Jaurès. Le sentimentalisme l'entoure et l'opprime et l'enserre. Il est sentimental malgré lui.

Tout le socialisme de Jaurès est l'éruption de son sentimentalisme.

*
* *

Des profondeurs de cette âme sentimentale, la haine jaillit. Et toutes ses manifestations oratoires sont un long et monotone chant de haine, de haine contre la société capitaliste sans doute, mais d'abord et surtout contre les capitalistes eux-mêmes, car Jaurès, esprit superficiel, cœur impressionnable, éprouve le besoin de tout animer, de tout personnifier. Son sentimentalisme s'applique mieux à des objets vivants.

A sa parole tout se dramatise. Une agitation naît qui simule la vie. — Haine contre les hauts barons de la finance, contre les classes accapareuses, contre les oligarchies intransigeantes, haine contre les « intrigants qui machinent dans la coulisse », contre

les préfets, complices des patrons, — contre les lâches policiers et les juges ignominieux, haine contre tous! Qu'elle est vulgaire cette haine instinctive qui s'exprime hors de Jaurès, semblable au sentiment vulgaire de jalousie que le moins riche a coutume de nourrir contre le plus riche. Sentimentalisme primitif, émanation naturelle d'une pauvre âme simple, d'une âme inquiète, désemparée!

Cette haine se mêle à de la pitié. Que dis-je! La pitié accompagne la haine, lui est un repoussoir. — Haine contre les capitalistes parce que pitié pour les expropriés, les spoliés de l'ordre social actuel, pour les ouvriers dupes de comédies misérables, pour les foules dolentes du prolétariat. Haine parce que pitié, ou pitié parce que haine? On ne sait. Il semble mieux que la pitié ne soit qu'un accessoire, un moyen pour enflammer la haine et pour la répandre.

*
* *

Mais la haine progresse d'elle-même, sans que l'homme qui lui ouvrit son cœur soit responsable de ses développements. Le sentimentalisme est extensible nécessairement et sans fin. Par haine des hommes, Jaurès déteste les institutions. Et sa haine se traduit alors en paroles socialistes.

Le système social est détestable. Donc il faut que fermentent les haines et que le socialisme surgisse, renverse tout, comme un souffle ardent de colère. — Et c'est en Jaurès contre la société présente un snobisme de haine. Il se hausse, il s'exalte. Sa vanité se lève de son sentiment et parle avec fureur. Ah! il étonnera les timides bourgeois qui l'écoutent; il n'a

pas peur, lui; il veut susciter des frémissements d'épouvante et paraître aux députés, assis paisiblement parmi les banquettes, comme l'annonciateur terrible des révolutions de demain. « Oui, nous « haïssons, clame-t-il, parce qu'il y a des institu- « tions et des pratiques qu'il faut haïr; oui, nous « haïssons parce que la haine aussi est créatrice ». Le sentimentalisme veut être philosophique. Est-ce par philosophie ou par sentimentalisme que Jaurès se contredit? En tous cas, il affirme un autre jour : « Nous ne nous reconnaissons pas, nous ne recon- « naissons à personne le droit de haïr ». Jaurès varie souvent; bien fol est qui s'y fie. Et Jaurès, qui a une grande confiance en lui-même, est victime de cette confiance déraisonnable. Il est secoué, ballotté sans cesse parmi les vagues remuées de son sentimentalisme. Mais dans son cœur tempétueux brille un phare; et c'est sa vanité perpétuellement étincelante. Certes, les idées, auxquelles son sentimentalisme l'oblige, sont contradictoires. On les saisit, puis elles échappent, paraissent, s'obscurcissent, s'effacent, reparaissent, tantôt submergées, tantôt surnageantes, mais jamais, jamais englouties sous le flot puissant des paroles, car le sentiment qu'a Jaurès de sa personnalité dominante les ramène au rivage incessamment.

Tout part de Jaurès pour y revenir. Sa vanité est la force centrale de ses sentiments, de ses idées, de ses mots.

II

Vanité ni haute, ni belle, mais si persévérante : cela est touchant.

Jaurès à la tribune : ce n'est pas une doctrine qui se déroule, c'est une vanité qui s'étale.

Voici d'abord une tendance continuelle à se grandir soi-même en accroissant l'importance de ses actes. Or les actes de Jaurès sont toujours des paroles. — Avant-hier il parla, il parlait hier, aujourd'hui encore il parle, parle. On s'étonne, on sourit. Etonnements réactionnaires! sourires capitalistes! Jaurès prononce : « Les socialistes, en matière d'in-« terpellation, remplissent une sorte de service « public ». Et les socialistes, c'est lui. — Mais Jaurès occupe la tribune. L'air est lourd, peu propice aux succès oratoires. La droite est absente, se sachant inutile. Le centre sommeille, donc il existe. Les socialistes font bonne contenance et, pour se tenir éveillés, se préparent à applaudir. Jaurès s'agite intérieurement : regarde à droite, à gauche, en face. Que va-t-il faire ? de grandes choses peut-être ? Non, il va dire de grands mots. Ecoutez : « Je me propose « seulement de tirer les conclusions générales « morales et politiques de faits connus de tous. » Je me propose seulement : n'est-ce pas exquis! — Ecoutez encore, écoutez : « Je prends l'évolution

« publique des faits, la marche publique des hommes, « la succession des attitudes et je tire la conclusion « morale, politique et sociale des faits publics, des « actes connus ». Pourquoi répéter les mêmes termes ? Jaurès, qu'emporte si souvent sa facilité déréglée, n'aurait point de peine à en imaginer de nouveaux. Mais sa vanité le domine, et il s'offre le bonheur de s'admirer deux fois.

Du moins, cela est visible, Jaurès ne peut se replier sur soi-même pour penser profondément. De son sentimentalisme, des pensées superficielles éclosent d'elles-mêmes, comme les fleurs parmi les champs. Et Jaurès les sème, les disperse pour qu'elles s'épanouissent dans tous les cœurs. Sa vanité se délecte en cet exercice.

Elle croît. — De là des mots graves, des gestes magnanimes. Jaurès est toujours flatté, toujours fier de préparer, comme il le répète en chaque discours, la disparition d'une société, d'une société tout entière. Il se magnifie à cette pensée. Il se fait alors dans l'ardeur de son âme comme un immense orage et la poussière de ses idées se lève en tourbillonnant.

Même aux heures rares de calme persiste en lui la vanité. Il affecte toujours une confiance optimiste en l'avenir. Car il se sent le prophète des temps nouveaux et il veut affirmer qu'il l'est, autrement que par les obscurités et les contraditions de ses phrases prophétiques. Puis ce prophète manifeste une aisance singulière à triompher de tout et à triompher le plus souvent possible. Il triomphe avant même la lutte. C'est pourquoi il attaque souvent. — S'il ne fut pas l'agresseur, il rit de l'agression. « Messieurs les « ministres, nous vous remercions de cette déclara-

« tion de guerre... » Jaurès, ainsi, est toujours triomphant, car il sait bien qu'au moment décisif, au suprême moment d'une bataille phraséologique il prendrait la parole, et alors.....

O petites, petites vanités vulgaires et charmantes, petites vanités quasi féminines !

*
* *

Vanités qui engendrent parfois d'étranges effets oratoires. A la tribune, Jaurès a moins souci de conquérir des voix que de faire entendre la sienne. On constate en lui un penchant vaniteux à soulever sans cesse des protestations ici et des acclamations là. Il advient quelquefois que c'est d'une drôlerie irrésistible. Par exemple : « Notre devoir est double, « notre préoccupation politique est double; c'est, « d'une part, d'adoucir par des mesures immédiates, « autant qu'il dépend de nous, les souffrances immé- « diates de la masse travailleuse; c'est, en second « lieu, de préparer, étape par étape, la substitution « de la propriété sociale à la propriété capitaliste. « C'est cette double préoccupation, c'est cette double « pensée..... et je m'étonne des murmures qui « accueillent ces explications...

« *Sur divers bancs* : Personne ne murmure; on n'a « rien dit » (29 juin 1895).

Ainsi Jaurès, préparant ses discours (et très laborieusement, croyez-moi) prépare des interruptions. Parfois son calcul est faux. Ridicule erreur ! Elle naît de l'opinion exagérée que se forme Jaurès de l'importance des paroles qui sortent de sa bouche, de sa bouche éloquente. Et ce sentiment se nomme la vanité.

*
* *

Et Jaurès parle. Il faut qu'il parle. C'est un besoin, une maladie. Il vit pour parler, il parle pour vivre. Parler c'est sa manière d'être, sa manière de penser. Et, parce qu'il a l'âme sentimentale, ses paroles sont fatalement violentes. Mais sa vanité intervient qui tempère ses paroles. Sa vanité est le régulateur de ses violences.

Lorsqu'il exprime une idée assez vague pour n'être pas répréhensible, n'ayant pas de sens, — en termes assez sonores pour qu'ils plaisent à toutes les oreilles, — et ce lui arrive souvent, — on l'applaudit. Alors Jaurès veut exploiter cette veine d'applaudissements. Il se modère soudain et renvoie au prochain discours la suite de la révolution.

Mais s'il lui est particulièrement malaisé de secouer l'engourdissement torpide de la Chambre, il s'excite à des violences plus ardentes pour soulever au moins, et conserver, cependant qu'il parle, les approbations véhémentes de l'escouade socialiste. Ah ! durant ces jours, la société capitaliste est exceptionnellement pourrie et sa décomposition se hâte spécialement d'avancer. Le philosophe Jaurès devient un démagogue : ce sont les incarnations successives du vaniteux Jaurès. — Vaniteux vulgaire, dis-ais-je. La qualité des suffrages ne lui importe pas, mais leur nombre, et, plus simplement, leur bruit.

Donc Jaurès est avant tout, par dessus tout, un sentimental vaniteux. Et sa vanité est incapable de se transmuer en orgueil. Non, il n'a pas l'orgueil des tentatives renouvelées incessamment pour l'accomplissement du grand dessein de rénovation qu'il

aurait médité. — De Guesde à Jaurès qu'il y a loin ! L'un pense puissamment, l'autre parle fort. Celui-là orgueilleux, vaniteux celui-ci. Guesde très orgueilleux, bien vaniteux Jaurès. Bien vaniteux, tout vaniteux. Nulle ne manque à ce collectiviste des traditionnelles petites vanités bourgeoises ; et dans ce révolutionnaire il y a de l'officier d'Académie.

III

Dans le mouvement perpétuel de sa pensée passe, passe encore la vanité, cette vanité qui donne au moins l'heureuse certitude que si les états d'âme les plus divers et les plus confus se traduisent dans les idées de Jaurès, c'est toujours le même homme qui parle.

Le même homme qui, — parce qu'il eut une formation philosophique, — exprime toujours des idées très générales ; le même homme dont, — parce qu'il est un sentimental, — les idées générales sont toujours des idées vagues. Mais sur cet homme qui parle, les idées générales et vagues ne jettent aucune obscurité. La vanité éclaire tout de sa lumière révélatrice.

*
* *

Si cet homme voit les choses dans leur généralité, il ne les voit pas, à coup sûr, dans leur simplicité. Tout à ses regards se complique philosophiquement et tout devient profond. Il est à l'aise dans les profondeurs. Il y plonge incessamment.

Les phénomènes les plus élémentaires « résultent « des causes les plus profondes. » — Il sait « les « causes obscures des difficultés contre lesquelles « se heurtent » ses chétifs adversaires aveuglés. —

Il pourrait dire « les raisons permanentes et décisi-« ves de leurs échecs qui se multiplient ». Il a découvert « la continuité cachée » des événements. Et si vous paraissez l'exiger, il dévoilera en dix minutes « toutes les transitions secrètes et profondes ». — Dix minutes encore, et il dira « les solutions qui « résultent de la nature des choses et de l'état des « sociétés contemporaines ». — Et c'est ainsi qu'à force d'errer parmi les profondeurs, la pensée de Jaurès divague parmi les incertitudes et se perd dans le vide sans fond de la philosophie sentimentale.

*
* *

Il y a pis. — Il ne suffit pas à Jaurès qu'il approfondisse avec obstination ; il élargit en outre obstinément. C'est son mot : élevons, élargissons les questions, les problèmes. Jaurès, que sa vanité suscite, veut indéfiniment planer. Il faut qu'il plane. C'est pourquoi il sort constamment de lui pour s'élever au dessus de lui. Et si ses développements sont bien des fois mesquins, les sujets sur quoi parle Jaurès ne sont jamais restreints. Vous pouvez l'en croire ; à chaque fois qu'il parla, les questions traitées par lui furent les plus générales et les plus profondes et les plus hautes et les plus importantes aussi pour l'avenir de la patrie, de la nation, du pays, du peuple, de la race...

*
* *

Dans cette inclination naturelle à tout généraliser, mille moyens paraissent qui témoignent que les sujets ne sont pas grands et généraux d'eux-mêmes et sans effort, mais que derrière eux une vanité s'a-

gite au contraire, la vanité d'un homme qui veut tout étendre pour se grandir.

L'orateur Jaurès appelle l'histoire à son aide. Il en fait la complice irresponsable de ses présomptueuses tendances à la domination oratoire du Parlement. Il découvre dans le passé l'origine des conflits présents. Il suit la poussée des hommes et des choses ; il l'accélère et l'accentue dans ses paroles pour qu'elle semble grandiose. — Il a beaucoup entendu parler de la mission que l'histoire assigne aux peuples ou aux individus et il répète amplement ce qu'il sait. — Puis, sa pensée vagabonde franchit audacieusement les frontières. Les mots prennent leur course, entraînant à comparaître devant les parlementaires ahuris l'Angleterre, ou bien l'Allemagne, ou encore cette pauvre Pologne démembrée qui mérite bien cependant qu'on la laisse en repos. — Et les Grecs passent, que suivent les Romains. Et c'est Alexandre, si ce n'est César, et voici même Napoléon, le grand Napoléon. Ainsi s'exalte Jaurès en sa vanité oratoire. Et s'il fait revivre les héros disparus, les civilisations mortes, c'est tout simplement pour qu'une parcelle rayonne sur lui-même de la majesté de l'évolution.

*
* *

Généralisateur sans discrétion, Jaurès ne se satisfait pas de faire flamboyer toutes les couleurs sur le disque des événements ; il faut encore que, pour jeter dans les intelligences un trouble durable, qui manifeste sa puissance oratoire, il se serve traîtreusement des armes forgées par le vocabulaire de la philosophie. En marche pour la bataille et ferme ! Mont-

joie, Saint-Denis, science, conscience et croyance! De par tous les grands mots, nous vaincrons!

Effectivement, les mots philosophiques tiennent en Jaurès l'emploi des idées. Et les discours de Jaurès sont gonflés, de la sorte, de philosophiques généralités indécises. « Entre les partis, les idées, « il n'y a que deux juges : la liberté et l'avenir. » Mais Jaurès dit plus philosophiquement encore. « Le mouvement socialiste sort de l'évolution même « des choses et de l'histoire; il est la résultante de « toutes les forces humaines en action. » A ces mots, un député, qui était sincère évidemment, interjeta. « Qu'est-ce que cela veut-dire ? » Et dans le Parlement tout entier un seul homme se rencontra qui fut surpris de l'interruption, et cet homme était Jaurès. — Généralités dans les causes, dans les origines; généralités dans les faits et dans les doctrines; généralités dans les moyens de combat, généralités implacables partout. « Ayant dans nos doctrines « propres sur la morale, sur le droit, sur l'évolution « de la société une absolue confiance, nous attendons « leur triomphe et du développement de la raison « et du développement de la liberté. » Ah nous le savons! Jaurès attend le triomphe universel de ses doctrines générales, et les inquiétudes ne traversent pas cette attente. Il a confiance en ses idées invinciblement, parce qu'il a confiance en lui imperturbablement.

*
* *

Il faut y revenir : si les idées de Jaurès sont générales, c'est à cause que son âme est vaniteuse. Le mouvement de ses idées correspond à l'agitation de

sa vanité. L'un dirige l'autre à sa guise et l'excite ou le modère.

Prompte la naissance de l'impression vaniteuse, rapide la naissance de l'idée générale. Jaurès parle, et, parlant, s'oublie dans la contemplation de sa parole, il parle, il parle à perdre haleine. — Mais tel parlementaire écoute, ne comprend pas. Il pose une objection. — Voilà brisée la ligne des inutiles développement harmonieux. Et Jaurès s'étonne soudain : mouvement des regards, épaules qui veulent se hausser, rougeur au visage et sourcils qui se froncent. Il va répondre, il répond. Preste, l'idée part. Eclair qui fuit, étoile filante. Elle va, elle fuse, en sa course se généralise. C'est fait ; et plus rien ne demeure, plus rien si ce n'est dans la mémoire la sonorité des paroles chantantes. — Mais Jaurès, un instant ramené sur la terre, remonte d'un coup d'aile, je veux dire d'un éclat de voix, dans les régions sereines où Jaurès peut s'admirer librement et devant ses regards le nuage des paroles abondantes voile de nouveau les réalités.

Et qu'on cesse de l'interrompre. Du moins, qu'on ne l'attaque pas. Ou bien, il s'anime, il s'irrite, il s'indigne, il se répand en idées générales. — Ses colères sont toutes inoffensives. — Mais exprimer une idée générale qui est vague lui donne du bonheur. Les vaniteux, qui ne sont pas des orgueilleux, ont de faciles contentements.

Bref, les idées de Jaurès sont perpétuellement et nécessairement générales. La pauvreté de sa pensée tâche à disparaître sous le luxe de ses paroles.

IV

Jaurès, tout de sentimentalisme, tout de vanité, ne peut aucunement effacer sa personnalité derrière les exigences impératives d'une exposition doctrinale. On le dit orateur : certes, je le veux, si l'on concède que sa force provient là du seul effort de son individualité pour la domination de tous les auditoires. Aussi bien, toute son éloquence est faite de procédés parmi lesquels une âme vulgaire, d'autant plus vulgaire que sentimentale et vaniteuse, paraît.

*
* *

Eh quoi! Jaurès serait-il le dogmatique initiateur d'une société nouvelle? Mais il y faudrait une constante application doctrinale, mal propre aux effusions oratoires. Jaurès est la négation même d'un doctrinaire.

La doctrine collectiviste? Que peut exprimer un terme aussi dépourvu d'éloquence? — Jaurès voit mieux le « mouvement socialiste », mouvement qu'impriment à la vie sociale des « hommes de croyance » et des « hommes de foi. » — L'idée ne se montre pas à Jaurès dans sa simplicité nue. Mais il considère, il suit l'effervescence superficielle, l'état d'esprit extérieur, la surexcitation des âmes qui permet à tout sentimental de parler et d'être applaudi. Le sentimentalisme de Jaurès, avide des approbations

immédiates, passagères, mais bruyantes, est là, toujours là, qui fraternise avec ses impatientes vanités.

*
* *

Mais si ces impatiences interdisent à Jaurès les longues élaborations doctrinales, les préparations silencieuses où s'applique un raisonneur, elles l'induisent à l'emploi perpétuel de procédés politiciens d'une regrettable vulgarité, pour laquelle, au reste, il semble que sa nature même ne lui donne ni défiance, ni dédain. Disons-le tout net, — car il faut être sincère, — le goût sentimental du vaniteux Jaurès pour les applaudissements le force d'accentuer déplorablement sa vulgarité naturelle.

Les idées générales étincellent en des métaphores, les paradoxes développent leurs antithèses dans l'eurythmique balancement des mots et des images, et les esprits parlementaires se disposent lentement à je ne sais quelle admiration irréfléchie. Mais au gré de Jaurès, cette admiration vient trop lente ; et, d'autre part, à gauche, à droite, en haut, en bas, il est des admirations décidément réfractaires. Et voici que soudain perce la vulgarité. Une vulgarité pire que toutes : la vulgarité politicienne. — Le philosophe des transformations sociales universelles ne dédaigne point d'insulter à de vagues ministères. « Oui, s'écrie-t-il, vous mettez votre politique sous le patronage de la papauté. » Et la vulgarité monte : « Oui, c'est la politique de Léon XIII qui vous dirige. » Et la vulgarité monte, monte encore : « C'est au Vatican que votre politique prend son « mot d'ordre. » Ainsi tantôt Jaurès projette un large regard sur tous les horizons indéfinis de la pen-

sée humaine, et tantôt Jaurès fait du bas anticléricalisme. Orateur deux fois vaniteux.

Est-ce tout? Mais il est, en outre, des vulgarités plus basses. Et cet homme, qui pense avoir pénétré d'un coup d'œil les secrets obscurs de l'évolution des sociétés et des races, peut, sans se mépriser soi-même, exciter des haines à propos de petites transformations futiles des formes gouvernementales. Il a devant lui des républicains, de « vieux républicains. » On en connaît l'espèce. Et il enflamme leurs âmes ingénues contre « les aventuriers de décembre ». Et il anime leurs susceptibilités primitives en parlant « d'une loi de répression dont l'empire ne vou- « lait pas ». Aussi, d'une part, Jaurès prétend élever les questions, élargir les débats, faire respirer au Parlement la plus pure atmosphère de philosophie et d'éloquence, et, d'autre part, Jaurès ne redoute pas de faire retentir, aux tribunes, les refrains vieillis de deux générations politiciennes. Tant il est vrai que la vanité abaisse infailliblement les cœurs où elle pénètre, à ce niveau de la vulgarité où les infiniment médiocres se plaisent.

*
* *

Devenu politicien par vanité, le philosophe Jaurès ne se désiste pas d'être politicien à chaque fois qu'il parle. Partout il entrevoit des équivoques, suppose des malentendus, craint des ambiguités. Avec emphase il se demande si « nous sommes devant « une discussion ou devant une intrigue. » Car telle est la morale politicienne. Tout adversaire y a fatalement des ambitions ou des convoitises. Et la mau-

vaise foi paraît être l'état d'esprit nécessaire de qui ne pense pas comme on pense.

Jaurès n'évite aucun moment ce reprochable état d'esprit. Il est constamment agressif, hargneux. Ses adversaires sont tous « provoquants et hautains ». S'ils ne sont pas « des calomniateurs audacieux, ils « font preuve d'une incohérence et d'une audace qui étonnent ». Et ainsi toujours... N'est-il pas admirable comme la vanité, envahissant une âme vulgaire, réussit à lui procurer d'illusoires satisfactions, à tel point même que Jaurès croit se hausser dans la mesure où il rabaisse ses contradicteurs. — Cela est sans beauté.

*
* *

Et convient-il de suivre Jaurès à travers les mille procédés qu'il emploie pour que murmure toujours à ses oreilles le bruit griseur des applaudissements?

Mais il faudrait calculer sa coquetterie disgracieuse à paraître averti sur tous les sujets, tous les sujets les plus divers, afin qu'on puisse le tenir pour un universel spécialiste, lui qui n'est qu'un généralisateur intempérant.

Il faudrait analyser ses applications essoufflées à avoir de l'esprit. Et de l'esprit spontané, du facile, du léger, du joli, si joli, tant aimable..... l'esprit français, vous savez bien, cet esprit français qui.... l'esprit français lui-même enfin et n'est-ce pas tout dire d'un mot? — Or, c'est exactement l'esprit que pense avoir Jaurès. D'ailleurs, comme il a une grande force de travail, il y parvient. Le succès est aux plus tenaces. Qui n'essaie rien n'a rien. *Labor improbus omnia vincit.* Jaurès ne l'ignore pas, et s'il veut être

spirituel à la fin de la semaine, il sera spirituel, dût-il s'y préparer trois jours par avance. Ainsi « vous « vous êtes dits qu'au point de rencontre de tous les « courants contraires il s'était formé une sorte de « marais, et vous rêvez de bâtir, dans ce marais, « une sorte de ministère sur pilotis ». (Rires à gau- « che). » Ouf! On demeure confondu. Vraiment l'homme d'esprit qui s'applique est redoutable. — Mais je ne veux point faire le dénombrement des efforts spirituels de Jaurès. C'est une des vulgarités auxquelles son désir de succès le condamne. C'est une des façons multiples qu'il a de dénaturer ses facultés intimes pour que, produites sous des formes nouvelles, elles offrent toujours un attrait imprévu.

Il n'est pas de procédé que le vaniteux Jaurès ait l'orgueil de répudier.

V

Or, Jaurès imagine que faire sa personnalité plus encombrante c'est la faire plus importante.

C'est pourquoi il n'est rien, jamais rien qu'il puisse exprimer simplement. Jaurès a peu d'idées : il n'en a pas qui soient complètes. Mais il les diversifie en métaphores approximatives et Jaurès a l'illusion que, de cette manière, elles se multiplient. D'une idée il extrait toutes ses déductions possibles. D'une formule, comme d'un thème, il tire toutes ses variations imaginables. — Jaurès, d'autre part, ne dispose pas, quoiqu'il en pense, de ressources oratoires riches et variées. Il n'a qu'un moyen, un seul, de réunir en un corps les membres épars de sa conception socialiste; et c'est le développement. La plus petite idée s'explique en déroulements sans fin.

Jaurès développe toujours et quand même. De cette amplification rhétoricienne qui inflige à une idée tous les travestissements qui peuvent la faire paraître ou solide ou brillante, Jaurès possède tous les secrets, tous les trucs. Il n'ignore nulle façon de farder une pensée vulgaire; mais, tant est grande sa passion de communiquer à la vulgarité une séduction quelconque, il met sur sa pensée tous les fards à la fois. Son éloquence, — je veux dire ici l'éloquence de sa pensée, non de ses paroles, — est une perpé-

tuelle surcharge d'ornementation. La doctrine est pareille à une boutique de faux diamants sur lesquels des lumières, étincelantes à l'excès, versent je ne sais quel miroitement factice, laissant croire que tout cet éclat jaillit des pierres elles-mêmes, précieuses insuffisamment. Et Jaurès épanouit son âme. Il est persuadé que parce que les pensées en sortent couvertes d'une parure brillante, l'âme aussi doit paraître belle.

*
* *

Mais lorsque la personnalité de Jaurès est en jeu, les développements prennent une intensité particulière. Les discours deviennent aussitôt des drames, ou plutôt des mélodrames. — Racontant ses aventures, Jaurès traduit ses simplicités primitives et toutes populaires, son sentimentalisme excessif et prompt, ses violences enfantines et impétueuses en récits mouvementés, où tout s'harmonise avec l'exaltation d'âme de l'orateur.

On vit à Carmaux des grèves, et Jaurès les voulut irriter. Mais il fut empêché, certain jour, dans l'accomplissement de son dessein. Empêché ! lui, Jaurès ! Il s'indigne, il éclate. — Les personnages deviennent bons ou mauvais, selon qu'ils aidèrent Jaurès ou bien le combattirent. — C'est Cordel ou le méchant policier, et le préfet Doux, homme sinistre, Alapetite, aussi âme atroce ! Quels ne sont pas leurs crimes ! Ces préfets, bien sûr, ont violé moralement des jeunes filles nombreuses ; toute la population carmausine en témoignerait. Et voici les stipendiés, les suppôts, les sbires du plus odieux des gouvernements. Ah ! faut-il que Barthou soit

canaille! De cette tourbe éloignons nos regards à la hâte.

Cependant, face aux mauvais les bons paraissent; et ce sont les ouvriers vis-à-vis des patrons. « Il y a « l'ouvrier Aucouturier, un des plus nobles et des « plus fermes, un de ceux dont la hauteur d'âme m'a « consolé de bien des bassesses ». Il y a le héros Calvignac qui veut se sacrifier pour le généreux Baudot. Baudot proteste, Calvignac insiste : ainsi en usent les nobles cœurs. Et les femmes, mères, filles ou bien épouses, qui pourrait dire aussi leurs héroïsmes attendrissants!

Mais on est dans le mélodrame; et tous ces hommes sublimes jettent seulement des cailloux à la gendarmerie.

Par une de ces manœuvres où l'ineptie se mêle à l'infamie, un préfet, qui fait bien voir ainsi l'avilissement de son âme, prit des mesures de surveillance afin d'assurer la paix dans Carmaux. « Ces mesures « n'étaient-elles pas calculées pour jeter l'épouvante « dans toutes les maisons, la terreur dans le cœur des « mères?..... » Les carmausins furent sages néanmoins, et, malgré les provocations gouvernementales, il n'y eut pas collision dans les rues. Mais, heureusement pour la beauté du mélodrame, la grande scène de l'hôtel se produisit. — Dans le corridor de l'hôtel ils se trouvaient tous : Millerand qui souriait un peu « avec son flegme d'homme du Nord », Pelletan lequel, par habitude, grognait dans son coin, et Gérault-Richard qui sait ce que parler veut dire; et il y en avait d'autres que j'oublie, d'autres et non pas des moindres parmi les amis brevetés du prolétariat. Jaurès était là, — le premier, comme il con-

vient, — Jaurès, disposé à tous les héroïsmes et qui parlerait trois heures plutôt que de se rendre. Pour qu'il ne manquât rien à la banalité du mélodrame, on lisait des vers. Ces vers étaient naturellement de Victor Hugo :

> Cette justice-là sort de ces juges-là
> Comme des tombeaux la vipère...

A les lire, Jaurès mettait tout son accent. — Mais on vit soudain Cordel apparaître. Il avait poussé, — donc enfoncé la porte. Or, cet être vil venait faire une perquisition. O honte ! il fouilla Jaurès, lui enleva ses papiers, ses journaux : seules armes qu'il portât sur lui. Et Jaurès, en bon fils demeuré simple et tendre, répandit des larmes émues sur la croix de sa mère qu'on lui enlevait aussi. — Tout a une fin cependant, tout, même les grèves de Carmaux et les aventures personnelles de Jaurès. Le rideau tomba avant qu'on eût d'autre crime à déplorer.

N'est-il point d'une naïveté exquise cet étalage de la personnalité de Jaurès ? Tout se grandit en elle, par elle. Dans tout le socialisme il n'y a que les socialistes. Parmi tous les socialistes il n'y a que Jaurès. Parce que l'âme sentimentale de ce philosophe politicien est peu compliquée, mais ardente, mais vaniteuse, son éloquence est mélodramatique aisément.

VI

Et je demande pardon à tous ceux, amis de la variété, que les répétitions exaspèrent. Nulle part plus énergiquement et plus exclusivement que dans son style oratoire ne se manifestent le sentimentalisme vaniteux et la vulgarité native de Jaurès.

Il veut « faire de l'effet » perpétuellement.

*
* *

Donc, il s'est formé un style, le plus composite qui soit.

Ses discours sont une accumulation ; son style est un amoncellement. Tout est surcharge, partout.

Insisterai-je sur cette tendance irrépressible aux termes scientifiques et vagues qui semblent porter en eux des mondes de pensées. — Ce sont, de tous côtés, des problèmes troublants, des progrès rationnels. — Ici des idéologues ou des positivistes, et des sociologues là. — Après la leçon des faits, l'ordre de l'expérience. — Et voici la philosophie de l'histoire, et voilà un désaccord fondamental, irréductible. — Mettons bien à part, pour son charme discret, « l'or-« ganisation pratique des formules. » — En cette affectation paraît la volonté réfléchie de Jaurès d'émerveiller les députés, — les députés, ces primitifs, barbares.

D'ailleurs, l'idée essentielle se réduit à rien ; tout

est concentré dans les épithètes. Nombreuses sont les épithètes, excessives, entassées, monstrueuses. L'épithète est nécessaire à Jaurès comme si le substantif n'avait pas de sens à lui seul. — Toute politique devient détestable, abominable. Tout péril mortel, toute commotion redoutable, lamentable toute contradiction. Les brutalités des préfets sont invariablement maladroites et provocatrices, inévitablement arbitraires et odieux sont les actes du gouvernement. C'est en l'âme de Jaurès une surexcitation à l'état continu.

Cette animation coléreuse s'accroît en s'exprimant, s'exagère, s'intensifie, et les mots font explosion. Les mots donnent à la colère qui les engendre une vigueur plus énergique ; l'effort oratoire redouble par le sentimentalisme exaspéré. Le raisonnement cède, recule, s'anéantit. Et les mots, dans leur course folle, précipitent la déroute des idées.

*
* *

Lorsque Jaurès peut se maintenir à un état plus calme, il cherche l'effet dans l'amas, dans l'éclat des métaphores, par où les idées médiocres cacheront leur pénurie.

Mais, tout dénué de raffinement esthétique, séduit par le clinquant, charmé par la verroterie, et parmi les images goûtant spécialement les chromos, Jaurès a un choix de métaphores voyantes qu'il emploie indifféremment dans toutes les circonstances, car, aussi bien, tous les procédés de son style sont desornements et tous les ornements sont des remplissages.

Métaphores empruntées à l'histoire : oligarchies, féodalités...

Métaphores prises dans les quatre évangiles, si ce n'est dans l'Apocalypse : luxe incomparable d'anathèmes, richesse inépuisable de malédictions, abondance inestimable de prévarications, d'appétits, de passions, et de cataclysmes et de convulsions.

Mise à profit de tout le vocabulaire des arts du bâtiment, Ce ne sont, à certains jours, que murailles vermoulues, (elles sont en planches, probablement), qu'il faut abattre, que coups de bélier qu'il faut donner, qu'édifices nouveaux qu'il faut construire.

Enfin, surtout, métaphores tirées avec frénésie des récits militaires. Entendez le frémissement des escarmouches, la fureur des guerres civiles, la folie des coalitions. Et voyez comment se préparent les expéditions si longues et si rudes. Et les boucliers, les glaives s'entrechoquent, assourdissants. C'est comme un bruit de ferraille.

Cela donne précisément l'impression de l'éloquence de Jaurès. On devine quelque chose d'important qui s'y prépare au milieu du tumulte des mots, du fracas des épithètes, du cliquetis des métaphores. Mais cela ne paraît pas être quelque chose de définitif.

*
* *

Cependant Jaurès ne s'épargne aucun travail. Partout et même ailleurs, il cherche des comparaisons imprévues, des citations inattendues. Il y faut du soin, de la patience, beaucoup des deux. — Qu'il est donc malaisé de plaire sans cesse !

Sa phrase est exténuée. Nulle idée ne la soutient. Mais il veut qu'elle poursuive encore sa course. Elle peine, elle heurte les cailloux du chemin, menace de

tomber sans force, se ranime, se relève et part en un effort nouveau, car de même que... dit-il..., de même... Et par ces procédés connus de rhétorique s'allonge la phraséologie banale des développements oratoires.

Cela ne suffirait pas pour que le vide de la pensée fût comblé. Mais Jaurès possède en réserve un lot de citations, admirables au moins pour leur singularité. Aujourd'hui Dante apporte à l'argumentation qui se meurt je ne sais quelle poésie philosophique. — Hier les hymnes homériques étaient mis à contribution. — Demain viendra résonner aux oreilles surprises l'écho d'une chanson des marins hydriotes. — Pourquoi la diversité incohérente de ces citations ? Pourquoi, sinon parce que Jaurès ne se peut résoudre à exprimer simplement des idées logiques, mais parce qu'il a souci de parer sa propre éloquence de grâces empruntées.

Dans son éloquence, en effet, rien n'appartient à Jaurès. Mais tous les procédés s'y rencontrent que, réunis ou seuls, on pourrait voir ailleurs.

*
* *

A quels résultats tous ces efforts aboutissent, on l'entrevoit.

La structure des phrases est sans solidité. Oui, les phrases se tiennent droites péniblement, et ce n'est pas toujours parce que les idées ne tiennent pas debout. Phrases, et périphrases, et paraphrases : dans cette chair oratoire, il n'y pas d'os. C'est du cartilage. Il en reste entre les dents. — Exactement les phrases de Jaurès sont, si je peux dire ainsi, comme du caoutchouc : se resserrent, se distendent,

mais on n'y sent nulle fermeté. Ou bien, tout au fond, se trouve-t-il par hasard une idée résistante ? elle est inondée par le débordement des mots. Et si Gambetta, en ses jours de verve, faisait des phrases qui ne finissaient pas, Jaurès fait incessamment des phrases qui n'en finissent plus.

Or la phrase de Jaurès est nombreuse, et elle est redondante comme la personnalité de l'orateur. Peut-être est-elle éclatante, mais son éclat est terne. A entendre la succession de ses périodes, on subit la monotonie de l'éblouissement. Jaurès, en effet, veut éblouir. Du moins, il fournit le modèle de ce qu'on pourrait appeler « la phrase méridionale » avec de la facilité, de l'abondance et de la vanité et des souvenirs confondus d'idées générales philosophiques et de lectures de poètes ou de prosateurs poétiques. Effectivement Jaurès, — et on le voit par certaines citations qui le trahissent, — fréquente Chateaubriand qui fut, comme chacun sait, le plus harmonieux et le plus ennuyeux des stylistes. Il est son ami, que dis-je ? son parasite, et même il prend, parmi la garde-robe de ses formes oratoires, ses défroques majestueuses. Jaurès connaît, en outre, les discours de Lamartine. Les connaissant, il les imite. Et puisqu'on dit du singe qu'il est le frère inférieur de l'homme, pourquoi ne dirais-je pas que Jaurès est le frère inférieur de Lamartine ; pourquoi ne le dirais-je pas ?

Et voulant concentrer en lui les mérites de Chateaubriand, de Lamartine, avec bien plus de philosophie que n'en avaient ces gens-là, Jaurès paraît être vraiment un Ledru-Rollin aggravé, un Louis Blanc sans retenue.

VII

Incapacité de raisonnement considérable, sentimentalisme vertigineux, déconcertante vanité : il y a, c'est certain, un poète là-dedans. Et Jaurès est, en effet, le poète du collectivisme.

Certes, il éveille le souvenir des socialistes de 1840. Mais ceux-ci déclamaient, — si poncifs ! — leurs conceptions particulières. Jaurès n'a pas une seule conception qui lui appartienne : en quoi il est original, fort. Poète officiel du socialisme, traducteur juré des impressions que des événements quotidiens, une âme sentimentale peut ressentir, il développe : c'est sa fonction; il exprime des états d'âme : c'est sa mission. — De là, sans doute, la vulgarité de ses sentiments qui sont tels que les éprouve la multitude, sans grandeur, sans noblesse, et même sans dignité, mais simples et véhéments. — De là, sans contredit, la diversité de ses sentiments. Instruction publique ou contribution foncière, conversion des rentes ou droits de douanes, dégrèvements et sociétés coopératives, syndicats professionnels ou crédit agricole, révision du code de justice militaire ou questions coloniales, arbitrage et impôt des boissons, phosphates algériens, caisses de retraites, quoi encore ? En ce grand bazar d'impressions socialistes tous les articles se trouvent. D'aujourd'hui à demain,

Jaurès se procure la compétence demandée et la répand en idées très générales et fort enflammées.

Surtout la morale publique est son domaine. Il n'en ignore rien ; il peut à la minute interpeller. Il a des colères en dépôt et des indignations livrables sur l'heure et d'autres éléments oratoires utiles au triomphe du socialisme populaire. — Vous renvoyez à un mois ses explications ? Vous ne perdez rien pour attendre. Et Jaurès aura, le jour dit, des irritations aussi vives, des impressions aussi fraîches et pareille spontanéité pétulante. De même que,— je compare ici suivant ses façons, — de même que les poètes essoufflés ne sont jamais dépourvus de nymphes accommodantes qui jasent ou se baignent sympathiquement derrière les bouquets d'arbres lorsque la strophe a quelque peine à finir, de même Jaurès a constamment de vagues conceptions philosophiques propres à se réduire en tirades, et des improvisations calculées dont il n'avait pas jusqu'ici trouvé l'emploi et des élans imprévus qui ont déjà servi mais sont encore « comme neufs ». — Jaurès est bien le poète du socialisme. Incapable même de se contredire dangereusement, car les idées en lui n'existent pas par elles-mêmes, elles sont le résultat de la jonction providentielle des mots. Les idées de Jaurès ne sont que des mots coagulés.

Et du vague, encore du vague et du vague encore, toujours du vague. O la beauté de l'imprécision, ô la charmante grâce de l'insaisissable, inexprimable délice des pensées incomplètes ! A la faveur de ce vague très philosophique et bien oratoire, l'état d'esprit socialiste se répand parmi les masses. Jaurès est un poète populaire véritablement.

*
* *

Mais il n'a point de dépit que son succès lui vienne de ses vulgarités. Il est, en effet, poète et banal par tempérament. Il lui suffit qu'il fasse des discours ; il lui plaît qu'il puisse faire des discours très longs.

Et la contradiction ne lui est point importune. Poète, compromettant pour les doctrines, il ne se soucie pas d'exprimer des idées cohérentes. Il dit : « qu'importent les divergences ? » De la société socialiste, il ne sait qu'une chose, celle-ci : « Il n'y « a pas une seule société qui n'enveloppe, à un « moment donné, des contradictions, des tendances « opposées, des forces en conflit. » Et il souhaite simplement que chacun s'achemine à l'idéal espéré. Même, il ne désire pas que cet acheminement soit rapide, car, si la révolution venait à s'accomplir, il ne pourrait plus s'irriter, discuter, interpeller, parler.

Aussi longtemps que la société capitaliste vivra, Jaurès parlera. Il parle uniformément, il pense diversement. Il veut réaliser, sans doute, l'harmonie des contraires.— D'une part, il croit savoir que, dans la société présente, tout est fatalement mauvais, insusceptible d'améliorations partielles « et qu'on n'y « peut accomplir aucun progrès qui ne soit en même « temps un désastre. » Il sait aussi que la société présente est une forme transitoire de l'évolution économique et que la forme collectiviste la remplacera, forme à elle étrangère, d'elle indépendante. Entre elles deux point de compromis, ni d'accord. Ces deux mondes successifs sont deux mondes inconciliables.

D'autre part, Jaurès veut collaborer aux réformes de la société capitaliste, bien qu'il ait affirmé — avec son abondance coutumière, — que ces réformes sont à la fois inutiles et nuisibles. Et toutes les idées doctrinales de Jaurès, autant qu'on les peut déterminer précisément, reposent sur cette contradiction fondamentale. Tantôt intransigeant et tantôt transigeant. Dans le député de Carmaux persiste le député de Toulouse. Il y a de l'opportuniste encore sous le collectiviste. Et ce miracle est l'œuvre de la philosophie.

Mais peut-on, sans mauvaise foi, critiquer les idées, si leurs formes sont belles et sonores ? Jaurès est le poète simplement ou bien l'orateur du collectivisme. Il ne fait point métier d'être logique.

VIII

Par quoi il apparaît que Jaurès a des médiocrités très amples. Il est harmonique au milieu parlementaire. Les vulgarités de l'un et les vulgarités de l'autre se font valoir.

On pourrait s'irriter de ce que, raisonnant mal, Jaurès excite et fortifie le penchant du Parlement à ne pas raisonner du tout. Mais il couvre son indécision de phrases qui sont belles : et cela veut être apprécié.

Au surplus, il est, pour le progrès parlementaire du collectivisme, de toute inutilité. En un parti où se voient un Millerand (tant de logique et tant d'ardeur dans tant de calme!), un Guesde (tant de puissance dans tant de passion!), Jaurès avouera lui-même qu'il est une « doublure » seulement. Doublure éclatante, mais nullement résistante et que les courants d'air de toutes les contradictions transperçent. D'ailleurs et quoi qu'il soit laid et « pas distingué », il fait bien sur son banc. C'est lui que, des galeries, les huissiers montrent aux étrangers et aux provinciaux. Il faut un homme ainsi dans tous les Parlements. Jaurès tient ce rôle avec convenance.

C'est pourquoi, puisque son rôle est de surface et de montre, il y a quelque superfluité peut-être à se demander si Jaurès a l'âme sincère . Il y a, en outre,

une véritable difficulté psychologique à se répondre. Jaurès étant exclusivement un orateur et son éloquence résultant exclusivement de procédés, où donc la sincérité pourrait-elle trouver sa place ? Et je vois des personnes conclure, non sans une forte indignation vertueuse, que Jaurès est un démagogue méprisable qui devint collectiviste pour être encore député. En vérité, je ne crois pas à de si grandes causes pour des effets si minces ; et se décider, par réflexion consciente, à une transformation totale des raisonnements sociaux eût exigé une vigueur d'âme que Jaurès ne possède pas. Sachons le reconnaître, il y a en Jaurès une part d'inconscience. Parce que Jaurès se juge surtout orateur et veut s'accroître surtout comme orateur, il tient fatalement pour accessoires toutes les opinions elles-mêmes, simples sujets de développements. Donc Jaurès est-il sincère ? — Il faut distinguer.

En Jaurès tout est double, tout est contradictoire. Et Jaurès est successivement insincère et sincère : il peut être les deux à la fois.

En effet, il prépare une accusation collectiviste contre la société capitaliste. L'idée disparaît d'abord dans la recherche de sa forme. Elle n'est rien, rien si ce n'est un moyen pour que la personnalité de Jaurès se déploie. Donc, à l'instant que Jaurès monte à la tribune, il n'a nulle sincérité : cela est indiscutable psychologiquement. — Mais il est à la tribune. Sa personne est le centre sur quoi tous les regards convergent, ses paroles le centre sur quoi toutes les intelligences portent leur application. Sa vanité, satisfaite, grandit, mais elle se détend. — Et à mesure que se poursuit son développement ora-

toire, à mesure que les regards et les intelligences se fixent, Jaurès parvient à mieux dominer et à ordonner mieux son sentiment de vanité personnelle. Il lui semble alors que tout le travail auquel il s'est livré ne devait point avoir pour résultat seul de le faire briller passagèrement, et que l'éclat projeté sur lui sera plus durable si ses paroles entraînent des convictions, soulèvent des tempêtes au fond des âmes. Ah ! songe-t-il, si on pouvait sentir passer à travers l'ouragan de mes paroles le souffle des révolutions, quelle ne serait pas ma force, et que ma grandeur serait grande ! Roulant en lui ces pensées rapides, il s'exalte soudain. Il veut passionnément la révolution nécessaire dont la prédiction, faite par lui, le fait, lui, plus grand. Et il éprouve alors les douleurs prolétariennes qu'il voulait peindre oratoirement, il aspire aux vengeances immédiates — qu'elles exigent, ce n'est pas douteux. D'ailleurs, il a lu dans les livres que, pour être éloquent, il n'est pas mauvais d'être ému. *Pectus est quod disertos facit...* Et Jaurès, ému par procédé, devient ainsi peu à peu sincère par vanité. Je n'hésite pas à le dire : on ne doit pas le rendre responsable de sa sincérité comme de son insincérité préalable. Il en est irresponsable vraiment. Au reste, cela n'a pas d'importance pratique.

En définitive, Jaurès est tout à fait notre Lassalle ; mais un Lassalle rapetissé, et si j'ose le dire, rabougri. Nous méritions mieux. Lassalle était beau, très beau, or Jaurès !... Il était élégant, raffiné, mais Jaurès !... Il ne croyait pas que la tenue négligée, malpropre, fût l'indice sûr de la modestie de l'homme et de la rigidité de ses convictions, — Jaurès au

contraire!... Il avait une vanité sans mesquineries, sans soubresauts, vigoureuse, permanente, insolente et grandiose presque autant que de l'orgueil, et Jaurès, en vérité! — Puis, les femmes l'aimaient; et à quarante ans, il mourut en un duel pour une femme. Jaurès vivra longtemps : il a dépassé la quarantaine.

Jaurès pourra vivre heureux car il n'a pas de but. Il ne fait point de choix parmi les satisfactions vaniteuses : toutes lui sont douces. Et jamais il ne désespèrera du progrès social, tant que retentiront des applaudissements à l'extrême-gauche et sur plusieurs bancs à gauche, et que l'orateur, en retournant à sa place, pourra recevoir les félicitations de ses amis.

Moi, cependant, je plains l'homme qui ne porte pas en lui la récompense de ses efforts, mais l'attend des autres. O la misère sans fond de l'homme qui veut seulement conquérir la gloire, cette vulgarité!

CHAPITRE VIII

LA THÉORIE SOCIALE DE PAUL DESCHANEL

> Il a l'âme chargée d'un grand dessein.....
>
> HAMLET.

Enfin Paul Deschanel se produit hors des vulgarités environnantes, Et nul ne lui manque des signes accoutumés par lesquels se marque le développement de chaque individualité supérieure : la longue gestation de la pensée, la lutte difficile contre l'indifférence.

Paul Deschanel s'offre théoricien social avec une théorie raisonnable. Mais en lui la gestation fut pénible particulièrement et spécialement longue la lutte; car il dut vaincre à la fois lui-même et son milieu.

Rien dans sa vie ne l'avait élu pour son rôle, original et hardi tout ensemble.

D'une des plus distinguées, à coup sûr, parmi les « victimes du 2 », il naquit à Bruxelles. L'étranger,

l'exil avec l'amertume de son pain..... Paul Deschanel conquit ainsi je ne sais quelle noblesse bien républicaine et banale. Par là, son jeune esprit fut reporté vers la considération des faits accomplis tout à l'heure, bien qu'ils fussent négligeables historiquement. Il se complut davantage au spectacle des générations qui précédèrent le second empire; et sa personne même revêtit le charme élégant de nos grands parlementaires romantiques. Son âme aussi fut élégante; et son esprit se forma dans les lettres, les bonnes lettres, les belles lettres. On put craindre que l'occasion lui manquât d'acquérir de la force. Son éducation parut le condamner à une irrémédiable médiocrité sympathique.

Les premières manifestations de sa vie active accentuèrent les craintes. Ses ressources matérielles n'étaient point chétives ; pourtant il ne redouta pas d'être sous-préfet. Il le fut avec une grâce infinie. Heureusement, il ne s'y toléra guère. — Ensuite on le connut littérateur. Au *Journal des Débats*, il persévéra dans les procédés surannés, sans relief, mais corrects de la maison, pour juger les choses et qualifier les hommes. Laborieux, il écrivit des livres. Il y compare Bismarck à Frédéric II, Fox à Pitt... Enfantillages estimables et inoffensifs, où se montre un esprit curieux, mais dépourvu d'audace. Cela s'appelle naturellement des portraits, des figures, des profils. Au surplus, le nom ne fait rien à l'affaire, et, d'ailleurs, l'Académie française les couronna. Je me suis donc appliqué à ne point trop les lire. Mais, malgré ces témoignages oiseux d'une activité excessivement régulière, son esprit se disposait cependant pour l'étude des questions contemporaines ; son âme y trouvait

de la délectation. Paul Deschanel sortait ainsi de lui-même pour devenir lui-même. Et sa vue sur le monde s'élargissait.

Mais il fut député : de nouveaux obstacles ralentirent son progrès. En ce milieu, toutes les qualités, même indifférentes, par quoi il brillait au dehors, menacèrent de lui être préjudiciables. Ajoutons qu'il avait une éloquence naturelle, je veux dire très travaillée et fort artistement. On se défia de lui. Et pour qu'il prît contact avec la foule parlementaire, il fallut qu'il se dispersât en développements sur la politique étrangère, sur la colonisation, même sur la marine. Alors on pensa qu'il serait inhabile aux fortes pensées suivies : et le Parlement commença de goûter Paul Deschanel. Mais en ces premiers efforts, son âme noble s'était rétractée. Et Paul Deschanel se refusa aux classifications méprisables des partis. On le soupçonna indépendant. Il ne l'était pas encore, mais le devenait chaque jour.

En effet, parmi le spectacle des pauvretés parlementaires, il se prit à considérer la vie extérieure de la nation. Il discerna les phénomènes de la vie sociale et, simultanément, s'informa d'eux dans les livres. Il raisonna sur ces phénomènes et sur leurs lois : il en oublia d'être ministre. Courageusement, il s'efforça de distraire les députés de leurs quotidiennes préoccupations mesquines, et de porter leurs regards sur la vie sociale que lui, maintenant, connaissait bien. Mais, doué de trop d'élégance, il avait aussi un dédain égal. Me tromperais-je! il offrait, du moins, les heureuses apparences du dédain. Son désir d'action se rebuta, ou, plutôt, les effets s'en affaiblirent.

Peu à peu, cependant, à mesure que sa théorie sociale s'affirme plus précisément en son esprit, avec ses origines historiques, ses raisonnements négatifs et ses positives déductions, il annihile davantage ses dédains instinctifs. Il tâche à se façonner pour le Parlement afin d'y exercer une plus énergique influence, et, parce que le peuple, où s'impriment tôt les idées nouvelles, les idées braves, marque à Deschanel une première confiance, le Parlement, docile, laisse pressentir qu'il le choisira bientôt pour son maître.

Et, c'est ainsi que Paul Deschanel, se libérant des conceptions traditionnelles à quoi le contraignait son éducation, se compose, en l'ardeur de sa pensée, une théorie régénératrice de la société, et, malgré le Parlement, travaille avec bonheur, dans le Parlement, pour en imposer, par le Parlement, la règle souhaitable au monde.

I

« D'abord l'histoire, qu'est-ce que c'est que ça ? songent-ils en le Parlement. C'est des choses qui se sont passées avant nous. Eh bien ! alors !... » Leur ignorance, en effet, constitue leur force ; de s'en dégager eux-mêmes, ils n'ont nul souci. Et, c'est pourquoi Paul Deschanel, averti sur l'enchaînement des faits politiques et sociaux, s'adonne, avec un art fort délicat, à déterminer pour l'usage des législateurs l'origine historique des conflits et des maux d'où la nécessité provient de lois sociales réformatrices.

Parcourir les siècles, franchir les espaces pour appliquer, par la diversité des exemples, les esprits parlementaires à de faciles et instructives comparaisons : ce serait, à vrai dire, commettre une maladresse équivalente à telles maladresses insignes qui garderont de périr les noms des grands diplomates. Paul Deschanel, admirable pour son dédain courtois et sa précise raillerie, s'arrête, comme on dit, au seuil des temps nouveaux, puise dans la Révolution tous les exemples accessibles aux parlementaires. La Révolution offre, à cet égard, un avantage inestimable. Barrière, mur, fossé et autres choses analogues : elle est tout cela si l'on veut exprimer qu'elle dispense les esprits tôt satisfaits de prolonger plus loin leurs investigations. Et quand l'œuvre révolu-

tionnaire sera détruite, — on peut la détruire tout en l'admirant et on n'y manque guère, — du moins cette utilité persistera d'elle, à savoir que les parlementaires croiront encore que le monde a été créé en 1789, ou bien que des ténèbres épaisses enveloppaient la terre auparavant et qu'on était, pour tout dire d'un mot, en plein Moyen-âge. La Révolution : ils en ont parlé bien souvent; ils tolèrent cependant qu'on les en instruise. Mais il y faut des précautions multiples. D'abord, ayons soin de ne pas troubler des sentiments très respectables puisqu'ils ont pour origine l'ignorance. Ensuite, la Révolution, quoi qu'on pense, est la grande Révolution, où l'on vit de grands principes et de grands hommes aussi. Deschanel le concède poliment . « C'est l'éternel honneur « de la Révolution française d'avoir donné d'avance, « en quelque sorte, à ce grand mouvement de justice « et de solidarité humaines sa formule politique et « sociale » (17 février 1887). En quelque sorte ! Ce « en quelque sorte » d'ironie discrète, d'exquise ironie, vaut seul de très longues phrases. — Mais on écoute, on prend des notes, on prononcera ce jugement parmi les provinces.

*
* *

Cela dit, Paul Deschanel analyse rapidement, — car il a hâte de s'esquiver de ces banalités où paraît le contraindre le milieu politique, — les œuvres louables de la Révolution, de la grande Révolution.

A la Révolution, à la grande Révolution la France doit une conception, à la fois logique et sentimentale, de la patrie et du patriotisme. Unité du territoire, unité des aptitudes et des aspirations, unité des tra-

ditions et des affections : vers 1789 une grande chose se passa. Et ce fut précisément que les citoyens de la France comprirent qu'ils étaient associés pour longtemps dans la communauté des efforts et des espérances. Mêmes amours, mêmes gloires, mêmes labeurs, mêmes souffrances aussi : voilà la patrie française.

Perpétuer ces gloires en les multipliant, unir des héros nouveaux et de nouvelles idées dans l'amour qu'on a pour les anciens héros et les idées anciennes : la liberté était nécessaire à l'accomplissement de cette œuvre grandiose. La Révolution donna la liberté à la France. Liberté, don précieux, source des labeurs féconds. Par elle, l'individu se développe, il se complète, car ses facultés s'exercent tour à tour avec indépendance et fruit.

Mais, pour que la liberté plénière se traduise en action, il faut à l'homme libre une raison permanente d'efforts, disons un intérêt persistant. Cet intérêt aujourd'hui ne lui fait plus défaut, car la Révolution a doté les citoyens libres de la propriété individuelle. Le but leur est assigné à tous et à chacun. Et les générations s'enchaînent par la continuité même du travail d'amélioration personnelle et collective. (23 juin 1896, 16 novembre 1892).

C'est en quoi la Révolution peut être dite la grande Révolution. Mais Paul Deschanel ne séjourne point parmi ces idées. Qu'il les précise d'un mot, ce lui suffit.

*
* *

Il éprouve alors une moindre gêne pour affirmer, avec un courage sans faste, que la Révolution, étant

toujours la grande Révolution, a des façons de l'être fort dissemblables.

Aveugle vraiment qui ne verrait pas les erreurs ou les fautes sociales dont elle est reprochable. Deschanel énumère ces erreurs ou ces fautes avec une modération cruelle d'où sort la condamnation décisive de l'œuvre révolutionnaire et aussi le témoignage que, socialement, il ne s'agit pas de la parfaire, mais de la refaire.

Ils peuvent protester, avec toute la sincérité de leur incompétence, les amis ardents de la Révolution, de la grande Révolution, l'orateur tout uniquement rappelle que « la Constituante, par le décret du « 17 juin 1791, interdit aux travailleurs exerçant « une même profession, toute entente pour leurs « intérêts communs. » Le fait est tel. Et quelles conséquences ? Terribles en leur simplicité. « Ce fut « dans notre organisation économique une formida- « ble lacune : l'ouvrier se trouva isolé, sans moyen « de concert ni défense, livré à tous les excès de la « force. » (23 juin 1896). L'ouvrier livré à tous les excès de la force : ces mots ont une puissance étrange. Et voilà d'abord l'œuvre sociale de la Révolution.

L'isolement de l'ouvrier s'aggrava par la suite. Il devint, en même temps, « plus sensible et plus dangereux. » Notre siècle, en effet, a rénové les lois de la production, la vie même du monde producteur. Et, à mesure que cette rénovation s'opérait, fertile en richesses et en gloires, la preuve devenait plus éclatante que, par la Révolution, l'ouvrier avait été mis en un état d'infériorité dont il est juste, assurément, qu'il se désespère.

Et ce n'est pas tout. La Révolution causa les misères des ouvriers. On peut craindre que ces misères ne se perpétuent parce que la Révolution engendra le socialisme. Remarquons ici la calme hardiesse de Paul Deschanel. Il constate un fait : « L'individu isolé ne trouva plus en face de lui « qu'une seule association vraiment vivante, forte- « ment constituée, l'association générale, l'État. » (23 juin 1896). Parce que l'individu avait besoin d'une protection, parce que l'État seul parut capable de lui assurer cette protection, l'individu, par des appels que multipliaient ses souffrances, accrut la force effective de l'État, et, plus encore, il accrut la confiance en l'État. Exagérant alors la portée des faits réels et sans savoir leur cause véritable, des théoriciens naquirent, lesquels tinrent l'État pour le tuteur définitif, le père naturel des ouvriers. De la Révolution provient ainsi le socialisme. Qu'est-il, en vérité ? rien autre chose si ce n'est « une réaction « violente, extrême, contre l'excès d'individualisme « issu de la Révolution. » (23 juin 1896). Deschanel lutte, — et il sait pourquoi, — contre le socialisme. C'est un aspect de la lutte diverse qu'il faut entreprendre contre la Révolution.

Le raisonnement du théoricien est, tout ensemble, logique et simple, Il n'est pas oratoire ; il est éloquent. Il force la conviction ; il impulse à l'action. Et, certes, ils ont le droit d'éprouver quelque fierté, les tenants de l'œuvre révolutionnaire intégrale, car, par l'immensité d'efforts qu'exige la lutte engagée contre elle, la Révolution est, sans contredit, la grande Révolution. Au reste, j'en sais qui, pour s'éviter une discussion périlleuse, condamneront

leur adversaire d'un mot. Réactionnaire, diront-ils. Et, oui, vraiment, il faut réagir contre l'œuvre révolutionnaire. La réaction est ici la forme élémentaire de l'action.

En outre, ils diront, je pense : c'est un clérical. Alors, on ne répondra pas,

---

II

Révolution, socialisme, économie politique orthodoxe : travestissements d'une même idée. Qui condamne l'un, condamne l'autre. Paul Deschanel, en haine du socialisme, poursuit contre l'économie orthodoxe, le combat qu'il a commencé contre la Révolution. Il bouleverse ainsi les conceptions parlementaires les moins réfléchies, donc les plus naturelles, donc les plus anciennes.

Elle aussi, l'économie orthodoxe est ennemie de toute association. Elle professe que l'individualisme total est la loi du développement des sociétés. Elle ignore les désastres, méconnaît les douleurs, oublie les souffrances. La société est un champ de bataille, littéralement. Les plus forts seront victorieux. La victoire absout les meurtres antérieurs, les justifie, les glorifie.

Aussi bien, qu'on ne demande pas à cette doctrine d'assurer l'harmonie des efforts individuels. Elle est exclusivement « la science de la production des « richesses. » Les plus habiles à s'enrichir sont les individus les meilleurs socialement. Mais, de toutes parts, on proclame : « à côté, au dessus des ques- « tions d'ordre matériel, il y a des questions juridi- « ques et des questions sociales, il y a le droit, il y « a le devoir, il y a la justice. » (23 juin 1896).

L'économiste écoute ce langage ; il ne l'entend pas. Il s'est enlisé dans un matérialisme définitif. Le matérialisme, excitant le désir exclusif du gain, l'âpreté de l'effort à le conquérir, est sa seule loi sociale. Hors de là point de société.

Ce matérialisme suffit à l'école économiste. Il est tout son principe, tous ses principes. Cette école, vous m'entendez, est l'école orthodoxe. Ses décisions sont des oracles. Or l'obscurité est dans la nature des oracles. Les hommes, faute peut-être de les comprendre, ne s'y conforment pas. Les faits les contredisent. Cela prouve, si l'on veut, les oracles divins, éternelle l'école.

Plus les événements sociaux témoignent contre les prédictions et les lois de l'économie politique, plus l'économie politique se proclame souveraine. Son infaillibilité est en raison directe de ses erreurs.

Quelles erreurs et si nombreuses ! Ils s'en allaient disant dans leur orgueil : Vous vous agitez vainement parmi les misères écloses des transformations sociales. Possédez mieux le calme que la prescience de l'avenir communique. D'elle-même la vie deviendra meilleure parce qu'elle deviendra plus indépendante. — Vous vivrez plus largement et vous vivrez à moins de frais. — Ils disparaîtront aussi ces armements sans fin qui accablent l'Europe contemporaine Puis, dans la fraternité croissante, l'État cessera de sembler utile et, petit à petit, sa rude intervention s'anéantira pour le triomphe des libres individus. (17 février 1887).

Ils disaient dans leur orgueil, et, cependant qu'ils parlaient, les misères prolongeaient leur empire, les peuples s'emportaient au désir de révolution. — Plus

dure devenait la vie, elle devenait aussi plus coûteuse. — Et toujours, toujours croissaient les armements pacificateurs, faisant la paix lourde et mal tolérable. — En outre, comme d'une pesante armure ou de chaînes oppressives, l'Etat comprimait de sa protection les individus malades d'isolement. (17 février 1887).

Ainsi les faits sociaux sont le contraire des prévisions des économistes. Ceux-ci ont rendu des oracles peut-être, mais par quoi tout ce qui ne devait pas arriver fut prédit. Désormais, ils peuvent continuer leurs oracles impunément. Morte la foi, morte leur puissance. Paul Deschanel détruit les derniers restes de l'économie orthodoxe. Voilà, en vérité, un événement aux autres incomparable. Dans la vie sociale il est seul notable depuis trente ans.

La théorie sociale se transforme ainsi pour le perfectionnement de la société.

*
* *

Pour s'excuser, en quelque manière, d'accomplir de grandes choses dans le Parlement, l'orateur s'efforce, — et il risque par cet endroit d'affaiblir sa doctrine — de rendre saisissable aux parlementaires la nécessité d'une réaction énergique et persévérante contre l'école économique. Que dira-t-il ? Sans doute, ils n'ignorent pas tous qu'une doctrine économique exista, dont le XIXe siècle manifeste l'influence douloureusement. Mais ils savent mieux que l'Allemagne est l'ennemie de la France. Et si, d'abord, ils sont députés, ils sont patriotes ensuite. Pour leur complaire, donc, Deschanel démontre que le patriotisme et l'économie politique sont peu conciliables.

Les économistes prétendent que la politique économique domine, détermine la politique générale. Liberté, liberté totale, liberté du commerce, liberté des rapports entre toutes les nations de l'univers : voilà leur principe essentiel. Et, parmi les conséquences obscures de ce principe, on distingue de vagues aspirations à une fraternité illimitée des peuples. Or, affirme Deschanel, de telles aspirations « sont énervantes pour le patriotisme, fatales aux « devoirs et aux sacrifices qu'il exige. » (17 février 1887, 9 mai 1891). De la sorte, par nécessité parlementaire, l'orateur décide l'immortalité du patriotisme territorial et, agissant comme un simple économiste, attribue l'immobilité d'un dogme à une conception historique de la solidarité dont les développements, sans doute, se prolongeront pendant des siècles encore, mais qui, un jour, disparaîtra, elle aussi, dans le torrent des transformations qui emporte tout, pour tout agrandir et tout renouveler.

Mais qu'on ne s'étonne pas si les exigences du parlementarisme sont impérieuses : c'est qu'elles sont spontanées; en d'autres termes, elles sont irréfléchies.

III

En dépit des exigences parlementaires, Paul Deschanel, avec un courage parfois audacieux, s'est appliqué à une discussion scientifique du socialisme : moment particulier de sa lutte contre l'économie politique. Comprenant que le développement social est tout entier affecté par le développement du collectivisme, il a voulu, d'une part, marquer que tout effort de progrès social doit se manifester par un effort parallèle de destruction du collectivisme ; — d'autre part, démontrer que le collectivisme, en lui-même, ne saurait fournir un quelconque principe social. Cette œuvre double, Deschanel l'a tentée au Parlement ; et qui dira les difficultés infinies que multipliaient devant ses pas et la témérité inat tendue de sa noble tentative, et la rébellion sourde, profonde des parlementaires contre une conception de la politique, ignorante de ceux de gauche ou de centre ou de droite, mais soucieuse de l'avenir de la société — simplement.

Laborieusement, il accomplit son dessein. De façon méthodique il discute les origines, la nature, les caractères, les destinées du collectivisme. Çà et là, seulement, surgissent des arguments tout littéraires, et même pis, je veux dire tout politiques : pâture jetée, non sans dédain, aux parlementaires

avides encore de la vulgarité héritée de leurs prédécesseurs.

*
* *

Grande, très grande importance est attribuée au collectivisme. Les parlementaires eux-mêmes en ont peur, car le mot est barbare. Deschanel accroît l'importance de cet adversaire pour le détruire plus aisément, en détournant contre lui toute la puissance des idées sociales. La ruine de la doctrine socialiste entre essentiellement dans le plan de son œuvre.

Aussi bien, il veut qu'on sache que le collectivisme n'est pas simplement défectueux en lui-même, mais que ses origines, en outre, sont répréhensibles.

Et, d'abord, les origines du mouvement socialiste, que sont-elles ? Une réaction excessive et indisciplinée contre la vie sociale organisée suivant la loi de l'individualisme économique, — et, plus particulièrement, une révolte haineuse contre les abus coupables que firent des forces ouvrières les patrons anglais vers le milieu du siècle. (24 novembre 1894 — Carmaux). Même, pour qui considère le mouvement collectiviste en France, il est, de quelque façon, le résultat de nos défaites militaires en 1870. (16 février 1893). L'Allemagne nous aurait vaincus deux fois. Ses armées nous envahirent, puis ses idées. Ah ! cela est fort grave. Mais tel argument, je pense, n'est que pour exciter le Parlement à des indignations bien généreuses. Donc il est bon.

*
* *

Or, si le mouvement socialiste est dû à des faits

tout historiques et même à des faits locaux, la doctrine socialiste aussi n'a pas des origines moins reprochables. Cette doctrine, comme les bases sur lesquelles elle s'appuie, est fragile.

Fragile d'abord comme l'économie politique d'où elle est issue. Le collectivisme a acccepté pour des lois les généralisations précipitées des économistes, généralisations dont tous les grands faits sociaux et même quelques savants ont prouvé qu'elles sont illégitimes. De l'imagination ici et là ; de l'imagination, chose qui ne sert qu'aux poètes et à peine aux poètes... mais point d'observation. Donc point de science. (23 juin 1896).

Et, non contente de dénaturer les faits ou de les grouper en unions factices, la doctrine socialiste voudrait corrompre la nature humaine et arrêter ainsi ou retarder la marche des civilisations. Oui, « prétendre que les grands mouvements intellec-« tuels de l'humanité, que la politique et le droit « n'ont d'autre source que les intérêts matériels, « c'est rapetisser l'histoire... » (Carmaux). Et, quoi qu'ils en disent, la civilisation ne peut être l'œuvre du matérialisme.

Mais toutes ces idées fausses ont été revêtues, dans un livre, d'un affublement scientifique. Il semblerait que Karl Marx, faisant le socialisme plus inaccessible par la rigidité des apparences, l'eût rendu tout à la fois plus général et plus fort. Mais, prenons-y garde. On ne trouve, en son ouvrage, qu'une terminologie nouvelle. Toutes les lois qui, ailleurs, parurent insuffisantes, demeurent insuffisantes là. Leur expression seule a empiré ; et le socialisme peut encore être vaincu.

Mais il faut, du moins, l'attaquer.

*
* *

Il n'est pas, pour attaquer le socialisme, de procédé plus efficace que de le définir.

Sa définition est sa condamnation. Paul Deschanel la donne en ces termes : « Le socialisme est un changement dans le régime de la propriété par la socialisation des moyens de production. »

Socialisation des moyens de production : tout le socialisme est dans ces trois mots. Or, dans ces trois mots il n'y a rien.

Je ne fais pas compte, en effet, des contradictions. — Les collectivistes prétendent qu'ils veulent socialiser les moyens de production. Il faut les arrêter là ; et c'est par une condescendance digne d'être blâmée que l'on discute leurs conclusions partielles et particulières. Il suffit qu'ils ne s'accordent, ni sur la détermination précise des moyens de production, ni sur le caractère, ni sur l'étendue, ni sur les moyens de la socialisation — pour que, ayant un but et ne sachant pas quel but, ils soient scientifiquement négligeables.

Mais, en vérité, le Parlement n'est pas le lieu où il convient d'éprouver et, à plus forte raison, d'exprimer des scrupules scientifiques. Et Paul Deschanel, qui veut, aussi bien, ne pas se compromettre, se garde d'insister sur les contradictions multiples de la définition, et, idée par idée, il expose le socialisme, il le combat, il le ruine.

*
* *

Plus exactement, il montre le socialisme combat-

tant, ruinant le socialisme. L'exposition du socialisme est une chimérique entreprise. Il n'est pas un socialisme; il en est dix. Le socialisme est multiforme; il est divers, insaisissable. C'est, peut-être, à certains égards, sa force, mais non pas sa force logique. Mais, à coup sûr, si parfois l'abondance des contradictions signifie, comme je le crois, la richesse des idées, les socialistes ont des idées nombreuses, car ils ont imaginé des façons nouvelles de se contredire.

L'un contredit l'autre; chacun se contredit soi-même. Ils se contredisent avec beaucoup de clarté, — et toujours simplement, si toujours ingénieusement.

On sait, d'abord, — et Deschanel s'applique à ce qu'on le sache bien, — que, pour l'étendue de l'expropriation qu'ils méditent, l'entente n'existe pas entre eux.

Il est, n'est-ce pas? un socialisme naïf, une façon de socialisme opportuniste qui, timidement, propose la nationalisation des mines, des chemins de fer..... et pense, par ce moyen, régénérer l'ordre social. Ce socialisme rêve ainsi une série de petites révolutions, quelque chose de progressif, donc de bien parlementaire et de très médiocre.

Mais un autre socialisme a plus d'énergie, et c'est le seul qu'on puisse, sans excessive ironie, qualifier doctrinaire : le collectivisme. Avec lui on n'hésite plus. (23 novembre 1893). D'aujourd'hui à demain la société se rènouvelle. Et la chose n'est pas pénible à faire; mais il faut, pour la dire, employer des termes d'accouchement.

Ceux seuls qui, — ayant fait des études pour cela, — veulent accoucher une société nouvelle, sont inté-

ressants en leurs contradictions. Et surtout le maître contemporain Jules Guesde, encore que je ne prétende pas que ses seules contradictions soient intéressantes en lui. — Elles sont d'ailleurs trop faciles à constater. Il ne les cache pas, il les étale; et Deschanel aussi, — ce dont Jules Guesde, sans doute, ne l'avait pas prié. Certes, Jules Guesde est le révolutionnaire au front plissé, donc impitoyable, — usant de lunettes, donc absolu, — à la barbe peu cultivée, donc impatient d'agir. Il advient cependant que sa violence se tempère. A certaines époques, son absolu est très relatif. — Hier, il exigeait l'expropriation immédiate, sans nulle indemnité, des propriétaires terriens, et, par modération de langage, il disait : « Nous ferons « rendre gorge à ces voleurs. » C'est en 1890. Mais, en 1893, Jules Guesde sourit aux voleurs. Il atteste : « On vous dit que nous voulons enlever au petit « cultivateur ce qu'il possède. Les gens qui vous « débitent ces mensonges sont les mêmes qui, pen- « dant qu'ils vous excitent contre vos frères les tra- « vailleurs des villes, vous volent vos économies. » Jamais, je n'eusse osé dire que Jules Guesde a volé à quiconque ses économies. On pourrait cependant le conclure de ces phrases. En quoi, il est dangereux parfois de se contredire. (23 novembre 1893).

Mais on voit bien, — et cela seul importe, — que, d'une part, des socialismes différents existent, et que d'autre part, chaque socialisme est différent avec lui-même. Il évite, de la sorte, d'être monotone, mais scientifique. Au reste, — et c'est sans doute l'effet d'un goût immodéré de variété, — la contradiction est essentielle par son objet. Car, suivant l'étendue de l'expropriation que le collectivisme réclame, ou bien

la révolution sera totale, ou bien elle sera industrielle et non agricole. Et, dans ce cas, le collectivisme se targue encore de tout faire. Mais il fait tout à demi. Ne rien faire vaudrait mieux.

Quoi qu'il en soit, si l'on prend quelque plaisir à ce jeu des contradictions collectivistes, il suffit, pour s'éjouir encore, de prolonger l'examen de la doctrine.

*
* *

Le collectivisme, en effet, ne s'arrête pas sur le chemin glissant des contradictions. Et, suivant la pente, il s'offre aussi contradictoire quant aux procédés que quant à l'étendue de l'expropriation.

Vouloir passer de la société capitaliste à la société collectiviste, cela peut être bien. Savoir comment opérer le passage, certes cela est mieux.

Or les moyens pour cela ne manquent pas aux collectivistes. Bien au contraire. Et voilà qu'ils ont l'embarras du choix. Cet embarras est grand.

Ceux-ci, vraiment trop honnêtes, désirent exproprier sauf indemnité. Ceux-là, plus catégoriques, confisquent purement et simplement. (23 novembre 1893. — Carmaux). Que résoudre ?

Mais il faut compatir à cette indécision.

*
* *

L'indécision s'aggrave si les collectivistes s'efforcent à déterminer la loi de répartition que leur société subira.

La valeur du travail sera calculée d'après sa durée exclusivement : telle est la règle de répartition exprimée par Marx lui-même, qui, tout révolu-

tionnaire qu'il voulait être, n'en demeurait pas moins très conservateur des erreurs traditionnelles. En effet, son principe de la valeur et, par suite, de la répartition est emprunté « à Turgot et à l'école « anglaise pour qui la substance de la valeur est le « travail et la mesure de la valeur est la durée du « travail ». (23 juin 1896). En deux mots on prouverait la fausseté de ce principe, mais l'évidence ne tolère pas qu'on la démontre.

De l'inexactitude ou de la fausseté du principe, Marx, à la vérité, n'avait guère de souci. Révolutionnaire par vocation, il voulut d'abord créer un état social où, dans la répartition des profits du travail règnerait l'égalité intégrale et douloureuse à tous. Ensuite, et pour distraire ses loisirs, il se préoccupa de devenir un savant. Il y eut du mérite, car il dut soudain imaginer une concordance entre ses préalables conclusions révolutionnaires et les idées scientifiques dont il s'embarrassa. C'est pourquoi il prit de l'économie politique un de ses principes; et ce ne lui fut pas un obstacle à la combattre encore.

Au reste, personne ne doute que ce principe scientifiquement faux de la valeur et de la répartition égalitaire ne soit impraticable. Les collectivistes eux-mêmes paraissent convaincus de l'impossibilité de son application et peut-être est-ce, dans leur doctrine entière, la seule chose dont ils soient certains. Dès lors, « il a fallu donner des entorses à la doctrine « et des disciples infidèles ont admis le principe de « primes, de récompenses spéciales, de sorte que, « même en théorie et avant la lettre, l'inégalité a « reparu ». (20 novembre 1894). Que les collectivistes

se contredisent toujours, cela, toujours intéressant, n'offre rien qui surprenne. Toutefois, s'il est vrai que le principal objet du collectivisme soit de répartir les biens, il faut avouer que cette contradiction dernière est particulièrement imposante.

Et Deschanel s'en irrite. Il supplie qu'on ne le tienne pas pour dupe de ce qu'il nomme « une « effroyable mystification ». (26 novembre 1894). C'est fort bien dit.

Et l'on voit ainsi des contradictions dans le collectivisme, comme des grains de sable sur les plages, — indéfiniment.

*
* *

Or, s'il était aussi aisé de régir la société collectiviste que de l'imaginer et si les contradictions qu'elle recèle en son principe ne gênaient pas son existence, bientôt elle mourrait d'elle-même, tuée par les inconvénients pratiques quotidiennement suscités par elle.

Les individus vivent en société collectiviste. L'ennui morne les enveloppe. Le goût de la paresse les assiège. Que la vie est triste en sa langueur!

Dès d'abord, une armée sombre de fonctionnaires, — corbeaux sur un cadavre, — s'abattent sur la société. Tout va mal. Non pas qu'ils aient un moindre zèle que les fonctionnaires d'une société capitaliste, car il est des choses impossibles. Cependant ils font moins encore. En effet, si nombreux ils sont qu'ils peuvent légitimement croire que telle tâche infime, qu'ils songeraient à remplir par hasard, relève des attributions de leurs collègues, et qu'ils seraient coupables, en l'accomplissant néanmoins, de désor-

ganiser l'égalité dans l'inaction. (20 mars 1894 — 29 juin 1895). Au reste, ils n'hésitent pas à penser que leur multiplicité même empêche la responsabilité de retomber sur personne.

Lourde masse, masse immobile, l'Administration, du moins, est de plus en plus gravement compliquée, paperassière, indolente, lente. Et, par conséquent, plus coûteuse : cela est naturel. Vraiment, n'a-t-on pas droit de dire que, pour les gouvernants collectivistes, la difficulté pire serait l'établissement d'un budget qui pût couvrir toutes les dépenses. Car, dans cet incommensurable effort, ou bien les individus se rebellent contre la compression dont on les menace en les faisant payer, ou bien la société écrase ses membres et tarit de la sorte les sources de richesse et de vie. (20 novembre 1894). Et j'évoquerais à cet égard le souvenir bien caractéristique de Moloch ou d'une divinité hindoue moins connue, c'est Bagghavah que je veux dire : mais cela est si banal que d'autres, avant moi, l'on fait probablement.

En tous cas, une terrible constatation s'impose, et c'est que, par l'outrance de réglementation, la société collectiviste, dans son imprévoyance calculatrice, ne laisse persister nulle liberté des individus. Elle prétend les libérer de toute contrainte; elle les embrigade. Les théoriciens l'avouent avec beaucoup de naïveté, ou plutôt de cynisme. Ils ne parlent pas des iudividus, des hommes, mais de « l'armée industrielle », du « service industriel. » (Carmaux). Oui, les individus devront servir. C'est pourquoi on les asservit.

On les asservit à moins que leurs instincts ne s'expriment fortement, efficacement contre la tenta-

tive innommable de ces gens qui veulent exactement rétablir l'esclavage, instaurer l'égalité dans la misère ou la misère dans l'égalité pour détruire l'inégalité dans la richesse qu'engendre l'inégalité dans l'effort. Le collectivisme : théorie d'âmes inertes, d'esprits infirmes ! Alors même que Paul Deschanel n'aurait pas prouvé — là, ses contradictions qu'on ne peut dénombrer, — ici, ses impossibilités qu'on ne peut mesurer, certes, il pourrait ne pas craindre le triomphe d'une doctrine contre laquelle, dit-il très justement sinon très correctement, « se dresserait la « révolte de la conscience populaire. » Le collectivisme, aucun moment, ne vaincra ; car, chaque individu le repousse par dignité.

*
* *

Cependant, Paul Deschanel n'omet pas qu'il s'adresse au Parlement et, avec une ironie dont je le loue, mais une ironie tellement composée qu'on pourrait croire qu'elle est du naturel, il ne manque pas de lui offrir, à chaque fois, quelques arguments simplistes dont il est friand, et il institue d'ingénieux parallèles entre le collectivisme d'un côté et, d'autre côté, l'internationalisme, l'antipatriotisme, le cosmopolitisme et d'autres grandes choses ou d'autres grands mots.

Assurément Deschanel est trop amoureux de vérité pour que, même en ces tristes circonstances, il soit totalement inexact. Il affirme raisonnablement que : « le collectivisme a pour conséquence nécessaire « l'internationalisme... car des mesures telles que la « suppression de l'intérêt des capitaux ou l'abolition « de la monnaie... ne sauraient être adoptées par un

« pays seul... » L'idée étant juste, étant scientifique, il est évident que Deschanel n'a rien fait au point de vue parlementaire. Il le sait bien ; et le voilà qui s'efforce à des médiocrités. On l'applaudira.

Il parle patrie, patriotisme. Les députés se plaisent à ce langage vulgairement sentimental. Ils aiment bravement la France, ils l'admirent ; ils veulent qu'on leur dise que la France est la première nation de l'univers (20 novembre 1894), parce qu'ils la représentent et parce qu'ils croient qu'elle l'est effectivement. Et, moi aussi, sans doute je le crois. Mais je ne suis content ni de le dire ni qu'on le dise. Pareille chose doit se voir d'elle-même.

Donc, Deschanel se désole parlementairement que la tyrannie collectiviste pense « mettre sa lourde « main sur l'âme idéaliste de la France. » (25 juillet 1894). Et, pis encore, il pleure patriotiquement. Il parle de 1870. « Ce n'était pas assez de l'invasion, ce n'était pas assez de la conquête... » (20 novembre 1894). Puis il s'anime, reprend courage, critique « l'esprit tudesque ; » (oh ! pitié!), proclame que « la « France n'ira jamais s'égarer à la suite de Karl « Marx et de Lassalle, dans les brouillards d'outre-« Rhin. (25 juillet 1894). Eh ! quoi ! il reviendra donc toujours ce refrain désuet dont on dit sans cesse les paroles parce que l'air en plaît aux oreilles parlementaires. Mais enfin, parlons net. Je ne sais pas s'il y a vraiment des brouillards outre Rhin. Mais, dans le cas présent, ces brouillards se seraient levés de la terre de France pour s'étendre là-bas. Le collectivisme est, dans ses éléments, une doctrine toute française ; et plusieurs personnes le savent. Marx a pris à Proudhon les trois idées essentielles

de sa théorie, c'est à savoir que la mesure de la valeur est la durée du travail; — que la division du travail anéantit la personnalité de l'ouvrier et lui interdit l'accession à la propriété ; — que l'Etat est le produit de la division du travail, donc le résultat de la lutte des classes et le défenseur des classes propriétaires. — Qu'on dise que Marx a soustrait, a volé ces idées à Proudhon, je le veux bien, si c'est être patriote et si le patriotisme est toujours en sa place. Mais qu'on ne dise pas que le collectivisme est une doctrine allemande. Cet argument est mauvais ; il est nul. Au surplus, serait-il juste ? je blâmerais violemment Deschanel de ce qu'il l'emploie. Car il est ridicule. La vérité est sans patrie, étant universelle. Si le collectivisme est la bonne doctrine, il ne m'importe pas qu'elle soit française ou bien allemande, je l'adopte ; — et cela ne m'importe pas davantage si le collectivisme est la mauvaise, je la répudie. Enfin, surtout, il est des idées médiocres dont on doit abandonner l'usage aux Léon Say.

Ce n'est pas en cédant à la vulgarité intellectuelle du Parlement qu'on fait œuvre durable et noble. Par là on peut tout au plus, et si l'on n'est pas dupe, devenir ministre : alors on est bien coupable. Mais s'il est vrai, — et je pense ainsi, — que le Parlement presque tout entier préfère aux fortes argumentations logiques, qu'il est malhabile à entendre, le verbiage et la déclamation, la faute en est toute à ceux qui le dirigent parce qu'ils s'abaissent à la foule, loin de hausser la foule à eux.

Cependant, n'est-il pas des faits sociaux dont l'importance est telle que, toujours, lorsqu'on les discute, le raisonnement devrait demeurer logique et

pur; n'est-il pas des hommes qui, ne ternissant jamais leur pensée par la phrase, devraient être surtout les éducateurs intellectuels du Parlement, leurs maîtres de discussion, d'action ?

Le collectivisme est un de ces faits; Paul Deschanel est un de ces hommes.

*
* *

A la vérité, on s'en aperçoit à sa conclusion sur le collectivisme.

Le collectivisme lui paraît illogique et il le déteste.

Haine clairvoyante, car elle l'excite à le discuter puissamment.

Certainement, à ses regards, le collectivisme est un mouvement transitoire, une doctrine fugitive qui s'anéantiront demain. Toutefois, ce phénomène d'un jour est grandiose. Il est comme l'émanation indécise et véhémente de l'âme populaire. Il est un incident de l'effort perpétuel des générations pour l'engendrement d'une vie sociale meilleure. Certes, le collectivisme est abondant d'erreurs et de contradictions. Dissipons les unes, écartons les autres. Mais si de la doctrine rien ne demeure parmi les transformations inévitables des sociétés, du sentiment qui l'a créé quelque chose doit rester, au contraire. Une leçon pour tous. Le collectivisme sort du peuple : par quoi celui-ci impose à qui le régit l'obligation de réfléchir plus profondément pour agir davantage et pour mieux agir.

IV

L'action, l'action plus intense et plus raisonnée : Paul Deschanel, théoricien social, y convie tout le monde.

Il faut agir, il est urgent d'agir. Paul Deschanel eût-il déclaré seulement cette nécessité et cette urgence, son œuvre déjà ne serait point négligeable.

Mais sa théorie pour l'action sociale est, à la fois, plus précise et plus complète. Deschanel se préoccupe d'apporter aux réformes sociales une philosophique justification.

Il sait la valeur des idées et qu'au gré des idées les faits se modifient. En outre, il sait que la loi sociale doit obéir à la leçon des faits et qu'il n'est pas bon de détourner le cours naturel des tendances populaires. Mais on peut ordonner ces tendances. On le peut grâce à l'application d'un principe de progrès social : la solidarité par l'association. Et tous les moyens propres à l'accroissement de la solidarité, on les emploiera. On emploiera l'État, les groupements ouvriers. Leur emploi sera fécond : et rapidement s'accompliront les réformes nécessaires longuement calculées par avance.

Et c'est ainsi qu'à la lumiùre des idées générales se développent les lois de la vie sociale de l'avenir.

De cette vie sociale, Paul Deschanel est l'initiateur à jamais glorieux.

*
* *

Et je ne m'en dédis point. Paul Deschanel est un philosophe social. Insoucieux de profondeur ou, plus simplement, de métaphysique, mais singulièrement lucide en la précision de ses idées. D'un mot, Paul Deschanel n'est pas le réformateur parcellaire auquel la réforme du jour apparaît essentielle et de plus d'importance qu'aucune autre. Rapportant toutes les réformes particulières à des principes sociaux, il s'attribue l'originalité, dangereuse au Parlement, de posséder des idées générales et de ne s'en pas cacher.

Sans doute, ces idées générales sont appropriées au milieu où elles se produisent. Elles sont parfois des idées trop générales. Ainsi Deschanel dit, — et cela prouve, — tant pis, — qu'on lit encore Montesquieu : « La meilleure constitution est celle qui garantit le « mieux un peuple contre les maux inhérents à son « état social et à son tempérament. » Est-ce bien sûr ? Il dit en outre : « Dans les démocraties l'intérêt « même du peuple exige des garanties contre sa « propre mobilité. » (12 mars 1894.) Certes, cela est juste ; cela est juste excessivement. Du moins, il n'est nulle virginité intellectuelle de parlementaire qui s'en puisse effaroucher.

Mais, suivant le développement de sa pensée sociale, on discerne avec bonheur qu'elle devint chaque année plus systématique. D'abord, il sembla que Paul Deschanel négligerait de concevoir le bienfait d'une ferme doctrine directrice. Il s'ou-

bliait à dire : « la mobilité, la complexité infinies des « affaires humaines échappent aux théories tout d'une pièce ». (17 février 1887). Idée regrettable, dont le Parlement seul pouvait se satisfaire. De cette erreur, Paul Deschanel s'est heureusement évadé.

Ame noble, timide en dépit de sa jeunesse, Paul Deschanel se dégagea toujours de l'oppression des événements quotidiens. Il sut qu'il importe au législateur de dominer les faits pour les diriger. Proclamant que « les idées sont les forces souveraines du « monde »(Carmaux) et croyant ce qu'il disait, Deschanel avait au fond, l'âme d'un doctrinaire. Il en avait aussi l'esprit. Rebelle aux factices classifications des partis politiques, il déclarait en 1890 : « Je « défends une doctrine ». (20 mai). Et cette déclaration montrait un grand courage. Elle ne couvrait encore que des conceptions un peu vagues. Depuis lors, Deschanel a marqué mieux ses tendances doctrinales. Et, vraiment, si la société présente peut en théorie répliquer à la tbéorie d'une société socialiste, elle le doit à Deschanel qui assuma la tâche importante d'être son théoricien, son unique théoricien.

*
* *

Parce que son esprit est ouvert désormais à la théorie, Paul Deschanel conçoit fortement l'utilité de l'action sociale.

L'utilité de cette action est d'autant plus énergique que le collectivisme oppose, disons-nous, à la société libérale une société construite théoriquement. La lutte entre les deux sociétés est une lutte

entre deux théories. Et donc, « chaque réforme que « nous accomplirons sera une arme ôtée au socia- « lisme révolutionnaire ; chaque jour sans réforme « sera une chance pour lui ». (20 novembre 1894). Vraiment, il faut agir. Comment agir ?

Rationnellement, le sens de l'action sociale est déterminé aussi par la théorie collectiviste elle-même. Il ne sied pas de mesurer en quoi les plaintes sont excessives. Elles décèlent un état d'âme. Elles manifestent le désaccord intime qui existe entre la situation sociale du peuple et le caractère souverain que la Révolution lui conféra ; elles manifestent que le peuple a pris conscience de ce désaccord. Paul Deschanel jette un regard clair sur la société. Ils constate la réalité du désaccord (28 juin 1886) et il reconnaît immédiatement que le devoir social se résume d'un mot : « la mise en harmonie de notre organisation « sociale tout entière avec notre constitution politi- « que ». (20 mai 1890). Formule nette en sa généralité, où paraissent à la fois la précision philosophique du penseur pour ramener les faits à leurs causes, grouper les idées en théories, et son aptitude égale à traduire les conceptions en actes.

De la sorte, les raisonnements des deux théories se correspondent pour produire des effets contraires. Aussi leurs sentiments.

L'action sociale des libéraux s'inspire des mêmes sentiments qu'expriment avec ardeur les théoriciens collectivistes. Non, « ceux-ci n'ont pas le monopole « de l'intelligence des intérêts populaires et de la « sympathie pour les difficultés et les souffrances « contre lesquelles se débattent les travailleurs ». (16 février 1893). Donc, les théoriciens libéraux agis-

sent pour les travailleurs parce qu'ils les aiment ; ils agiront avec plus d'efficacité que les collectivistes parce qu'ils les aiment raisonnablement. — Le collectivisme a, du moins, ce mérite qu'il accélère dans la théorie libérale « la prédominance des questions sociales sur les questions de politique pure ». (Nogent-le-Rotrou, 14 mars 1897). Donc, politique principalement sociale : c'est le premier caractère de la théorie de Paul Deschanel. — Le collectivisme offre, en outre, cet avantage qu'il excite les libéraux à ne pas s'attarder dans les conceptions étroites du passé, mais à « inaugurer une politique plus large ». (16 février 1893). Donc, politique large d'idées et large de sentiments : c'est le second caractère de la théorie de Paul Deschanel. De son action sociale, tels sont d'abord les principes.

Ces principes reçoivent bientôt leur expression pratique que voici : « Le problème de notre âge consiste à concilier le principe de la liberté individuelle, — car la propriété n'est qu'une des formes de la liberté, c'est la liberté concrète, visible, — avec le principe de la solidarité et de la justice sociale ». (20 novembre 1894.) Expression initiale, élémentaire, mais décisive de toute la théorie sociale de Paul Deschanel.

La théorie collectiviste lui est un guide naturel, car étant elle-même le résultat d'une interprétation inexacte des faits par des esprits malsains, elle en facilite l'interprétation plus exacte par des esprits plus sains.

*
* *

A la vérité, Paul Deschanel redresse, en premier

lieu, la fausse explication que donnent les collectivistes des faits. Sa théorie sociale d'abord tire des faits leur leçon légitime.

Tandis que les collectivistes se fatiguent en un effort impuissant pour dénaturer les faits, et, des magnifiques tranformations accomplies en notre siècle, faire sortir à la fois, — la preuve que la masse populaire est devenue plus misérable à mesure que devenait plus insolemment riche la minorité privilégiée, — et la condamnation totale du régime capitaliste oppresseur, — Deschanel distingue, parmi la diversité des phénomènes, la persévérance d'un universel mouvement égalitaire. (20 novembre 1894).

Répartition du sol, tendance à l'égalité. Les grandes propriétés se disjoignent en fragments et notre territoire est extrêmement divisé. (28 juin 1886).

Répartition des valeurs mobilières, tendance à l'égalité. En France les propriétaires des valeurs mobilières sont aussi nombreux que les propriétaires du sol : exceptionnelle et heureuse aventure ! Puis, le capital se réunit en associations, et, simultanément, se répartit parmi les personnes. Il devient plus fort, mais sa force est plus répandue. Et chaque jour opère la fusion des catégories sociales par les capitaux disséminés. — Les capitaux persisteraient-ils à se grouper en quelques mains ? Grâce à la baisse invincible du taux de l'intérêt, les effets sociaux de ce phénomène décroissent. Par là est proclamée la conséquence inévitable du développement de la civilisation. (23 novembre 1893 — Carmaux).

Conditions et profits du travail industriel : tendance à l'égalité. Loin, très loin le temps où l'on nourrissait l'espoir des gains prodigieux. La concur-

rence les a réduits pour toujours. (20 mars 1894). Mais, en revanche, la grande industrie et le grand commerce, d'une stabilité presque immuable, garantissent de plus en plus les ouvriers contre les crises, mères des chômages, et les protègent mieux contre l'incertitude que la misère accompagne. (20 novembre 1894).

Et, de partout, voilà des preuves, encore des preuves que la rénovation économique du XIXe siècle ne fut point meurtrière à la foule, mais qu'en définitive le bénéfice éternel lui en appartiendra. « Tous « les grands phénomènes de notre temps travaillent « incessamment et avec une force croissante à ré- « duire l'écart entre les conditions humaines ». Faite cette constatation, Paul Deschanel ne s'immobilise point dans la stagnation de l'optimisme et de l'égoïsme dont Léon Say donna l'exemple ; mais ayant cherché dans l'histoire une raison d'agir, il y puise, en outre, la règle de son action.

*
* *

Le collectivisme a méconnu la leçon véritable des faits sociaux ; c'est pourquoi, encore qu'il s'inspirât de sentiments louables, il ne sut pas instituer pour les progrès futurs une règle possible. En la sagesse de sa philosophie, Paul Deschanel qui, afin de distinguer mieux le mouvement social, s'aida des erreurs collectivistes, — lorsqu'il veut déclarer le principe définitif de la vie sociale, ne répudie pas non plus le collectivisme aveuglément.

« Il y a au fond du mouvement socialiste un senti- « ment juste qu'il faut dégager, et qui, de plus en plus, « apparaîtra distinct, le sentiment de la solidarité »

(Carmaux). La solidarité crée l'association. Solidarité, association : l'avenir est là.

Or, le collectivisme est une doctrine solidariste. Mais il décide la solidarité par contrainte et pense instaurer l'association coercitive. Il se heurte ainsi aux impossibilités. La contrainte, effectivement, n'est rien autre que la négation même de la solidarité qui de la seule liberté peut naître. Puis l'association coercitive qu'est-elle sinon la lutte d'individualités antagonistes violemment rapprochées, la lutte dont la société ne saurait vivre ?

Et d'elle-même, au nom de ce principe essentiel de solidarité, se décompose l'œuvre sociale qu'il convient d'accomplir. D'une part, œuvre négative. Il faut stériliser les efforts du collectivisme pour l'établissement de l'association obligatoire et la perpétration par là d'une mortelle tyrannie. — D'autre part, œuvre positive. Il faut hâter le règne de l'association qu'un libre sentiment solidaire fécondera. Oh ! il faut que l'association devienne « l'instrument « d'émancipation et de paix sociale qui créera, sous « des formes de plus en plus complexes et savantes, « le crédit, la prévoyance, les assurances, les retrai- « tes, la conciliation et l'arbitrage, tout cet ordre « nouveau, ce droit nouveau, cette organisation nou- « velle du travail, dont je salue l'avènement avec « confiance et avec espoir parce qu'elle nous rappro- « chera de la justice par la solidarité ». (Nogent-le-Rotrou, 13 mars 1897). Et cette tentative de généralisation et cet essai de fixation d'un principe de progrès social ne sont point les vaines manifestations d'un esprit habile à se façonner des chimères. Paul Deschanel, — là réside son mérite de philosophe et

de théoricien social, — ne s'isole pas des faits. Il constate la lente mais constante élaboration, dans les mœurs sociales contemporaines, d'une société solidarisée subdivisée en associations. Il perçoit simplement les progrès de la solidarité dans nos mœurs et sollicite qu'aux mœurs les institutions s'harmonisent.

Et ce sera l'œuvre du siècle prochain.

*
* *

Oui, l'aurore du siècle prochain sera pareillement l'aurore d'une vie sociale rénovée. Les individus associés solidairement pour le triomphe de leur liberté, réaliseront leur développement intégral. D'elle-même, à coup sûr, cette évolution se ferait, car cette évolution est la loi naturelle, cette évolution est fatale. Mais il est juste et sage d'en précipiter l'accomplissement.

Et les individus ne doivent pas y travailler solitaires. Les forces collectives, que la civilisation nous a transmises, doivent y collaborer.

L'individu, d'abord, s'aidera de l'Etat. Non, certes, pour s'abstenir d'action personnelle, mais pour rendre, au contraire, cette action plus efficace. Que l'intervention de l'Etat soit légitime, nul doute. Et mieux, il est la forme suprême que pourra revêtir l'aspiration unanime des peuples à l'association. (23 juin 1896).

Dans le moment actuel de la transformation sociale, il n'est personne qui n'affirme que l'entremise de l'Etat peut être bienfaisante. Son entremise, assurément, est « affaire de mesure et d'espèce ». (Carmaux). Mais telles difficultés sociales, compliquées par l'aveuglement des hommes sur leurs inté-

rêts véritables, persistent douloureusement; et ce sont celles surtout du contrat de travail « où est « engagée la personne humaine, créature qui vit, « qui pense et qui souffre », (23 juin 1896). Prétendra-t-on là prohiber à l'Etat toute intervention tutélaire ? Non pas; et même chacun croit qu'il y sera un auxiliaire énergique du développement de la liberté des individus.

De cette façon, Paul Deschanel détruit la dernière erreur de l'économie orthodoxe. Il élargit les bases elles-mêmes de la société.

*
* *

Cependant l'Etat peut être un groupement trop vaste. La précise réalité des choses lui échappe souvent.

Des groupements naturels existent qui, plus restreints, pourront être plus pratiquement utiles : les syndicats professionnels.

Paul Deschanel formule l'espérance certaine que les syndicats seront les préparateurs de l'association universelle. Ils sont jusqu'aujourd'hui l'application principale du droit essentiel des ouvriers à l'association. De ce droit on fait maintenant le dur apprentissage. Mais un jour luira, très proche, où « le syn- « dicat, après avoir été d'abord une arme de guerre « entre des mains inexpérimentées qui s'y blessent, « deviendra, entre des mains plus expérimentées, « un puissant levier de progrès et de justice sociale ». (Carmaux). Hâtons nous-mêmes ce moment désirable en modifiant les syndicats. On redoute qu'ils ne soient révolutionnaires; faisons-les propriétaires. Le péril sera conjuré. Oui, qu'ils aient, avec la person-

nalité civile, le droit d'acquérir et de posséder (17 novembre 1892), et bientôt se multiplieront les effets heureux d'une transformation qui ne serait autre chose que l'adaptation plus complète d'un groupement social à sa fin naturelle.

Et ces prévisions ne sont pas des rêves. Des faits clairs les autorisent.

Déjà « nos syndicats agricoles rendent de grands « services ». (Carmaux). Pourquoi? parce qu'ils demeurent, — la loi le voulait ainsi, — des groupements de défense, de soutien et d'amélioration professionnels.

Il est permis de demander pareille chose aux syndicats industriels. L'espoir, pour être ici plus long, ne sera point déçu davantage.

En vérité, les syndicats sont propices à des réformes sociales innombrables. Il suffit que l'organisation syndicale elle-même se constitue méthodiquement; — et la marche rapide des années opérera ce miracle. Alors, pourront « fonctionner d'une « façon permanente et générale, la conciliation et « l'arbitrage, la représentation légale du travail, les « assurances..... » (Carmaux). Alors pourront même être réglementés et régularisés les salaires. Et, de la sorte, on voit que la vie quotidienne des travailleurs deviendra plus pacifique et mieux assurée.

Il y a autre chose encore. Non seulement, par l'intervention normale des syndicats, l'organisation actuelle du travail acquerra plus de stabilité et plus d'harmonie, mais on peut attendre d'eux la prompte apparition d'une loi vraiment nouvelle de la production des richesses et de leur conservation et de leur développement. « L'association professionnelle est

« le germe de la coopération sous sa triple forme : « production, consommation, crédit ». (Carmaux). Voilà des clairs raisonnements qui encouragent mieux que telles protestations sonores. Et voilà pour la foule de nobles espoirs préparés ; et voilà préparé aux législateurs un travail fécond.

Il faut se confier au temps. Paul Deschanel ne veut pas tout renouveler soudain. Mais il veut, — c'est par quoi sa théorie est grande, — que les énergies individuelles s'appliquent incessamment à la régénération collective. L'amélioration universelle ne pourra sortir que de partielles améliorations. Ces améliorations, peu à peu, s'accomplissent. Et, en une phrase où la beauté du style révèle admirablement la bonté de l'idée, Paul Deschanel constate : « On les voit surgir, çà et là, un peu comme ces « madrépores et ces bancs de coraux qui émergent « de l'Océan Pacifique et qui, en se rejoignant, « finissent par former de vastes continents et des « mondes nouveaux ». (Carmaux).

Ainsi se transforme insensiblement l'organisation sociale. Et, par la force des choses et par l'œuvre des individus, une société nouvelle s'élabore pour le triomphe définitif de l'esprit solidariste dans l'association et pour le développement total des énergies individuelles revivifiées.

*
* *

Suffit-il qu'un principe de réformation sociale soit exposé ? Deschanel pense, au contraire, que, dans sa tâche, une portion essentielle consiste à déterminer au moins les réformes élémentaires immédiatement exigibles.

Il ne se désiste pas alors d'éclairer d'une idée générale son énumération, et veut se souvenir imperturbablement que « le nœud de la question « sociale est moins dans la répartition que dans la « production des richesses ». (20 novembre 1894). Certes, l'idée est audacieuse en son ancienneté ; et, pour si véhémentement que le collectivisme la répudie, elle n'en est pas moins accueillie avec crainte par beaucoup de théoriciens libéraux. Quoi qu'il en soit, il est fort exact que la puissance d'une nation est proportionnelle à l'intensité de sa production. Que la production soit donc vigoureuse et générale.

Il importe essentiellement que, dans sa diversité, elle soit harmonieuse.

C'est pourquoi regrettons d'abord la fuite hors des campagnes des jeunes hommes qui vont, parmi les villes, chercher la fortune capricieuse et qui se dérobe. Et retenons aux champs ceux qu'un hasard bienfaisant y fit naître. De cette façon, la dépopulation sera évitée et régénérée peut-être l'agriculture. Il faut, du moins, la protéger. A cette protection concourent les réformes que voici : l'allègement des charges qui pèsent sur la propriété immobilière soit par la transformation de l'impôt foncier, soit par la réduction des droits de mutation entre vifs ; — la transformation du système hypothécaire, « afin que « l'hypothèque, au lieu de rester le préliminaire de « la saisie, devienne le pont qui mène du prolétariat « à la propriété » ; — l'organisation des assurances et du crédit agricoles..... Toutefois, accomplies ces réformes, beaucoup d'autres seront encore à faire. C'est un motif de commencer tôt. Mais par où

commencer ? A s'en enquérir, s'ils y songent, les parlementaires dépenseront un long temps.

Que sont les exigences de la production industrielle ? Aussi nombreuses, aussi pressantes. — Qu'on purifie, d'une part, la vie des sociétés anonymes. (20 novembre 1894). Puis, qu'on « développe « l'enseignement professionnel et technique, qu'on « vote les lois sur les caisses d'épargne, les habi- « tations ouvrières, la santé publique, qu'on déve- « voppe les sociétés de secours mutuels, qu'on « réorganise nos caisses de retraites et notre sys- « tème d'assistance afin de garantir de plus en plus « les travailleurs contre le chômage, les accidents, « les maladies, la vieillesse ».... (23 novembre 1894). Voilà de bonne besogne à tenter. Les désirs s'accentuent d'espérances..... Mais il y a quelque part, là-bas, très loin, à l'est, au sud, au nord, on ne sait pas, mais peu importe, de sourdes menées cléricales..... Il convient d'abord d'interpeller... C'est fait. Le calme s'étend sur la France entière, le calme propice aux œuvres durables. — Ce calme que peut-il présager ? Et sur ce calme même on interpellera.

Et faut-il ajouter le spectacle des embarras qui empêchent la vie civile et commerciale d'être vécue en France dans sa plénitude ? Paul Deschanel les considère tous et voudrait s'employer à les anéantir. Il veut : « achever la réforme de notre code d'instruc- « tion criminelle et de notre code pénal, corriger nos « institutions pénitentiaires et y faire cesser l'émiet- « tement des responsabilités et des pouvoirs, réviser « notre procédure civile, rendre la justice moins « lente et moins coûteuse, améliorer notre organisa-

« tion consulaire..... encourager les jeunes gens à « partir à l'étranger et aux colonies pour étendre « notre commerce..... » (25 novembre 1893). Ainsi s'accumulent les réformes de plus en plus nécessaires. Que le Parlement agisse sainement et vite. Mais on s'inquiète !..... Modérons nos craintes. Il n'y a pas séance aujourd'hui. Mais on révisera demain la Constitution.

A dénoncer les misères sociales, Paul Deschanel a consumé ainsi dix années de longs efforts. Il fut malaisément compris. C'est au Parlement, en effet, qu'il déclarait la vie véritable de la nation. Or ce sont deux mondes qui s'ignorent. Et, disant les maux du passé, les fautes du présent, les besoins de l'avenir, dans le désert intellectuel sa parole tomba. Elle aurait dû s'y perdre. Cependant un écho l'accueille. L'écho la renvoie solitaire, mais retentissante. Et le peuple l'entend.

*
* *

Paul Deschanel ainsi est digne des dédains parlementaires et de l'estime nationale. Seul depuis trente ans il est théoricien social qui, soucieux de ne pas rompre la chaîne des événements, présente un système rationnel de la société.

Esprit observateur plus qu'esprit spéculatif, il a conçu cependant la philosophie sociale de son époque, et n'omettant pas que l'évolution des sociétés se poursuit incessamment sans irrégularités violentes, il a cherché dans les tendances accusées hier les préparations des progrès de demain ; et l'on peut se demander si, victorieux des économistes dont l'objet

matérialisme est décidément répudié, triomphant des collectivistes trop ignorants et trop hardis en leur imagination haineuse, il ne détient pas le secret des transformations prochaines de la vie sociale.

V

Sa théorie sociale est entière, mais à peine commence le grand œuvre qui lui est assigné.

Il n'est bon de posséder la vérité que pour la répandre. A cette diffusion, Paul Deschanel est tenu désormais de consacrer sa force totale.

Que, d'abord, son énergie s'applique à la conquête du Parlement. Certes, l'effort nécessaire sera rude, car la noblesse de l'un, la bassesse de l'autre sont irréductibles. Déjà, cependant, Paul Deschanel impose au Parlement son autorité par l'étonnement même qu'il lui inspire. Plusieurs faits le manifestent. Il advint, c'est récent, que d'infirmes jalousies coalisées exclurent Paul Deschanel d'un ministère qui se formait. Vulgaire plus encore qu'incapable, mais toutefois sans force, le ministère s'offrit au baptême du Parlement. On pensa le renverser. Paul Deschanel lui fit l'ironique honneur et l'insulte hautaine de lui accorder l'appui de son éloquence. Le ministère allait choir; Deschanel parla pour lui; et ce coup de pied le redressa. — C'était une leçon donnée aux parlementaires. Naturellement, ils ne la comprirent pas. — La puissance de Paul Deschanel s'étendra cependant s'il y met tout son soin; et la théorie sociale qu'il a çonçue deviendra par lui la règle effective de la société. Mais que rien ne l'arrête en l'ac-

complissement de son labeur grandiose, ni ses répugnances trop justifiées, ni ses inclinations, aisément explicables, au dédain contemplatif. Le mépris doit être une force pour l'action.

Et que, parmi le peuple, il répande ses idées. Réfléchies et sages, elles y seront accueillies. Qu'il agisse. C'est affaire de salut social. Sa doctrine mesurée ne choque nulle tradition; elle devance seulement le travail des intelligences populaires, fait mieux entrevoir la paix sociale où le peuple aspire et hâte la possibilité de son avènement. Qu'il agisse : promoteur de la rénovation sociale. Qu'il agisse, et, pour le seconder, les jeunes générations se rangeront bientôt à ses côtés.

Il sera donné à Paul Deschanel, s'il fuit le danger des prompts contentements ou des dégoûts plus prompts, s'il se propose un dessein plus admirable que l'élaboration d'une doctrine harmonieusement logique, il lui sera donné, s'il médite d'être l'apôtre de ses idées, d'attirer à lui l'élite avec la foule. S'il veut, c'est lui qui marquera le but où tendront les énergies inappliquées de la jeunesse nouvelle. Pour le bien général, il la détournera vers la vie politique dont il aura ennobli la mission.

Ainsi, Paul Deschanel est maintenant le maître de sa gloire. Il dépend de lui qu'elle devienne immense ou bien qu'elle se réduise à l'éclat médiocre et fugitif de la gloire que tout élégant orateur mérite.

Pour moi, je n'ose déclarer quelle extension donnera Paul Deschanel à son individualité; car j'ai subi la séduction de son âme altière, et j'ai reposé, comme à plaisir, sur lui toutes les espérances que les autres théoriciens m'avaient interdit d'avoir. J'ai du pen-

chant à l'admirer : encore que ce soit peut-être avouer une faiblesse, j'en fais l'aveu. Et je voudrais l'admirer davantage.

Paul Deschanel fournit, en effet, un exemplaire original du « grand homme ». Il n'y a pas lieu de le comparer à Prométhée et autres Titans dont on sait l'aventure. — Puis, il n'a rien d'hypertrophié. — On ne lui voit pas de saillantes déformations crâniennes, ni d'exorbitantes protubérances. — Il n'est pas malade. — Le développement de sa pensée, qui est puissante, fut progressif, normal, régulier, rythmique. Son génie est harmonieux. Quelle nouveauté! Cela m'est fort agréable.

Puis, autre nouveauté, Paul Deschanel est plaisant à regarder. Qu'il ait l'âme élégante, la pensée noble, cela ne lui a pas déformé les traits, prohibé la grâce. La flamme intérieure qui l'anime se reflète en son visage, dans son port tout entier. A cette grande allure un bottier, un tailleur, un chemisier, collaborent. — Les salons le connaissent. Les femmes peuvent l'aimer, ne le comprenant pas, mais l'aimer simplement parce qu'il n'est pas dépourvu de beauté, et parce qu'il est

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi.

En vérité, que voilà un « grand homme » exceptionnel! Et celà me réjouit plus que je ne puis dire.

C'est pourquoi mon admiration voudrait grandir encore. Et, intellectuellement, je saurais gré à Paul Deschanel que, pour réaliser pleinement un modèle nouveau de « grand homme », il consentît désormais à paraître ambitieux avec quelque fureur.

CHAPITRE IX

LA POLITIQUE SOCIALE ET LE PARLEMENTARISME NOUVEAU

Chaque Etat voulait se régénérer.
TALLEYRAND. *Mémoires,* Tome I.

Ayant discouru attentivement, lentement parmi les théories sociales des parlementaires, j'ai le droit peut-être d'indiquer aussi quelques conclusions générales que la logique impose.

Les voici.

I

Sous l'effort imperceptible mais continu des théories sociales individuelles, la pratique d'une politique sociale pourra, tard ou tôt, être inaugurée dans le Parlement.

Une politique sociale : voilà le but où doivent tendre toutes les énergies éclairées des parlementaires. Une politique sociale : qu'est-ce à dire ?

C'est à dire une politique rapportant tous les phénomènes divers de l'existence du peuple aux intérêts essentiels qui toujours les déterminent et les régissent. Or, par delà les sentimentalismes puérils dont les politiciens entretiennent l'excitation superficielle parmi le peuple abusé, par delà les attachechements illusoires et factices à je ne sais quelles haines anticléricales et autres, qui, socialement, sont dénuées de sens, quelle est l'immuable préoccupation populaire si ce n'est, conscient ou inconscient, le souci quotidien de la production et de la répartition des richesses.

Une loi, à cet égard, est admise incontestablement : la loi de la propriété individuelle. Cependant, en dehors de ce mode intangible d'appropriation des richesses, l'activité des gouvernants a devant elle un champ social très vaste à parcourir, très vaste, mais où les routes à suivre sont marquées précisément. Il faut que les parlementaires s'appliquent exclusivement à faire plus harmonieux et plus stables les rapports entre la production et la répartition, et à solliciter, par l'intervention modératrice de l'Etat, les individus producteurs opposés en un antagonisme passager, à venir un peu, de jour en jour, aux groupements naturels des forces sociales. Et, pour conduire les individus, de l'exaltation d'individualisme socialement périlleuse où nous les voyons, à l'individualisme tempéré par l'association que nous prévoyons, quelles sont les lois générales et quelles sont les règles particulières ? Les unes et

les autres sont fournies par Deschanel, les unes avec une rigidité philosophique suffisante, les autres avec une netteté pratique satisfaisante. — Mais ce n'est point assez de connaître les développements normaux de la vie sociale, il faut les accélérer par un prompt effort législatif, afin que la conception légitime de la société ne soit pas viciée ou dénaturée par une conception nouvelle et fausse de la société. L'application rapide des réformes, — je dis mal : réforme signifiant redressement, — on doit dire des améliorations — amélioration signifiant œuvre régulière de progrès, — que Deschanel, observateur exact de la vie sociale, préconise, peut seule réduire le socialisme. Il faut dix années d'efforts cohérents, logiques, dix années, et le socialisme, repoussé par une théorie ferme et forte, reculera dans une déroute définitive.

Les succès heureux du socialisme, en effet, sortent de ce seul fait que la société présente ne leur objecta pas jusqu'aujourd'hui la solide barrière d'une conception théorique apte à se traduire en pratiques applications. Certes, des lois sociales furent votées, bienfaisantes en elles-mêmes, mais ces lois n'étaient point rassemblées, elles n'eurent, elles n'ont que la valeur transitoire de petites résistances disséminées sur l'immensité d'un champ de bataille. Devant et contre cette dispersion des forces libérales, le socialisme, en dépit de ses sentimentalismes fondamentaux, projetait, du moins, l'apparence puissante de quelques idées simples groupées solidement. Il progressait. — Et l'on s'en allait disant en une ignorance confiante : le socialisme est un mouvement éphémère, issu des événements. Les événements

passent, le socialisme passera. C'était se réjouir à bon compte. Que le socialisme ne soit qu'une conception occasionnelle où tente de s'éterniser l'effervescence fugitive des cœurs endoloris, il est possible, il est probable. Mais l'économie politique orthodoxe n'était rien autre, elle-même, que le travestissement, avec des oripeaux logiques, des aspirations individuelles surgies de la fatalité des événements. Or, durant cent années, elle fut appliquée douloureusement, et le socialisme en naquit. Il faut empêcher, il est urgent d'empêcher l'application du socialisme. En face de la conception sociale que les socialistes affirment nécessaire, il importe que les libéraux élèvent leur conception sociale dans toute sa vitalité.

La lutte entre les deux conceptions, entre les deux théories doit être directe, doit être constante, doit être absolue, doit être exclusive.

*
* *

L'urgence pour le bien social de cette lutte immédiate entre les deux théories doit, parmi les parlementaires, organiser aussitôt les combattants.

Aussi longtemps que le Parlement demeurera fractionné en portions infinitésimales, distinguées à peine par des sentimentalités sottes et si peu consistantes qu'elles ne les empêchent pas, d'ailleurs, de se coaliser à un moment donné contre tels audacieux qui les gênent, aussi longtemps la théorie socialiste gagnera facilement du terrain sur la théorie libérale dégarnie de défenseurs. Comparé à l'hostilité des théories sociales, le reste n'est rien. Il faut donc se grouper d'après les théories sociales, et

que le Parlement, pour agir, se forme en deux camps.

L'œuvre de Paul Deschanel est insigne parce qu'il a proclamé la nécessité de cette scission, parce qu'il en a hâté la possibilité.

*
* *

Libéraux, socialistes séparés de la sorte en des oppositions immobiles, les parlementaires pourraient agir efficacement.

Ils seraient, en effet, soumis au pouvoir absolu sans quoi le gouvernement du peuple est impossible. Je dis exactement : le pouvoir absolu est le seul qui se puisse concevoir. L'histoire montra le pouvoir absolu des hommes, et, certes, encore que souvent représenté fort mal, le pouvoir absolu personnel détermina les plus sensibles progrès de la civilisation : citerai-je Richelieu, Louis XIV, Pierre le Grand, Frédéric II et d'autres si nombreux ! Mais, à vrai dire, Dieu, en son infatigable ironie, prit trop de fois le soin de se moquer du monde qu'il avait créé et confia à des imbéciles en trop grand nombre la mission d'accomplir ses desseins. Le pouvoir absolu des hommes en est mort, vive le pouvoir absolu des idées !

Par leur subordination à des théories inflexibles et généreuses, les hommes incertains élargissent leurs esprits bornés. Leurs efforts s'affermissent ; et leurs œuvres alors reçoivent une inaltérable vigueur qui les destine à l'immortalité.

II

Pour cette œuvre réalisable à la faveur de la division des partis sociaux, un parlementarisme nouveau est exigible immédiatement. Même dans le corps vieilli du parlementarisme actuel la conception d'une théorie sociale pourrait faire circuler un sang rajeuni, mais la circulation sera plus libre et plus vivifiante dans un organisme régénéré. Le Parlement doit être régénéré et le parlementarisme.

Comment le peuvent-ils être ?

*
* *

Hélas ! le suffrage universel demeure inéluctablement le pourvoyeur du Parlement, le suffrage universel dont l'éducation est à faire encore. Education pénible, et peut-être impossible. Mais, en vérité, osera-t-on dire que jusqu'aujourd'hui elle a été tentée ?

Les plus simples moyens sont négligés. Ainsi, pour quelques journaux socialistes qui, bien avisés, répandent, avec la doctrine socialiste elle-même, les haines sentimentales qui exaspèrent le désir de l'édification d'une société novatrice sur les décombres de la présente société démolie, il n'existe aucun journal de doctrine libérale, accessible au peuple, aucun. Un électeur, un souverain, aurait-il l'idée singulière

et presque imprévoyable, je n'en disconviens pas, de s'instruire sur la société dont il accepte, sans la comprendre, l'organisation, il ne pourrait pas s'en instruire. Donc il est contraint de voter de confiance, de gouverner aveuglément.

D'autre part, pour les propagandes multipliées que font les orateurs socialistes, semant parmi la France, avec les idées doctrinales, les sentiments haineux qui les font germer, il n'existe aucune organisation ardente, énergique de propagande libérale, (deux ou trois existent, en fait, mais si calmes, si calmes !...) il n'en existe réellement aucune. N'est-ce point un tort, une faute, un crime ?

A coup sûr, je ne prétends pas que des articles et des discours soient des agents tout puissants d'éducation pour le suffrage universel. Mais soyons sincères, soyons francs. Si l'inconscience qui réside au fond comme à la surface du suffrage universel est susceptible d'être diminuée, cette diminution ne peut être qu'infime. Il s'agit donc moins de rendre le suffrage universel conscient : c'est impossible, que de diriger, de régulariser son inconscience : c'est possible. Les socialistes visent ce but seul. Les libéraux ne peuvent-ils trouver dans leur confiance logique en leur doctrine sociale une force d'excitation suffisante pour détourner à leur profit les inclinations de l'inconscience dominatrice du suffrage universel souverain ?

*
* *

J'ai dit ensuite : les élections sont fréquentes excessivement. Si, — et je pense ainsi, — cette fréquence est un vice ; si, — et je crois ainsi, — mieux

vaudrait libérer les élections que les renouveler, il est évident que le seul remède est la raréfaction des élections.

Pareillement, on devrait restreindre le nombre des représentants du peuple, qui sont mille, — cinq fois trop.

Mais je sais bien que dire ces choses c'est paraître ennemi du gouvernement démocratique, ennemi du peuple, car on raisonne étrangement; je sais bien que nul n'aura le courage de prendre l'initiative de ces réformes fondamentales. Je le sais bien, et parce que j'ai peu de temps à perdre, je n'insiste pas.

*
* *

J'ai dit ensuite : l'élection aux arrondissements aggrave les vices du suffrage universel fréquent à tel point qu'elle les rend presque irrémédiables.

L'inclination du peuple est irrésistible à choisir les mandataires qui lui sont semblables le plus exactement, c'est-à-dire les hommes les moins libres intellectuellement.

Et qu'elle est mesquine et basse l'idée suivante : ce mal sera guéri si les représentants sont le plus souvent de grands agriculteurs, de grands industriels, de grands commerçants. C'est dire : le peuple est à jamais incapable d'élire des mandataires vraiment curieux des intérêts généraux et réellement compétents sur leurs règles, il sera donc bon qu'il se choisisse des représentants dont les intérêts particuliers pourront se confondre, en quelque mesure, avec les intérêts généraux du pays et qui, dans cette mesure, seront aptes à juger sainement des affaires de la France. Il n'est pas de conception plus déso-

lante à la fois et plus fausse. Ces hommes parviendraient-ils à une liberté intellectuelle estimable, il serait cependant très dangereux qu'agriculteurs, industriels, commerçants, dont l'intérêt est tellement précisé qu'il leur est toujours une préoccupation dominante, fussent nombreux dans le Parlement. Le mal parlementaire ne sort pas de ce que le Parlement est empli d'avocats, de médecins, de journalistes... (quant aux fonctionnaires, je le concède, il importe de les chasser tous, car ils sont socialement des oisifs ; — les prêtres aussi, pour des motifs qu'ils devraient comprendre eux-mêmes les premiers, méritent d'être exclus), il sort de ce que les avocats sont ignorants et bavards, intelligents les médecins, les journalistes superficiels et inappliqués.... Il provient enfin de ce que toutes ces médiocrités constitutionnelles sont accentuées par la médiocrité politique, qui, résultante des autres, se fortifie par elles, et s'intensifie, et se fait dominante. Aussi bien, le suffrage aux arrondissements a créé en France la tourbe envahissante des politiciens méprisés. Il est temps de se guérir de la politique par la politique. Il faut que la politique devienne une carrière.

Il faut que la carrière politique devienne une noble carrière.

*
* *

C'est pourquoi il faut délivrer d'abord les hommes politiques de la tyrannie des arrondissements.

Non, un représentant n'est pas un bon représentant parce qu' « il est du pays », parce que « c'est un « bon garçon », que le peuple le sache. Il y a même

des chances pour qu'en de tels cas ce soit un représentant très mauvais.

Il serait tout à fait louable que, dans chaque centre politique, les hommes qui dirigent la vie politique prissent à honneur de solliciter pour mandataire tel homme qui manifesta des aptitudes spéciales distinguées par le public, — qui, par quelque manière, s'illustra. On peut le supposer, l'intelligence de cet homme, dégagée de mille liens vulgaires, concevra aisément le bienfait d'une théorie sociale de gouvernement et en saura découvrir les meilleures applications. Il sera un utile représentant.

A vrai dire, le penchant en France n'est point pour ces choix éclatants, ou bien le seul sentimentalisme les détermine. Et, sauf Thiers qui, en ce temps-là, était patriote, patriote; — excepté Gambetta, habile à parler au peuple parce qu'il avait des sentiments simples et la voix forte; — mis à part Boulanger, primitif risible, mais doux, avec des yeux si beaux; — nonobstant plusieurs autres quelconques qu'un épais oubli protège, un seul nom peut être cité, celui de Waldeck-Rousseau élu dans un centre d'où il était étranger, et non pas même pour une théorie politique qu'il possédait, et non pas même pour les qualités de force et d'unité qu'il semblait avoir, mais simplement pour ce que son nom était un nom célèbre (1). Vraiment, je crains que les jours ne s'écoulent nombreux avant que le Parlement ne se compose de députés dominant leurs arrondissements, soit parce

(1) Encore s'agissait-il du suffrage restreint, mieux porté à des choix de ce genre parce que les hommes qui le composent tirent de leur importance certaine vanité digne d'éloges qui les hausse à bien faire. D'ailleurs, il fallut, en ce cas, l'initiative persévérante et l'énergique influence directrice d'un représentant local.

que leur illustration leur est une garantie d'indépendance, soit parce qu'en étant étrangers, ils n'y sont point enchaînés.

Par ce moyen, cependant, pourrait se constituer une élite politique.

*
* *

Il est essentiellement convenable aussi que, peu à peu, l'élite intellectuelle de la France afflue, d'elle-même, vers la vie politique et transforme le recrutement des parlementaires.

Ceci est un fait : les combinaisons du suffrage universel fréquent par arrondissements et leurs résultats ont fait paraître le monde politique si méprisable intellectuellement, je pourrais ajouter moralement, qu'ils en ont écarté toutes les forces vives de l'élite intellectuelle, surtout les forces des jeunes générations, — et pour les pousser où ? pour les déverser à flots pressés parmi la littérature.

Quiconque a observé la jeunesse a pu constater ceci. Les jeunes gens qui ne s'obligent point à un métier spécialisé veulent, ou bien « faire de la politique », ou bien « faire de la littérature », comme disent les uns et les autres en leur langage sans noblesse.

Ceux qui veulent « faire de la politique » sont médiocres incontestablement, constitutionnellement. Quelle que soit l'étendue de leur esprit, — elle est, en général, fort restreinte, — ils ne s'appliquent pas aux longues études silencieuses et fécondes. Ils n'approfondissent rien, mais connaissent tout un peu, assez pour en parler aussitôt et très mal. Et ils parlent abondamment, âprement ; dissertent, dans les

cafés qu'ils assiègent, sur les principes démocratiques, sur le cléricalisme et sur son contraire... Au surplus, on distingue que s'ils parlent de toutes ces choses, c'est sans y avoir réfléchi et, d'ailleurs, ils ne seraient pas éloignés de croire que là est précisément leur mérite. Ils sont, au vrai, des sentimentaux puérils et obscurs ; ils tendent à admirer des hommes, quels hommes ! à jurer par des hommes, par quels hommes ! Les idées ne leur importent guère. En outre, et surtout, ont-ils par hasard des qualités dignes d'estime ! ils sont marqués, du moins, par une vulgarité intellectuelle et morale indélébile que toute leur personne prétentieuse, raidie, solennelle trahit. O les jeunes gens horribles à voir, presque répugnants en leur laideur si laide !

La politique est devenue en France une occupation si vulgaire que, seuls, les individus vulgaires y osent aspirer ouvertement.

Les autres veulent « faire de la littérature ». Et encore que, trop souvent, une vanité naïve et sotte les pousse, (pernicieuse, reprochable influence des mères de famille vaines de leurs enfants), ceux-ci ont l'esprit plus libre. Ils ont aussi quelquefois l'esprit plus large. Certes ils enrichissent rarement le sol de leur esprit par une culture scientifique, mais leur culture est vaste, illimitée. Et, parmi leurs lectures vagabondes, leurs réflexions désordonnées, une idée, du moins, persiste en eux, à savoir qu'il doivent se développer, se grandir. (J'omets les artistes, peintres, sculpteurs, musiciens... qui, en général, sont des instinctifs, des impulsifs, et sont dépourvus de formation intellectuelle). Et, hâtivement, ces esprits de quelque distinction ou de quelque vigueur s'appli-

quent à produire. Produire quoi? des poèmes, des drames, des romans. Est-ce donc si nécessaire! Et ils sont fiers, enfants exquis, d'écrire de beaux vers inutiles ou de jolis romans qui ne servent à rien. Et, croyant le savoir, ils proclament, avec une conviction que j'admire, que la beauté provient de l'inutilité : (c'est si joli en soi que cela mérite d'être faux). Et ils sont blasés, désabusés, sans avoir été abusés encore. Et ils décident qu'ils sont détachés de la terre, dévoués éternellement au culte désintéressé du beau, du beau seul, du beau tout pur. Qu'est-ce que c'est que ça? — N'exagérons rien. Le dégoût, à vingt-cinq ans, est prématuré, et le culte pur du beau pur doit tolérer d'autres cultes moins purs. Oui, il faut à la jeunesse des beautés palpables, car chacun a du tempérament et au fond, tout au fond, quelque fraîcheur dans son âme où fleurit encore le souvenir atténué, décoloré, de la douce et simple province délaissée trop tôt. En un mot, puisqu'il n'est nul esthète juvénile incapable d'aimer vulgairement telle femme, représentative, quelque temps au moins, du beau idéal et pur, on doit conclure que chacun, quel qu'il soit, quoi qu'il pense, est capable encore d'avoir des sentiments simples, l'ardeur d'agir, la passion d'agir utilement. — Mais cette conception de l'inutile beauté ne vient pas de la jeune élite intellectuelle; elle lui fut imposée Je lui demande bien pardon : il y a de l'inconscience de son fait. Elle est une victime, victime radieuse, mais victime. Victime de l'influence soudaine de Paris sur son ingénuité native, cette ingénuité qui fait la force et la grâce de la vie provinciale et que d'ailleurs elle ne perd pas tout entière; — victime, en outre et plus précisément, des disposi-

tions créées, entretenues par la grossièreté intellectuelle et morale du monde politicien.

Parce que ce monde s'applique à des œuvres utiles directement et immédiatement, et que ces œuvres sont vilaines, la jeune élite se retourne fatalement, irresponsablement, par goût de noblesse, vers les œuvres inutiles. Vraiment cela est charmant, cela fait voir de bons cœurs, de beaux sentiments, mais des esprits simplistes. Au surplus, pourquoi cet amoncellement de productions littéraires ? L'abondance ici n'est pas la richesse. Les forces qui se dépensent à les produire sont des forces socialement perdues.

Il faut réagir, — pour agir.

Si l'opinion publique attachait plus de prix à l'effort politique, beaucoup de ces jeunes gens, dont les énergies se consument vainement dans les « lettres », aspireraient profitablement à l'action politique qui, considérée en soi, n'est pas un champ tellement médiocre que l'activité d'une intelligence ne s'y puisse tout entière déployer. Il concevraient, à leur tour, qu'il est plus noble de servir simplement, directement son pays que de faire des chefs-d'œuvre qui restent inconnus, ne méritant pas d'être connus, — oui, je me demande sous quel prétexte on pourrait souhaiter de les connaître !

Ainsi que la beauté, sachons-le bien, la noblesse est proportionnelle à l'utilité.

Donc, moins de littérateurs, un peu plus de politiques ! Que vers la politique dédaignée l'élite intellectuelle dirige son application ; (c'est, d'ailleurs, le domaine naturel de l'élite dans une démocratie digne de ce nom) ; qu'elle s'y dirige, et la gloire du parlementarisme croîtra avec sa dignité.

Bref, le parlementarisme nouveau me paraît pouvoir se constituer par la régénération de la carrière politique et par la rénovation de son personnel.

Mais cela, en vérité, qui serait grandiose, ne s'accomplira pas dans un jour.

*
* *

Que faire en cette attente? — car il faut faire quelque chose.

Réformer l'organisation même du travail parlementaire pourrait être efficace.

Les conditions extérieures de ce travail sont infiniment défectueuses. La plupart des représentants se disséminent en Paris, et, d'un autre côté, le parlementaire agissant ne réfléchit point ses actes en le recueillement convenable.

Il serait excellent de transporter en province le séjour des Chambres, — en province, dans une cité médiocre, mais paisible et souriante. Sans doute je parais émettre ici une pensée bien littéraire, où les gens trop fins verront l'affectation du paradoxe. — Non pas. — Considérons, d'abord, que le séjour en province éloignerait des ministères les représentants, — ainsi desserrerait, s'il ne les rompait pas les chaînes d'esclavage par quoi l'électeur tient et retient l'élu. — Considérons que les représentants fort nombreux qui ont recherché un mandat tout uniquement parce que Paris est un centre de grandes affaires qu'un mandat populaire facilite, seraient dissuadés de ces ambitions funestes aux seules affaires publiques. — Considérons que, dans la quiétude un peu molle, à vrai dire, d'un climat aimable, les mandataires consciencieux auraient tout le loisir pour

travailler aux œuvres législatives, libres de passions, loin, à l'abri de la presse excitatrice et trompeuse. — Moins nombreuses, enfin, seraient les candidatures au Parlement; elles seraient plus réfléchies. Le Parlement se hausserait.

Mais cette mesure semble-t-elle énergique à l'excès? qu'on modifie, tout au moins, l'ordre des séances. Il faudrait qu'elles eussent lieu le matin. Les esprits, au matin, sont plus libres, non encore alourdis; ils suivraient mieux les discussions plus nettes. D'autant que, par ce moyen, seraient taries soudain les sources des écoulements oratoires qui, dans leurs élans dévastateurs, submergent et déracinent les attentions parlementaires fixées malaisément. — Aux séances matinales, nulle affluence oisive d'un public innocemment corrupteur, car il divertit des questions elles-mêmes les orateurs vaniteux, qui s'efforcent moins à parler justement qu'à bien parler. Les discours, ainsi, se restreindraient d'eux-mêmes. Ils seraient plus pleins. Le labeur parlementaire deviendrait à la fois plus rapide, plus sérieux, plus fécond, plus libre.

Ce n'est pas tout. Parmi les travaux qui s'accomplissent, soit aux commissions, soit aux séances publiques, la besogne se partage forcément. Les uns sont simplement des auxiliaires passifs, laborieux, dévoués, bien intentionnés, (suis-je pas gentil, cette fois, suis-je pas flatteur?) mais un peu incompétents tout de même, s'il est permis de dire la vérité; les autres, au contraire, toujours majestueusement et parfois judicieusement, dirigent ces travaux. Ils s'imposent là une mission délicate. Pour n'y être pas inférieurs, qu'ils aient soin de se munir d'une forte méthode:

(une méthode? je n'insiste pas, ils savent ce que c'est, — assurément.) Méthode simple, très simple, méthode de vulgarisation, mais dont l'emploi peut être difficile. — Certes, les questions traitées au Parlement sont le plus souvent spéciales, restreintes, et il le faut. Mais que les orateurs, comme les rapporteurs, prennent donc le souci de toujours tout ramener au principe. Les questions les plus spéciales sont des « espèces » dans la solution desquelles doit se manifester aussi l'idée générale que les représentants du peuple se sont composés, — certainement, — des lois de l'existence et du développement de la société. Si les directeurs des discussions remontent avec précision du particulier au général, les dirigés sauront à leur tour descendre du général au particulier et considérer le moindre de leurs actes comme l'application raisonnée d'une grande loi sociale. Ainsi disparaîtront des œuvres législatives les inconsistances qui enfantent sans douleur les contradictions. La logique règnera, gouvernera. L'œuvre parlementaire sera bonne.

Au surplus, il est convenable, sans doute, de ne pas omettre qu'au passé le présent s'attache par mille liens solides, et qu'en somme, l'histoire fournit de profitables leçons. Je l'accepte, encore qu'à mon sens l'histoire serve à donner, plutôt que de partiels enseignements de fait, la conscience et la compréhension des lois. Mais, les principes formulés fermement, — les exemples historiques, dont on prétend les illustrer, pourront être le plus souvent insuffisamment compris ou interprétés faussement et introduiront du vague là même où on voudrait qu'ils ajoutassent de la netteté. Cependant, si, par hasard,

tel parlementaire possédait sur quelque matière des connaissances exceptionnellement précises et était avide de mettre son trésor en circulation, qu'il le fasse donc circuler. Tout au moins, qu'il prenne garde de placer exactement les faits particuliers parmi les autres faits qui les encadrent, afin de n'en pas décomposer la physionomie et dénaturer les enseignements. Qu'il prenne garde, qu'il prenne bien garde! — D'autre part, il y a lieu de redouter que les évocations historiques ne servent principalement à surexciter les sentimentalismes au détriment de la logique. — D'autre part, il y a lieu de craindre que le rappel des grands faits accomplis autrefois, plus ou moins caractéristiques, ne créent de fausses analogies et n'entraînent dans la pratique à des conclusions erronées. Autres temps, autres conditions. Qu'on prenne garde, qu'on prenne bien garde! — Et, par exemple, n'est-ce point une faute très grande que de surcharger les discours de fallacieux appels à la Révolution. Ce qui est passé est bien passé : la Révolution date d'un siècle. Sauf la loi de la propriété individuelle et de la liberté civile, il ne reste rien d'elle. Tout au plus, peut-elle donner aux parlementaires, pour leur conduite personnelle, un principe moral. La Révolution fut individualiste; elle a donc créé socialement la morale du devoir. Le devoir social croît en proportion des capacités. Admis ce principe, qui est un bon principe, extrêmement fécond pour des esprits vraiment orgueilleux, on peut souhaiter anssitôt que les parlementaires s'en fassent l'application et que, s'attribuant naturellement des capacités étendues, ils étendent eux-mêmes leur devoir de coopération au bien général de la société.

Donc un peu moins, beaucoup moins d'étalage de connaissances historiques, mais une conscience plus nette des réalités présentes et une plus claire perception des grandes lois sociales, et de la logique, et de la logique, et de la logique... Qu'il en soit ainsi !

Bornons ici ces conseils, ces vœux. D'abord il est toujours enfantin de donner des conseils, d'exprimer des vœux. Puis, on en pourrait formuler d'innombrables, et des uns et des autres. Les uns ne seraient pas suivis, les autres ne se réaliseraient pas. Je parlerais, et ma jeunesse périrait !

III

Encore, surtout, cette élite laborieuse que je rêve doit avoir des chefs. Ce n'est pas servir qu'obéir à des maîtres, dignes d'être des maîtres; ce n'est pas servir, c'est vraiment gouverner. Quels sont, quels seront les hommes aptes à la domination pour le gouvernement ?

*
* *

Waldeck-Rousseau.

L'admirable clarté de son esprit glacé le recommande essentiellement pour être premier ministre. Son indifférence réfléchie à l'égard des hommes et des événements, son dédain mesuré des popularités vaines le font capable des efforts précis et calculés dont aucune pression extérieure, nulle influence parlementaire ne pourrait déranger la correcte harmonie. Puis, il a conçu la nécessité d'une idée générale de gouvernement. Sa conception, à vrai dire, est plus politique que sociale, mais elle tend à être sociale. Certes, Weldeck-Rousseau se rattache à un passé dont les lois sont fort vagues. Il développe Gambetta, en le trahissant, du reste, avec beaucoup d'intelligence. C'est mal dire qu'il le trahit. On ne peut pas trahir Gambetta, car si rien ne se distingue en Gambetta, tout s'y rencontre. Mais Waldeck-Rousseau

l'adapte au moment présent, voudrait le rajeunir. Pourquoi ? parce qu'il lui semble beau de perpétuer la mémoire d'un homme qui fut son promoteur ; ensuite, parce qu'insoucieux jusqu'ici de se donner une existence personnelle de chef de gouvernement, Waldeck-Rousseau, cependant, veut montrer en soi un chef possible, comme continuateur naturel du fondateur de la République qui couvre encore la République de l'ombre glorieuse de son nom. De Gambetta, toutefois, Waldeck-Rousseau garde le nom plutôt que les idées. Arrivant au pouvoir, il saurait rejeter l'un avec les autres pour les remplacer par son propre nom et ses idées propres. Voudra-t-il accéder au pouvoir ? On le vit déjà souhaitant la présidence de la République, le repos. Néanmoins, il est présumable qu'il lui plaira un jour de quitter l'expression négative de son dédain et de communiquer à ce dédain une expression positive en imposant sa personnalité, en agissant.

Waldeck-Rousseau peut être chef.

*
* *

Poincaré.

Il possédait une fortune personnelle trop mince pour avoir, d'abord, en politique, des idées générales. Sa situation lui créa presque le devoir et, plus sûrement, l'obligation de ne pas collaborer au mouvement des idées, mais de se développer exclusivement lui-même. Toutes les qualités constitutives de l'élite politique, Poincaré les possède. Laborieux, précis, méthodique, couvrant de froides apparences une âme impétueuse, il est ambitieux pareillement. Louable ambition qui peut être profitable à la France.

Ambition vigoureuse en ses transformations ! En effet, Poincaré est un réaliste supérieur. S'il ne parut pas apte d'abord à diriger le mouvement des théories sociales, il sut le suivre de si près qu'il semble aujourd'hui l'avoir cotoyé et même précédé. Désireux du pouvoir pour le pouvoir, parce que le pouvoir devait être l'objet principal de son application à laquelle des résultats immédiats semblaient nécessaires, lorsqu'il put l'obtenir vraiment il eut la force suprême de le repousser, comme s'il le dédaignait. Il lui sera possible, de cette façon, de conquérir enfin le pouvoir pour gouverner. Poincaré vaudrait beaucoup pour commander la pratique d'une théorie sociale, d'autant plus qu'il appelle la confiance du Parlement. Il a simplement, — mais à un degré plus élevé qui peut le faire grand, — les qualités discrètes par quoi se marque le bon parlementaire ; il n'a point une formation intellectuelle différente et sa personne même ne rebute pas les mandataires du peuple par de belles et grandes allures hautaines. Il consentit à demeurer inélégant encore que, ministre de l'Instruction publique, il ait dû fréquenter les comédiens qui, dans une démocratie, sont, si je ne me trompe, les vrais, les seuls maîtres de belles manières. Mais il y a dans son âme, un peu petite au début mais qui peu à peu s'ennoblit, une flamme ardente, une violente passion d'accroissement. Oui, plus libre maintenant par une vie matérielle plus large, s'il acquérait aussi plus de désinvolture naturelle, — le naturel peut en effet s'acquérir avec de la volonté persévérante, — et, s'il réussissait à paraître moins studieusement appliqué, — pour conduire le gouvernement, que cet homme serait fort !

Poincaré peut être chef.

*
* *

Deschanel.

En vérité, il est un peu bien « distingué ». Eux-mêmes, les héros des romans de Feuillet ou de Cherbuliez ne le sont pas davantage. Parlementairement, c'est trop. Mais, délibérément ignorant des mesquineries parlementaires, Deschanel eut le mérite immense de voir et de montrer l'importance d'une théorie sociale. Il eut le mérite, en outre, de déterminer cette théorie sociale. Il a donné la loi des gouvernements de l'avenir. Le soin de faire pratiquer cette loi lui sera-t-il attribué ? Ah! le Parlement dégoûte un peu son âme haute, son esprit ami des raffinements et des délicatesses. Mais Deschanel, dans la vigueur de ses idées, puiserait la persistance de la fermeté. Et son impartial dédain a de l'intensité suffisamment pour lui communiquer la passion d'agir.

Deschanel peut être chef.

*
* *

Ainsi, Waldeck-Rousseau, Poincaré, Deschanel sont, en des proportions inégales, des intellectuels, — je dis par là qu'ils ne sont point des sentimentaux, car on peut être à la fois intellectuel et très pratique; — en des proportions inégales, ils sont des orgueilleux, des dédaigneux.

Waldeck-Rousseau, Poincaré, Deschanel peuvent être chefs.

V

De tels hommes, empruntant à la puissance de leur théorie leur puissance, donnent l'espoir (ô chimère!) que le déclin constaté, démontré du parlementarisme (depuis qu'il existe, il décline!) aura été momentané et que la paresse des intelligences politiciennes cessera, car l'accumulation lente des forces pour une action rénovatrice les aura ranimées.

Un parlementarisme nouveau, une république nouvelle. Pour celle-ci il faut celui-là.

Aussi bien, la naissance dans le Parlement transformé, méconnaissable, de partis scindés d'après les théories sociales fera du Parlement l'instigateur des améliorations nécessaires, — l'initiateur des progrès urgents. Ainsi la doctrine socialiste qui prétend que le Parlement ne saurait être qu'une « chambre d'enregistrement » (Guesde dit ainsi) sera anéantie par la doctrine libérale attribuant au Parlement où se groupera l'élite intellectuelle de la France la fonction, la mission, de régler les incertaines aspirations populaires et de les détourner dans le sens du développement normal des énergies de la nation.

Des théories, des théoriciens : pour la France voilà le salut.

Ah! que les doctrinaires paraissent!

*
* *

Et les socialistes auront été les bienfaiteurs involontaires, inconcients du libéralisme. D'une part, ils auront forcé nos bons politiciens de rassembler leurs idées éparses, égarées, et, conduits par des maîtres, de pratiquer un système social, source inépuisable de force. D'autre part, ils auront signalé avec précision, quoique avec violence, les maux exacts de la société qu'ils disent finissante. Ils auront obligé les gouvernants au pessimisme qui, socialement, est sain. Les dirigeants ne diront plus : « Nous sommes ministres, tout va bien. » Ministres, ils agiront, contraindront à l'action le Parlement.

Grâce aux socialistes (ah les braves gens !), en France il y aura, quand donc ? demain, après-demain, dans un an, dans un siècle ? un gouvernement et de la logique en le gouvernement, car on peut en dépit des apparences concilier l'un et l'autre. Un gouvernement ! de la logique en le gouvernement ! Mieux vaut tard que jamais. Qui vivra verra. Tout vient à point à qui sait attendre. Le mot impossible n'est pas français. Il ne faut jurer de rien.

Mais je bavarde, je m'attarde ; et c'est l'heure d'aller dîner...

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE . . . . . I A XVIII

CHAPITRE PREMIER

La théorie sociale au parlement et le parlementarisme (1870-1898). 1

I. — Mouvement inconscient des théories sociales et des partis sociaux dans le Parlement. — Situation des théoriciens sociaux. 6

II. — Causes de l'inconscience parlementaire en théorie sociale. 13

III. — Causes de l'inconscience parlementaire en théorie sociale. 21

IV. — Causes de l'inconscience parlementaire en théorie sociale. 26

V. — Conclusion. 32

CHAPITRE II

La théorie sociale de Gambetta. . . . 35

I. — Questions sociales et question sociale. . 40

II. — Les individus. 48

III. — L'État. 57

IV. — La démocratie. 65

V. — Conclusion. 78

CHAPITRE III

La théorie sociale de Léon Say. . . . 85

I. — Histoire économique du XIXme siècle. . . 90

II. — Les principes de l'Économie politique. 99

III. — Les individus et l'État. 104

IV. — La lutte contre le socialisme. 125

V. — Conclusion. 135

Pages.

CHAPITRE IV

La théorie sociale du comte Albert de Mun. 139
Première partie. — L'ancien régime. — La Révolution et ses conséquences. . 143
I. — L'ancien régime 143
II. — La Révolution 147
III. — Le mal social. 154
IV. — La question sociale 157
V. — Remèdes sociaux : l'économie orthodoxe 160
VI. — Remèdes sociaux : les socialismes. . . . 163
Deuxième partie. — La théorie sociale. 171
I. — Socialisme et théorie sociale. 171
II. — Catholicisme et réforme sociale. 174
III. — Solidarité et devoir social 178
IV. — État et réforme sociale. 181
V. — Organisation professionnelle corporative. 186
VI. — Le sentiment. 194
VII. — Conclusion. 188

CHAPITRE V

La théorie sociale de Léon Bourgeois. 203
I. — Lointaines préparations de la théorie. . 207
II. — Caractères généraux de la théorie. . . 212
III. — Développement des individus, des sociétés et loi de la solidarité. 217
IV. — Lien social. — Dette sociale. — Quasi-contrat social. 222
V. — Sanction sociale. 227
VI. — Applications de la théorie. 231
VII. — Le style. 235
VIII. — Conclusion. 238

CHAPITRE VI

La théorie sociale de Jules Guesde. . 243
I. — L'esprit du théoricien. 248
II. — L'esprit de la théorie. 257
III. — Le système des contradictions collectivistes. 268
IV. — Conclusion. 279

Pages.

CHAPITRE VII

La théorie sociale de Jean Jaurès . . 283
I. — Sentimentalisme 288
II. — Vanité 291
III. — Idées générales et vagues philosophismes 296
IV. — Procédés oratoires 301
V. — Développement et mélodrame 306
VI. — Style 310
VII. — Le poète du socialisme 315
VIII. — Conclusion. 319

CHAPITRE VIII

La théorie sociale de Paul Deschanel. 323
I. — Révolution française. 327
II. — Economie politique orthodoxe. 333
III. — Socialisme 337
IV. — Théorie sociale. 351
V. — Conclusion... 367

CHAPITRE IX

La politique sociale et le parlementarisme nouveau 371
I. — La politique sociale 371
II. — Le parlementarisme nouveau. 376
III. — Les chefs 390
IV. — Conclusion. 394

PARIS. — IMP. FERD. IMBERT, 7, RUE DES CANETTES.

6M12-17-A

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388
Return this material to the library
from which it was borrowed.

DATE DUE

OCT 1 8 1999

SRLF
QUARTER LOAN
SEP 0 8 1999

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 037 824 0

U